

# **Histoire de la Revolution Francaise, Vol. II**

Adolphe Thiers

## Table of Contents

<b><u>Histoire de la Revolution Francaise, Vol. II</u></b> .....	<b>1</b>
<u>Adolphe Thiers</u> .....	1
<u>CHAPITRE PREMIER</u> .....	1
<u>CHAPITRE II</u> .....	14
<u>CHAPITRE III</u> .....	23
<u>CHAPITRE IV</u> .....	40
<u>CHAPITRE V</u> .....	61
<u>CHAPITRE VI</u> .....	74
<u>CHAPITRE VII</u> .....	97

# Histoire de la Revolution Francaise, Vol. II

Adolphe Thiers

This page copyright © 2003 Blackmask Online.

<http://www.blackmask.com>

- CHAPITRE PREMIER.
- CHAPITRE II.
- CHAPITRE III.
- CHAPITRE IV.
- CHAPITRE V.
- CHAPITRE VI.
- CHAPITRE VII.

Produced by Carlo Traverso, Tonya, Anne Dreze  
and the Online Distributed Proofreading Team.

HISTOIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

## CHAPITRE PREMIER.

JUGEMENT SUR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE.—OUVERTURE DE LA SECONDE ASSEMBLEE NATIONALE, DITE *Assemblée legislative*; SA COMPOSITION. —ETAT DES CLUBS; LEURS MEMBRES INFLUENS.—PETION, MAIRE DE PARIS. —POLITIQUE DES PUISSANCES.—EMIGRATION; DECRETS CONTRE LES EMIGRES ET CONTRE LES PRETRES NON ASSERMENTES.—MODIFICATION DANS LE MINISTERE.—PREPARATIFS DE GUERRE; ETAT DES ARMEES.

L'Assemblée constituante venait de terminer sa longue et laborieuse carrière; et, malgré son noble courage, sa parfaite équité, ses immenses travaux, elle était haïe comme révolutionnaire à Coblenz, et comme aristocrate à Paris. Pour bien juger cette mémorable assemblée, où la réunion des lumières fut si grande et si variée, les résolutions si hardies et si persévérantes, et où, pour la première fois peut-être, on vit tous les hommes éclairés d'une nation réunis avec la volonté et le pouvoir de réaliser les vœux de la philosophie, il faut considérer l'état dans lequel elle avait trouvé la France, et celui dans lequel elle la laissait.

En 1789, la nation française sentait et connaissait tous ses maux, mais elle ne concevait pas la possibilité de les guerir. Tout à coup, sur la demande imprevue des parlements, les états-généraux sont convoqués; l'assemblée constituante se forme, et arrive en présence du trône, enorgueilli de son ancienne puissance, et dispose tout au plus à souffrir quelques doléances. Alors elle se pénètre de ses droits, se dit qu'elle est la nation, et ose le déclarer au gouvernement étonné. Menacée par l'aristocratie, par la cour et par une armée, ne prévoyant pas encore les soulèvements populaires, elle se déclare inviolable, et défend au pouvoir de toucher à elle; convaincue de ses droits, elle s'adressait à des ennemis qui n'étaient pas convaincus des leurs, et elle l'emporte, par une simple expression de sa volonté, sur une puissance de plusieurs siècles et sur une armée de trente mille hommes.

C'est la toute la revolution; c'en est le premier acte et le plus noble; il est juste, il est heroique, car jamais une nation n'a agi avec plus de droit et de danger.

Le pouvoir vaincu, il fallait le reconstituer d'une maniere juste et convenable. Mais a l'aspect de cette echelle sociale au sommet de laquelle tout surabonde, puissance, honneurs, fortune, tandis qu'au bas tout manque jusqu'au pain indispensable a la vie, l'assemblee constituante eprouve dans ses pensees une reaction violente, et veut tout niveler. Elle decide donc que la masse des citoyens completement egalisee exprimera ses volontes, et que le roi demeurera charge seulement de leur execution.

Son erreur ici n'est point d'avoir reduit la royaute a une simple magistrature; car le roi avait encore assez d'autorite pour maintenir les lois, et plus que n'en ont les magistrats dans les republicues; mais c'est d'avoir cru qu'un roi, avec le souvenir de ce qu'il avait ete, put se resigner, et qu'un peuple, qui se reveillait a peine, et qui venait de recouvrer une partie de la puissance publique, ne voulut pas la conquerir tout entiere. L'histoire prouve en effet qu'il faut diviser infiniment les magistratures, ou que, si on etablit un chef unique, il faut le doter si bien qu'il n'ait pas envie d'usurper.

Quand les nations, presque exclusivement occupees de leurs interets prives, sentent le besoin de se decharger sur un chef des soins du gouvernement, elles font bien de s'en donner un; mais il faut alors que ce chef, egal des rois anglais, pouvant convoquer et dissoudre les assemblees nationales, n'ayant point a recevoir leurs volontes, ne les sanctionnant que lorsqu'elles lui conviennent, et empeche seulement de trop mal faire, ait reellement la plus grande partie de la souverainete. La dignite de l'homme peut encore se conserver sous un gouvernement pareil, lorsque la loi est rigoureusement observee, lorsque chaque citoyen sent tout ce qu'il vaut, et sait que ces pouvoirs si grands, laisses au prince, ne lui ont ete abandonnes que comme une concession a la faiblesse humaine.

Mais ce n'est pas a l'instant ou une nation vient tout a coup de se rappeler ses droits, qu'elle peut consentir a se donner un role secondaire, et a remettre volontairement la toute-puissance a un chef, pour que l'envie ne lui vienne pas de l'usurper. L'assemblee constituante n'etait pas plus capable que la nation elle-meme de faire une pareille abdication. Elle reduisit donc la royaute a une simple magistrature hereditaire, esperant que le roi se contenterait de cette magistrature, toute brillante encore d'honneurs, de richesses et de puissance, et que le peuple la lui laisserait.

Mais que l'assemblee l'esperat ou non, pouvait-elle, dans ce doute, trancher la question? pouvait-elle supprimer le roi, ou bien lui donner toute la puissance que l'Angleterre accorde a ses monarques?

D'abord, elle ne pouvait pas deposer Louis XVI; car s'il est toujours permis de mettre la justice dans un gouvernement, il ne l'est pas d'en changer la forme, quand la justice s'y trouve, et de convertir tout a coup une monarchie en republique. D'ailleurs la possession est respectable; et si l'assemblee eut depouille la dynastie, que n'eussent pas dit ses ennemis, qui l'accusaient de violer la propriete parce qu'elle attaquait les droits feodaux?

D'un autre cote, elle ne pouvait accorder au roi le *veto* absolu, la nomination des juges, et autres prerogatives semblables, parce que l'opinion publique s'y opposait, et que, cette opinion faisant sa seule force, elle etait obligee de s'y soumettre.

Quant a l'etablissement d'une seule chambre, son erreur a ete plus reelle peut-etre, mais tout aussi inevitable. S'il etait dangereux de ne laisser que le souvenir du pouvoir a un roi qui l'avait eu tout entier, et en presence d'un peuple qui voulait en envahir jusqu'au dernier reste, il etait bien plus faux en principe de ne pas reconnaitre les inegalites et les gradations sociales, lorsque les republicues elles-memes les admettent, et que chez toutes on trouve un senat, ou hereditaire, ou electif. Mais il ne faut exiger des hommes et des esprits que ce qu'ils peuvent a chaque epoque. Comment, au milieu d'une revolte contre l'injustice des rangs, reconnaitre

leur necessite? Comment constituer l'aristocratie au moment de la guerre contre l'aristocratie? Constituer la royaute eut ete plus facile, parce que, placee loin du peuple, elle avait ete moins oppressive, et parce que d'ailleurs elle remplit des fonctions qui semblent plus necessaires.

Mais, je le repete, ces erreurs n'eussent-elles pas domine dans l'assemblee, elles etaient dans la nation, et la suite des evenemens prouvera que si on avait laisse au roi et a l'aristocratie tous les pouvoirs qu'on leur ota, la revolution n'en aurait pas moins eu lieu jusque dans ses derniers exces.

Il faut, pour s'en convaincre, distinguer les revolutions qui eclatent chez les peuples long-temps soumis, de celles qui arrivent chez les peuples libres, c'est-a-dire en possession d'une certaine activite politique. A Rome, a Athenes et ailleurs, on voit les nations et leurs chefs se disputer le plus ou le moins d'autorite. Chez les peuples modernes entierement depouilles, la marche est differente. Complettement asservis, ils dorment long-temps. Le reveil a lieu d'abord dans les classes les plus eclairees, qui se soulevent et recouvrent une partie du pouvoir. Le reveil est successif, l'ambition l'est aussi, et gagne jusqu'aux dernieres classes, et la masse entiere se trouve ainsi en mouvement. Bientot, satisfaites de ce qu'elles ont obtenu, les classes eclairees veulent s'arreter, mais elles ne le peuvent plus, et sont incessamment foulees par celles qui les suivent. Celles qui s'arretent, fussent-elles les avant-dernieres, sont pour les dernieres une aristocratie, et, dans cette lutte des classes se roulant les unes sur les autres, le simple bourgeois finit par etre appele aristocrate par le manouvrier, et poursuivi comme tel.

L'assemblee constituante nous presente cette generation qui s'eclaire et reclame la premiere contre le pouvoir encore tout-puissant: assez sage pour voir ce que l'on doit a ceux qui avaient tout et a ceux qui n'avaient rien, elle veut laisser aux premiers une partie de ce qu'ils possedent, parce qu'ils l'ont toujours possede, et procurer surtout aux seconds les lumieres et les droits qu'on acquiert par elles. Mais le regret est chez les uns, l'ambition chez les autres; le regret veut tout recouvrer, l'ambition tout conquerir, et une guerre d'extermination s'engage. Les constituans sont donc ces premiers hommes de bien, qui, secouant l'esclavage, tentent un ordre juste, l'essaient sans effroi, accomplissent meme cette immense tache, mais succombent en voulant engager les uns a ceder quelque chose, les autres a ne pas tout desirer.

L'assemblee constituante, dans sa repartition equitable, avait menage les anciens possesseurs. Louis XVI, avec le titre de roi des Francais, trente millions de revenu, le commandement des armees, et le droit de suspendre les volontes nationales, avait encore d'assez belles prerogatives. Le souvenir seul du pouvoir absolu peut l'excuser de ne pas s'etre resigne a ce reste brillant de puissance.

Le clerge, depouille des biens immenses qu'il avait recus jadis, a condition de secourir les pauvres qu'il ne secourait pas, d'entretenir le culte dont il laissait le soin a des cures indigens, le clerge n'etait plus un ordre politique; mais ses dignites ecclesiastiques etaient conservees, ses dogmes respectes, ses richesses scandaleuses changees en un revenu suffisant, et on peut meme dire abondant, car il permettait encore un assez grand luxe episcopal. La noblesse n'etait plus un ordre, elle n'avait plus les droits exclusifs de chasse, et autres pareils; elle n'etait plus exempte d'impots; mais pouvait-elle faire de ces choses l'objet d'un regret raisonnable? ses immenses proprietes lui etaient laissees. Au lieu de la faveur de la cour, elle avait la certitude des succes accordes au merite. Elle avait la faculte d'etre elue par le peuple, et de le représenter dans l'etat, pour peu qu'elle voulut se montrer bienveillante et resignee. La robe et l'epee etaient assurees a ses talens; pourquoi une genereuse emulation ne venait-elle pas l'animer tout a coup? Quel aveu d'incapacite ne faisait-elle point en regrettant les faveurs d'autrefois?

On avait menage les anciens pensionnaires, dedommage les ecclesiastiques, traite chacun avec egard: le sort que l'assemblee constituante avait fait a tous, etait-il donc si insupportable?

La constitution etant achevee, aucune esperance ne restait au roi de recouvrer, par des deliberations, les prerogatives qu'il regrettait. Il n'avait plus qu'une chose a faire, c'etait de se resigner, et d'observer la

constitution a moins qu'il ne comptat sur les puissances etrangeres; mais il esperait tres peu de leur zele, et se defiait de l'emigration. Il se decida donc pour le premier parti, et ce qui prouve sa sincerite, c'est qu'il voulait franchement exprimer a l'assemblee les defauts qu'il trouvait a la constitution. Mais on l'en detourna, et il se resolut a attendre du temps les restitutions de pouvoir qu'il croyait lui etre dues. La reine n'etait pas moins resignee. "Courage, dit-elle au ministre Bertrand qui se presenta a elle, tout n'est pas encore perdu. Le roi veut s'en tenir a la constitution, ce systeme est certainement le meilleur." Et il est permis de croire que, si elle avait eu d'autres pensees a exprimer, elle n'eut pas hesite en presence de Bertrand de Molleville[1].

L'ancienne assemblee venait de se separer; ses membres etaient retournes au sein de leurs familles, ou s'etaient repandus dans Paris. Quelques-uns des plus marquans, tels que Lameth, Duport, Barnave, communiquaient avec la cour, et lui donnaient leurs conseils. Mais le roi, tout decide qu'il etait a observer la constitution, ne pouvait se resigner a suivre les avis qu'il recevait, car on ne lui recommandait pas seulement de ne pas violer cette constitution, mais de faire croire par tous ses actes qu'il y etait sincerement attache. Ces membres de l'ancienne assemblee, reunis a Lafayette depuis la revision, etaient les chefs de cette generation revolutionnaire, qui avait donne les premieres regles de la liberte, et voulait qu'on s'y tint. Ils etaient soutenus par la garde nationale, que de longs services, sous Lafayette, avaient entierement attachee a ce general et a ses principes. Les constituans eurent alors un tort, celui de dedaigner la nouvelle assemblee, et de l'irriter souvent par leur mepris. Une espece de vanite aristocratique s'etait deja emparee de ces premiers legislateurs, et il semblait que toute science legislative avait disparu apres eux.

La nouvelle assemblee etait composee de diverses classes d'hommes. On y comptait des partisans eclaires de la premiere revolution, Ramond, Girardin, Vaublanc, Dumas, et autres, qui se nommerent les constitutionnels, et occuperent le cote droit, ou ne se trouvait plus un seul des anciens privileges. Ainsi, par la marche naturelle et progressive de la revolution, le cote gauche de la premiere assemblee devait devenir le cote droit de la seconde. Apres les constitutionnels, on y trouvait beaucoup d'hommes distingues, dont la revolution avait enflamme la tete et exagere les desirs. Temoins des travaux de la constituante, et impatiens comme ceux qui regardent faire, ils avaient trouve qu'on n'avait pas encore assez fait; ils n'osaient pas s'avouer republicains, parce que, de toutes parts, on se recommandait d'etre fidele a la constitution; mais l'essai de republique qu'on avait fait pendant le voyage de Louis XVI, les intentions suspectes de la cour, ramenaient sans cesse leurs esprits a cette idee; et l'etat d'hostilite continuelle dans lequel ils se trouvaient vis-a-vis du gouvernement, devait les y attacher chaque jour davantage.

Dans cette nouvelle generation de talents, on remarquait principalement les deputes de la Gironde, d'ou le parti entier, quoique forme par des hommes de tous les departemens, se nomma *Girondin*. Condorcet, ecrivain connu par une grande etendue d'idees, par une extreme rigueur d'esprit et de caractere, en etait l'ecrivain; et Vergniaud, improvisateur pur et entrainant, en etait l'orateur. Ce parti, grossi sans cesse de tout ce qui desesperait de la cour, ne voulait pas la republique qui lui echut en 1793; il la revait avec tous ses prestiges, avec ses vertus et ses moeurs severes. L'enthousiasme et la vehemence devaient etre ses principaux caracteres.

Il devait aussi avoir ses extremes: c'etaient Bazire, Chabot, Merlin de Thionville et autres; inferieurs par le talent, ils surpassaient les autres Girondins par l'audace; ils devinrent le parti de la Montagne, lorsque apres le renversement du trone ils se separerent de la Gironde. Cette seconde assemblee avait enfin, comme la premiere, une masse moyenne, qui, sans engagement pris, votait tantot avec les uns, tantot avec les autres. Sous la constituante, lorsqu'une liberte reelle regnait encore, cette masse etait restee independante; mais comme elle ne l'etait point par energie, mais par indifference, dans les assemblees posterieures ou regna la violence, elle devint lache et meprisable, et recut le nom trivial et honteux de *ventre*.

Les clubs acquerent a cette epoque une plus grande importance. Agitateurs sous la constituante, ils devinrent dominateurs sous la legislative. L'assemblee nationale ne pouvant contenir toutes les ambitions, elles se refugiaient dans les clubs, ou elles trouvaient une tribune et des orages. C'etait la que se rendait tout ce qui voulait parler, s'agiter, s'emouvoir, c'est-a-dire la nation presque entiere. Le peuple courait a ce spectacle

nouveau; il occupait les tribunes de toutes les assemblees, et y trouvait, des ce temps meme, un emploi lucratif, car on commencait a payer les applaudissemens. Le ministre Bertrand avoue les avoir payes lui-meme.

Le plus ancien des clubs, celui des Jacobins, avait deja une influence extraordinaire. Une eglise suffisait a peine a la foule de ses membres et de ses auditeurs. Un immense amphitheatre s'elevait en forme de cirque, et occupait toute la grande nef de l'eglise des Jacobins. Un bureau se trouvait au centre; un president et des secretares l'occupaient. On y recueillait les voix; on y constatait les deliberations sur un registre. Une correspondance active entretenait le zele des societes repandues sur la surface entiere de la France; on les nommait societes affiliees. Ce club, par son anciennete et une violence soutenue, l'avait constamment emporte sur tous ceux qui avaient voulu se montrer plus moderes ou meme plus vehemens. Les Lameth, avec tout ce qu'il renfermait d'hommes distingues, l'avaient abandonne apres le voyage de Varennes, et s'etaient transportes aux Feuillans. C'etait dans ce dernier que se trouvaient confondus tous les essais de clubs moderes, essais qui n'avaient jamais reussi parce qu'ils allaient contre le besoin meme qui faisait courir aux clubs, celui de l'agitation. C'est aux Feuillans que se reunissaient alors les constitutionnels, ou partisans de la premiere revolution. Aussi le nom de Feuillant devint-il un titre de proscription, lorsque celui de modere en fut un.

Un autre club, celui des Cordeliers, avait voulu rivaliser de violence avec les Jacobins. Camille Desmoulins en etait l'ecrivain, et Danton le chef. Ce dernier, n'ayant pas reussi au barreau, s'etait fait adorer de la multitude qu'il touchait vivement par ses formes athletiques, sa voix sonore et ses passions toutes populaires. Les cordeliers n'avaient pu, meme avec de l'exageration, l'emporter sur leurs rivaux, chez lesquels l'habitude entretenait une immense affluence; mais ils etaient en meme temps presque tous du club jacobin, et, lorsqu'il le fallait, ils s'y rendaient a la suite de Danton pour determiner la majorite en sa faveur.

Robespierre, qu'on a vu pendant l'assemblee constituante se distinguer par le rigorisme de ses principes, etait exclu de l'assemblee legislative par le decret de non-reelection qu'il avait lui-meme contribue a faire rendre. Il s'etait retranche aux Jacobins, ou il dominait sans partage, par le dogmatisme de ses opinions et par une reputation d'integrite qui lui avait valu le nom d'incorruptible. Saisi d'effroi, comme on l'a vu, au moment de la revision, il s'etait rassure depuis, et il continuait l'oeuvre de sa popularite. Robespierre avait trouve deux rivaux qu'il commencait a hair, c'etaient Brissot et Louvet. Brissot, mele a tous les hommes de la premiere assemblee, ami de Mirabeau et de Lafayette, connu pour republicain, et l'un des membres le plus distingues de la legislative, etait leger de caractere, mais remarquable par certaines qualites d'esprit. Louvet, avec une ame chaude, beaucoup d'esprit et une grande audace, etait du nombre de ceux qui, ayant depasse la constituante, reavaient la republique: il se trouvait par la naturellement jete vers les Girondins. Bientot ses luttes avec Robespierre le leur attacherent davantage. Ce parti de la Gironde, forme peu a peu sans intention, par des hommes qui avaient trop de merite pour s'allier a la populace, assez d'eclat pour etre envies par elle et par ses chefs, et qui etaient plutot unis par leur situation que par un concert, ce parti dut etre brillant mais faible, et perir devant les factions plus reelles qui s'elevaient autour de lui.

Tel etait donc l'etat de la France: les anciens privileges etaient retires au-delà du Rhin; les partisans de la constitution occupaient la droite de l'assemblee, la garde nationale, et le club des Feuillans; les Girondins avaient la majorite dans l'assemblee, mais non dans les clubs, ou la basse violence l'emportait; enfin les exageres de cette nouvelle epoque, places sur les bancs les plus eleves de l'assemblee, et a cause de cela nommes *la Montagne*, etaient tout-puissans dans les clubs et sur la populace.

Lafayette ayant depose tout grade militaire, avait ete accompagne dans ses terres par les hommages et les regrets de ses compagnons d'armes. Le commandement n'avait pas ete delegue a un nouveau general, mais six chefs de legion commandaient alternativement la garde nationale tout entiere. Bailly, le fidele allie de Lafayette pendant ces trois annees si penibles, quitta aussi la mairie. Les voix des electeurs se partagerent entre Lafayette et Petion; mais la cour, qui ne voulait a aucun prix de Lafayette, dont cependant les dispositions lui etaient favorables, prefera Petion, quoiqu'il fut republicain. Elle espera davantage d'une espece

de froideur qu'elle prenait pour de la stupidite, mais qui n'en etait pas, et elle depensa beaucoup pour lui assurer la majorite. Il l'obtint en effet, et fut nomme maire[2]. Petion, avec un esprit eclaire, une conviction froide mais solide, avec assez d'adresse, servit constamment les republicains contre la cour, et se trouva lie a la Gironde par la conformite des vues, et par l'envie que sa nouvelle dignite excita chez les Jacobins.

Cependant si, malgre ces dispositions des partis, on avait pu compter sur le roi, il est possible que les mefiances des Girondins se fussent calmees, et que, le pretexte des troubles n'existant plus, les agitateurs n'eussent trouve desormais aucun moyen d'ameuter la populace.

Les intentions du roi etaient formees; mais, grace a sa faiblesse, elles n'etaient jamais irrevocables. Il fallait qu'il les prouvat avant qu'on y crut; et, en attendant la preuve, il etait expose a plus d'un outrage. Son caractere, quoique bon, n'etait pas sans une certaine disposition a l'humeur; ses resolutions devaient donc etre facilement ebranlees par les premieres fautes de l'assemblee. Elle se forma elle-meme, et preta serment avec pompe sur le livre de la constitution. Son premier decret, relatif au ceremonial, abolit les titres de *sire* et de *majeste* donnes ordinairement au roi. Elle ordonna de plus qu'en paraissant dans l'assemblee, il serait assis sur un fauteuil absolument semblable a celui du president[3]. C'etaient la les premiers effets de l'esprit republicain; et la fierte de Louis XVI en fut cruellement blessee. Pour se soustraire a ce qu'il regardait comme une humiliation, il resolut de ne pas se montrer a l'assemblee et d'envoyer ses ministres ouvrir la session legislative. L'assemblee, se repentant de cette premiere hostilite, revoqua son decret le lendemain, et donna ainsi un rare exemple de retour. Le roi s'y rendit alors et fut parfaitement accueilli. Malheureusement on avait decrete que les deutes, si le roi restait assis, pourraient egalement s'asseoir; c'est ce qu'ils firent, et Louis XVI y vit une nouvelle insulte. Les applaudissemens dont il fut couvert ne purent guerir sa blessure. Il rentra pale et les traits alteres. A peine fut-il seul avec la reine, qu'il se jeta sur un siege en sanglotant. "Ah! madame, s'ecria-t-il, vous avez ete temoin de cette humiliation! Quoi! venir en France pour voir..." La reine s'efforca de le consoler, mais son coeur etait profondement blesse, et ses bonnes intentions durent en etre ebranlees[4].

Cependant si des lors il ne songea plus qu'a recourir aux etrangers, les dispositions des puissances durent lui donner peu d'espoir. La declaration de Pilnitz etait demee sans effet, soit par defect de zele de la part des souverains, soit aussi a cause du danger que Louis XVI aurait couru, etant, depuis le retour de Varennes, prisonnier de l'assemblee constituante. L'acceptation de la constitution etait un nouveau motif d'attendre les resultats de l'experience avant d'agir. C'etait l'avis de Leopold et du ministre Kaunitz. Aussi lorsque Louis XVI eut notifie a toutes les cours qu'il acceptait la constitution, et que son intention etait de l'observer fidelement, l'Autriche donna une reponse tres pacifique; la Prusse et l'Angleterre firent de meme, et protesterent de leurs intentions amicales. Il est a observer que les puissances voisines agissaient avec plus de reserve que les puissances eloignees, telles que la Suede et la Russie, parce qu'elles etaient plus immediatement compromises dans la guerre. Gustave, qui revait une entreprise brillante sur la France, repondit a la notification, qu'il ne regardait pas le roi comme libre. La Russie differa de s'expliquer. La Hollande, les principautes italiennes, mais surtout la Suisse, firent des reponses satisfaisantes. Les electeurs de Treves et de Mayence, dans les territoires desquels se trouvaient les emigres, employerent des expressions evasives. L'Espagne, assiegee par les emissaires de Coblenz, ne se prononca pas davantage, et pretendit qu'elle desirait du temps pour s'assurer de la liberte du roi; mais elle assura neanmoins qu'elle n'entendait pas troubler la tranquillite du royaume.

De telles reponses, dont aucune n'etait hostile, la neutralite assuree de l'Angleterre, l'incertitude de Frederic-Guillaume, les dispositions pacifiques et bien connues de Leopold, tout faisait prevoir la paix. Il est difficile de savoir ce qui se passait dans l'ame vacillante de Louis XVI, mais son interet evident, et les craintes memes que la guerre lui inspira plus tard, doivent porter a croire qu'il desirait aussi la conservation de la paix. Au milieu de ce concert general, les emigres seuls s'obstinerent a vouloir la guerre et a la preparer.

Ils se rendaient toujours en foule a Coblenz; ils y armaient avec activite, preparaient des magasins, passaient des marches pour les fournitures, formaient des cadres qui a la verite ne se remplissaient pas, car aucun d'eux



ne voulait se faire soldat; ils instituait des grades qui se vendaient; et, s'ils ne tentaient rien de veritablement dangereux, ils faisaient neanmoins de grands preparatifs, qu'eux-memes croyaient redoutables, et dont l'imagination populaire devait s'effrayer.

La grande question etait de savoir si Louis XVI les favorisait ou non; et il etait difficile de croire qu'il ne fut pas tres bien dispose en faveur de parens et de serviteurs qui s'armaient pour lui rendre ses anciens pouvoirs. Il ne fallait pas moins que la plus grande sincerite et de continuelles demonstrations pour persuader le contraire. Les lettres du roi aux emigres portaient l'invitation et meme l'ordre de rentrer; mais il avait, dit-on[5], une correspondance secrete qui demontait sa correspondance publique et en detruisait l'effet. On ne peut sans doute contester les communications secretes avec Coblenz; mais je ne crois pas que Louis XVI s'en soit servi pour contredire les injonctions qu'il avait publiquement adressees aux emigres. Son interet le plus evident voulait qu'ils rentrassent. Leur presence a Coblenz ne pouvait etre utile qu'autant qu'ils avaient le projet de combattre; or Louis XVI redoutait la guerre civile par-dessus tout. Ne voulant donc pas employer leur epee sur le Rhin, il valait mieux qu'il les eut aupres de lui, afin de s'en servir au besoin, et de reunir leurs efforts a ceux des constitutionnels pour proteger sa personne et son trone. En outre, leur presence a Coblenz provoquait des lois severes qu'il ne voulait pas sanctionner; son refus de sanction le compromettait avec l'assemblee, et on verra que c'est l'usage qu'il fit du *veto* qui le depopularisa completement en le faisant regarder comme complice des emigres. Il serait etrange qu'il n'eut pas apercu la justesse de ces raisons, que tous les ministres avaient sentie. Ceux-ci pensaient unanimement que les emigres devaient retourner aupres de la personne du roi pour la defendre, pour faire cesser les alarmes et oter tout pretexte aux agitateurs. C'etait meme l'opinion de Bertrand de Molleville, dont les principes n'etaient rien moins que constitutionnels. "Il fallait, dit-il, employer tous les moyens possibles d'augmenter la popularite du roi. Le plus efficace et le plus utile de tous, dans ce moment, etait de rappeler les emigres. Leur retour generalement desire aurait fait revivre en France le parti royaliste que l'emigration avait entierement desorganise. Ce parti, fortifie par le discredit de l'assemblee, et recrute par les nombreux deserteurs du parti constitutionnel, et par tous les mecontents, serait bientot devenu assez puissant pour rendre decisive en faveur du roi l'explosion plus ou moins prochaine a laquelle il fallait s'attendre." (*Tome VI, p. 42.*)

Louis XVI, se conformant a cet avis des ministres, adressa des exhortations aux principaux chefs de l'armee et aux officiers de marine pour leur rappeler leur devoir, et les retenir a leur poste. Cependant ses exhortations furent inutiles, et la desertion continua sans interruption. Le ministre de la guerre vint annoncer que dix-neuf cents officiers avaient deserte. L'assemblee ne put se moderer, et resolut de prendre des mesures vigoureuses. La constituante s'etait bornee, en dernier lieu, a prononcer la destitution des fonctionnaires publics qui etaient hors du royaume, et a frapper les biens des emigres d'une triple contribution, pour dedommager l'etat des services dont ils le privaient par leur absence. L'assemblee nouvelle proposa des peines plus severes.

Divers projets furent presentes. Brissot distingua trois classes d'emigres: les chefs de la desertion, les fonctionnaires publics qui abandonnaient leurs fonctions, et enfin ceux qui par crainte avaient fui le sol de leur patrie. Il fallait, disait-il, sevir contre les premiers, mepriser et plaindre les autres.

Il est certain que la liberte de l'homme ne permet pas qu'on l'enchaîne au sol; mais lorsque la certitude est acquise, par une foule de circonstances, que les citoyens qui abandonnent leur patrie vont se reunir au dehors pour lui declarer la guerre, il est permis de prendre des precautions contre des projets aussi dangereux.

La discussion fut longue et opiniatre. Les constitutionnels s'opposaient a toutes les mesures proposees, et soutenaient qu'il fallait mepriser d'inutiles tentatives, comme avaient toujours fait leurs predecesseurs. Cependant le parti oppose l'emporta, et un premier decret fut rendu, qui enjoignit a Monsieur, frere du roi, de rentrer sous deux mois, faute de quoi il perdrait son droit eventuel a la regence. Un second decret plus severe fut porte contre les emigres en general; il declarait que les Francais rassembles au-delà des frontieres du royaume seraient suspects de conjuration contre la France; que si, au 1er janvier prochain, ils etaient encore en etat de rassemblement, ils seraient declares coupables de conjuration, poursuivis comme tels, et punis de mort;

et que les revenus des contumaces seraient pendant leur vie percus au profit de la nation, sans prejudice des droits des femmes, enfans et creanciers legitimes[6].

L'action d'emigrer n'etant pas reprehensible en elle-meme, il est difficile de caracteriser le cas ou elle le devient. Ce que pouvait faire la loi, c'etait d'avertir d'avance qu'on allait devenir coupable a telle condition; et tous ceux qui ne voulaient pas l'etre n'avaient qu'a obeir. Ceux qui, avertis du terme auquel l'absence du royaume devenait un crime, ne rentraient pas, consentaient par cela meme a passer pour criminels. Ceux qui, sans motifs de guerre ou de politique, etaient hors du royaume, devaient se hater de revenir; c'est en effet un sacrifice assez leger a la surete d'un etat, que d'abreger un voyage de plaisir ou d'interet.

Louis XVI, afin de satisfaire l'assemblee et l'opinion publique, consentit au decret qui ordonnait a Monsieur de rentrer, sous peine de perdre son droit a la regence, mais il apposa son *veto* sur la loi contre les emigres. Les ministres furent charges de se rendre tous ensemble a l'assemblee, pour y annoncer les volontes du roi[7]. Ils lurent d'abord divers decrets auxquels la sanction etait donnee. Quand arriva celui des emigres, un silence profond se fit dans l'assemblee; et lorsque le garde-des-sceaux prononca la formule officielle, *le roi examinera*, un grand mecontentement se manifesta de tous cotes. Il voulut developper les formes du *veto*; mais une foule de voix s'eleverent, et dirent au ministre que la constitution accordait au roi le droit de faire opposition, mais non celui de la motiver. Le ministre fut donc oblige de se retirer en laissant apres lui une profonde irritation. Cette premiere resistance du roi a l'assemblee fut une rupture definitive; et quoiqu'il eut sanctionne le decret qui privait son frere de la regence, on ne put s'empecher de voir dans son refus au second decret une marque d'affection pour les insurges de Coblenz. On se rappela qu'il etait leur parent, leur ami, et en quelque sorte leur co-interesse; et on en conclut qu'il lui etait impossible de ne pas faire cause commune avec eux contre la nation.

Des le lendemain, Louis XVI fit publier une proclamation aux emigres, et deux lettres particulieres a chacun de ses freres. Les raisons qu'il leur presentait aux uns et aux autres etaient excellentes, et paraissaient donnees de bonne foi. Il les engageait a faire cesser, par leur retour, les mefiances que les malveillans se plaisaient a repandre; il les pria de ne pas le reduire a employer contre eux des mesures severes; et quant a son defaut de liberte, sur lequel on s'appuyait pour ne pas lui obeir, il leur donnait pour preuve du contraire le *veto* qu'il venait d'apposer en leur faveur[8]. Quoi qu'il en soit, ces raisons ne produisirent ni a Coblenz ni a Paris l'effet qu'elles etaient ou paraissaient destinees a produire. Les emigres ne rentrerent pas; et dans l'assemblee on trouva le ton de la proclamation trop doux; on contesta meme au pouvoir executif le droit d'en faire une. On etait en effet trop irrite pour se contenter d'une proclamation, et surtout pour souffrir que le roi substituait une mesure inutile aux mesures vigoureuses qu'on venait de prendre.

Une autre epreuve du meme genre etait au meme instant imposee a Louis XVI, et amenait un resultat aussi malheureux. Les premiers troubles religieux avaient eclate dans l'Ouest; l'assemblee constituante y avait envoye deux commissaires, dont l'un etait Gensonne, si celebre plus tard dans le parti de la Gironde. Leur rapport avait ete fait a l'assemblee legislative, et, quoique tres modere, ce rapport l'avait remplie d'indignation. On se souvient que l'assemblee constituante, en privant de leurs fonctions les pretres qui refusaient de preter le serment, leur avait cependant laisse une pension et la liberte d'exercer leur culte a part. Ils n'avaient cesse depuis lors d'exciter le peuple contre leurs confreres assermentes, de les lui montrer comme des impies dont le ministere etait nul et dangereux. Ils trainaient les paysans a leur suite a de longues distances pour leur dire la messe. Ceux-ci s'irritaient de voir leur eglise occupee par un culte qu'ils croyaient mauvais, et d'etre obliges d'aller chercher si loin celui qu'ils croyaient bon. Souvent ils s'en prenaient aux pretres assermentes et a leurs partisans. La guerre civile etait imminente[9]. De nouveaux renseignements furent fournis a l'assemblee, et lui montrerent le danger encore plus grand. Elle voulut alors prendre contre ces nouveaux ennemis de la constitution des mesures semblables a celles qu'elle avait prises contre les ennemis armes d'outre-Rhin, et faire un nouvel essai des dispositions du roi.

L'assemblee constituante avait ordonne a tous les pretres le serment civique. Ceux qui refusaient de le preter, en perdant la qualite de ministres du culte public et paye par l'etat, conservaient leurs pensions de simples ecclesiastiques, et la liberte d'exercer privement leur ministere. Rien n'etait plus doux et plus modere qu'une repression pareille. L'assemblee legislative exigea de nouveau le serment, et priva ceux qui le refuseraient de tout traitement. Comme ils abusaient de leur liberte en excitant la guerre civile, elle ordonna que, selon leur conduite, ils seraient transportes d'un lieu dans un autre, et meme condamnes a une detention s'ils refusaient d'obeir. Enfin elle leur defendit le libre exercice de leur culte particulier, et voulut que les corps administratifs lui fissent parvenir une liste avec des notes sur le compte de chacun d'eux[10].

Cette mesure, ainsi que celle qui venait d'etre prise contre les emigres, tenait a la crainte qui s'empare des gouvernemens menaces, et qui les porte a s'entourer de precautions excessives. Ce n'est plus le fait realise qu'ils punissent, c'est l'attaque presumee qu'ils poursuivent; et leurs mesures deviennent souvent arbitraires et cruelles comme le soupcon.

Les eveques et les pretres qui etaient demeures a Paris et avaient conserve des relations avec le roi, lui adresserent aussitot un memoire contre le decret. Deja plein de scrupules, le roi, qui s'etait reproche toujours d'avoir sanctionne le decret de la constituante, n'avait pas besoin d'encouragement pour refuser sa sanction. "Pour celui-ci, dit-il en parlant du nouveau projet, on m'otera plutot la vie que de m'obliger a le sanctionner." Les ministres partageaient a peu pres cet avis. Barnave et Lameth, que le roi consultait quelquefois, lui conseillerent de refuser sa sanction; mais a ce conseil ils en ajoutaient d'autres que le roi ne pouvait se decider a suivre: c'etait, en s'opposant au decret, de ne laisser aucun doute sur ses dispositions, et, pour cela, d'eloigner de sa personne tous les pretres qui refusaient le serment, et de ne composer sa chapelle que d'ecclesiastiques constitutionnels. Mais, de tous les avis qu'on lui donnait, le roi n'adoptait que la partie qui concordait avec sa faiblesse ou sa devotion. Duport-Dutertre, garde-des-sceaux et organe des constitutionnels dans le ministere, y fit approuver leur avis; et lorsque le conseil eut delibere, a la grande satisfaction de Louis XVI, que le *veto* serait appose, il ajouta, comme avis, qu'il serait convenable d'entourer la personne du roi de pretres non suspects. A cette proposition, Louis XVI, ordinairement si flexible, montra une invincible opiniatrete; et dit que la liberte des cultes, decretee pour tout le monde, devait l'etre pour lui comme pour ses sujets, et qu'il devait avoir la liberte de s'entourer des pretres qui lui convenaient. On n'insista pas; et, sans en donner connaissance encore a l'assemblee, le *veto* fut decide.

Le parti constitutionnel, auquel le roi semblait se livrer en ce moment, lui preta un nouveau secours; ce fut celui du directoire du departement. Ce directoire etait compose des membres les plus consideres de l'assemblee constituante; on y trouvait le duc de Laroche-foucault, l'eveque d'Autun, Baumetz, Desmeuniers, Ansons, etc. Il fit une petition au roi, non comme corps administratif, mais comme reunion de petitionnaires, et provoqua l'apposition du *veto* au decret contre les pretres. "L'assemblee nationale, disait la petition, a certainement voulu le bien; nous aimons a la venger ici de ses coupables detracteurs; mais un si louable dessein l'a poussee vers des mesures que la constitution, que la justice, que la prudence, ne sauraient admettre... Elle fait dependre, pour tous les ecclesiastiques non-fonctionnaires, le paiement de leurs pensions de la prestation du serment civique, tandis que la constitution a mis expressement et litteralement ces pensions au rang des dettes nationales. Or, le refus de preter un serment quelconque peut-il detruire le titre d'une creance reconnue? L'assemblee constituante a fait ce qu'elle pouvait faire a l'egard des pretres non assermentes; ils ont refuse le serment prescrit, et elle les a prives de leurs fonctions; en les depossedant, elle les a reduits a une pension... L'assemblee legislative veut que les ecclesiastiques qui n'ont point prete le serment, ou qui l'ont retracte, puissent, dans les troubles religieux, etre eloignes provisoirement, et emprisonnes s'ils n'obeissent a l'ordre qui leur sera intime. N'est-ce pas renouveler le systeme des ordres arbitraires, puisqu'il serait permis de punir de l'exil, et bientot apres de la prison, celui qui ne serait pas encore convaincu d'etre refractaire a aucune loi?... L'assemblee nationale refuse a tous ceux qui ne preteraient pas le serment civique la libre profession de leur culte... Or, cette liberte ne peut etre ravie a personne; elle est consacree a jamais dans la declaration des droits.

Ces raisons etaient sans doute excellentes, mais on n'apaise avec des raisonnemens ni les ressentimens ni les craintes des partis. Comment persuader a une assemblee qu'on devait permettre a des pretres obstines d'exciter le trouble et la guerre civile? Le directoire fut injurie, et sa petition au roi fut combattue par une foule d'autres adreeses au corps legislatif. Camille Desmoulins en presenta une tres hardie a la tete d'une section. On pouvait y remarquer deja la violence croissante du langage, et l'abjuration de toutes les convenances observees jusque-la envers les autorites et le roi. Desmoulins disait a l'assemblee qu'il fallait un grand exemple...; que le directoire devait etre mis en etat d'accusation...; que c'etaient les chefs qu'il fallait poursuivre...; qu'on devait frapper a la tete, et se servir de la foudre contre les conspirateurs...; que la puissance du *veto* royal avait un terme, et qu'on n'empechait pas avec un *veto* la prise de la Bastille...

Louis XVI, decide a refuser sa sanction, differait cependant de l'annoncer a l'assemblee. Il voulait d'abord par quelques actes se concilier l'opinion. Il prit ses ministres dans le parti constitutionnel. Montmorin, fatigue de sa laborieuse carriere sous la constituante, et de ses penibles negociations avec tous les partis, n'avait pas voulu braver les orages d'une nouvelle legislature, et s'etait retire malgre les instances du roi. Le ministere des affaires etrangeres, refuse par divers personnages, fut accepte par Delessart, qui quitta celui de l'interieur; Delessart, integre et eclaire, etait sous l'influence des constitutionnels ou feuillans; mais il etait trop faible pour fixer la volonte du roi, pour imposer aux puissances etrangeres et aux factions interieures. Cahier de Gerville, patriote prononce, mais plus raide qu'entraignant, fut place a l'interieur, pour satisfaire encore l'opinion publique. Narbonne, jeune homme plein d'activite et d'ardeur, constitutionnel zele, et habile a se populariser, fut porte a l'administration de la guerre par le parti qui composait alors le ministere. Il aurait pu avoir une influence utile sur le conseil, et rattacher l'assemblee au roi s'il n'avait eu pour adversaire Bertrand de Molleville, ministre contre-revolutionnaire, et prefere par la cour a tous les autres. Bertrand de Molleville, detestant la constitution, s'enveloppa avec art dans le texte pour en attaquer l'esprit, et voulait franchement que le roi essayat de l'executer, "mais afin, disait-il, qu'elle fut demontree inexecutable". Le roi ne pouvait pas se resoudre a le renvoyer, et c'est avec ce ministere mele qu'il essaya de poursuivre sa route. Apres avoir tente de plaire a l'opinion par ses choix, il essaya d'autres moyens pour se l'attacher encore davantage, et il parut se preter a toutes les mesures diplomatiques et militaires proposees contre les rassemblemens formes sur le Rhin.

Les dernieres lois repressives avaient ete empechees par le *veto*, et cependant tous les jours de nouvelles denonciations apprenaient a l'assemblee les preparatifs et les menaces des emigres. Les proces-verbaux des municipalites et des departemens voisins de la frontiere, les rapports des commercans venant d'outre-Rhin, attestaient que le vicomte de Mirabeau, frere du celebre constituant, etait a la tete de six cents hommes dans l'evêche de Strasbourg; que, dans le territoire de l'electeur de Mayence et pres de Worms, se trouvaient des corps nombreux de transfuges, sous les ordres du prince de Conde; qu'il en etait de meme a Coblenz et dans tout l'electoral de Treves; que des exces et des violences avaient ete commis sur des Francais, et qu'enfin la proposition avait ete faite au general Wimpfen de livrer Neuf-Brisach. Ces rapports, ajoutes a tout ce qu'on savait deja par la notoriete publique, pousserent l'assemblee au dernier degre d'irritation. Un projet de decret fut aussitot propose, pour exiger des electeurs le desarmement des emigres. On renvoya la decision a deux jours pour qu'elle ne parut pas trop precipitee. Ce delai expira, la deliberation fut ouverte.

Le depute Isnard prit le premier la parole: il fit sentir la necessite d'assurer la tranquillite du royaume, non pas d'une maniere passagere, mais durable; d'en imposer par des mesures promptes et vigoureuses, qui attestassent a l'Europe entiere les resolutions patriotiques de la France. "Ne craignez pas, disait-il, de provoquer contre vous la guerre des grandes puissances, l'interet a deja decide de leurs intentions, vos mesures ne les changeront pas, mais les obligeront a s'expliquer... Il faut que la conduite du Francais reponde a sa nouvelle destinee. Esclave sous Louis XIV, il fut neanmoins intrepide et grand; aujourd'hui libre, serait-il faible et timide? On se trompe, dit Montesquieu, si l'on croit qu'un peuple en revolution est dispose a etre conquis; il est pret au contraire a conquerir les autres. (*Applaudissemens.*)

“On vous propose des capitulations! On veut augmenter la prerogative royale, augmenter le pouvoir du roi, d'un homme dont la volonte peut paralyser celle de toute la nation, d'un homme qui recoit 30,000,000, tandis que des milliers de citoyens meurent dans la detresse! (*Nouveaux applaudissemens.*) On veut ramener la noblesse! Dussent tous les nobles de la terre nous assaillir, les Francais tenant d'une main leur or, et de l'autre leur fer, combattront cette race orgueilleuse, et la forceront d'endurer le supplice de l'egalite.

“Parlez aux ministres, au roi et a l'Europe, le langage qui convient aux representans de la France. Dites aux ministres que jusqu'ici vous n'etes pas tres-satisfaits de leur conduite, et que par la responsabilite vous entendez la mort. (*Applaudissemens prolonges.*) Dites a l'Europe que vous respecterez les constitutions de tous les empires, mais que, si on suscite une guerre des rois contre la France, vous susciterez une guerre des peuples contre les rois!” Les applaudissemens se renouvelant encore: “Respectez, s'ecrie l'orateur, respectez mon enthousiasme, c'est celui de la liberte! Dites, ajoute-t-il, que les combats que se livrent les peuples par ordre des despotes, ressemblent aux coups que deux amis, excites par un instigateur perfide, se portent dans l'obscurite! Si le jour vient a paraitre, ils s'embrassent, et se vengent de celui qui les trompait. De meme si, au moment que les armees ennemies lutteront avec les notres, la philosophie frappe leurs yeux, les peuples s'embrasseront a la face des tyrans detrones, de la terre consolee, et du ciel satisfait! [11]”

L'enthousiasme excite par ces paroles fut tel qu'on se pressait autour de l'orateur pour l'embrasser. Le decret qu'il appuyait fut adopte sur-le-champ. M. de Vaublanc fut charge de le porter au roi, a la tete d'une deputation de vingt-quatre membres. Par ce decret l'assemblee declarait qu'elle regardait comme indispensable de requerir les electeurs de Treves, Mayence, et autres princes de l'empire, de mettre fin aux rassemblemens formes sur la frontiere. Elle suppliait en meme temps le roi de hater les negociations entamees pour les indemnites dues aux princes possessionnes en Alsace.

M. de Vaublanc accompagna ce decret d'un discours ferme et respectueux, fort applaudi par l'assemblee. “Sire, disait-il, si les Francais chasses de leur patrie par la revocation de l'edit de Nantes s'etaient rassembles en armes sur les frontieres, s'ils avaient ete proteges par des princes d'Allemagne, sire, nous vous le demandons, qu'elle eut ete la conduite de Louis XIV? Eut-il souffert ces rassemblemens? Ce qu'il eut fait pour son autorite, que Votre Majeste le fasse pour le maintien de la constitution!”

Louis XVI, decide, comme nous l'avons dit, a corriger l'effet du *veto* par des actes qui plussent a l'opinion, resolut de se rendre a l'assemblee, et de repondre lui-meme a son message par un discours capable de la satisfaire.

Le 14 decembre, au soir, le roi s'y rendit apres s'etre annonce le matin par un simple billet. Il fut recu dans un profond silence. Il dit que le message de l'assemblee meritait une grande consideration, et que, dans une circonstance ou etait compromis l'honneur francais, il croyait devoir se presenter lui-meme; que, partageant les intentions de l'assemblee, mais redoutant le fleau de la guerre, il avait essaye de ramener des Francais egares; que les insinuations amicales ayant ete inutiles, il avait prevenu le message des representans, et avait signifie aux electeurs que si, avant le 15 janvier, tout attroupement n'avait pas cesse, ils seraient consideres comme ennemis de la France; qu'il avait ecrit a l'empereur pour reclamer son intervention en qualite de chef de l'empire, et que dans le cas ou satisfaction ne serait pas obtenue, il proposerait la guerre. Il finissait en disant qu'on chercherait vainement a environner de degouts l'exercice de son autorite, qu'il garderait fidelement le depot de la constitution, et qu'il sentait profondement combien c'etait beau d'etre roi d'un peuple libre. Les applaudissemens succederent au silence, et dedommagerent le roi de l'accueil qu'il avait recu en entrant. L'assemblee ayant decrete le matin qu'il lui serait repondu par un message, ne put lui exprimer sur-le-champ sa satisfaction, mais elle decida que son discours serait envoye aux quatre-vingt-trois departemens. Narbonne entra aussitot apres, pour faire connaitre les moyens qui avaient ete pris pour assurer l'effet des injonctions adressees a l'empire. Cent cinquante mille hommes devaient etre reunis sur le Rhin, et ce n'etait pas impossible, ajoutait-il. Trois generaux etaient nommes pour les commander: Luckner, Rochambeau et Lafayette. Les applaudissemens couvrirent le dernier nom. Narbonne ajoutait qu'il allait partir

pour visiter les frontieres, s'assurer de l'etat des places fortes, et donner la plus grande activite aux travaux de defense; que sans doute l'assemblee accorderait les fonds necessaires, et ne marchanderait pas la liberte. "Non, non," s'ecria-t-on de toutes parts. Enfin il demanda si l'assemblee, malgre que le nombre legal des marechaux fut complet, ne permettrait pas au roi de conferer ce grade aux deux generaux Luckner et Rochambeau, charges de sauver la liberte. Des acclamations temoignerent le consentement de l'assemblee, et la satisfaction que lui causait l'activite du jeune ministre. C'est par une conduite pareille que Louis XVI serait parvenu a se populariser, et a se concilier les republicains qui ne voulaient de la republique que parce qu'ils croyaient un roi incapable d'aimer et de defendre la liberte.

On profita de la satisfaction produite par ces mesures, pour signifier le *veto* appose sur le decret contre les pretres. Le matin on eut soin de publier dans les journaux la destitution des anciens agens diplomatiques accuses d'aristocratie, et la nomination des nouveaux. Graces a ces precautions, le message fut accueilli sans murmure. Deja l'assemblee s'y attendait, et la sensation ne fut pas aussi facheuse qu'on aurait pu le craindre. On voit quels menagemens infinis le roi etait obligé de garder pour faire usage de sa prerogative, et quel danger il y avait pour lui a l'employer. Quand meme l'assemblee constituante, qu'on a accusee de l'avoir perdu en le depouillant, lui eut accorde le *veto* absolu, en eut-il ete plus puissant pour cela? Le *veto* suspensif ne faisait-il pas ici tout l'effet du *veto* absolu? Etait-ce la puissance legale qui manquait au roi ou la puissance d'opinion? On le voit par le resultat meme; ce n'est pas le defaut de prerogatives suffisantes qui a perdu Louis XVI, mais l'usage inconsidere de celles qui lui restaient...

L'activite promise a l'assemblee ne se ralentit pas; les propositions pour les depenses de guerre, pour la nomination des deux marechaux Luckner et Rochambeau, se succederent sans interruption. Lafayette, arrache a la retraite ou il etait alle se delasser de trois annees de fatigues, se presenta a l'assemblee ou il fut parfaitement accueilli. Des bataillons de la garde nationale l'accompagnerent a sa sortie de Paris; et tout lui prouva que le nom de Lafayette n'etait pas oublie, et qu'on le regardait encore comme un des fondateurs de la liberte.

Cependant Leopold, naturellement pacifique, ne voulait pas la guerre, car il savait qu'elle ne convenait pas a ses interets, mais il desirait un congres soutenu d'une force imposante pour amener un accommodement et quelques modifications dans la constitution. Les emigres ne voulaient pas la modifier, mais la detruire; plus sage et mieux instruit, l'empereur savait qu'il fallait accorder beaucoup aux opinions nouvelles, et que ce qu'on pouvait desirer c'etait tout au plus de rendre au roi quelques prerogatives, et de revenir sur la composition du corps legislatif, en etablissant deux chambres au lieu d'une[12]. C'est surtout ce dernier projet qu'on redoutait le plus et qu'on reprochait souvent au parti feuillant et constitutionnel. Il est certain que si ce parti avait, dans les premiers temps de la constituante, repousse la chambre haute, parce qu'il craignait avec raison de voir la noblesse s'y retrancher, ses craintes aujourd'hui n'etaient plus les memes; il avait au contraire la juste esperance de la remplir presque a lui seul. Beaucoup de constituans, replonges dans une nullite complete, y auraient trouve une occasion de rentrer sur la scene politique. Si donc cette chambre haute n'etait pas dans leurs vues, elle etait du moins dans leurs interets. Il est certain que les journaux en parlaient souvent, et que ce bruit circulait partout. Combien avait ete rapide la marche de la revolution! Le cote droit aujourd'hui etait compose des membres de l'ancien cote gauche; et l'attentat redoute et reproche n'etait plus le retour a l'ancien regime, mais l'etablissement d'une chambre haute. Quelle difference avec 89! et combien une folle resistance n'avait-elle pas precipite les evenemens!

Leopold ne voyait donc pour Louis XVI que cette amelioration possible. En attendant, son but etait de trainer les negociations en longueur, et, sans rompre avec la France, de lui imposer par de la fermete. Mais il manqua son but par sa reponse. Cette reponse consistait a notifier les conclusions de la diete de Ratisbonne, qui refusait d'accepter aucune indemnite pour les princes possessionnes en Alsace. Rien n'etait plus ridicule qu'une decision pareille, car tout le territoire compris sous une meme domination doit relever des memes lois: si des princes de l'empire avaient des terres en France, ils devaient subir l'abolition des droits feudaux, et l'assemblee constituante avait deja beaucoup fait en leur accordant des indemnites. Plusieurs d'entre eux ayant

deja traite a cet egard, la diete annulait leurs conventions, et leur defendait d'accepter aucun arrangement. L'empire pretendait ainsi ne pas reconnaitre la revolution en ce qui le concernait. Quant a ce qui regardait les rassemblemens d'emigres, Leopold, sans s'expliquer sur leur dispersion, repondait a Louis XVI que l'electeur de Treves, pouvant, d'apres les injonctions du gouvernement Francais, essayer de prochaines hostilites, il avait ete ordonne au general Bender de lui porter de prompts secours.

Cette reponse ne pouvait pas etre plus mal calculee; elle obligeait Louis XVI, pour ne pas se compromettre, de prendre des mesures vigoureuses, et de proposer la guerre. Delessart fut aussitot envoye a l'assemblee pour faire part de cette reponse, et temoigner l'etonnement que causait au roi la conduite de Leopold. Le ministre assura que probablement on avait trompe l'empereur, et qu'on lui avait faussement persuade que l'electeur avait satisfait a tous les devoirs de bon voisinage. Delessart communiqua en outre la replique faite a Leopold. On lui avait signifie que nonobstant sa reponse et les ordres donnes au marechal Bender, si les electeurs n'avaient pas au terme prescrit, c'est-a-dire au 15 janvier, satisfait a la demande de la France, on emploierait contre eux la voie des armes. "Si cette declaration, disait Louis XVI dans sa lettre du 31 decembre a l'assemblee, ne produit pas l'effet que je dois en esperer, si la destinee de la France est d'avoir a combattre ses enfans et ses allies, je ferai connaitre a l'Europe la justice de notre cause; le peuple Francais la soutiendra par son courage, et la nation verra que je n'ai pas d'autre interet que les siens, et que je regarderai toujours le maintien de sa dignite et de sa surete comme le plus essentiel de mes devoirs."

Ces paroles, ou le roi semblait dans le commun danger s'unir a la nation, furent vivement applaudies. Les pieces furent livrees au comite diplomatique, pour en faire un prompt rapport a l'assemblee.

La reine fut encore applaudie une fois a l'Opera comme dans les jours de son eclat et de sa puissance, et elle revint toute joyeuse dire a son epoux qu'on l'avait accueillie comme autrefois. Mais c'etaient les derniers temoignages qu'elle recevait de ce peuple jadis idolatre de ses graces royales. Ce sentiment d'egalite, qui demeure si long-temps etouffe chez les hommes, et qui est si fougueux lorsqu'il se reveille, se manifestait deja de toutes parts. On etait a la fin de l'annee 1791; l'assemblee abolit l'antique ceremonial du premier de l'an et decida que les hommages portes au roi, dans ce jour solennel, ne le seraient plus a l'avenir. A peu pres a la meme epoque, une deputation se plaignit de ce qu'on ne lui avait pas ouvert la porte du conseil a deux battans. La discussion fut scandaleuse, et l'assemblee, en ecrivant a Louis XVI, supprima les titres de sire et de majeste. Un autre jour, un depute entra chez le roi, le chapeau sur la tete et dans un costume peu convenable. Cette conduite etait souvent provoquee par le mauvais accueil que les gens de la cour faisaient aux deputes, et dans ces represailles l'orgueil des uns et des autres ne voulait jamais rester en arriere.

Narbonne poursuivait sa tournee avec une rare activite. Trois armees furent etablies sur la frontiere menacee. Rochambeau, vieux general qui avait autrefois bien conduit la guerre, mais qui etait aujourd'hui maladif, chagrin et mecontent, commandait l'armee placee en Flandre et dite du Nord. Lafayette avait l'armee du centre et campait vers Metz. Luckner, vieux guerrier, mediocre general, brave soldat, et tres popularise dans les camps par ses moeurs toutes militaires, commandait le corps qui occupait l'Alsace. C'etait la tout ce qu'une longue paix et une desertion generale nous avaient laisse de generaux.

Rochambeau, mecontent du nouveau regime, irrite de l'indiscipline qui regnait dans l'armee, se plaignait sans cesse et ne donnait aucune esperance au ministere. Lafayette, jeune, actif, jaloux de se distinguer bientot en defendant la patrie, retablissait la discipline dans ses troupes, et surmontait toutes les difficultes suscitees par la mauvaise volonte des officiers, qui etaient les aristocrates de l'armee. Il les avait reunis, et, leur parlant le langage de l'honneur, il leur avait dit qu'ils devaient quitter le camp s'ils ne voulaient pas servir loyalement; que s'il en etait qui voulussent se retirer, il se chargeait de leur procurer a tous ou des retraites en France, ou des passeports pour l'etranger; mais que s'ils persistaient a servir, il attendait de leur part zele et fidelite. Il etait ainsi parvenu a etablir dans son armee un ordre meilleur que celui qui regnait dans toutes les autres. Quant a Luckner, depourvu d'opinion politique, et par consequent facile pour tous les regimes, il promettait beaucoup a l'assemblee, et avait reussi en effet a s'attacher ses soldats.

Narbonne voyagea avec la plus grande celerite, et vint, le 11 janvier, rendre compte a l'assemblee de sa rapide expedition. Il annonca que la reparation des places fortes etait deja tres avancee, que l'armee, depuis Dunkerque jusqu'a Besancon, presentait une masse de deux cent quarante bataillons et cent soixante escadrons, avec l'artillerie necessaire pour deux cent mille hommes, et des approvisionnement pour six mois. Il donna les plus grands eloges au patriotisme des gardes nationales volontaires, et assura que sous peu leur equipement allait etre complet. Le jeune ministre cedait sans doute aux illusions du zele, mais ses intentions etaient si nobles, ses travaux si prompts, que l'assemblee le couvrit d'applaudissemens, offrit son rapport a la reconnaissance publique, et l'envoya a tous les departemens; maniere ordinaire de temoigner son estime a tout ce dont elle etait satisfaite.

Notes:

[1] Voyez la note 1 a la fin du volume. [2] 17 novembre. [3] Decret du 5 octobre. [4] Voyez madame Campan, tome II, page 129. [5] Voyez la note 2 a la fin du volume. [6] Decrets du 28 octobre et du 9 novembre. [7] Seance du 12 novembre. [8] Voyez la note 3 a la fin du volume. [9] Voyez la note 4 a la fin du volume. [10] Decret du 27 novembre. [11] Seance du 29 novembre. [12] Voyez la note 5 a la fin du volume.

## CHAPITRE II.

DIVISION DES PARTIS SUR LA QUESTION DE LA GUERRE.—ROLE DU DUC D'ORLEANS ET DE SON PARTI.—LES PRINCES EMIGRES SONT DECRETES D'ACCUSATION.—FORMATION D'UN MINISTERE GIRONDIN.—DUMOURIEZ, SON CARACTERE, SON GENIE ET SES PROJETS; DETAILS SUR LES NOUVEAUX MINISTRES.—ENTRETIEN DE DUMOURIEZ AVEC LA REINE.—DECLARATION DE GUERRE AU ROI DE HONGRIE ET DE BOHEME.—PREMIERES OPERATIONS MILITAIRES.—DEROUTES DE QUIEVRAIN ET DE TOURNAY.—MEURTRE DU GENERAL DILLON.

Au commencement de l'annee 1792, la guerre etait devenue la grande question du moment; c'etait pour la revolution celle de l'existence meme. Ses ennemis etant maintenant transportes au dehors, c'etait la qu'il fallait les chercher et les vaincre. Le roi, chef des armees, agirait-il de bonne foi contre ses parens et ses anciens courtisans? Tel etait le doute sur lequel il importait de rassurer la nation. Cette question de la guerre s'agitait aux Jacobins, qui n'en laissaient passer aucune sans la decider souverainement. Ce qui paraissait singulier, c'est que les jacobins excessifs et Robespierre, leur chef, etaient portes pour la paix, et les jacobins moderes, ou les girondins, pour la guerre. Ceux-ci avaient a leur tete Brissot et Louvet. Brissot soutenait la guerre de son talent et de son influence. Il pensait avec Louvet et tous les girondins qu'elle convenait a la nation, parce qu'elle terminerait une dangereuse incertitude et dévoilerait les veritables intentions du roi. Ces hommes, jugeant du resultat d'apres leur enthousiasme, ne pouvaient pas croire que la nation fut vaincue; et ils pensaient que si, par la faute du roi, elle eprouvait quelque echec passager, elle serait aussitot eclairee, et deposerait un chef infidele. Comment se faisait-il que Robespierre et les autres jacobins ne voulussent pas d'une determination qui devait amener un denouement si prompt et si decisif? C'est ce qu'on ne peut expliquer que par des conjectures. Le timide Robespierre s'effrayait-il de la guerre? ou bien ne la combattait-il que parce que Brissot, son rival aux Jacobins, la soutenait, et parce que le jeune Louvet l'avait defendue avec talent? Quoi qu'il en soit, il combattit pour la paix avec une extreme opiniatrete. Ceux des cordeliers qui etaient en meme temps jacobins, se rendirent a la deliberation et soutinrent Robespierre. Ils semblaient craindre surtout que la guerre ne donnat trop d'avantages a Lafayette, et ne lui procurat bientot la dictature militaire; c'etait la la crainte continuelle de Camille Desmoulin, qui ne cessait de se le figurer a la tete d'une armee victorieuse, ecrasant, comme au Champ-de-Mars, jacobins et cordeliers. Louvet et les girondins supposaient un autre motif aux cordeliers, et croyaient qu'ils ne poursuivaient dans Lafayette que l'ennemi du duc d'Orleans, auquel on les disait secretement unis. Ce duc d'Orleans, qu'on voit reparaitre encore dans les soupcons de ses ennemis, bien plus que dans la revolution, etait alors presque eclipse. On avait pu au commencement se servir de son nom, et lui-meme avait pu fonder quelques esperances sur ceux auxquels il le



pretait, mais tout etait bien change depuis. Sentant lui-meme combien il etait deplace dans le parti populaire, il avait essaye d'obtenir le pardon de la cour pendant les derniers temps de la constituante, et il avait ete repousse. Sous la legislative, on le conserva au rang des amiraux, et il fit de nouvelles tentatives aupres du roi. Cette fois il fut admis aupres de lui, eut un entretien assez long, et ne fut pas mal accueilli. Il devait retourner au chateau; il s'y rendit. Le couvert de la reine etait mis, et tous les courtisans s'y trouvaient en grand nombre. A peine l'eut-on apercu, que les mots les plus outrageans furent proferes. "Prenez garde aux plats," s'ecriaient-on de toutes parts, comme si on avait redoute qu'il y jetat du poison. On le poussait, on lui marchait sur les pieds, et on l'obligea de se retirer. En descendant l'escalier, il recut de nouveaux outrages, et sortit indigne, croyant que le roi et la reine lui avaient prepare cette scene humiliante. Cependant le roi et la reine furent desesperees de cette imprudence des courtisans, qu'ils ignoraient completement[1]. Ce prince dut etre plus irrite que jamais, mais il n'en devint, certainement ni plus actif, ni plus habile chef de parti qu'auparavant. Ceux de ses amis qui occupaient les Jacobins et l'assemblee, durent faire sans doute un peu plus de bruit; de la, on crut voir reparaitre sa faction, et on pensa que ses pretentions et ses esperances renaissaient avec les dangers du trone.

Les girondins crurent que les cordeliers et les jacobins exagerees ne soutenaient la paix que pour priver Lafayette, rival du duc d'Orleans, des succes que la guerre pouvait lui valoir. Quoi qu'il en soit, la guerre, repoussee par les jacobins, mais soutenue par les girondins, dut l'emporter dans l'assemblee, ou ceux-ci dominaient. L'assemblee commença par mettre d'abord en accusation, des le 1er janvier, Monsieur, frere du roi, le comte d'Artois, le prince de Conde, Calonne, Mirabeau jeune et Laqueuille, comme prevenus d'hostilites contre la France. Un decret d'accusation n'etant point soumis a la sanction, on n'avait pas cette fois a redouter le *veto*. Le sequestre des biens des emigres et la perception de leurs revenus au profit de l'etat, ordonnes par le decret non sanctionne, furent prescrits de nouveau par un autre decret, auquel le roi ne mit aucune opposition. L'assemblee s'emparait des revenus a titre d'indemnites de guerre. Monsieur fut prive de la regence, en vertu de la decision precedemment rendue.

Le rapport sur le dernier office de l'empereur fut enfin presente, le 14 janvier, a l'assemblee par Gensonne. Il fit remarquer que la France avait toujours prodigue ses tresors et ses soldats a l'Autriche, sans jamais en obtenir de retour; que le traite d'alliance conclu en 1756 avait ete viole par la declaration de Pilnitz et les suivantes, dont l'objet etait de susciter une coalition armee des souverains; qu'il l'avait ete encore par l'armement des emigres, souffert et seconde meme par les princes de l'empire. Gensonne soutint de plus que, quoique des ordres eussent ete recemment donnes pour la dispersion des rassemblemens, ces ordres apparemment n'avaient pas ete executes; que la cocarde blanche n'avait pas cesse d'etre portee au-delà du Rhin, la cocarde nationale outragee, et les voyageurs francais maltraites; qu'en consequence, il fallait demander a l'empereur une derniere explication sur le traite de 1756. L'impression et l'ajournement de ce rapport furent ordonnes.

Le meme jour, Guadet monte a la tribune. "De tous les faits, dit-il, communiquees a l'assemblee, celui qui l'a le plus frappe, c'est le plan d'un congres dont l'objet serait d'obtenir la modification de la constitution francaise, plan soupconne depuis long-temps, et enfin denonce comme possible par les comites et les ministres. S'il est vrai, ajoute Guadet, que cette intrigue est conduite par des hommes qui croient y voir le moyen de sortir de la nullite politique dans laquelle ils viennent de descendre; s'il est vrai que quelques-uns des agens du pouvoir executif secondent de toute la puissance de leurs relations cet abominable complot; s'il est vrai qu'on veuille nous amener par les longueurs et le decouragement a accepter cette honteuse mediation, l'assemblee nationale doit-elle fermer les yeux sur de pareils dangers? Jurons, s'ecrie l'orateur, de mourir tous ici, plutot..." On ne le laisse pas achever; toute l'assemblee se leve en criant: *Oui, oui, nous le jurons*; et d'enthousiasme, on declare infame et traître a la patrie tout Francais qui pourrait prendre part a un congres dont l'objet serait de modifier la constitution. C'etait contre les anciens constituans et le ministre Delessart que ce decret etait dirige. C'est surtout ce dernier qu'on accusait de trainer les negociations en longueur. Le 17, la discussion sur le rapport de Gensonne fut reprise, et il fut decrete que le roi ne traiterait plus qu'au nom de la nation francaise, et qu'il requerrait l'empereur de s'expliquer definitivement avant le 1er mars prochain. Le roi repondit que depuis plus de quinze jours il avait demande des explications positives a Leopold.

Dans cet intervalle, on apprit que l'electeur de Treves, effraye de l'insistance du cabinet francais, avait donne de nouveaux ordres pour la dispersion des rassemblemens, pour la vente des magasins formes dans ses etats, pour la prohibition des recrutemens et des exercices militaires, et que ces ordres etaient en effet mis a execution. Dans les dispositions ou l'on etait, une pareille nouvelle fut froidement accueillie. On ne voulut y voir que de vaines demonstrations sans resultat; et on persista a demander la reponse definitive de Leopold.

Des divisions existaient dans le ministere, entre Bertrand de Molleville et Narbonne. Bertrand etait jaloux de la popularite du ministre de la guerre, et blamait ses condescendances pour l'assemblee. Narbonne se plaignait de la conduite de Bertrand de Molleville, de ses dispositions inconstitutionnelles, et voulait que le roi le fit sortir du ministere. Cahier de Gerville tenait la balance entre eux, mais sans succes. On pretendit que le parti constitutionnel voulait porter Narbonne a la dignite de premier ministre; il parait meme que le roi fut trompe, qu'on l'effraya de la popularite et de l'ambition de Narbonne, qu'on lui montra en lui un jeune presumptueux qui voulait gouverner le cabinet. Les journaux furent instruits de ces divisions; Brissot et la Gironde defendirent ardemment le ministre menace de disgrace, et attaquerent vivement ses collegues et le roi. Une lettre ecrite par les trois generaux du nord a Narbonne, et dans laquelle il lui exprimaient leurs craintes sur sa destitution qu'on disait imminente, fut publiee. Le roi le destitua aussitot; mais, pour combattre l'effet de cette destitution, il fit annoncer celle de Bertrand de Molleville. Cependant l'effet de la premiere n'en fut pas moins grand; une agitation extraordinaire eclata aussitot; et l'assemblee voulut declarer, d'apres la formule employeee autrefois pour Necker, que Narbonne emportait la confiance de la nation, et que le ministere entier l'avait perdue. On voulait cependant excepter de cette condamnation Cahier de Gerville, qui avait toujours combattu Bertrand de Molleville, et qui venait meme d'avoir avec lui une dispute violente. Apres bien des agitations, Brissot demanda a prouver que Delessart avait trahi la confiance de la nation. Ce ministre avait confie au comite diplomatique sa correspondance avec Kaunitz; elle etait sans dignite, elle donnait meme a Kaunitz une idee peu favorable de l'etat de la France, et semblait avoir autorise la conduite et le langage de Leopold. Il faut savoir que Delessart, et son collegue Duport–Dutertre, etaient les deux ministres qui appartenaient plus particulierement aux feuillans, et auxquels on en voulait le plus, parce qu'on les accusait de favoriser le projet d'un congres.

Dans une des seances les plus orageuses de l'assemblee, l'infortune Delessart fut accuse par Brissot d'avoir compromis la dignite de la nation, de n'avoir pas averti l'assemblee du concert des puissances et de la declaration de Pilnitz; d'avoir professe dans ses notes des doctrines inconstitutionnelles, d'avoir donne a Kaunitz une fausse idee de l'etat de la France, d'avoir traine la negociation en longueur et de l'avoir conduite d'une maniere contraire aux interets de la patrie. Vergniaud se joignit a Brissot, et ajouta de nouveaux griefs a ceux qui etaient imputes a Delessart. Il lui reprocha d'avoir, lorsqu'il etait ministre de l'interieur, garde trop long–temps en portefeuille le decret qui reunissait le Comtat a la France, et d'etre ainsi la cause des massacres d'Avignon. Puis Vergniaud ajouta: “De cette tribune ou je vous parle, on apercoit le palais ou des conseillers pervers egarent et trompent le roi que la constitution nous a donne; je vois les fenetres du palais ou l'on trame la contre–revolution, ou l'on combine les moyens de nous replonger dans l'esclavage... La terreur est souvent sortie, dans les temps antiques, et au nom du despotisme, de ce palais fameux; qu'elle y rentre aujourd'hui au nom de la loi; qu'elle y penetre tous les coeurs; que tous ceux qui l'habitent sachent que notre constitution n'accorde l'inviolabilite qu'au roi.”

Le decret d'accusation fut aussitot mis aux voix et adopte[2]; Delessart fut envoye a la haute cour nationale, etablie a Orleans, et chargee, d'apres la constitution, de juger les crimes d'etat. Le roi le vit partir avec la plus grande peine. Il lui avait donne sa confiance et l'aimait beaucoup, a cause de ses vues moderees et pacifiques. Duport–Dutertre, ministre du parti constitutionnel, fut aussi menace d'une accusation, mais il la prevint, demanda a se justifier, fut absous par l'ordre du jour, et immediatement apres donna sa demission. Cahier de Gerville la donna aussi, et de cette maniere le roi se trouva prive du seul de ses ministres qui eut aupres de l'assemblee une reputation de patriotisme.

Separe des ministres que les feuellans lui avaient donnees, et ne sachant sur qui s'appuyer au milieu de cet orage, Louis XVI, qui avait renvoye Narbonne parce qu'il etait trop populaire, songea a se lier a la Gironde, qui etait republicaine. Il est vrai qu'elle ne l'etait que par defiance du roi, qui pouvait, en se livrant a elle, reussir a se l'attacher; mais il fallait qu'il se livrat sincerement, et cette eternelle question de la bonne foi s'elevait encore ici comme dans toutes les occasions. Sans doute Louis XVI etait sincere quand il se confiait a un parti, mais ce n'etait pas sans humeur et sans regrets. Aussi, des que ce parti lui imposait une condition difficile mais necessaire, il la repoussait; la defiance naissait aussitot, l'aigreur s'ensuivait; et bientot une rupture etait la suite de ces alliances malheureuses entre des coeurs que des interets trop opposes occupaient exclusivement. C'est ainsi que Louis XVI, apres avoir admis aupres de lui le parti feuellant, avait repousse par humeur Narbonne, qui en etait le chef le plus prononce, et se trouvait reduit, pour apaiser l'orage, a s'abandonner a la Gironde. L'exemple de l'Angleterre, ou le roi prend souvent ses ministres dans l'opposition, fut un des motifs de Louis XVI. La cour concut alors une esperance, car on s'en fait toujours une, meme dans les plus tristes conjonctures; elle se flatta que Louis XVI, en prenant des demagogues incapables et ridicules, perdrait de reputation le parti dans lequel il les aurait choisis. Cependant il n'en fut point ainsi, et le nouveau ministere ne fut pas tel que l'aurait desire la mechancete des courtisans.

Depuis plus d'un mois, Delessart et Narbonne avaient appele un homme dont ils avaient cru les talens precieux, et l'avaient place aupres d'eux pour s'en servir: c'etait Dumouriez, qui tour a tour commandant en Normandie et dans la Vendee, avait montre partout une fermete et une intelligence rares. Il s'etait offert tantot a la cour, tantot a l'assemblee constituante, parce que tout parti lui etait indifferent pourvu qu'il put exercer son activite et ses talens extraordinaires. Dumouriez, rapetisse par le siecle, avait passe une partie de sa vie dans les intrigues diplomatiques. Avec sa bravoure, son genie militaire et politique, et ses cinquante ans, il n'etait encore, a l'ouverture de la revolution, qu'un brillant aventurier. Cependant il avait conserve le feu et la hardiesse de la jeunesse. Des qu'une guerre ou une revolution s'ouvrait, il faisait des plans, les adressait a tous les partis, pret a agir pour tous, pourvu qu'il put agir. Il s'etait ainsi habitue a ne faire aucun cas de la nature d'une cause; mais quoique trop depourvu de conviction, il etait genereux, sensible, et capable d'attachement, sinon pour les principes, du moins pour les personnes. Cependant avec son esprit si gracieux, si prompt, si vaste, son courage tour a tour calme ou impetueux, il etait admirable pour servir, mais incapable de dominer. Il n'avait ni la dignite d'une conviction profonde, ni la fierte d'une volonte despotique, et il ne pouvait commander qu'a des soldats. Si avec son genie il avait eu les passions de Mirabeau, la volonte d'un Cromwell, ou seulement le dogmatisme d'un Robespierre, il eut domine la revolution et la France.

Dumouriez, en arrivant pres de Narbonne, forma tout de suite un vaste plan militaire. Il voulait a la fois la guerre offensive et defensive. Partout ou la France s'etendait jusqu'a ses limites naturelles, le Rhin, les Alpes, les Pyrenees et la mer, il voulait qu'on se bornat a la defensive. Mais dans les Pays-Bas, ou notre territoire n'allait pas jusqu'au Rhin, dans la Savoie, ou il n'allait pas jusqu'aux Alpes, il voulait qu'on attaquat sur-le-champ, et qu'arrive aux limites naturelles on reprit la defensive. C'etait concilier a la fois nos interets et les principes; c'etait profiter d'une guerre qu'on n'avait pas provoquee, pour en revenir, en fait de limites, aux veritables lois de la nature. Il proposa en outre la formation d'une quatrieme armee, destinee a occuper le midi, et en demanda le commandement qui lui fut promis.

Dumouriez s'etait concilie Genonne, l'un des commissaires civils envoyes dans la Vendee par l'assemblee constituante, depute depuis a la legislative, et l'un des membres les plus influens de la Gironde. Ayant remarque aussi que les jacobins etaient la puissance dominatrice, il s'etait presente dans leur club, y avait lu divers memoires fort applaudis, et n'en avait pas moins continue sa vieille amitie avec Delaporte, intendant de la liste civile et ami devoue de Louis XVI. Tenant ainsi aux diverses puissances qui allaient s'allier, Dumouriez ne pouvait manquer de l'emporter et d'etre appele au ministere. Louis XVI lui fit offrir le portefeuille des affaires etrangeres, rendu vacant par le decret d'accusation contre Delessart; mais, encore attache au ministre accuse, le roi ne l'offrit que par interim. Dumouriez, se sentant fortement appuye, et ne voulant pas paraître garder la place pour un ministre feuellant, refusa le portefeuille avec cette condition, et l'obtint sans interim. Il ne trouva au ministere que Cahier de Gerville et Degraes. Cahier de Gerville, quoique

ayant donne sa demission, n'avait pas encore quitte les affaires. Degraives avait remplace Narbonne; il etait jeune, facile et inexperimente; Dumouriez sut s'en emparer, et il eut ainsi dans sa main les relations exterieures et l'administration militaire, c'est-a-dire les causes et l'organisation de la guerre. Il ne fallait pas moins a ce genie si entreprenant. A peine arrive au ministere, Dumouriez se coiffa chez les jacobins du bonnet rouge, parure nouvelle empruntee aux Phrygiens, et devenue l'emblemme de la liberte. Il leur promit de gouverner pour eux et par eux. Presente a Louis XVI, il le rassura sur sa conduite aux jacobins; il detruisit les preventions que cette conduite lui avait inspirees; il eut l'art de le toucher par des temoignages de devouement, et de dissiper sa sombre tristesse a force d'esprit. Il lui persuada qu'il ne recherchait la popularite qu'au profit du trone, et pour son raffermissement. Cependant malgre toute sa deference, il eut soin de faire sentir au prince que la constitution etait inevitable, et tacha de le consoler en cherchant a lui prouver qu'un roi pouvait encore etre tres puissant avec elle. Ses premieres depeches aux puissances, pleines de raison et de fermete, changerent la nature des negociations, donnerent a la France une attitude toute nouvelle, mais rendirent la guerre imminente. Il etait naturel que Dumouriez desirat la guerre, puisqu'il en avait le genie, et qu'il avait medite trente-six ans sur ce grand art; mais il faut convenir aussi que la conduite du cabinet de Vienne et l'irritation de l'assemblee l'avaient rendue inevitable.

Dumouriez, par sa conduite aux jacobins, par ses alliances connues avec la Gironde, devait, meme sans haine contre les feuillans, se brouiller avec eux; d'ailleurs il les deplacait. Aussi fut-il dans une constante opposition avec tous les chefs de ce parti. Bravant du reste les railleries et les dedains qu'ils dirigeaient contre les jacobins et l'assemblee, il se decida a poursuivre sa carriere avec son assurance accoutumee.

Il fallait completer le cabinet. Petion, Gensonne et Brissot etaient consultes sur le choix a faire. On ne pouvait, d'apres la loi, prendre les ministres dans l'assemblee actuelle, ni dans la precedente; les choix se trouvaient donc extremement bornes. Dumouriez proposa, pour la marine, un ancien employe de ce ministere, Lacoste, travailleur experimente, patriote opiniatre, qui cependant s'attacha au roi, en fut aime, et resta aupres de lui plus long-temps que tous les autres. On voulait donner le ministere de la justice a ce jeune Louvet qui s'etait recemment distingue aux Jacobins, et qui avait obtenu la faveur de la Gironde depuis qu'il avait si bien soutenu l'opinion de Brissot en faveur de la guerre; l'envieux Robespierre le fit denoncer aussitot. Louvet se justifia avec succes, mais on ne voulut pas d'un homme dont la popularite etait contestee, et on fit venir Duranthon, avocat de Bordeaux, homme eclaire, droit, mais trop faible. Il restait a donner le ministere des finances et de l'interieur. La Gironde proposa encore Claviere, connu par des ecrits estimes sur les finances. Claviere avait beaucoup d'idees, toute l'opiniatrete de la meditation, et une grande ardeur au travail. Le ministre place a l'interieur fut Roland, autrefois inspecteur des manufactures, connu par de bons ecrits sur l'industrie et les arts mecaniques. Cet homme, avec des moeurs austeres, des doctrines inflexibles, et un aspect froid et dur, cedait, sans sans douter, a l'ascendant superieur de sa femme. Madame Roland etait jeune et belle. Nourrie, au fond de la retraite, d'idees philosophiques et republicaines, elle avait concu des pensees superieures a son sexe, et s'etait fait, des principes qui regnaient alors, une religion severe. Vivant dans une amitie intime avec son epoux, elle lui pretait sa plume, lui communiquait une partie de sa vivacite, et soufflait son enthousiasme non-seulement a son mari, mais a tous les girondins, qui, passionnes pour la liberte et la philosophie, adoraient en elle la beaute, l'esprit et leurs propres opinions.

Le nouveau ministere reunissait d'assez grandes qualites pour prosperer; mais il fallait qu'il ne deplut pas trop a Louis XVI, et qu'il maintint son alliance avec la Gironde. Il pouvait alors suffire a sa tache; mais il etait a craindre que tout ne fut perdu le jour ou l'incompatibilite naturelle des partis viendraient se joindre quelques fautes des hommes, et c'est ce qui ne pouvait manquer d'arriver bientot. Louis XVI, frappe de l'activite de ses ministres, de leurs bonnes intentions, et de leur talent pour les affaires, fut charme un instant; leurs reformes economiques surtout lui plaisaient; car il avait toujours aime ce genre de bien, qui n'exigeait aucun sacrifice de pouvoir ni de principes. S'il avait pu etre rassure toujours comme il le fut d'abord, et se separer des gens de cour, il eut supporte facilement la constitution. Il le repeta avec sincerite aux ministres, et parvint a convaincre les deux plus difficiles, Roland et Claviere. La persuasion fut entiere de part et d'autre. La Gironde, qui n'etait republicaine que par mefiance du roi, cessa de l'etre alors, et Vergniaud, Gensonne, Guadet, entrerent en

correspondance avec Louis XVI, ce qui plus tard fut contre eux un chef d'accusation. L'inflexible epouse de Roland etait seule en doute, et retenait ses amis trop faciles, suivant elle, a se livrer. La raison de ces defiances est naturelle: elle ne voyait pas le roi. Les ministres au contraire l'entretenaient tous les jours, et d'honnetes gens qui se rapprochent sont bientot rassures; mais cette confiance ne pouvait durer, parce que des questions inevitables allaient faire ressortir toute la difference de leurs opinions.

La cour cherchait a repandre du ridicule sur la simplicité un peu republicaine du nouveau ministere, et sur la rudesse sauvage de Roland, qui se presentait au chateau sans boucles aux souliers. Dumouriez rendait les sarcasmes, et melant la gaiete au travail le plus assidu, plaisait au roi, le charmait par son esprit, et peut-etre aussi lui convenait mieux que les autres par la flexibilité de ses opinions. La reine s'apercevant que, de tous ses collegues, il etait le plus puissant sur l'esprit du monarque, voulut le voir. Il nous a conserve dans ses memoires cet entretien singulier qui peint les agitations de cette princesse infortunee, digne d'un autre regne, d'autres amis, et d'un autre sort.

“Introduit, dit-il, dans la chambre de la reine, il la trouva seule, tres rouge, se promenant a grands pas, avec une agitation qui presageait une explication tres vive. Il alla se poster au coin de la cheminee, douloureusement affecte du sort de cette princesse et des sensations terribles qu'elle eprouvait. Elle vint a lui d'un air majestueux et irrite, et lui dit: *Monsieur, vous etes tout-puissant en ce moment, mais c'est par la faveur du peuple, qui brise bien vite ses idoles. Votre existence depend de votre conduite. On dit que vous avez beaucoup de talens. Vous devez juger que ni le roi ni moi, ne pouvons souffrir toutes ces nouveautes ni la constitution. Je vous le declare franchement; prenez votre parti.*

“Il lui repondit: *Madame, je suis desole de la penible confiance que vient de me faire votre majeste. Je ne la trahirai pas: mais je suis entre le roi et la nation, et j'appartiens a ma patrie. Permettez-moi de vous représenter que le salut du roi, le votre, celui de vos augustes enfans, est attache a la constitution, ainsi que le retablissement de son autorite legitime. Je vous servirais mal et lui aussi, si je vous parlais differemment. Vous etes tous les deux entoures d'ennemis qui vous sacrifient a leur propre interet. La constitution, si une fois elle est en vigueur, bien loin de faire le malheur du roi, fera sa felicite et sa gloire; il faut qu'il concoure a ce qu'elle s'etablisse solidement et promptement.*—L'infortunee reine, choquee de ce que Dumouriez heurtait ses idees, lui dit en haussant la voix, avec colere: *Cela ne durera pas; prenez garde a vous.*

“Dumouriez repondit avec une fermete modeste: *Madame, j'ai plus de cinquante ans, ma vie a ete traversee de bien des perils; et en prenant le ministere, j'ai bien reflechi que la responsabilite n'est pas le plus grand de mes dangers.*—*Il ne manquait plus, s'ecria-t-elle avec douleur, que de me calomnier. Vous semblez croire que je suis capable de vous faire assassiner.* Et des larmes coulerent de ses yeux.

“Agite autant qu'elle-meme: *Dieu me preserve, dit-il, de vous faire une aussi cruelle injure! Le caractere de votre majeste est grand et noble; elle en a donne des preuves heroiques que j'ai admirees, et qui m'ont attache a elle.* Dans le moment elle fut calmee, et s'approcha de lui. Il continua *Croyez-moi, Madame, je n'ai aucun interet a vous tromper; j'abhorre autant que vous l'anarchie et les crimes. Croyez-moi, j'ai de l'experience. Je suis mieux place que votre majeste pour juger des evenemens. Ceci n'est pas un mouvement populaire momentane, comme vous semblez le croire. C'est l'insurrection presque unanime d'une grande nation contre les abus inveteres. De grandes factions attisent cet incendie; il y a dans toutes des scelerats et des fous. Je n'envisage dans la revolution que le roi et la nation entiere; tout ce qui tend a les separer conduit a leur ruine mutuelle; je travaille autant que je peux a les reunir, c'est a vous a m'aider. Si je suis un obstacle a vos desseins, si vous y persistez, dites-le-moi; je porte sur-le-champ ma demission au roi, et je vais gemir dans un coin sur le sort de ma patrie et sur le votre.*

“La fin de cette conversation etablit entierement la confiance de la reine. Ils parcoururent ensemble les diverses factions; il lui cita des fautes et des crimes de toutes; il lui prouva qu'elle etait trahie dans son interieur; il lui cita des propos tenus dans sa confiance la plus intime; cette princesse lui parut a la fin

entierement convaincue, et elle le congédia avec un air serein et affable. Elle était de bonne foi, mais ses entours, et les horribles excès des feuilles de Marat et des jacobins la replongerent bien tot dans ses funestes resolutions.

“Un autre jour elle lui dit devant le roi: *Vous me voyez desolee; je n'ose pas me mettre a la fenetre du cote du jardin. Hier au soir, pour prendre l'air, je me suis montee a la fenetre de la cour: un canonnier de garde m'a apostrophee d'une injure grossiere, en ajoutant : Que j'aurais de plaisir a voir ta tete au bout de ma baionnette! Dans cet affreux jardin, d'un cote on voit un homme monte sur une chaise, lisant a haute voix des horreurs contre nous; d'un autre, c'est un militaire ou un abbe qu'on traine dans un bassin, en l'accablant d'injures et de coups; pendant ce temps—la d'autres jouent au ballon, ou se promènent tranquillement. Quel sejour! quel peuple!*” (Mem. de Dumouriez, livre III, chapitre VI[3].)

Ainsi, par une espece de fatalite, les intentions supposees du chateau excitaient la defiance et la fureur du peuple, et les hurlemens du peuple augmentaient les douleurs et les imprudences du chateau. Ainsi le desespoir regnait au dehors et au dedans. Mais pourquoi, se demande-t-on, une franche explication ne terminait-elle pas tant de maux? Pourquoi le chateau ne comprenait-il pas les craintes du peuple? Pourquoi le peuple ne comprenait-il pas les douleurs du chateau? Mais pourquoi les hommes sont-ils hommes?... A cette derniere question, il faut s'arreter, se soumettre, se resigner a la nature humaine, et poursuivre ces tristes recits.

Leopold II était mort; les dispositions pacifiques de ce prince étaient a regretter pour la tranquillite de l'Europe, et on ne pouvait pas esperer la meme moderation de son successeur et neveu, le roi de Boheme et de Hongrie. Gustave, le roi de Suede, venait d'être assassine au milieu d'une fete. Les ennemis des jacobins leur attribuaient cet assassinat; mais il était bien prouve qu'il fut le crime de la noblesse humiliee par Gustave dans la derniere revolution de Suede. Ainsi, la noblesse, qui accusait en France les fureurs revolutionnaires du peuple, donnait dans le nord un exemple de ce qu'elle avait jadis ete elle-meme, et de ce qu'elle était encore dans les pays ou la civilisation était moins avancee. Quel exemple pour Louis XVI, et quelle leçon, si dans le moment il avait pu la comprendre! La mort de Gustave fit echouer l'entreprise qu'il avait meditee contre la France, entreprise a laquelle Catherine devait fournir des soldats, et l'Espagne des subsides. Il est douteux cependant que la perfide Catherine eut fait ce qu'elle avait promis, et la mort de Gustave, dont on s'exagera les consequences, fut en realite un evenement peu important[4].

Delessart avait ete mis en accusation pour la faiblesse de ses depeches; il n'était ni dans les gouts ni dans les interets de Dumouriez de traiter faiblement avec les puissances. Les dernieres depeches avaient paru satisfaire Louis XVI, par leur convenance et leur fermete. M. de Noailles, ambassadeur a Vienne, et serviteur peu sincere, envoya sa demission a Dumouriez, en disant qu'il n'esperait pas faire ecouter au chef de l'empire le langage qu'on venait de lui dicter. Dumouriez se hata d'en prevenir l'assemblee, qui, indignee de cette demission, mit aussitot M. de Noailles en accusation. Un autre ambassadeur fut envoye sur-le-champ avec de nouvelles depeches. Deux jours apres, Noailles revint sur sa demission, et, envoya la reponse categorique qu'il avait exigee de la cour de Vienne. Cette note de M. de Cobentzel est, entre toutes les fautes des puissances, une des plus impolitiques qu'elles aient commises. M. de Cobentzel exigeait, au nom de sa cour, le retablissement de la monarchie francaise, sur les bases fixees par la declaration royale du 23 juin 1789. C'était imposer le retablissement des trois ordres, la restitution des biens du clerge, et celle du Comtat-Venaissin au pape. Le ministre autrichien demandait en outre la restitution aux princes de l'empire des terres d'Alsace, avec tous leurs droits feodaux. Il fallait ne connaitre la France que par les passions de Cobentz, pour proposer des conditions pareilles. C'était exiger a la fois la destruction d'une constitution juree par le roi et la nation, la revocation d'une grande determination a l'egard d'Avignon, et enfin la banqueroute par la restitution des biens du clerge deja vendus. D'ailleurs de quel droit reclamer une pareille soumission? De quel droit intervenir dans nos affaires? Quelle plainte avait-on a elever pour les princes d'Alsace, puisque leurs terres étaient enclaveses dans la souverainete francaise, et devaient en subir la loi?

Le premier mouvement du roi et de Dumouriez fut de courir a l'assemblee pour l'informer de cette note. L'assemblee fut indignee et devait l'etre; il y eut un cri de guerre general. Ce que Dumouriez ne dit pas a l'assemblee, c'est que l'Autriche, qu'il avait menacee d'une nouvelle revolution a Liege, avait envoye un agent pour traiter de cet objet avec lui; que le langage de cet agent etait tout different de celui du ministere autrichien, et que bien evidemment la derniere note etait l'effet d'une resolution soudaine et suggeree. L'assemblee leva le decret d'accusation porte contre Noailles, et exigea un prompt rapport. Le roi ne pouvait plus reculer; cette guerre fatale allait etre enfin declaree, et dans aucun cas elle ne favorisait ses interets. Vainqueurs, les Francais en devenaient plus exigeans et plus inexorables sur l'observation de la loi nouvelle; vaincus, ils allaient s'en prendre au gouvernement, et l'accuser d'avoir mal soutenu la guerre. Louis XVI sentait parfaitement ce double peril, et cette resolution fut une de celles qui lui couterent le plus[5]. Dumouriez redigea son rapport avec sa celerite ordinaire, et le porta au roi qui le garda trois jours. Il s'agissait de savoir si le roi, reduit a prendre l'initiative aupres de l'assemblee, l'engagerait a declarer la guerre, ou bien s'il se contenterait de la consulter a cet egard, en lui annoncant que, d'apres les injonctions faites, la France se *trouvait en etat de guerre*. Les ministres Roland et Claviere opinaient pour le premier avis. Les orateurs de la Gironde le soutenaient egalement, et voulaient dicter le discours du trone. Il repugnait a Louis XVI de declarer la guerre, et il aimait mieux *declarer l'etat de guerre*. La difference etait peu importante, cependant elle etait preferable a son coeur. On pouvait avoir une telle condescendance pour sa situation. Dumouriez, plus facile, n'ecouta aucun des ministres; et, soutenu par Degraives, Lacoste et Duranthon, fit adopter l'avis du roi. Ce fut la son premier differend avec la Gironde. Le roi composa lui-meme son discours et se rendit en personne a l'assemblee, le 20 avril, suivi de tous ses ministres. Une affluence considerable de spectateurs ajoutait a l'effet de cette seance qui allait decider du sort de la France et de l'Europe. Les traits du roi etaient alteres, et annoncaient une preoccupation profonde. Dumouriez lut un rapport detaille des negociations de la France avec l'empire; il demontra que le traite de 1756 etait rompu par le fait, et que, d'apres le dernier ultimatum, la France *se trouvait en etat de guerre*. Il ajouta que le roi, pour consulter l'assemblee, n'ayant d'autre moyen legal que la *proposition formelle de guerre*, il se resignait a la consulter par cette voie. Louis XVI alors prit la parole avec dignite, mais avec une voix alteree.—“Messieurs, dit-il, vous venez d'entendre le resultat des negociations que j'ai suivies avec la cour de Vienne. Les conclusions du rapport ont ete l'avis unanime de mon conseil: je les ai adoptees moi-meme. Elles sont conformes au voeu que m'a manifeste plusieurs fois l'assemblee nationale, et aux sentimens que m'ont temoignes un grand nombre de citoyens des differentes parties du royaume; tous preferent la guerre a voir plus long-temps la dignite du peuple francais outragee et la surete nationale menacee.

“J'avais du prealablement epuiser tous les moyens de maintenir la paix. Je viens aujourd'hui, aux termes de la constitution, proposer a l'assemblee nationale la guerre contre le roi de Hongrie et de Boheme.”

Le meilleur accueil fut fait a cette proposition; des cris de *vive le roi* retentirent de toutes parts. L'assemblee repondit a Louis XVI qu'elle allait deliberer, et qu'il serait instruit par un message du resultat de la deliberation. La discussion la plus orageuse commença alors et se prolongea bien avant dans la nuit. Les raisons deja donnees pour et contre furent repetees ici; enfin le decret fut rendu, et la guerre resolue a une grande majorite.

“Considerant, disait l'assemblee, que la cour de Vienne, au mepris des traites, n'a cesse d'accorder une protection ouverte aux Francais rebelles; qu'elle a provoque et forme un concert avec plusieurs puissances de l'Europe, contre l'indépendance et la surete de la nation francaise;

“Que Francois Ier, roi de Hongrie et de Boheme[6], a, par ses notes des 18 mars et 7 avril derniers, refuse de renoncer a ce concert;

“Que, malgre la proposition qui lui a ete faite par la note du 11 mars 1792, de reduire de part et d'autre a l'etat de paix les troupes sur les frontieres, il a continue et augmente ses preparatifs hostiles;

“Qu'il a formellement attente a la souverainete de la nation francaise, en declarant vouloir soutenir les pretentions des princes allemands possessionnes en France, auxquels la nation francaise n'a cesse d'offrir des indemnites;

“Qu'il a cherche a diviser les citoyens francais, et a les armer les uns contre les autres, en offrant aux mecontents un appui dans le concert des puissances;

“Considerant enfin que le refus de repondre aux dernieres depeches du roi des Francais ne laisse plus d'espoir d'obtenir, par la voie d'une negociation amicale, le redressement de ces differens griefs, et equivaut a une declaration de guerre, etc., l'assemblee declare qu'il y a urgence.”

Il faut en convenir, cette guerre cruelle, qui a si long–temps dechire l'Europe, n'a pas ete provoquee par la France, mais par les puissances etrangeres. La France, en la declarant, n'a fait que reconnaitre par un decret l'etat ou on l'avait placee. Condorcet fut charge de faire un expose des motifs de la nation. L'histoire doit recueillir ce morceau, precieux modele de raison et de mesure[7].

La nouvelle de guerre causa une joie generale. Les patriotes y voyaient la fin des craintes que leur causaient l'emigration et la conduite incertaine du roi; les moderes, effrayes surtout du danger des divisions, esperaient que le peril commun y mettrait fin, et que les champs de bataille absorberaient tous ces hommes turbulens enfantes par la revolution. Quelques feuillans seulement, tres disposes a trouver des torts a l'assemblee, lui reprochaient d'avoir viole la constitution, d'apres laquelle la France ne devait jamais etre en etat d'agression. Mais il est trop evident ici que la France n'attaquait pas. Ainsi, a part le roi et quelques mecontents, la guerre etait le voeu general.

Lafayette se prepara a servir bravement son pays, dans cette carriere nouvelle. C'etait lui qui se trouvait particulierement charge de l'execution du plan concu par Dumouriez, et ordonne en apparence par Degraives. Dumouriez s'etait flatte avec raison, et avait fait esperer a tous les patriotes, que l'invasion de la Belgique serait tres facile. Ce pays, recemment agite par une revolution que l'Autriche avait comprimee, devait etre dispose a se soulever a la premiere apparition des Francais; et alors devait se realiser ce mot de l'assemblee aux souverains: *Si vous nous envoyez la guerre, nous vous enverrons la liberte*. C'etait d'ailleurs l'execution du plan concu par Dumouriez, qui consistait a s'etendre jusqu'aux frontieres naturelles. Rochambeau commandait l'armee le plus a portee d'agir, mais il ne pouvait etre charge de cette operation, a cause de ses dispositions chagrines et malades, et surtout parce qu'il etait moins capable que Lafayette d'une invasion moitie militaire, moitie populaire. On aurait voulu que Lafayette eut le commandement general, mais Dumouriez s'y refusa, sans doute par malveillance. Il allegua pour raison qu'on ne pouvait, en la presence d'un marechal, donner le commandement en chef de cette expedition a un simple general. Il dit en outre, et cette raison etait moins mauvaise, que Lafayette etait suspect aux jacobins et a l'assemblee. Il est certain que jeune, actif, et le seul de tous les generaux qui fut aime par son armee, Lafayette effrayait les imaginations exaltees, et donnait lieu par son influence aux calomnies des malveillans. Quoi qu'il en soit, il s'offrit de bonne grace pour executer le plan du ministre diplomate et militaire a la fois; il demanda cinquante mille hommes avec lesquels il proposa de se porter par Namur et la Meuse jusqu'a Liege, d'ou il devait etre maitre des Pays–Bas. Ce plan fort bien entendu fut approuve par Dumouriez; la guerre en effet n'etait declaree que depuis quelques jours, l'Autriche n'avait pas eu le temps de couvrir ses possessions de la Belgique, et le succes semblait assure. En consequence Lafayette eut l'ordre de se porter d'abord avec dix mille hommes de Givet sur Namur, et de Namur sur Liege ou Bruxelles; il devait etre immediatement suivi de toute son armee. Tandis qu'il executait ce mouvement, le lieutenant–general Biron devait partir pour Valenciennes, avec dix mille hommes, et se diriger sur Mons. Un autre officier avait ordre de marcher sur Tournay et de l'occuper soudainement. Ces mouvemens, operes par des officiers de Rochambeau, n'avaient d'autre but que de soutenir et masquer la veritable attaque confiee a Lafayette.



L'execution du plan fut fixee du 20 avril au 2 mai. Biron se mit en marche, sortit de Valenciennes, s'empara de Quievrain, et trouva quelques detachemens ennemis pres de Mons. Tout a coup deux regimens de dragons, sans meme avoir l'ennemi en tete, s'ecrirent: *Nous sommes trahis!* ils prennent la fuite, et entraînent toute l'armee apres eux. En vain les officiers veulent les arreter; ils menacent de les fusiller, et continuent de fuir. Le camp est livre, et tous les effets militaires sont enleves par les imperiaux. Tandis que cet evenement se passait a Mons, Theobald Dillon, d'apres le plan convenu, sort de Lille avec deux mille hommes d'infanterie et mille chevaux. A l'heure meme ou le desastre de Biron avait lieu, la cavalerie, a l'aspect de quelques troupes autrichiennes, se replie en criant qu'elle est trahie; elle entraîne l'infanterie, et le bagage est encore abandonne aux ennemis. Theobald Dillon, un officier du genie nomme Berthois, sont massacres par les soldats et par le peuple de Lille, qui les accusent de trahison. Pendant ce temps Lafayette, averti trop tard, etait parvenu de Metz a Givet apres des peines inouies et par des chemins presque impraticables. Il ne devait qu'a l'ardeur de ses troupes d'avoir franchi en si peu de temps l'espace considerable qu'il avait a parcourir. Apprenant la le desastre des officiers de Rochambeau, il crut devoir s'arreter. Ces facheux evenemens eurent lieu dans les derniers jours d'avril 1792.

Notes:

[1] Voyez la note 6 a la fin du volume. [2] Seance du 10 mars. [3] Voyez la note 7 a la fin du volume. [4] Voyez la note 8 a la fin du volume. [5] Voyez la note 9 a la fin du volume. [6] Francois Ier n'etait pas encore elu empereur. [7] Voyez la note 10 a la fin du volume.

### CHAPITRE III.

DIVISION DANS LE MINISTERE GIRONDIN.—LE PRETENDU COMITE AUTRICHIEN. —DECRET POUR LA FORMATION D'UN CAMP DE 20,000 HOMMES PRES PARIS. —LETTRE DE ROLAND AU ROI.—RENVOI DES MINISTRES GIRONDINS; DEMISSION DE DUMOURIEZ.—FORMATION D'UN MINISTERE FEUILLANT. —PROJETS DU PARTI CONSTITUTIONNEL; LETTRE DE LAFAYETTE A L'ASSEMBLEE. —SITUATION DU PARTI POPULAIRE ET DE SES CHEFS; PLANS DES DEPUTES MERIDIONAUX; ROLE DE PETION DANS LES EVENEMENTS DE JUIN.—JOURNEE DU 20 JUIN 1792; INSURRECTION DES FAUBOURGS; SCENES DANS LES APPARTEMENTS DES TUILERIES.

La nouvelle de la malheureuse issue des combats de Quievrain et de Tournay, et du massacre du general Dillon, causa une agitation generale. Il etait naturel de supposer que ces deux evenemens avaient ete concertes, a en juger par leur concours et leur simultaneite. Tous les partis s'accuserent. Les jacobins et les patriotes exaltes soutinrent qu'on avait voulu trahir la cause de la liberte. Dumouriez, n'accusant pas Lafayette, mais suspectant les feuillans, crut qu'on avait voulu faire echouer son plan pour le depopulariser. Lafayette se plaignit, mais moins amerement que son parti, de ce qu'on l'avait averti fort tard de se mettre en marche, et de ce qu'on ne lui avait pas fourni tous les moyens necessaires pour arriver. Les feuillans repandirent en outre, que Dumouriez avait voulu perdre Rochambeau et Lafayette, en leur tracant un plan sans leur donner les moyens de l'executer. Une intention pareille n'etait pas supposable, car Dumouriez, en faisant ainsi des plans de campagne, et en s'ecartant a ce point de son role de ministre des relations exterieures, s'exposait gravement s'il ne reussissait pas. D'ailleurs le projet de donner la Belgique a la France et a la liberte, faisait partie d'un plan qu'il meditait depuis long-temps: comment supposer qu'il voulut en faire manquer le succes? il etait evident que ni les generaux, ni les ministres, n'avaient pu mettre ici de la mauvaise volonte, parce qu'ils etaient tous interesses a reussir. Mais les partis mettent toujours les hommes a la place des circonstances, afin de pouvoir s'en prendre a quelqu'un des maux qui leur arrivent.

Degraves, effraye du tumulte excite par ces derniers evenemens militaires, voulut se demettre d'une charge qui lui pesait depuis long-temps, et Dumouriez eut le tort de ne vouloir pas la subir. Louis XVI, toujours sous l'empire de la Gironde, donna ce ministere a Servan, ancien militaire, connu par ses opinions patriotiques. Ce choix donna de nouvelles forces a la Gironde, qui se trouva presque en majorite dans le conseil, ayant Servan,

Claviere et Roland a sa disposition. Des cet instant la desunion commença d'eclater entre les ministres. La Gironde devenait de jour en jour plus mefiante, et par consequent plus exigeante en temoignages de bonne foi de la part de Louis XVI. Dumouriez, que les opinions asservissaient peu, et que la confiance de Louis XVI avait touche, se rangeait toujours de son cote; et Lacoste, qui s'etait fortement attache au prince, faisait de meme. Duranthon restait neutre, et n'avait de preference marquee que pour les partis les plus faibles. Servan, Claviere et Roland etaient inflexibles; tout pleins des craintes de leurs amis, ils se montraient tous les jours plus difficiles et plus inexorables au conseil. Une derniere circonstance acheva de brouiller Dumouriez avec les principaux membres de la Gironde. Il avait demande, en entrant au ministere des affaires etrangeres, six millions pour depenses secretes, et dont il ne serait pas tenu de rendre compte. Les feuillans s'y etaient opposes, mais la Gironde avait fait triompher sa demande, et les six millions furent accordes. Petion ayant demande des fonds pour la police de Paris, Dumouriez lui avait alloue trente mille francs par mois; mais, cessant d'etre girondin, il ne consentit a les payer qu'une fois. D'autre part, on apprit ou on soupconna qu'il venait de consacrer cent mille francs a ses plaisirs. Roland, chez lequel se reunissait la Gironde, en fut indigne avec tous les siens. Les ministres dinaient alternativement les uns chez les autres, pour s'entretenir des affaires publiques. Lorsqu'ils se reunissaient chez Roland, c'etait en presence de sa femme et de tous ses amis; et on peut dire que le conseil etait alors tenu par la Gironde elle-meme. Ce fut dans une de ces reunions qu'on fit des remontrances a Dumouriez sur la nature de ses depenses secretes. D'abord il repondit avec esprit et legerete, prit de l'humeur ensuite, et se brouilla decidement avec Roland et les Girondins. Il ne reparut plus aux reunions accoutumees, et il en donna pour motif qu'il ne voulait traiter des affaires publiques, ni devant une femme, ni devant les amis de Roland. Cependant il retourna quelquefois encore chez celui-ci, mais sans s'entretenir d'affaires, ou du moins tres peu. Une autre discussion acheva de le detacher des Girondins. Guadet, le plus petulant de son parti, fit lecture d'une lettre par laquelle il voulait que les ministres engageassent le roi a prendre pour directeur un pretre assermente. Dumouriez soutint que les ministres ne pouvaient intervenir dans les pratiques religieuses du roi. Il fut approuve, il est vrai, par Vergniaud et Gensonne; mais la querelle n'en fut pas moins vive, et la rupture devint definitive.

Les journaux commencerent l'attaque contre Dumouriez. Les feuillans, qui deja etaient conjures contre lui, se virent alors aides par les jacobins et les girondins. Dumouriez, attaque de toutes parts, tint ferme contre l'orage, et fit sevir contre quelques journalistes.

Deja on avait lance un decret d'accusation contre Marat, auteur de *l'Ami du peuple*, ouvrage effrayant ou il demandait ouvertement le meurtre, et couvrait des plus audacieuses injures la famille royale et tous les hommes qui etaient suspects a son imagination delirante. Pour balancer l'effet de cette mesure, on mit en accusation Royou, redacteur de *l'Ami du roi*, et qui poursuivait les republicains avec la meme violence que Marat deployait contre les royalistes.

Depuis long-temps il etait partout question d'un comite autrichien; les patriotes en parlaient a la ville, comme a la cour on parlait de la faction d'Orleans. On attribuait a ce comite une influence secrete et desastreuse, qui s'exerçait par l'intermediaire de la reine. Si durant la constituante il avait existe quelque chose qui ressemblait a un comite autrichien, rien de pareil ne se passait sous la legislative. Alors un grand personnage place dans les Pays-Bas communiquait a la reine, et au nom de sa famille, des avis assez sages, auxquels l'intermediaire francais ajoutait encore de la prudence par ses commentaires. Mais sous la legislative ces communications particulieres n'existaient plus; la famille de la reine avait continue sa correspondance avec elle, mais on ne cessait de lui conseiller la patience et la resignation. Seulement Bertrand de Molleville et Montmorin se rendaient encore au chateau depuis leur sortie du ministere. C'est sur eux que se dirigeaient tous les soupçons, et ils etaient en effet les agens de toutes les commissions secretes. Ils furent publiquement accuses par le journaliste Carra. Resolus de le poursuivre comme calomniateur, ils le sommerent de produire les pieces a l'appui de sa denonciation. Le journaliste se replit sur trois deutes, et nomma Chabot, Merlin et Bazire, comme auteurs des renseignements qu'il avait publies. Le juge de paix Lariviere, qui, se devouant a la cause du roi, poursuivait cette affaire avec beaucoup de courage, eut la hardiesse de lancer un mandat d'amener contre les trois deutes designes. L'assemblee, offensee qu'on osat porter atteinte a l'inviolabilite de ses membres,

repondit au juge de paix par un decret d'accusation, et envoya l'infortune Lariviere a Orleans.

Cette tentative malheureuse ne fit qu'augmenter l'agitation generale, et la haine qui regnait contre la cour. La Gironde ne se regardait plus comme maitresse de Louis XVI depuis que Dumouriez s'en etait empare, et elle etait revenue a son role de violente opposition.

La nouvelle garde constitutionnelle du roi avait ete recemment formee. On aurait du, d'apres la loi, composer aussi la maison civile; mais la noblesse n'y voulait pas entrer, pour ne pas reconnaitre la constitution, en occupant les emplois crees par elle. On ne voulait pas d'autre part la composer d'hommes nouveaux, et on y renonca. "Comment voulez-vous, Madame, ecrivait Barnave a la reine, parvenir a donner le moindre doute a ces gens-ci sur vos sentimens? Lorsqu'ils vous decretent une maison militaire et une maison civile, semblable au jeune Achille parmi les filles de Lycomedes, vous saisissez avec empressement le sabre pour dedaigner de simples ornemens[1]." Les ministres et Bertrand lui-meme insisterent de leur cote dans le meme sens que Barnave; mais ils ne purent reussir; et la composition de la maison civile fut abandonnee.

La maison militaire, formee sur un plan propose par Delessart, avait ete composee d'un tiers de troupes de ligne, et de deux tiers de jeunes citoyens, choisis dans les gardes nationales. Cette composition devait paraitre rassurante. Mais les officiers et les soldats de ligne avaient ete choisis de maniere a alarmer les patriotes. Coalises contre les jeunes gens pris dans les gardes nationales, ils les abreuyaient de degouts, et meme les forcaient a se retirer pour la plupart. Les demissionnaires etaient bientot remplaces par des hommes surs. Enfin le nombre de ces gardes avait ete singulierement augmente, car au lieu de dix-huit cents hommes fixes par la loi, il s'elevait, dit-on, a pres de six mille. Dumouriez en avait averti le roi, qui repondait sans cesse que le vieux duc de Brissac, chef de cette troupe, ne pouvait pas etre regarde comme un conspirateur. Cependant la conduite de la nouvelle garde etait telle au chateau et ailleurs, que les soupcons eclaterent de toutes parts, et que les clubs s'en occuperent. A la meme epoque, douze Suisses arborerent la cocarde blanche a Neuilly; des depots considerables de papier furent brules a Sevres[2], et firent naitre de graves soupcons. L'alarme devint alors generale; l'assemblee se declara en permanence, comme si elle s'etait trouvee aux jours ou trente mille hommes menaiaient Paris. Il est vrai cependant que les troubles etaient universels; que les pretres insermentes excitaient le peuple dans les provinces meridionales, et abusaient du secret de la confession pour reveiller le fanatisme; que le concert des puissances etait manifeste; que la Prusse allait se joindre a l'Autriche; que les armees etrangeres devenaient menacantes; et que les derniers desastres de Lille et de Mons remplissaient tous les esprits. Il est encore vrai que la puissance du peuple excite peu de confiance, qu'on n'y croit jamais avant qu'il l'ait exercee, et que la multitude irreguliere, si nombreuse qu'elle soit, ne saurait contre-balancer la force de six mille hommes armes et enregimentes. L'assemblee se hata donc de se declarer en permanence[1], et elle fit faire un rapport exact sur la composition de la maison militaire du roi, sur le nombre, le choix et la conduite de ceux qui la composaient. Apres avoir constate que la constitution se trouvait violee, elle rendit un decret de licenciement contre la garde, un autre d'accusation contre le duc de Brissac, et envoya ces deux decrets a la sanction. Le roi voulait d'abord apposer son *veto*. Dumouriez lui rappela le renvoi de ses gardes-du-corps, bien plus anciens a son service que sa nouvelle maison militaire, et l'engagea a renouveler un sacrifice bien moins difficile. Il lui fit voir d'ailleurs les veritables torts de sa garde, et obtint l'execution du decret. Mais aussitot il insista pour sa prompte recomposition, et le roi, soit qu'il revint a sa premiere politique de paraitre opprime, soit qu'il comptat sur cette garde licenciee, a laquelle il conserva en secret ses appointemens, refusa de la remplacer, et se trouva ainsi livre sans protection aux fureurs populaires. La Gironde, desesperant de ses dispositions, poursuivit son attaque avec perseverance. Deja elle avait rendu un nouveau decret contre les pretres, pour suppler a celui que le roi avait refuse de sanctionner. Les rapports se succedant sans interruption sur leur conduite factieuse, elle venait de les frapper de la deportation. La designation des coupables etant difficile, et cette mesure, comme toutes celles de surete, reposant sur la suspicion, c'etait en quelque sorte d'apres la notoriete que les pretres etaient atteints et deportes. Sur la denonciation de vingt citoyens actifs, et sur l'approbation du directoire de district, le directoire de departement prononcait la deportation: le pretre condamne devait sortir du canton en vingt-quatre heures, du departement en trois jours, et du royaume dans un mois. S'il etait indigent, trois livres par jour lui etaient accordees jusqu'a la frontiere. Cette loi severe

donnait la mesure de l'irritation croissante de l'assemblee[4]. Un autre decret suivit immediatement celui-la. Le ministre Servan, sans en avoir recu l'ordre du roi, et sans avoir consulte ses collegues, proposa, a l'occasion de la prochaine federation du 14 juillet, de former un camp de vingt mille federes, qui serait destine a proteger l'assemblee et la capitale. Il est facile de concevoir avec quel empressement ce projet fut accueilli par la majorite de l'assemblee, composee de Girondins. Dans le moment la puissance de ceux-ci etait au comble. Ils gouvernaient l'assemblee, ou les constitutionnels et les republicains etaient en minorite, et ou les pretendus impartiaux n'etaient, comme de tout temps, que des indifferens, toujours plus soumis a mesure que la majorite devenait plus puissante. De plus, ils disposaient de Paris par le maire Petion qui leur appartenait entierement. Leur projet, par le moyen du camp propose, etait, sans ambition personnelle, mais par ambition de parti et d'opinion, de se rendre maitres du roi, et de se premunir contre ses intentions suspectes.

A peine la proposition de Servan fut connue, que Dumouriez lui demanda, en plein conseil et avec la plus grande force, a quel titre il avait fait une proposition pareille. Il repondit que c'etait a titre d'individu.—“En ce cas, lui repliqua Dumouriez, il ne fallait pas mettre a cote du nom de Servan le titre de ministre de la guerre.” La dispute fut si vive que, sans la presence du roi, le sang aurait pu couler dans le conseil. Servan offrit de retirer sa motion; mais c'eut ete inutile, car l'assemblee s'en etait emparee, et le roi n'y aurait gagne que de paraître exercer une violence sur son ministre. Dumouriez s'y opposa donc; la motion resta, et fut combattue par une petition signee de huit mille gardes nationaux, qui s'offensaient de ce qu'on semblait croire leur service insuffisant pour proteger l'assemblee. Neanmoins elle fut decretee et portee au roi. Il y avait ainsi deux decrets importants a sanctionner, et deja on se doutait que le roi refuserait son adhesion. On l'attendait la pour rendre contre lui un arret definitif.

Dumouriez soutint en plein conseil que cette mesure serait fatale au trone, mais surtout aux girondins, parce que la nouvelle armee serait formee sous l'influence des jacobins les plus violents. Il ajouta neanmoins qu'elle devait etre adoptee par le roi, parce que, s'il refusait de convoquer vingt mille hommes regulierement choisis, quarante mille se leveraient spontanement et envahiraient la capitale. Dumouriez assura d'ailleurs qu'il avait un moyen d'annuler cette mesure, et qu'il le ferait connaitre en temps convenable. Il soutint aussi que le decret sur la deportation des pretres devait etre sanctionne, parce qu'ils etaient coupables, et que d'ailleurs la deportation les soustrairait aux fureurs de leurs adversaires. Louis XVI hesitait encore, et repondit qu'il y reflechirait mieux. Dans le meme conseil, Roland voulut lire, a la face du roi, une lettre qu'il lui avait deja adreesee, et dont par consequent il etait inutile de faire une lecture directe, puisque le roi la connaissait deja. Cette lettre avait ete resolue a l'instigation de Mme Roland, et redigee par elle. On a vu qu'il avait ete question d'en ecrire une au nom de tous les ministres. Ceux-ci ayant refuse, Mme Roland avait insiste aupres de son mari, et ce dernier s'etait decide a faire la demarche en son nom. Vainement Duranthon, qui etait faible, mais sage, lui objecta-t-il avec raison que le ton de sa lettre, loin de persuader le roi, l'aigrirait contre des ministres qui jouissaient de la confiance publique, et qu'il en resulterait une rupture funeste entre le trone et le parti populaire. Roland s'opiniatra d'apres l'avis de sa femme et de ses amis. La Gironde en effet voulait une explication, et preferait une rupture a l'incertitude.

Roland lut donc cette lettre au roi, et lui fit essayer en plein conseil les plus dures remontrances.

Voici cette lettre fameuse:

“Sire, l'etat actuel de la France ne peut subsister long-temps, c'est un etat de crise dont la violence atteint le plus haut degre; il faut qu'il se termine par un eclat qui doit interesser votre majeste autant qu'il importe a tout l'empire.

“Honore de votre confiance, et place dans un poste ou je vous dois la verite, j'oserai la dire tout entiere; c'est une obligation qui m'est imposee par vous-meme.

“Les Francais se sont donne une constitution; elle a fait des mecontents et des rebelles: la majorite de la nation la veut maintenir; elle a jure de la defendre, au prix de son sang, et elle a vu avec joie la guerre, qui lui offrait un grand moyen de l'assurer. Cependant la minorite, soutenue par des esperances, a reuni tous ses efforts pour emporter l'avantage. De la cette lutte intestine contre les lois, cette anarchie dont gemissent les bons citoyens, et dont les malveillans ont bien soin de se prevaloir pour calomnier le nouveau regime; de la cette division partout repandue et partout excitee, car nul part il n'existe d'indifference: on veut ou le triomphe ou le changement de la constitution; on agit pour la soutenir ou pour l'alterer. Je m'abstiendrai d'examiner ce qu'elle est par elle-meme pour considerer seulement ce que les circonstances exigent; et, me rendant etranger a la chose autant qu'il est possible, je chercherai ce que l'on peut attendre et ce qu'il convient de favoriser.

“Votre majeste jouissait de grandes prerogatives, qu'elle croyait appartenir a la royaute; elevee dans l'idee de les conserver, elle n'a pu se les voir enlever avec plaisir: le desir de les faire rendre etait aussi naturel que le regret de les voir aneantir. Ces sentimens, qui tiennent a la nature du coeur humain, ont du entrer dans le calcul des ennemis de la revolution; ils ont donc compte sur une faveur secrete jusqu'a ce que les circonstances permissent une protection declaree. Ces dispositions ne pouvaient echapper a la nation elle-meme, et elles ont du la tenir en defiance.

“Votre majeste a donc ete constamment dans l'alternative de ceder a ses premieres habitudes, a ses affections particulieres, ou de faire des sacrifices dictes par la philosophie, exigees par la necessite; par consequent d'enhardir les rebelles en inquietant la nation, ou d'apaiser celle-ci en vous unissant a elle. Tout a son temps, et celui de l'incertitude est enfin arrive.

“Votre majeste peut-elle aujourd'hui s'allier ouvertement avec ceux qui pretendent reformer la constitution, ou doit-elle genereusement se devouer sans reserve a la faire triompher? Telle est la veritable question dont l'etat actuel des choses rend la solution inevitable: quant a celle, tres metaphysique, de savoir si les Francais sont murs pour la liberte, sa discussion ne fait rien ici, car il ne s'agit point de juger ce que nous serons devenus dans un siecle, mais de voir ce dont est capable la generation presente.

“Au milieu des agitations dans lesquelles nous vivons depuis quatre ans, qu'est-il arrive? Des privileges onereux pour le peuple ont ete abolis; les idees de justice et d'egalite se sont universellement repandues; elles ont penetre partout; l'opinion des droits du peuple a justifie le sentiment de ses droits; la reconnaissance de ceux-ci, faite solennellement, est devenue une doctrine sacree; la haine de la noblesse, inspiree depuis long-temps par la feodalite, s'est exasperee par l'opposition manifeste de la plupart des nobles a la constitution, qui la detruit.

“Durant la premiere annee de la revolution, le peuple voyait dans ces nobles des hommes odieux par les privileges oppresseurs dont ils avaient joui, mais qu'il aurait cesse de hair apres la destruction de ces privileges, si la conduite de la noblesse depuis cette epoque n'avait fortifie toutes les raisons possibles de la redouter et de la combattre comme une irreconciliable ennemie.

“L'attachement pour la constitution s'est accru dans la meme proportion; non-seulement le peuple lui devait des bienfaits sensibles, mais il a juge qu'elle lui en preparait de plus grands, puisque ceux qui etaient habitues a lui faire supporter toutes les charges cherchaient si puissamment a la detruire ou a la modifier.

“La declaration des droits est devenue un evangile politique, et la constitution francaise une religion pour laquelle le peuple est pret a perir.

“Aussi le zele a-t-il ete deja quelquefois jusqu'a suppleer a la loi, et lorsque celle-ci n'etait pas assez reprimante pour contenir les perturbateurs, les citoyens se sont permis de les punir eux-memes.

“C'est ainsi que des proprietes d'emigres ont ete exposees aux ravages qu'inspirait la vengeance; c'est pourquoi tant de departemens se sont crus forces de sevir contre les pretres que l'opinion avait proscrits, et dont elle aurait fait des victimes.

“Dans ce choc des interets, tous les sentimens ont pris l'accent de la passion. La patrie n'est point un mot que l'imagination se soit complu d'embellir; c'est un etre auquel on a fait des sacrifices, a qui l'on s'attache chaque jour davantage par les sollicitudes qu'il cause, qu'on a cree par de grands efforts, qui s'eleve au milieu des inquietudes, et qu'on aime par tout ce qu'il coute autant que par ce qu'on en espere; toutes les atteintes qu'on lui porte sont des moyens d'enflammer l'enthousiasme pour elle. A quel point cet enthousiasme va-t-il monter, a l'instant ou les forces ennemies reunies au dehors se concertent avec les intrigues interieures pour porter les coups les plus funestes! La fermentation est extreme dans toutes les parties de l'empire; elle eclatera d'une maniere terrible, a moins qu'une confiance raisonnee dans les intentions de votre majeste ne puisse enfin la calmer: mais cette confiance ne s'etablira pas sur des protestations; elle ne saurait plus avoir pour base que des faits.

“Il est evident pour la nation francaise que sa constitution peut marcher, que le gouvernement aura toute la force qui lui est necessaire du moment ou votre majeste, voulant absolument le triomphe de cette constitution, soutiendra le corps legislatif de toute la puissance de l'execution, otera tout pretexte aux inquietudes du peuple, et tout espoir aux mecontens.

“Par exemple, deux decrets importans ont ete rendus; tous deux interessent essentiellement la tranquillite publique et le salut de l'etat: le retard de leur sanction inspire des defiances; s'il est prolonge, il causera du mecontentement, et je dois le dire, dans l'effervescence actuelle des esprits, les mecontentemens peuvent mener a tout.

“Il n'est plus temps de reculer; il n'y a meme plus de moyen de temporiser: la revolution est faite dans les esprits; elle s'achevera au prix du sang, et sera cimentee par lui, si la sagesse ne previent pas les malheurs qu'il est encore possible d'eviter.

“Je sais qu'on peut imaginer tout operer et tout contenir par des mesures extremes; mais quand on aurait deploye la force pour contraindre l'assemblee, quand on aurait repandu l'effroi dans Paris, la division et la stupeur dans ses environs, toute la France se leverait avec indignation, et, se déchirant elle-même dans les horreurs d'une guerre civile, developperait cette sombre energie, mere des vertus et des crimes, toujours funeste a ceux qui l'ont provoquee.

“Le salut de l'etat et le bonheur de votre majeste sont intimement lies; aucune puissance n'est capable de les separer: de cruelles angoisses et des malheurs certains environneront votre trone, s'il n'est appuye par vous-même sur les bases de la constitution, et affermi dans la paix que son maintien doit enfin nous procurer. Ainsi la disposition des esprits, le cours des choses, les raisons de la politique, l'interet de votre majeste, rendent indispensable l'obligation de s'unir au corps legislatif et de repondre au voeu de la nation; ils font une necessite de ce que les principes presentent comme devoir. Mais la sensibilite naturelle a ce peuple affectueux est prete a y trouver un motif de reconnaissance. On vous a cruellement trompe, sire, quand on vous a inspire de l'eloignement ou de la mefiance pour ce peuple facile a toucher. C'est en vous inquietant perpetuellement qu'on vous a porte a une conduite propre a l'alarmer lui-même: qu'il voie que vous etes resolu a faire marcher cette constitution, a laquelle il a attache sa fidelite, et bientot vous deviendrez le sujet de ses actions de graces!

“La conduite des pretres en beaucoup d'endroits, les pretextes que fournissait le fanatisme aux mecontens, ont fait porter une loi sage contre les perturbateurs: que votre majeste lui donne sa sanction; la tranquillite publique la reclame, et le salut des pretres la sollicite. Si cette loi n'est mise en vigueur, les departemens seront forces de lui substituer, comme ils font de toutes parts, des mesures violentes, et le peuple irrite y supplera par des exces.

“Les tentatives de nos ennemis, les agitations qui se sont manifestees dans la capitale, l'extreme inquietude qu'avait excitee la conduite de votre garde, et qu'entretiennent encore les temoignages de satisfaction qu'on lui a fait donner par votre majeste, par une proclamation vraiment impolitique dans les circonstances; la situation de Paris, sa proximite des frontieres, ont fait sentir le besoin d'un camp dans son voisinage: cette mesure, dont la sagesse et l'urgence ont frappe tous les bons esprits, n'attend encore que la sanction de votre majeste; pourquoi faut-il que des retards lui donnent l'air du regret, lorsque la celerite lui meriterait la reconnaissance?”

“Deja les tentatives de l'etat-major de la garde nationale parisienne contre cette mesure ont fait soupconner qu'il agissait par une inspiration superieure; deja les declamations de quelques demagogistes outres reveillent les soupcons de leurs rapports avec les interesses au renversement de la constitution; deja l'opinion publique compromet les intentions de votre majeste: encore quelque delai, et le peuple contriste croira apercevoir dans son roi l'ami et le complice des conspirateurs.

“Juste ciel! auriez-vous frappe d'aveuglement les puissances de la terre, et n'auront-elles jamais que des conseils qui les entraineront a leur ruine.

“Je sais que le langage austere de la verite est rarement accueilli pres du trone; je sais aussi que c'est parce qu'il ne s'y fait presque jamais entendre, que les revolutions deviennent necessaires; je sais surtout que je dois le tenir a votre majeste, non-seulement comme citoyen soumis aux lois, mais comme ministre honore de sa confiance, ou revetu de fonctions qui la supposent; et je ne connais rien qui puisse m'empecher de remplir un devoir dont j'ai la conscience. C'est dans le meme esprit que je reitererai mes representations a votre majeste sur l'obligation et l'utilite d'executer la loi qui prescrit d'avoir un secretaire au conseil. La seule existence de la loi parle si puissamment, que l'execution semblerait devoir suivre sans retardement; mais il importe d'employer tous les moyens de conserver aux deliberations la gravite, la sagesse, la maturite necessaires; et pour les ministres responsables, il faut un moyen de constater leurs opinions: si celui-la eut existe, je ne m'adresserais pas par ecrit en ce moment a votre majeste.

“La vie n'est rien pour l'homme qui estime ses devoirs au-dessus de tout; mais, apres le bonheur de les avoir remplis, le seul bien auquel il soit encore sensible est celui de penser qu'il l'a fait avec fidelite, et cela meme est une obligation pour l'homme public.

“Paris, 10 juin 1792, l'an IV de la liberte.

“Signe ROLAND.”

Le roi ecouta cette lecture avec une patience extreme, et sortit en disant qu'il ferait connaitre ses intentions.

Dumouriez fut appele au chateau. Le roi et la reine etaient reunis. “Devons-nous, dirent-ils, supporter plus long-temps l'insolence de ces trois ministres?—Non, repondit Dumouriez.—Vous chargez-vous de nous en delivrer? reprit le roi.—Oui, sire, ajouta encore le hardi ministre; mais il faut pour y reussir que votre majeste consente a une condition. Je suis depopularise, je vais l'etre davantage en renvoyant trois collegues, chefs d'un parti puissant. Il n'y a qu'un moyen de persuader au public qu'ils ne sont pas renvoyes a cause de leur patriotisme.—Lequel? demanda le roi.—C'est, repondit Dumouriez, de sanctionner les deux decrets;” et il repeta les raisons qu'il avait deja donnees en plein conseil. La reine s'ecria que la condition etait trop dure; mais Dumouriez s'efforca de lui faire entendre que les vingt mille hommes n'etaient pas a redouter; que le decret ne designait pas le lieu ou l'on devait les faire camper; qu'on pourrait, par exemple, les envoyer a Soissons: que la, on les occuperait a des exercices militaires, et qu'on les acheminerait ensuite peu a peu aux armees, lorsque le besoin s'en ferait sentir. “Mais alors, dit le roi, il faut que vous soyez ministre de la guerre.—Malgre la responsabilite, j'y consens, repondit Dumouriez; mais il faut que votre majeste sanctionne le decret contre les pretres; je ne puis la servir qu'a ce prix. Ce decret, loin de nuire aux ecclesiastiques, les soustraira aux fureurs populaires; il fallait que votre majeste s'opposat au premier decret de l'assemblee

constituante, qui ordonnait le serment; maintenant elle ne peut plus reculer.—J'eus tort alors s'ecria Louis XVI; je ne dois pas avoir tort encore une fois.” La reine, qui ne partageait pas les scrupules religieux de son epoux, s'unit a Dumouriez, et, pour un instant, le roi parut donner son adhesion.

Dumouriez lui indiqua les nouveaux ministres a nommer a la place de Servan, Claviere et Roland. C'etaient Mourgues pour l'interieur, Beaulieu pour les finances. La guerre etait confiee a Dumouriez, qui, pour le moment, reunissait deux ministeres, en attendant que celui des affaires etrangeres fut occupe. L'ordonnance fut aussitot rendue, et, le 13 juin, Roland, Claviere et Servan recurent leur demission officielle. Roland, qui avait toute la force necessaire pour executer ce que l'esprit hardi de sa femme pouvait concevoir, se rendit aussitot a l'assemblee, et fit lecture de la lettre qu'il avait ecrite au roi, et pour laquelle il etait renvoye. Cette demarche etait certainement permise, une fois les hostilites declarees; mais, apres la promesse faite au roi de tenir la lettre secrete, il etait peu genereux de la lire publiquement.

L'assemblee accueillit avec les plus grands applaudissemens la lecture de Roland, ordonna que sa lettre fut imprimee et envoyee aux quatre-vingt-trois departemens; elle declara de plus que, les trois ministres disgracies emportaient la confiance de la nation. C'est dans ce moment meme que Dumouriez, sans s'intimider, osa paraitre a la tribune, avec son nouveau titre de ministre de la guerre. Il avait prepare en toute hate un rapport circonstancie sur l'etat de l'armee, sur les fautes de l'administration et de l'assemblee. Il n'epargna pas la severite a ceux qu'il savait disposes a lui faire le plus mauvais accueil. A peine parut-il, que les huees lui furent prodigees par les jacobins; les feuillans observerent le plus profond silence. Il rendit compte d'abord d'un leger avantage remporte par Lafayette, et de la mort de Gouvion qui, officier, depute et homme de bien, desespere des malheurs de la patrie, avait volontairement cherche la mort. L'assemblee donna des regrets a la perte de ce genereux citoyen; elle ecouta froidement ceux de Dumouriez, et surtout le desir qu'il exprima d'echapper aux memes calamites par le meme sort. Mais quand il annonca son rapport comme ministre de la guerre, le refus d'ecouter fut manifeste de toutes parts. Il reclama froidement la parole, et finit par obtenir le silence. Ses remontrances irriterent quelques deputes: “L'entendez-vous? s'ecria Guadet, il nous donne des lecons!—Et pourquoi pas?” repliqua tranquillement l'intrepide Dumouriez. Le calme se retablit; il acheva sa lecture, et fut tour a tour hue et applaudi. A peine eut-il fini, qu'il replia son memoire pour l'emporter. “Il fuit! s'ecria-t-on.—Non, reprit-il,” et il remit hardiment son memoire sur le bureau, le signa avec assurance, et traversa l'assemblee avec un calme imperturbable. Comme on se pressait sur son passage, des deputes lui dirent: “Vous allez etre envoye a Orleans.—Tant mieux, repondit-il; j'y prendrai des bains et du petit-lait, dont j'ai besoin, et je me reposerai.”

Sa fermete rassura le roi, qui lui en temoigna sa satisfaction; mais le malheureux prince etait deja ebranle et tourmente de scrupule. Assiege par de faux amis, il etait deja revenu sur ses determinations, et ne voulait plus sanctionner les deux decrets.

Les quatre ministres reunis en conseil supplierent le roi de donner sa double sanction, comme il semblait l'avoir promis. Le roi repondit sechement qu'il ne pouvait consentir qu'au decret des vingt mille hommes; que quant a celui des pretres, il etait decide a s'y opposer; que son parti etait pris, et que les menaces ne pourraient l'effrayer. Il lut la lettre par laquelle il annoncait sa determination au president de l'assemblee. “L'un de vous, dit-il a ses ministres, la contre-signera.” Et il prononca ces paroles d'un ton qu'on ne lui avait jamais connu.

Dumouriez alors lui ecrivit pour lui demander sa demission. “Cet homme, s'ecria le roi, m'a fait renvoyer trois ministres parce qu'ils voulaient m'obliger a adopter les decrets et il veut maintenant que je les sanctionne!” Ce reproche etait injuste, car ce n'etait qu'a la condition de la double sanction que Dumouriez avait consenti a survivre a ses collegues. Louis XVI le vit, lui demanda s'il persistait. Dumouriez fut inbranlable. “En ce cas, lui dit le roi, j'accepte votre demission.” Tous les ministres l'avaient donnee aussi. Cependant le roi retint Lacoste et Duranthon, et les contraignit de rester. MM. Lajard, Chambonas et Terrier de Mont-Ciel, pris parmi les feuillans, occuperent les ministeres vacans.



“Le roi, dit Mme Campan, tomba a cette epoque dans un decouragement qui allait jusqu'a l'abattement physique. Il fut dix jours de suite sans articuler un mot, meme au sein de sa famille, si ce n'est qu'a une partie de trictrac qu'il faisait avec madame Elisabeth apres son diner, il etait oblige de prononcer les mots indispensables a ce jeu. La reine le tira de cette position, si funeste dans un etat de crise ou chaque minute amenait la necessite d'agir, en se jetant a ses pieds, en employant tantot des images faites pour l'effrayer, tantot les expressions de sa tendresse pour lui. Elle reclamait aussi celle qu'il devait a sa famille, et alla jusqu'a lui dire que, s'il fallait perir, ce devait etre avec honneur, et sans attendre qu'on vint les etouffer l'un et l'autre sur le parquet de leur appartement[5].”

Il est facile de presumer quelles durent etre les dispositions d'esprit de Louis XVI en revenant a lui-meme et au soin des affaires. Apres avoir abandonne une fois le parti des feuillans pour se jeter vers celui des girondins, il ne pouvait revenir aux premiers avec beaucoup de gout et d'espoir. Il avait fait la double experience de son incompatibilite avec les uns et les autres, et, ce qui etait plus facheux, il la leur avait fait faire a tous. Des lors il dut plus que jamais songer a l'etranger, et y mettre toutes ses esperances. Cette pensee devint evidente pour tout le monde, et alarma ceux qui voyaient dans l'envahissement de la France la chute de la liberte, le supplice de ses defenseurs, et peut-etre le partage ou le demembrement du royaume. Louis XVI n'y voyait pas cela, car on se dissimule toujours l'inconvenient de ce qu'on desire. Epouvante du tumulte produit par la deroute de Mons et de Tournay, il avait envoye Mallet-du-Pan en Allemagne avec des instructions ecrites de sa main. Il y recommandait aux souverains de s'avancer avec precaution, d'observer les plus grands menagemens envers les habitans des provinces qu'ils traverseraient, et de se faire preceder par un manifeste dans lequel ils attesteraient leurs intentions pacifiques et conciliatrices[6]. Quelque modere que fut ce projet, cependant ce n'en etait pas moins l'invitation de s'avancer dans le pays; et d'ailleurs, si tel etait le voeu du roi, celui des princes etrangers et rivaux de la France, celui des emigres courrouces etait-il le meme? Louis XVI etait-il assure de n'etre pas entraine au-dela de ses intentions? Les ministres de Prusse et d'Autriche temoignerent eux-memes a Mallet-du-Pan les mefiances que leur inspirait l'emportement de l'emigration, et il parait qu'il eut quelque peine a les rassurer a cet egard[7]. La reine s'en defiait tout autant; elle redoutait surtout Calonne comme le plus dangereux de ses ennemis[8]; mais il n'en conjurait pas moins sa famille d'agir avec la plus grande celerite pour sa delivrance. Des cet instant, le parti populaire dut regarder la cour comme un ennemi d'autant plus a craindre qu'il disposait de toutes les forces de l'etat; et le combat qui s'engageait devint un combat a mort. Le roi, en composant son nouveau ministere, ne choisit aucun homme prononce. Dans l'attente de sa prochaine delivrance, il ne songeait qu'a passer quelques jours encore, et il lui suffisait pour cela du ministere le plus insignifiant.

Les feuillans chercherent a profiter de l'occasion pour se rattacher a la cour, moins, il faut le dire, par ambition personnelle de parti, que par interet pour le roi. Ils ne comptaient nullement sur l'invasion; ils y voyaient pour la plupart un attentat, et de plus un peril aussi grand pour la cour que pour la nation. Ils prevoyaient avec raison que le roi aurait succombe avant que les secours pussent arriver; et, apres l'invasion, ils redoutaient des vengeance atroces, peut-etre le demembrement du territoire, et certainement l'abolition de toute liberte.

Lally-Tolendal, qu'on a vu quitter la France des que les deux chambres furent devenues impossibles; Malouet, qui les avait encore essayees lors de la revision; Duport, Lameth, Lafayette et autres, qui voulaient conserver ce qui etait, se reunirent pour tenter un dernier effort. Ce parti, comme tous les partis, n'etait pas tres d'accord avec lui-meme; mais il se reunissait dans une seule vue, celle de sauver le roi de ses fautes, et de sauver la constitution avec lui. Tout parti oblige d'agir dans l'ombre est reduit a des demarches qu'on appelle intrigues quand elles ne sont pas heureuses. En ce sens les feuillans intriquerent. Des qu'ils virent le renvoi de Servan, Claviere et Roland, opere par Dumouriez, ils se rapprocherent de celui-ci, et lui proposerent leur alliance, a condition qu'il signerait le *veto* contre le decret sur les pretres. Dumouriez, peut-etre par humeur, peut-etre par default de confiance dans leurs moyens, et sans doute aussi par l'engagement qu'il avait pris de faire sanctionner le decret, refusa cette alliance, et se rendit a l'armee, avec le desir, ecrivait-il a l'assemblee, qu'un coup de canon reunit toutes les opinions sur son compte.

Il restait aux feuillans Lafayette, qui, sans prendre part a leurs secretes menees, avait partage leurs mauvaises dispositions contre Dumouriez, et voulait surtout sauver le roi, sans alterer la constitution. Leurs moyens etaient faibles. D'abord la cour, qu'ils cherchaient a sauver, ne voulait pas l'etre par eux. La reine, qui se confiait volontiers a Barnave, avait toujours employe les plus grandes precautions pour le voir, et ne l'avait jamais recu qu'en secret. Les emigres et la cour ne lui eussent jamais pardonne de voir les constitutionnels. On lui recommandait en effet de ne point traiter avec eux, et de leur preferer plutot les jacobins, parce que, disait-on, il faudrait transiger avec les premiers, et qu'on ne serait tenu a rien envers les seconds[9]. Qu'on ajoute a ces conseils, souvent repetes, la haine personnelle de la reine pour Lafayette, et on comprendra combien la cour etait peu disposee a se laisser servir par les constitutionnels ou les feuillans. Outre ces repugnances de la cour a leur egard, il faut considerer encore la faiblesse des moyens qu'ils pouvaient employer contre le parti populaire. Lafayette, il est vrai, etait adore de ses soldats, et devait compter sur son armee; mais il avait l'ennemi en tete, et il ne pouvait decouvrir la frontiere pour se porter vers l'interieur. Le vieux Luckner, sur lequel il s'appuyait, etait faible, mobile, et facile a intimider, quoique fort brave sur les champs de bataille. Mais, en comptant meme sur leurs moyens militaires, les constitutionnels n'avaient aucuns moyens civils. La majorite de l'assemblee etait a la Gironde. La garde nationale leur etait devouee en partie, mais elle etait desunie et presque desorganisee. Les constitutionnels etaient donc reduits, pour user de leurs forces militaires, a marcher de la frontiere sur Paris, c'est-a-dire a tenter une insurrection contre l'assemblee; et les insurrections, excellentes pour un parti violent qui prend l'offensive, sont funestes et inconvenantes pour un parti modere qui resiste en s'appuyant sur les lois.

Cependant on entoura Lafayette et on concerta avec lui le projet d'une lettre a l'assemblee. Cette lettre, ecrite en son nom, devait exprimer ses sentimens envers le roi et la constitution, et sa desapprobation contre tout ce qui tendait a attaquer l'un ou l'autre. Ses amis etaient partages; les uns excitaient, les autres retenaient son zele. Mais, ne songeant qu'a ce qui pouvait servir le roi auquel il avait jure fidelite, il ecrivit la lettre, et brava tous les dangers qui allaient menacer sa tete. Le roi et la reine, quoique resolu a ne pas se servir de lui, le laisserent ecrire, parce qu'ils ne voyaient dans cette demarche qu'un echange de reproches entre les amis de la liberte. La lettre arriva a l'assemblee le 18 juin. Lafayette, apres avoir, en debutant, blame la conduite du dernier ministre, qu'il voulait, disait-il, denoncer au moment ou il avait appris son renvoi, continuait en ces termes:

“Ce n'est pas assez que cette branche du gouvernement soit delivree d'une funeste influence; la chose publique est en peril; le sort de la France repose principalement sur ses representans; la nation attend d'eux son salut; mais, en se donnant une constitution, elle leur a prescrit l'unique route par laquelle ils doivent la sauver.”

Protestant ensuite de son inviolable attachement pour la loi juree, il exposait l'etat de la France, qu'il voyait placee entre deux especes d'ennemis, ceux du dehors et ceux du dedans.

“Il faut detruire les uns et les autres; mais vous n'en aurez la puissance qu'autant que vous serez constitutionnels et justes... Regardez autour de vous... pouvez-vous vous dissimuler qu'une faction, et, pour eviter toute denomination vague, que la faction jacobine a cause tous les desordres? C'est elle que j'en accuse hautement! Organisee comme un empire a part, dans sa metropole et dans ses affiliations, aveuglement dirigee par quelques chefs ambitieux, cette secte forme une corporation distincte au milieu du peuple francais, dont elle usurpe les pouvoirs en subjuguant ses representans et ses mandataires.

“C'est la que, dans les seances publiques, l'amour des lois se nomme aristocratie, et leur infraction patriotisme; la, les assassins de Desilles recoivent des triomphes; les crimes de Jourdain trouvent des panegyristes; la, le recit de l'assassinat qui a souille la ville de Metz vient encore d'exciter d'infemales acclamations!

“Croira-t-on echapper a ces reproches en se targuant d'un manifeste autrichien, ou ces sectaires sont nommes? Sont-ils devenus sacres parce que Leopold a prononce leur nom? et parce que nous devons combattre les etrangers qui s'immiscent dans nos querelles, sommes-nous dispenses de delivrer notre patrie

d'une tyrannie domestique?"

Rappelant ensuite ses anciens services pour la liberte, enumerant les garanties qu'il avait donnees a la patrie, le general repondait de lui et de son armee, et declarait que la nation francaise, si elle n'etait pas la plus vile de l'univers, pouvait et devait resister a la conjuration des rois qui s'etaient coalises contre elle. "Mais, ajouta-t-il, pour que nous, soldats de la liberte, combattions avec efficacite et mourions avec fruit pour elle, il faut que le nombre des defenseurs de la patrie soit promptement proportionne a celui de ses adversaires, que les approvisionnement de tout genre se multiplient et facilitent nos mouvemens; que le bien-etre des troupes, leurs fournitures, leurs paiemens, les soins relatifs a leur sante, ne soient plus soumis a de fatales lenteurs, etc." Suivaient d'autres conseils dont voici le principal et le dernier: "Que le regne des clubs, aneanti par vous, fasse place au regne de la loi, leurs usurpations a l'exercice ferme et independant des autorites constituees, leurs maximes desorganisatrices aux vrais principes de la liberte, leur fureur delirante au courage calme et constant d'une nation qui connait ses droits et les defend, enfin leurs combinaisons sectaires aux veritables interets de la patrie, qui, dans ce moment de danger, doit reunir tous ceux pour qui son asservissement et sa ruine ne sont pas les objets d'une atroce jouissance et d'une infame speculation!"

C'etait dire aux passions irritees: arretez-vous; aux partis eux-memes: immolez-vous de plein gre; a un torrent enfin: ne coulez pas! Mais, quoique le conseil fut inutile, ce n'en etait pas moins un devoir de le donner. La lettre fut fort applaudie par le cote droit. Le cote gauche se tut. A peine la lecture en etait-elle achevee, qu'il etait deja question de l'impression et de l'envoi aux departemens.

Vergniaud demanda la parole et l'obtint. Selon lui, il importait a la liberte, que M. de Lafayette avait jusque-la si bien defendue, qu'on fit une distinction entre les petitions des simples citoyens qui donnaient un avis ou reclamaient un acte de justice, et les lecons d'un general arme. Celui-ci ne devait s'exprimer que par l'organe du ministere, sans quoi la liberte etait perdue. Il fallait en consequence passer a l'ordre du jour. Thevenot repondit que l'assemblee devait recevoir de la bouche de M. de Lafayette les verites qu'elle n'avait pas ose se dire a elle-meme. Cette derniere observation excita un grand tumulte. Quelques membres nierent l'authenticite de la lettre. "Quand elle ne serait pas signee, s'ecria M. Coube, il n'y a que M. de Lafayette qui ait pu l'ecrire." Guadet demanda la parole pour un fait, et soutint que la lettre ne pouvait pas etre de M. de Lafayette, parce qu'il parlait de la demission de Dumouriez, qui n'avait eu lieu que le 16, et qu'elle etait datee du 16 meme. "Il serait donc impossible, ajoute-t-il, que le signataire parlat d'un fait qui ne devait pas lui etre connu. Ou la signature n'est pas de lui, ou elle etait ici en blanc, a la disposition d'une faction qui devait en disposer a son gre." Il se fit une grande rumeur a ces mots. Guadet, continuant, ajouta que M. de Lafayette etait incapable, d'apres ses sentimens connus, d'avoir ecrit une lettre pareille. "Il doit savoir, dit-il, que lorsque Cromwell..." Le depute Dumas, ne pouvant plus se contenir a ce dernier mot, demande la parole; une longue agitation eclate dans l'assemblee. Neanmoins Guadet se ressaisit de la tribune, et reprend: "Je disais..." On l'interrompt de nouveau. "Vous en etiez, lui dit-on, a Cromwell...—J'y reviendrai, replique-t-il... Je disais que M. de Lafayette doit savoir que, lorsque Cromwell tenait un langage pareil, la liberte etait perdue en Angleterre. Il faut ou s'assurer qu'un lache s'est couvert du nom de M. de Lafayette, ou bien prouver par un grand exemple au peuple francais, que vous n'avez pas fait un vain serment en jurant de maintenir la constitution."

Une foule de membres attestent qu'ils reconnaissent la signature de M. de Lafayette, et, malgre cela, sa lettre est renvoyee au comite des douze, pour en constater l'authenticite. Elle est ainsi privee de l'impression et de l'envoi aux departemens.

Cette genereuse demarche fut donc tout-a-fait inutile, et devait l'etre dans l'etat des esprits. Des cet instant le general fut presque aussi depopularise que la cour; et si les chefs de la Gironde, plus eclaires que le peuple, ne croyaient pas Lafayette capable de trahir son pays, parce qu'il avait attaque les jacobins, la masse le croyait cependant, a force de l'entendre repeter dans les clubs, les journaux et les lieux publics.

Ainsi, aux alarmes que la cour avait inspirees au parti populaire, se joignirent celles que Lafayette provoqua par ses propres demarches. Alors ce parti desespera tout–a–fait, et resolut de frapper la cour, avant qu'elle put mettre a execution les complots dont on l'accusait.

On a deja vu comment le parti populaire etait compose. En se prononcant davantage, il se caracterisait mieux, et de nouveaux personnages s'y faisaient remarquer. Robespierre s'est deja fait connaitre aux Jacobins, et Danton aux Cordeliers. Les clubs, la municipalite et les sections renfermaient beaucoup d'hommes qui, par l'ardeur de leur caractere et de leurs opinions, etaient prêts a tout entreprendre. De ce nombre etaient Sergent et Panis, qui plus tard attacherent leur nom a un evenement formidable. Dans les faubourgs on remarquait plusieurs chefs de bataillon qui s'etaient rendus redoutables; le principal d'entre eux etait un brasseur de biere nomme Santerre. Par sa stature, sa voix, et une certaine facilite de langage, il plaisait au peuple, et avait acquis une espece de domination dans le faubourg Saint–Antoine, dont il commandait le bataillon. Santerre s'etait deja distingue a l'attaque de Vincennes, repoussee par Lafayette en fevrier 1791; et, comme tous les hommes trop faciles, il pouvait devenir tres dangereux selon les inspirations du moment. Il assistait a tous les conciliabules qui se tenaient dans les faubourgs eloignes. La, se reunissaient avec lui le journaliste Carra, poursuivi pour avoir attaque Bertrand de Molleville et Montmorin; un nomme Alexandre, commandant du faubourg Saint–Marceau; un individu tres connu sous le nom de Fournier l'Americain; le boucher Legendre, qui fut depuis depute a la Convention; un compagnon orfevre appele Rossignol; et plusieurs autres qui, par leurs relations avec la populace, remuaient tous les faubourgs. Par les plus releves d'entre eux, ils communiquaient avec les chefs du parti populaire, et pouvaient ainsi soumettre leurs mouvemens a une direction superieure.

On ne peut pas designer d'une maniere precise ceux des deputes qui contribuaient a cette direction. Les plus distingues d'entre eux etaient etrangers a Paris, et n'y avaient d'autre influence que celle de leur eloquence. Guadet, Isnard, Vergniaud, tous provinciaux, communiquaient plus avec leurs departemens qu'avec Paris meme. D'ailleurs, tres ardents a la tribune, ils agissaient peu hors de l'assemblee, et n'etaient point capables de remuer la multitude. Condorcet, Brissot, deputes de Paris, n'avaient pas plus d'activite que les precedens, et par leur conformite d'opinion avec les deputes de l'Ouest et du Midi, ils etaient devenus Girondins. Roland, depuis le renvoi du ministere patriote, etait rentre dans la vie privee; il habitait une demeure modeste et obscure dans la rue Saint–Jacques. Persuade que, la cour avait le projet de livrer la France et la liberte aux etrangers, il deplorait les malheurs de son pays avec quelques–uns de ses amis, deputes a l'assemblee. Cependant il ne parait pas que l'on travaillat dans sa societe a attaquer la cour. Il favorisait seulement l'impression d'un journal–affiche, intitule *la Sentinelle*, que Louvet, deja connu aux Jacobins par sa controverse avec Robespierre, redigeait dans un sens tout patriotique. Roland, pendant son ministere, avait alloue des fonds pour eclaire l'opinion publique par des ecrits, et c'est avec un reste de ces fonds qu'on imprimait *la Sentinelle*.

Vers cette epoque, il y avait a Paris un jeune Marseillais plein d'ardeur, de courage et d'illusions republicaines, et qu'on nommait l'Antinoues, tant il etait beau; il avait ete depute par sa commune a l'assemblee legislative, pour reclamer contre le directoire de son departement; car ces divisions entre les autorites inferieures et superieures, entre les municipalites et les directoires de departement, etaient generales dans toute la France. Ce jeune Marseillais se nommait Barbaroux. Ayant de l'intelligence, beaucoup d'activite, il pouvait devenir utile a la cause populaire. Il vit Roland, et deplora avec lui les catastrophes dont les patriotes etaient menaces. Ils convinrent que le peril devenant tous les jours plus grand dans le nord de la France, il faudrait, si on etait reduit a la derniere extremite, se retirer dans le Midi, et y fonder une republique, qu'on pourrait etendre un jour, comme Charles VII avait autrefois etendu son royaume de Bourges. Ils examinaient la carte avec l'ex–ministre Servan, et se disaient que, battue sur le Rhin et au–dela, la liberte devait se retirer derriere les Vosges et la Loire; que, repoussee dans ces retranchemens, il lui restait encore a l'est, le Doubs, l'Ain, le Rhone; a l'ouest la Vienne, la Dordogne; au centre, les rochers et les rivieres du Limousin. “Plus loin encore, ajoute Barbaroux lui–meme, nous avons l'Auvergne, ses buttes escarpees, ses ravins, ses vieilles forets, et les montagnes du Velay, jadis embrasees par le feu, maintenant couvertes de sapins; lieux sauvages ou les

hommes labourent la neige, mais ou ils vivent independans. Les Cevennes nous offraient encore un asile trop celebre pour n'etre pas redoutable a la tyrannie; et a l'extremite du Midi, nous trouvions pour barrieres l'Isere, la Durance, le Rhone depuis Lyon jusqu'a la mer, les Alpes et les remparts de Toulon. Enfin, si, tous ces points avaient ete forces, il nous restait la Corse, la Corse ou les Genoises et les Francois n'ont pu naturaliser la tyrannie; qui n'attend que des bras pour etre fertile, et des philosophes pour l'eclairer[10].”

Il etait naturel que les habitans du Midi songeassent a se refugier dans leurs provinces, si le Nord etait envahi. Ils ne negligeaient cependant pas le Nord, car ils convinrent d'ecrire dans leurs departemens, pour qu'on format spontanement le camp de vingt mille hommes, bien que le decret relatif a ce camp n'eut pas ete sanctionne. Ils comptaient beaucoup sur Marseille, ville riche, considerablement peulee, et singulierement democratique. Elle avait envoye Mirabeau aux etats-generaux, et depuis elle, avait repandu dans tout le Midi l'esprit dont elle etait animee. Le maire de cette ville etait ami de Barbaroux et partageait ses opinions. Barbaroux lui ecrivit de s'approvisionner de grains, d'envoyer des hommes surs dans les departemens voisins, ainsi qu'aux armees des Alpes, de l'Italie et des Pyrenees, afin d'y preparer l'opinion publique; de faire sonder Montesquiou, general de l'armee des Alpes, et d'utiliser son ambition au profit de la liberte; enfin de se concerter avec Paoli et les Corses, de maniere a se preparer un dernier secours et un dernier asile. On recommanda en outre a ce meme maire de retenir le produit des impots pour en priver le pouvoir executif, et au besoin pour en user contre lui. Ce que Barbaroux faisait pour Marseille, d'autres le faisaient pour leur departement, et songeaient a s'assurer un refuge. Ainsi la mefiance, changee en desespoir, preparait l'insurrection generale, et dans ces preparatifs de l'insurrection, une difference s'etablissait deja entre Paris et les departemens.

Le maire Petion, lie avec tous les Girondins, et plus tard range et proscrit avec eux, se trouvait, a cause de ses fonctions, plus en rapport avec les agitateurs de Paris. Il avait beaucoup de calme, une apparence de froideur que ses ennemis prirent pour de la stupidite, et une probite qui fut exaltee par ses partisans et que ses detracteurs n'ont jamais attaquée. Le peuple, qui donne des surnoms a tous ceux dont il s'occupe, l'appelait *la Vertu Petion*. Nous avons deja parle de lui a l'occasion du voyage de Varennes, et de la preference que la cour lui donna sur Lafayette pour la mairie de Paris. La cour desira de le corrompre, et des escrocs promirent d'y reussir. Ils demanderent une somme et la garderent pour eux, sans avoir meme fait aupres de Petion des ouvertures, que son caractere connu rendait impossibles. La joie qu'eprouva la cour de se donner un soutien, et de corrompre un magistrat populaire, fut de courte duree; elle reconnut bientot qu'on l'avait trompee, et que les vertus de ses adversaires n'etaient pas aussi venales qu'elle l'avait imagine.

Petion avait ete des premiers a penser que les penchans d'un roi, ne absolu, ne se modifient jamais. Il etait republicain avant meme que personne songeat a la republique; et dans la constituante, il fut par conviction ce que Robespierre etait par l'acrete de son humeur. Sous la legislative, il se convainquit davantage encore de l'incorrigibilite de la cour; il se persuada qu'elle appelait l'etranger, et ayant ete d'abord republicain par systeme, il le devint alors par raison de surete. Des cet instant, il songea, dit-il, a favoriser une nouvelle revolution. Il arretait les mouvemens mal diriges, favorisait au contraire ceux qui l'etaient bien, et tachait surtout de les concilier avec la loi, dont il etait rigide observateur, et qu'il ne voulait violer qu'a l'extremite.

Sans bien connaitre la participation de Petion aux mouvemens qui se preparaient, sans savoir s'il consulta ses amis de la Gironde pour les favoriser, on peut dire, d'apres sa conduite, qu'il ne fit rien pour y mettre obstacle. On pretend que vers la fin de juin, il se rendit chez Santerre avec Robespierre, Manuel, procureur syndic de la commune, Sillery, ex-constituant, et Chabot, ex-capucin et depute; que celui-ci harangua la section des Quinze-Vingts, et lui dit que l'assemblee l'attendait. Quoi qu'il en soit de ces faits, il est certain qu'il fut tenu des conciliabules; et il n'est pas croyable, d'apres leur opinion connue et leur conduite ulterieure, que les personnages qu'on vient de nommer se fissent un scrupule d'y assister[11]. Des cet instant, on parla dans les faubourgs d'une fete pour le 20 juin, anniversaire du serment du Jeu de Paume. Il s'agissait, disait-on, de planter un arbre de la liberte sur la terrasse des Feuillans, et d'adresser une petition a l'assemblee, ainsi qu'au roi. Cette petition devait etre presentee en armes. On voit assez par la que l'intention veritable de ce projet

etait d'effrayer le chateau par la vue de quarante mille piques.

Le 16 juin, une demande formelle fut adreesee au conseil general de la commune, pour autoriser les citoyens du faubourg Saint–Antoine a se reunir le 20 en armes, et a faire une petition a l'assemblee et au roi. Le conseil general de la commune passa a l'ordre du jour, et ordonna que son arrete serait communique au directoire et au corps municipal. Les petitionnaires ne se tinrent pas pour condammes, et dirent hautement qu'ils ne s'en reuniraient pas moins. Le maire Petion ne fit que le 18 les communications ordonnees le 16; de plus, il ne les fit qu'au departement et point au corps municipal.

Le 19, le directoire du departement, qu'on a vu se signaler dans toutes les occasions contre les agitateurs, prit un arrete qui defendait les attroupemens armes, et qui enjoignait au commandant general et au maire d'employer les mesures necessaires pour les dissiper. Cet arrete fut signifie a l'assemblee par le ministre de l'interieur, et on y agita aussitot la question de savoir si lecture en serait faite.

Vergniaud s'opposait a ce qu'on l'entendit; cependant il ne reussit point; la lecture fut faite, et immediatement suivie de l'ordre du jour.

Deux evenemens assez importans venaient de se passer a l'assemblee. Le roi avait signifie son opposition aux deux decrets, dont l'un etait relatif aux pretres insermentes, et l'autre a l'etablissement d'un camp de vingt mille hommes. Cette communication avait ete ecoutee avec un profond silence. En meme temps des Marseillais s'etaient presentes a la barre pour y lire une petition. On vient de voir quelles relations Barbaroux entretenait avec eux. Excites par ses conseils, ils avaient ecrit a Petion pour lui offrir toutes leurs forces, et joint a cette offre une petition destinee a l'assemblee. Ils y disaient entre autres choses:

“La liberte francaise est en danger, mais le patriotisme du Midi sauvera la France... Le jour de la colere du peuple est arrive... Legislateurs! la force du peuple est entre vos mains; faites–en usage; le patriotisme francais vous demande a marcher avec des forces plus imposantes vers la capitale et les frontieres... Vous ne refuserez pas l'autorisation de la loi a ceux qui veulent perir pour la defendre.”

Cette lecture avait excite de longs debats dans l'assemblee. Les membres du cote droit soutenaient qu'envoyer cette petition aux departemens, c'etait les inviter a l'insurrection. Neanmoins, l'envoi fut decrete, malgre ces reflexions fort justes sans doute, mais inutiles depuis qu'on s'etait persuade qu'une revolution nouvelle pouvait seule sauver la France et la liberte.

Tels furent les evenemens pendant la journee du 19. Les mouvemens continuaient cependant dans les faubourgs, et Santerre, a ce qu'on pretend, disait a ses affides un peu intimides par l'arrete du directoire: *Que craignez–vous? La garde nationale n'aura pas ordre de tirer, et M. Petion sera la.*

A minuit, le maire, soit qu'il crut le mouvement irresistible, soit qu'il crut devoir le favoriser, comme il fit plus tard au 10 aout, ecrivit au directoire, et lui demanda de legitimer l'attroupement, en permettant a la garde nationale de recevoir les citoyens des faubourgs dans ses rangs. Ce moyen remplissait parfaitement les vues de ceux qui, sans desirer aucun desordre, voulaient cependant imposer au roi; et tout prouve que c'etaient en effet les vues et de Petion et des chefs populaires. Le directoire repondit a cinq heures du matin, 20 juin, qu'il persistait dans ses arretes precedens. Petion alors ordonna au commandant general de service de tenir les postes au complet, et de doubler la garde des Tuileries; mais il ne fit rien de plus; et ne voulant ni renouveler la scene du Champ–de–Mars, ni dissiper l'attroupement, il attendit jusqu'a neuf heures du matin la reunion du corps municipal. Dans cette reunion, il laissa prendre une decision contraire a celle du directoire, et il fut enjoint a la garde nationale d'ouvrir ses rangs aux petitionnaires armes. Petion, en ne s'opposant pas a un arrete qui violait la hierarchie administrative, se mit par la dans une espece de contravention, qui lui fut plus tard reprochee. Mais, quel que fut le caractere de cet arrete, ses dispositions devinrent inutiles, car la garde nationale n'eut pas le temps de se former, et l'attroupement devint bientot si considerable qu'il ne fut plus

possible d'en changer ni la forme ni la direction.

Il etait onze heures du matin. L'assemblee venait de se reunir dans l'attente d'un grand evenement. Les membres du departement se rendent dans son sein pour lui faire connaitre l'inutilite de leurs efforts. Le procureur-syndic Roederer obtient la parole; il expose qu'un rassemblement extraordinaire de citoyens s'est forme malgre la loi, et malgre diverses injonctions des autorites; que ce rassemblement parait avoir pour objet de celebrier l'anniversaire du 20 juin, et de porter un nouveau tribut d'hommages a l'assemblee; mais que si tel est le but du plus grand nombre, il est a craindre que des malintentionnes veuillent profiter de cette multitude pour appuyer une adresse au roi, qui ne doit en recevoir que sous la forme paisible de simple petition. Rappelant ensuite les arretes du directoire et du conseil-general de la commune, les lois decretees contre les attroupeemens armes, et celles qui fixent a vingt le nombre des citoyens pouvant presenter une petition, il exhorte l'assemblee a les faire executer; "car, ajoute-t-il, aujourd'hui des petitionnaires armes se portent ici par un mouvement civique; mais demain il peut se reunir une foule de malveillans, et alors je vous le demande, messieurs, qu'aurions-nous a leur dire?..."

Au milieu des applaudissemens de la droite et des murmures de la gauche, qui, en improuvant les alarmes et la prevoyance du departement, approuvait evidemment l'insurrection, Vergniaud monte a la tribune, et fait observer que l'abus dont le procureur syndic s'effraie pour l'avenir, est deja etabli; que plusieurs fois on a recu des petitionnaires armes; qu'on leur a permis de defiler dans la salle; qu'on a eu tort peut-etre, mais que les petitionnaires d'aujourd'hui auraient raison de se plaindre si on les traitait differemment des autres; que si, comme on le disait, ils voulaient presenter une adresse au roi, sans doute ils lui enverraient des petitionnaires sans armes; et qu'au reste, si on redoutait quelque danger pour le roi, on n'avait qu'a l'entourer et lui envoyer une deputation de soixante membres.

Dumolard admet tout ce qu'a soutenu Vergniaud, avoue l'abus etabli, mais soutient qu'il faut le faire cesser, dans cette occasion surtout, si l'on ne veut pas que rassemblee et le roi paraissent, aux yeux de l'Europe, les esclaves d'une faction devastatrice. Il demande, comme Vergniaud, l'envoi d'une deputation, mais il exige de plus que la municipalite et le departement repondent des mesures prises pour le maintien des lois. Le tumulte s'accroit de plus en plus. On annonce une lettre de Santerre; elle est lue au milieu des applaudissemens des tribunes, "Les habitans du faubourg Saint-Antoine, portait cette lettre, celebrent le 20 juin; on les a calomnies, et ils demandent a etre admis a la barre de l'assemblee, pour confondre leurs detracteurs, et prouver qu'ils sont toujours les hommes du 14 juillet."

Vergniaud repond ensuite a Dumolard que, si la loi a ete violee, l'exemple n'est pas nouveau; que vouloir s'y opposer cette fois, ce serait renouveler la scene sanglante du Champ-de-Mars; et qu'apres tout les sentimens des petitionnaires n'ont rien de reprehensible. "Justement inquiets de l'avenir, ajoute Vergniaud, ils veulent prouver que, malgre toutes les intrigues ourdies contre la liberte, ils sont toujours prêts a la defendre." Ici, comme on le voit, la pensee veritable du jour se decouvrait par un effet ordinaire de la discussion. Le tumulte continue. Ramond demande la parole, et il faut un decret pour la lui obtenir. Dans ce moment on annonce que les petitionnaires sont au nombre de huit mille. "Ils sont huit mille, dit Calvet, et nous ne sommes que sept cent quarante-cinq, retirons-nous.—A l'ordre! a l'ordre!" s'ecrie-t-on de toutes parts. Calvet est rappele a l'ordre, et on presse Ramond de parler, parce que huit mille citoyens attendent. "Si huit mille citoyens attendent, dit-il, vingt-quatre millions de Francois ne m'attendent pas moins." Il renouvelle alors les raisons donnees par ses amis du cote droit. Tout a coup les petitionnaires se jettent dans la salle. L'assemblee indignee se leve, le president se couvre, et les petitionnaires se retirent avec docilite. L'assemblee satisfaite consent alors a les recevoir.

Cette petition, dont le ton etait des plus audacieux, exprimait l'idee de toutes les petitions de cette epoque: "Le peuple est pret; il n'attend que vous; il est dispose a se servir de grands moyens pour executer l'article 2 de la declaration des droits, *resistance a l'oppression*... Que le plus petit nombre d'entre vous qui ne s'unit pas a vos sentimens et aux notres, purge la terre de la liberte, et s'en aille a Coblentz... Cherchez la cause des maux qui

nous menacent; si elle derive du pouvoir executif, qu'il soit aneanti!..."

Le president, apres une reponse ou il promet aux petitionnaires la vigilance des representans du peuple, et leur recommande l'obeissance aux lois, leur accorde au nom de l'assemblee la permission de defiler devant elle. Les portes s'ouvrent alors, et le cortege, qui etait dans le moment de trente mille personnes au moins, traverse la salle. On se figure facilement tout ce que peut produire l'imagination du peuple livree a elle-meme. D'énormes tables portant la declaration des droits precedaient la marche; des femmes, des enfans dansaient autour de ces tables en agitant des branches d'olivier et des piques, c'est-à-dire la paix ou la guerre au choix de l'ennemi; ils repetaient en chœur le fameux *Ca ira*. Venaient ensuite les forts des halles, les ouvriers de toutes les classes, avec de mauvais fusils, des sabres et des fers tranchans places au bout de gros batons. Santerre, et le marquis de Saint-Huruges deja signale dans les journees des 5 et 6 octobre, marchaient le sabre nu a leur tete. Des bataillons de la garde nationale suivaient en bon ordre, pour contenir le tumulte par leur presence. Apres, venaient encore des femmes, suivies d'autres hommes armes. Des banderoles flottantes portaient ces mots: *La constitution ou la mort*. Des culottes dechirees etaient elevees en l'air, aux cris de *vivent les sans-culottes!* Enfin un signe atroce vint ajouter la ferocite a la bizarrerie du spectacle. Au bout d'une pique etait porte un coeur de veau avec cette inscription: *Coeur d'aristocrate*. La douleur et l'indignation eclaterent a cette vue: sur-le-champ l'embleme affreux disparut, mais pour reparaitre encore aux portes des Tuileries. Les applaudissemens des tribunes, les cris du peuple qui traversait la salle, les chants civiques, les rumeurs confuses, le silence plein d'anxiete de l'assemblee, composaient une scene etrange et affligeante pour les deputes memes qui voyaient un auxiliaire dans la multitude. Helas! pourquoi faut-il que, dans ces temps de discordes, la raison ne suffise pas! pourquoi ceux qui appelaient les barbares disciplines du Nord obligeaient-ils leurs adversaires a appeler ces autres barbares indisciplina, tour a tour gais ou ferores, qui pullulent au sein des villes, et croupissent au-dessous de la civilisation la plus brillante!

Cette scene dura trois heures. Enfin Santerre, reparaissant de nouveau pour faire a l'assemblee les remerciemens du peuple, lui offrit un drapeau en signe de reconnaissance et de devouement.

La multitude en ce moment voulait entrer dans le jardin des Tuileries, dont les grilles etaient fermees. De nombreux detachemens de la garde nationale entouraient le chateau, et, s'etendant en ligne depuis les Feuillans jusqu'a la riviere, presentaient un front imposant. Un ordre du roi fit ouvrir la porte du jardin. Le peuple, s'y precipitant aussitot, defila sous les fenetres du palais, et devant les rangs de la garde nationale, sans aucune demonstration hostile, mais en criant: *A bas le veto, vivent les sans-culottes!* Cependant quelques individus ajoutaient en parlant du roi: "Pourquoi ne se montre-t-il pas?... Nous ne voulons lui faire aucun mal." Cet ancien mot, *on le trompe*, se faisait entendre quelquefois encore, mais rarement. Le peuple, prompt a recevoir l'opinion de ses chefs, avait desespere comme eux.

La multitude sortit par la porte du jardin qui donne sur le Pont-Royal, remonta le quai, et vint, en traversant les guichets du Louvre, occuper la place du Carrousel. Cette place, aujourd'hui si vaste, etait alors occupee par une foule de rues, qui formaient des especes de chemins couverts. Au lieu de cette cour immense qui s'etend entre le chateau et la grille, et depuis une aile jusqu'a l'autre, se trouvaient de petites cours separees par des murs et des habitations; d'antiques guichets leur donnaient ouverture sur le Carrousel. Le peuple inonda tous les alentours, et se presenta a la porte royale. L'entree lui en fut defendue: des officiers municipaux le haranguerent, et parurent le decider a se retirer. On pretend que, dans cet instant, Santerre, sortant de l'assemblee, ou il etait demeure le dernier pour offrir un drapeau, ranima les dispositions du peuple deja ralenties, et fit placer le canon devant la porte. Il etait pres de quatre heures: deux officiers municipaux leverent tout a coup la consigne[12]; alors les forces qui etaient assez considerables sur ce point, et qui consistaient en bataillons de la garde nationale et en plusieurs detachemens de gendarmerie, furent paralysees. Le peuple se precipita pele-mele dans la cour, et de la dans le vestibule du chateau. Santerre, menace, dit-on, par deux temoins, d'etre accuse de cette violation de la demeure royale, s'ecria en s'adressant aux assaillans: *Soyez temoins que je refuse de marcher dans les appartemens du roi*. Cette interpellation n'arreta pas la multitude, qui avait pris l'elan; elle se repandit dans toutes les parties du chateau, l'envahit par tous les



escaliers, et transporta, a force de bras, une piece de canon jusqu'au premier etage. Au meme instant les assaillans se mirent a attaquer, a coups de sabre et de hache, les portes qui s'etaient fermees sur eux.

Louis XVI, dans ce moment, avait renvoye un grand nombre de ses dangereux amis, qui, sans pouvoir le sauver, l'avaient compromis tant de fois. Ils etaient accourus, mais il les fit sortir des Tuileries, ou leur presence ne pouvait qu'irriter le peuple sans le contenir. Il etait reste avec le vieux marechal de Mouchy, le chef de bataillon Acloque, quelques serviteurs de sa maison, et plusieurs officiers devoues de la garde nationale. C'est alors qu'on entendit les cris du peuple et le bruit des coups de hache. Aussitot les officiers de la garde nationale l'entourent, le supplient de se montrer, en lui promettant de mourir a ses cotes. Il n'hesite pas et ordonne d'ouvrir. Au meme instant le panneau de la porte vient tomber a ses pieds sous un coup violent. On ouvre enfin, et on apercoit une foret de piques et de baionnettes. "Me voici," dit Louis XVI en se montrant a la foule dechainee. Ceux qui l'entourent se pressent autour de lui, et lui font un rempart de leur corps. "Respectez votre roi," s'ecrient-ils; et la multitude, qui n'avait certainement aucun but, et a laquelle on n'en avait indique d'autre qu'une invasion menacante, ralentit son irruption. Plusieurs voix annoncent une petition, et demandent qu'elle soit ecoutee. Ceux qui entourent le roi l'engagent alors a passer dans une salle plus vaste, afin de pouvoir entendre cette lecture. Le peuple, satisfait de se voir obei, suit le prince, qu'on a l'heureuse idee de placer dans l'embrasure d'une fenetre. On le fait monter sur une banquette; on en dispose plusieurs devant lui; on y ajoute une table; tous ceux qui l'accompagnent se rangent autour. Des grenadiers de la garde, des officiers de la maison, viennent augmenter le nombre de ses defenseurs, et composent un rempart derriere lequel il peut ecouter avec moins de danger ce terrible plebiscite. Au milieu du tumulte et des cris, on entend ces mots souvent repetes: *Point de veto! point de pretres! point d'aristocrates! le camp sous Paris!* Le boucher Legendre s'approche, et demande en un langage populaire la sanction du decret. "Ce n'est ni le lieu ni le moment, repond le roi avec fermete; je ferai tout ce qu'exigera la constitution." Cette resistance produit son effet. *Vive la nation! vive la nation!* s'ecrient les assaillans. "Oui, reprend Louis XVI, *vive la nation!* je suis son meilleur ami.—Eh bien! faites-le voir," lui dit un de ces hommes, en lui presentant un bonnet rouge au bout d'une pique. Un refus etait dangereux, et certes la dignite pour le roi ne consistait pas a se faire egorger en repoussant un vain signe, mais, comme il le fit, a soutenir avec fermete l'assaut de la multitude. Il met le bonnet sur sa tete, et l'approbation est generale. Comme il etouffait par l'effet de la saison et de la foule, l'un de ces hommes a moitie ivre, qui tenait un verre et une bouteille, lui offre a boire. Le roi craignait depuis long-temps d'etre empoisonne: cependant il boit sans hesiter, et il est vivement applaudi.

Pendant ce temps, madame Elisabeth, qui aimait tendrement son frere, et qui seule de la famille avait pu arriver jusqu'a lui, le suivait de fenetre en fenetre, pour partager ses dangers. Le peuple en la voyant la prit pour la reine. Les cris *voila l'Autrichienne!* retentirent d'une maniere effrayante. Les grenadiers nationaux qui avaient entoure la princesse voulaient detromper le peuple. "Laissez-le, dit cette soeur genereuse, laissez-le dans son erreur, et sauvez la reine!"

La reine, entouree de ses enfans, n'avait pu joindre son royal epoux. Elle avait fui des appartemens inferieurs, etait accourue dans la salle du conseil, et ne pouvait parvenir jusqu'au roi, a cause de la foule qui obstruait tout le chateau. Elle voulait se reunir a lui, et demandait avec instance a etre conduite dans la salle ou il se trouvait. On etait parvenu a l'en dissuader, et, rangee derriere la table du conseil avec quelques grenadiers, elle voyait defiler le peuple, le coeur plein d'effroi, et les yeux humides des larmes qu'elle retenait. A ses cotes sa fille versait des pleurs; son jeune fils, effraye d'abord, s'etait rassure bientot, et souriait avec l'heureuse ignorance de son age. On lui avait presente un bonnet rouge, que la reine avait mis sur sa tete. Santerre, place de ce cote, recommandait le respect au peuple, et rassurait la princesse: il lui repetait le mot accoutume et malheureusement inutile: *Madame, on vous trompe, on vous trompe.* Puis, voyant le jeune prince qui etait accable sous le bonnet rouge, "Cet enfant etouffe," dit-il; et il le delivra de cette ridicule coiffure.

En apprenant les dangers du chateau, des deputes etaient accourus aupres du roi, et parlaient au peuple pour l'inviter au respect. D'autres s'etaient rendus a l'assemblee pour l'instruire de ce qui se passait; et l'agitation s'y etait augmentee de l'indignation du cote droit, et des efforts du cote gauche pour excuser cette irruption dans

le palais du monarque. Une deputation avait ete decretee sans contestation, et vingt-quatre membres etaient partis pour entourer le roi. La deputation devait etre renouvelee de demi-heure en demi-heure, pour tenir l'assemblee toujours instruite des evenemens. Les deputes envoyes parlerent tour a tour, en se faisant elever sur les epaules des grenadiers. Petion parut ensuite, et fut accuse d'etre arrive trop tard. Il assura n'avoir ete averti qu'a quatre heures et demie de l'invasion operee a quatre; d'avoir mis une demi-heure pour arriver au chateau, et d'avoir eu ensuite tant d'obstacles a vaincre, qu'il n'avait pu etre rendu aupres du roi avant cinq heures et demie. Il s'approcha du prince: "Ne craignez rien, lui dit-il, vous etes au milieu du peuple." Louis XVI, prenant alors la main d'un grenadier, la posa sur son coeur en disant: "Voyez s'il bat plus vite qu'a l'ordinaire." Cette noble reponse fut fort applaudie. Petion monta enfin sur un fauteuil, et, s'adressant a la foule, lui dit qu'apres avoir fait ses representations au roi, il ne lui restait qu'a se retirer sans tumulte, et de maniere a ne pas souiller cette journee. Quelques temoins pretendent que Petion dit, ses *justes* representations. Ces mots ne prouveraient au surplus que le besoin de ne pas blesser la multitude. Santerre joignit son influence a la sienne, et le chateau fut bientot evacue. La foule se retira paisiblement et avec ordre. Il etait environ sept heures du soir.

Aussitot le roi, la reine, sa soeur, ses enfans se reunirent en versant un torrent de larmes. Le roi, etourdi de cette scene, avait encore le bonnet rouge sur sa tete; il s'en apercut pour la premiere fois depuis plusieurs heures, et il le rejeta avec indignation. Dans ce moment, de nouveaux deputes arriverent pour s'informer de l'etat du chateau. La reine, le parcourant avec eux, leur montrait les portes enfoncees, les meubles brises, et s'exprimait avec douleur sur tant d'outrages. Merlin de Thionville, l'un des plus ardens republicains, etait du nombre des deputes presens; la reine apercut des larmes dans ses yeux. "Vous pleurez, lui dit-elle, de voir le roi et sa famille traites si cruellement par un peuple qu'il a toujours voulu rendre heureux.—Il est vrai, madame, repondit Merlin, je pleure sur les malheurs d'une femme belle, sensible et mere de famille; mais, ne vous y meprenez point, il n'y a pas une de mes larmes pour le roi ni pour la reine: je hais les rois et les reines...[13]"

Notes:

[1] Memoires de madame Campan, tome II, page 154. [2] Voyez la note 11 a la fin du volume. [3] Seance du 28 mai. [4] Ce decret est du 27 mai; le decret suivant, relatif au camp de 20,000 hommes, est du 8 juin. [5] Voyez madame Campan, tome II, page; 205. [6] Voyez la note 12 a la fin du volume. [7] Voyez la note 13 a la fin du volume. [8] Voyez la note 14 a la fin du volume. [9] Voyez la note 15 a la fin du volume. [10] Memoires de Barbaroux, pages 38 et 39. [11] Voyez la note 16 a la fin du volume. [12] Tous les temoins entendus ont ete d'accord sur ce fait et n'ont varie que sur le nom des officiers municipaux. [13] Voyez madame Campan, tome II, page 125.

## CHAPITRE IV.

SUITE DE LA JOURNEE DU 20 JUIN.—ARRIVEE DE LAFAYETTE A PARIS; SES PLAINTES A L'ASSEMBLEE.—BRUITS DE GUERRE; INVASION PROCHAINE DES PRUSSIENS; DISCOURS DE VERGNIAUD.—RECONCILIATION DE TOUS LES PARTIS DANS LE SEIN DE L'ASSEMBLEE, LE 7 JUILLET.—LA PATRIE EST DECLAREE EN DANGER.—LE DEPARTEMENT SUSPEND LE MAIRE PETION DE SES FONCTIONS.—ADRESSES MENACANTES CONTRE LA ROYAUTE.—LAFAYETTE PROPOSE AU ROI UN PROJET DE FUITE.—TROISIEME ANNIVERSAIRE DU 14 JUILLET; DESCRIPTION DE LA FETE.—PRELUDES D'UNE NOUVELLE REVOLUTION.—COMITE INSURRECTIONNEL.—DETAILS SUR LES PLUS CELEBRES REVOLUTIONNAIRES A CETTE EPOQUE; CAMILLE DESMOULINS, MARAT, ROBESPIERRE, DANTON.—PROJETS DES AMIS DU ROI POUR LE SAUVER.—DEMARCHES DES DEPUTES GIRONDINS POUR EVITER UNE INSURRECTION.

Le lendemain de cette journee insurrectionnelle du 20, dont nous venons de retracer les principales circonstances, Paris avait encore un aspect menacant, et les divers partis s'agiterent avec plus de violence. L'indignation dut etre generale chez les partisans de la cour, qui la regardaient comme outragee, et chez les constitutionnels, qui consideraient cette invasion comme un attentat aux lois et a la tranquillite publique. Le desordre avait ete grand, mais on l'exagerait encore: on supposait qu'il y avait eu le projet d'assassiner le roi, et que le complot n'avait manque que par un heureux hasard. Ainsi, par une reaction naturelle, la faveur du jour etait toute pour la famille royale, exposee la veille a tant de dangers et d'outrages, et une extreme defaveur regnait contre les auteurs supposes de l'insurrection.

Les visages etaient mornes dans l'assemblee; quelques deutes s'eleverent avec force contre les evenemens de la veille. M. Bigot proposa une loi contre les petitions armees, et contre l'usage de faire defiler des bandes dans la salle. Quoiqu'il existat deja des lois a cet egard, on les renouvela par un decret. M. Daveirhoulout voulait qu'on informat contre les perturbateurs. "Informez, lui dit-on, contre quarante mille hommes!—Eh bien, reprit-il, si on ne peut distinguer entre quarante mille hommes, punissez la garde, qui ne s'est pas defendue; mais agissez de quelque maniere." Les ministres vinrent ensuite faire un rapport sur ce qui s'etait passe, et une discussion s'eleva sur la nature des faits. Un membre de la droite, sur le motif que Vergniaud n'etait pas suspect, et qu'il avait ete temoin de la scene, voulut qu'il parlat sur ce qu'il avait vu. Mais Vergniaud ne se leva point a cet appel, et garda le silence. Cependant les plus hardis du cote gauche secouerent cette contrainte et reprirent courage vers la fin de la seance. Ils oserent meme proposer qu'on examinat si, dans les decrets de circonstance, le *veto* etait necessaire. Mais cette proposition fut repoussee par une, forte majorite.

Vers le soir, on craignit une nouvelle scene semblable a celle de la veille. Le peuple se retirant avait dit qu'il reviendrait, et on crut qu'il voulait tenir promesse. Mais, soit que ce fut un reste de l'emotion de la veille, soit que, pour le moment, cette nouvelle tentative fut desapprouvee par les chefs du parti populaire, on l'arreta tres facilement; et Petion courut rapidement au chateau prevenir le roi que l'ordre etait retabli, et que le peuple, apres lui avoir fait ses representations, etait calme et satisfait. "Cela n'est pas vrai, lui dit le roi.—Sire...—Taisez-vous.—Le magistrat du peuple n'a pas a se taire, quand il fait son devoir, et qu'il dit la verite.—La tranquillite de Paris repose sur votre tete.—Je connais mes devoirs; je saurai les observer.—C'est assez: allez les remplir, retirez-vous."

Le roi, malgre une extreme bonte, etait susceptible de mouvemens d'humeur, que les courtisans appelaient *coups de boutoir*. La vue de Petion, qu'on accusait d'avoir favorise les scenes de la veille, l'irrita, et produisit la conversation que nous venons de rapporter. Tout Paris la connut bientot. Deux proclamations furent immediatement repandues, l'une du roi et l'autre de la municipalite; et il sembla que ces deux autorites entraient en lutte;

La municipalite disait aux citoyens de demeurer calmes, de respecter le roi, de respecter et de *faire respecter* l'assemblee nationale; de ne pas se reunir en armes, parce que les lois le defendaient, et surtout de se defier des malintentionnes qui tachaient de les mettre de nouveau en mouvement.

On repandait en effet que la cour cherchait a soulever le peuple une seconde fois, pour avoir l'occasion de le mitrailler. Ainsi le chateau supposait le projet d'un assassinat, les faubourgs supposaient celui d'un massacre.

Le roi disait: "Les Francais n'auront pas appris sans douleur qu'une multitude, egaree par quelques factieux, est venue a main armee dans l'habitation du roi... Le roi n'a oppose aux menaces et aux insultes des factieux que sa conscience et son amour pour le bien public.

"Il ignore quel sera le terme ou ils voudront s'arreter, mais, a quelque exces qu'ils se portent, ils ne lui arracheront jamais un consentement a tout ce qu'il croira contraire a l'interet public, etc..."

"Si ceux qui veulent renverser la monarchie ont besoin d'un crime de plus, ils peuvent le commettre..."

“Le roi ordonne a tous les corps administratifs et municipalites de veiller a la surete des personnes et des proprietes.”

Ces langages opposes repondaient aux deux opinions qui se formaient alors. Tous ceux que la conduite de la cour avait desesperes, n'en furent que plus irrites contre elle, et plus decides a dejouer ses projets par tous les moyens possibles. Les societes populaires, les municipalites, les hommes a piques, une portion de la garde nationale, le cote gauche de l'assemblee, comprirent la proclamation du maire de Paris, et se promirent de n'etre prudents qu'autant qu'il le faudrait pour ne pas se faire mitrailler sans resultat decisif. Incertains encore sur les moyens a employer, ils attendaient, pleins de la meme mefiance et de la meme aversion. Leur premier soin fut d'obliger les ministres a comparaitre devant l'assemblee, pour rendre compte des precautions qu'ils avaient prises sur deux points essentiels:

1. Sur les troubles religieux, excites par les pretres;
2. Sur la surete de la capitale, que le camp de vingt mille hommes, refuse par le roi, etait destine a couvrir.

Ceux qu'on appelait aristocrates, les constitutionnels sinceres, une partie des gardes nationales, plusieurs provinces, et surtout les directoires de departement, se prononcerent dans cette occasion et d'une maniere energique. Les lois ayant ete violees, ils avaient tout l'avantage de la parole, et ils en userent hautement. Une foule d'adresses arriverent au roi. A Rouen, a Paris, on prepara une petition qui fut couverte de vingt mille signatures, et qui fut associee dans la haine du peuple a celle deja signee par huit mille Parisiens, contre le camp sous Paris. Enfin une information fut ordonnee par le departement, contre le maire Petion et le procureur de la commune Manuel, accuses tous deux d'avoir favorise, par leur inertie, l'irruption du 20 juin. On parlait, dans ce moment, avec admiration de la conduite du roi pendant cette fatale journee; il y avait un retour general de l'opinion sur son caractere, qu'on se reprochait d'avoir soupconne de faiblesse. Mais on vit bientot que ce courage passif qui resiste n'est pas cet autre courage actif, entreprenant, qui previent les dangers, au lieu de les attendre avec resignation.

Le parti constitutionnel s'agita aussi avec la plus extreme activite. Tous ceux qui avaient entoure Lafayette pour concerter avec lui la lettre du 16 juin, se reunirent encore, afin de tenter une grande demarche. Lafayette avait ete indigne en apprenant ce qui s'etait passe au chateau; et on le trouva parfaitement dispose. On lui fit arriver plusieurs adresses de ses regimens, qui temoignaient la meme indignation. Que ces adresses fussent suggerees ou spontanees, il les interrompit par un ordre du jour, en promettant d'exprimer lui-meme et en personne les sentimens de toute l'armee. Il resolut donc de venir repeter au corps legislatif ce qu'il lui avait ecrit le 16 juin. Il s'entendit avec Luckner, facile a conduire comme un vieux guerrier qui n'etait jamais sorti de son camp. Il lui fit ecrire une lettre destinee au roi, et exprimant les memes sentimens qu'il allait faire connaitre de vive voix a la barre du corps legislatif. Il prit ensuite toutes les mesures necessaires pour que son absence ne put nuire aux operations militaires, et il s'arracha a l'amour de ses soldats, pour se rendre a Paris au milieu des plus grands dangers.

Lafayette comptait sur sa fidele garde nationale, et sur un nouvel elan de sa part. Il comptait aussi sur la cour, dont il ne pouvait craindre l'inimitie, puisqu'il venait se sacrifier pour elle. Apres avoir prouve son amour chevaleresque pour la liberte, il voulait prouver son attachement sincere au roi, et dans son exaltation heroique, il est probable que son coeur n'etait pas insensible a la gloire de ce double devouement. Il arriva le 28 juin au matin; le bruit s'en repandit rapidement, et partout on se disait avec etonnement et curiosite que le general Lafayette etait a Paris.

Avant qu'il arrivat, l'assemblee avait ete agitee par un grand nombre de petitions contraires. Celles de Rouen, du Havre, de l'Ain, de Seine-et-Oise, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, s'elevaient contre les excès du 20 juin; celles d'Arras, de l'Herault, semblaient presque les approuver. On avait lu, d'une part, la lettre de Luckner pour le roi; et de l'autre des placards epouvantables contre lui. Ces diverses lectures avaient excite le trouble

pendant plusieurs jours.

Le 28, une foule considerable s'etait portee a l'assemblee, esperant que Lafayette, dont on ignorait encore les projets, pourrait y paraitre. En effet, on annonce vers une heure et demie qu'il demande a etre admis a la barre. Il y est accueilli par les applaudissemens du cote droit, et par le silence des tribunes et du cote gauche.

“Messieurs, dit-il, je dois d'abord vous assurer que, d'apres les dispositions concertees entre le marechal Luckner et moi, ma presence ici ne compromet aucunement ni le succes de nos armes, ni la surete de l'armee que j'ai l'honneur de commander.”

[Illustration: LAFAYETTE]

Le general annonce ensuite les motifs qui l'amenent. On a soutenu que sa lettre n'etait pas de lui; et il vient l'avouer, et il sort pour faire cet aveu du milieu de son camp, ou l'entoure l'amour de ses soldats. Une raison plus puissante l'a porte a cette demarche: le 20 juin a excite l'indignation de son armee, qui lui a presente une multitude d'adresses. Il les a interdites, et a pris l'engagement de se faire l'organe de ses troupes aupres de l'assemblee nationale. “Deja, ajoute-t-il, les soldats se demandent si c'est vraiment la cause de la liberte et de la constitution qu'ils defendent.”

Il supplie l'assemblee nationale:

1. De poursuivre les instigateurs du 20 juin;
2. De detruire une secte qui envahit la souverainete nationale, et dont les debats publics ne laissent aucun doute sur l'atrocite de ses projets;
3. Enfin de faire respecter les autorites, et de donner aux armees l'assurance que la constitution ne recevra aucune atteinte au dedans, tandis qu'elles prodiguent leur sang pour la defendre au dehors.

Le president lui repond que l'assemblee sera fidele a la loi juree, et qu'elle examinera sa petition. Il est invite aux honneurs de la seance.

Le general va s'asseoir sur les bancs de la droite. Le depute Kersaint observe que c'est au banc des petitionnaires qu'il doit se placer. Oui! non! s'ecrie-t-on de toutes parts. Le general se leve modestement, et va se rendre au banc des petitionnaires. Des applaudissemens nombreux l'accompagnent a cette place nouvelle. Guadet prend le premier la parole, et, usant d'un detour adroit, il se demande si les ennemis sont vaincus, si la patrie est delivree, puisque M. de Lafayette est a Paris. “Non, repond-il, la patrie n'est pas delivree! notre situation n'a pas change, et cependant le general de l'une de nos armees est a Paris!” Il n'examinera pas, continue-t-il, si M. de Lafayette, qui ne voit dans le peuple francais que des factieux entourant et menacant les autorites, n'est pas lui-meme entoure d'un etat-major qui le circonvient; mais il fera observer a M. de Lafayette qu'il manque a la constitution en se faisant l'organe d'une armee legalement incapable de deliberer, et que probablement aussi il a manque a la hierarchie des pouvoirs militaires, en venant a Paris sans l'autorisation du ministre de la guerre.

En consequence, Guadet demande que le ministre declare s'il a donne un conge a M. de Lafayette, et que, de plus, la commission extraordinaire fasse un rapport sur la question de savoir si un general pourra entretenir l'assemblee d'objets purement politiques.

Ramond se presente pour repondre a Guadet. Il commence par une observation bien naturelle et bien souvent applicable, c'est que, suivant les circonstances, on varie fort sur l'interpretation des lois. “Jamais, dit-il, on n'avait ete si scrupuleux sur l'existence du droit de petition. Lorsque recemment encore une foule armee se

presenta, on ne lui demanda point quelle etait sa mission; on ne lui reprocha point d'attenter, par l'appareil des armes, a l'indépendance de l'assemblee; et lorsque M. de Lafayette, qui, par sa vie entiere, est pour l'Amerique et pour l'Europe l'etendard de la liberte, lorsqu'il se presente, les soupcons s'eveillent!... S'il y a deux poids et deux mesures, s'il y a deux manieres de considerer les choses, qu'il soit permis de faire quelque acception de personne en faveur du fils aine de la liberte!..."

Ramond vote ensuite pour le renvoi de la petition a la commission extraordinaire, afin d'examiner, non la conduite de Lafayette, mais sa petition elle-meme. Apres un grand tumulte, apres un double appel, la motion de Ramond est decretee. Lafayette sort de l'assemblee entoure d'un cortege nombreux de deputes et de soldats de la garde nationale, tous ses partisans et ses anciens compagnons d'armes.

C'etait le moment decisif pour lui, pour la cour et pour le parti populaire; il se rend au chateau. Les propos les plus injurieux circulent autour de lui, dans les groupes des courtisans. Le roi et la reine accueillent avec froideur celui qui venait se devouer pour eux. Lafayette quitte le chateau, afflige, non pour lui-meme, mais pour la famille royale, des dispositions qu'on vient de lui montrer. A sa sortie des Tuileries, une foule nombreuse le recoit, l'accompagne jusqu'a sa demeure aux cris de *vive Lafayette*, et vient meme planter un *mai* devant sa porte. Ces temoignages d'un ancien devouement touchaient le general, et intimidaient les Jacobins. Mais il fallait profiter de ces restes de devouement, et les exciter davantage, pour les rendre efficaces. Quelques chefs de la garde nationale particulierement devoues a la famille royale s'adresserent a la cour pour savoir ce qu'il fallait faire. Le roi et la reine furent tous deux d'avis qu'on ne devait pas seconder M. de Lafayette[1]. Il se trouva donc abandonne par la seule portion de la garde nationale sur laquelle on put encore s'appuyer. Neanmoins, voulant servir le roi malgre lui-meme, il s'entendit avec ses amis. Mais ceux-ci n'etaient pas mieux d'accord. Les uns, et particulierement Lally-Tolendal, desiraient qu'il agit promptement contre les jacobins, et qu'il les attaqua de vive force dans leur club. Les autres, tous membres du departement et de l'assemblee, s'appuyant sans cesse sur la loi, n'ayant de ressources qu'en elle, n'en voulaient pas conseiller la violation, et s'opposaient a toute attaque ouverte. Neanmoins Lafayette prefera le plus hardi de ces deux conseils: il assigna un rendez-vous a ses partisans pour aller avec eux chasser les jacobins de leur salle, et en murer les portes. Mais, quoique le lieu de la reunion fut fixe, peu s'y rendirent, et Lafayette fut dans l'impossibilite d'agir. Cependant, tandis qu'il etait desespere de se voir si mal seconde, les jacobins, qui ignoraient la defection des siens, furent saisis d'une terreur panique, et abandonnerent leur club. Ils coururent chez Dumouriez, qui n'etait pas encore parti pour l'armee; ils le presserent de se mettre a leur tete et de marcher contre Lafayette; mais leur offre ne fut point acceptee. Lafayette resta encore un jour a Paris au milieu des denonciations, des menaces et des projets d'assassinat, et partit enfin desespere de son inutile devouement, et du funeste entetement de la cour. Et c'est ce meme homme, si completement abandonne lorsqu'il venait s'exposer aux poignards pour sauver le roi, qu'on a accuse d'avoir trahi Louis XVI! Les ecrivains de la cour ont pretendu que ses moyens etaient mal combines: sans doute il etait plus facile et plus sur, du moins en apparence, de se servir de quatre-vingt mille Prussiens; mais a Paris, et avec le projet de ne pas appeler l'etranger, que pouvait-on de plus, que de se mettre a la tete de la garde nationale, et imposer aux jacobins en les dispersant?

Lafayette partit avec l'intention de servir encore le roi, et de lui menager, s'il etait possible, les moyens de quitter Paris. Il ecrivit a l'assemblee une lettre ou il repeta avec plus d'energie encore tout ce qu'il avait dit lui-meme contre ce qu'il appelait les factieux.

A peine le parti populaire fut-il delivre des craintes que lui avaient causees la presence et les projets du general, qu'il continua ses attaques contre la cour, et persista a demander un compte rigoureux des moyens qu'elle prenait pour preserver le territoire. On savait deja, quoique le pouvoir executif n'en eut rien notifie a l'assemblee, que les Prussiens avaient rompu la neutralite, et qu'ils s'avancaient par Coblenz au nombre de quatre-vingt mille hommes, tous vieux soldats du grand Frederic, et commandes par le duc de Brunswick, general celebre. Luckner, ayant trop peu de troupes et ne comptant pas assez sur les Belges, avait ete oblige de se retirer sur Lille et Valenciennes. Un officier avait brule, en se retirant de Courtray, les faubourgs de la ville,

et on avait cru que le but de cette mesure cruelle etait d'aliener les Belges. Le gouvernement ne faisait rien pour augmenter la force de nos armees, qui n'etait tout au plus, sur les trois frontieres, que de deux cent trente mille hommes. Il ne prenait aucun de ces moyens puissans qui reveillent le zele et l'enthousiasme d'une nation. L'ennemi enfin pouvait etre dans six semaines a Paris.

La reine y comptait, et en faisait la confiance a une de ses dames. Elle avait l'itineraire des emigres et du roi de Prusse. Elle savait que tel jour ils pouvaient etre a Verdun, tel autre a Lille, et qu'on devait faire le siege de cette derniere place. Cette malheureuse princesse esperait, disait-elle, etre delivree dans un mois[2]. Helas! que n'en croyait-elle plutot les sincerés amis qui lui representaient les inconveniens des secours etrangers et inutiles; qu'ils arriveraient assez tot pour la compromettre, mais trop tard pour la sauver! Que n'en croyait-elle ses propres craintes a cet egard, et les sinistres pressentimens qui l'assiegeaient quelquefois!

On a vu que le moyen auquel le parti national tenait le plus, c'etait une reserve de vingt mille federes sous Paris. Le roi, comme on l'a dit, s'etait oppose a ce projet. Il fut somme, dans la personne de ses ministres, de s'expliquer sur les precautions qu'il avait prises pour suppléer aux mesures ordonnees par le decret non sanctionne. Il repondit en proposant un projet nouveau, qui consistait a diriger sur Soissons une reserve de quarante-deux bataillons de volontaires nationaux, pour remplacer l'ancienne reserve, qu'on venait d'épuiser en completant les deux principales armees. C'etait en quelque sorte le premier decret, a une difference pres, que les patriotes regardaient comme tres importante, c'est que le camp de reserve serait forme entre Paris et la frontiere, et non pres de Paris meme. Ce plan avait ete accueilli par des murmures et renvoye au comite militaire.

Depuis, plusieurs departemens et municipalites, excites par leur correspondance avec Paris, avaient resolu d'executer le decret du camp de vingt mille hommes, quoiqu'il ne fut pas sanctionne. Les departemens des Bouches-du-Rhone, de la Gironde, de l'Herault, donnerent le premier exemple, et furent bientot imites par d'autres. Tel fut le commencement de l'insurrection.

Des que ces levees spontanees furent connues, l'assemblee, modifiant le projet des quarante-deux nouveaux bataillons, propose par le roi, decreta que les bataillons qui, dans leur zele, s'etaient deja mis en marche avant d'avoir ete legalement appeles, passeraient par Paris, pour s'y faire inscrire a la municipalite de cette ville; qu'ils seraient ensuite diriges sur Soissons, pour y camper; enfin que ceux qui pourraient se trouver a Paris avant le 14 juillet, jour de la federation, assisteraient a cette solennite nationale. Cette fete n'avait pas eu lieu en 91 a cause de la fuite a Varennes, et on voulait la celebrer en 92 avec eclat. L'assemblee ajouta qu'immédiatement apres la celebration, les federes s'achemineraient vers le lieu de leur destination.

C'etait la tout a la fois autoriser l'insurrection, et renouveler, a peu de chose pres, le decret non sanctionne. La seule difference, c'est que les federes ne faisaient que passer a Paris. Mais l'important etait de les y amener; et, une fois arrives, mille circonstances pouvaient les y retenir. Le decret fut immediatement envoye au roi, et sanctionne le lendemain.

A cette mesure importante on en joignit une autre: on se defiait d'une partie des gardes nationales, et surtout des etats-majors, qui, a l'exemple des directoires de departement, en se rapprochant de la haute autorite par leurs grades, penchaient davantage en sa faveur. C'etait surtout celui de la garde nationale de Paris qu'on voulait atteindre; mais ne pouvant pas le faire directement, on decreta que tous les etats-majors, dans les villes de plus de cinquante mille ames, seraient dissous et reelus[3]. L'etat d'agitation ou se trouvait la France assurant aux hommes les plus ardents une influence toujours croissante, cette reelection devait amener des sujets devotes au parti populaire et republicain.

C'etaient la de grandes mesures emportees de vive force sur le cote droit et la cour. Cependant rien de tout cela ne paraissait assez rassurant aux patriotes contre les dangers imminents dont ils se croyaient menaces. Quarante mille Prussiens, tout autant d'Autrichiens et de Sardes, s'avancant sur nos frontieres; une cour

probablement d'accord avec l'ennemi, n'employant aucun moyen pour multiplier les armees et exciter la nation, usant au contraire du *veto* pour dejouer les mesures du corps legislatif, et de la liste civile pour se procurer des partisans a l'interieur; un general qu'on ne supposait pas capable de s'unir a l'emigration pour livrer la France, mais qu'on voyait dispose a soutenir la cour contre le peuple; toutes ces circonstances effrayaient les esprits, et les agitaient profondement. *La patrie est en danger*, etait le cri general. Mais comment prevenir ce danger? telle etait la difficulte. On n'etait pas meme d'accord sur les causes. Les constitutionnels et les partisans de la cour, aussi terrifies que les patriotes eux-memes, n'imputaient les dangers qu'aux factieux, ils ne tremblaient que pour la royaute, et ne voyaient de peril que dans la desunion. Les patriotes au contraire, ne trouvaient le peril que dans l'invasion, et n'en accusaient que la cour, ses refus, ses lenteurs, ses secretes menees. Les petitions se croisaient: les unes attribuaient tout aux jacobins, les autres a la cour, designee tour a tour sous les noms du *chateau*, du *pouvoir executif*, du *veto*. L'assemblee ecoutait, et renvoyait tout a la commission extraordinaire des douze, chargee depuis long-temps de chercher et de proposer des moyens de salut. Son plan etait desire avec impatience. En attendant, partout des placards menacans couvraient les murs; les feuilles publiques, aussi hardies que les affiches, ne parlaient que d'abdication forcee et de decheance. C'etait l'objet de tous les entretiens, et on semblait ne garder quelque mesure que dans l'assemblee. La, les attaques contre la royaute n'etaient encore qu'indirectes. On avait propose, par exemple, de supprimer le *veto* pour les decrets de circonstance; plusieurs fois il avait ete question de la liste civile, de son emploi coupable, et on avait parle, ou de la reduire, ou de l'assujettir a des comptes publics.

La cour n'avait jamais refuse deceder aux instances de l'assemblee, et d'augmenter materiellement les moyens de defense. Elle ne l'aurait pas pu sans se compromettre trop ouvertement; et d'ailleurs elle devait peu redouter l'augmentation numerique d'armees qu'elle croyait completement desorganisees. Le parti populaire voulait, au contraire, de ces moyens extraordinaires qui annoncent une grande resolution, et qui souvent font triompher la cause la plus desesperee. Ce sont ces moyens que la commission des douze imagina enfin apres un long travail, et proposa a l'assemblee. Elle s'etait arretee au projet suivant:

Lorsque le peril deviendrait extreme, le corps legislatif devait le declarer lui-meme, par cette formule solennelle: *La patrie est en danger*.

A cette declaration, toutes les autorites locales, les conseils des communes, ceux des districts et des departemens, l'assemblee elle-meme, comme la premiere des autorites, devaient etre en permanence, et sieger sans interruption. Tous les citoyens, sous les peines les plus graves, seraient tenus de remettre aux autorites les armes qu'ils possedaient, pour qu'il en fut fait la distribution convenable. Tous les hommes, vieux et jeunes, en etat de servir, devaient etre enroles dans les gardes nationales. Les uns etaient mobilises, et transportes au siege des diverses autorites de district et de departement; les autres pourraient etre envoyes partout ou le besoin de la patrie l'exigerait, soit au dedans, soit au dehors. L'uniforme n'etait pas exige de ceux qui ne pourraient en faire les frais. Tous les gardes nationaux transportes hors de leur domicile recevraient la solde des volontaires. Les autorites etaient chargees de se pourvoir de munitions. Un signe de rebellion, arbore avec intention, etait puni de mort. Toute cocarde, tout drapeau etaient reputes seditieux, excepte la cocarde et le drapeau tricolore.

D'apres ce projet, toute la nation etait en eveil et en armes; elle avait le moyen de deliberer, de se battre partout, et a tous les instans; elle pouvait se passer du gouvernement, et suppleer a son inaction. Cette agitation sans but des masses populaires etait regularisee et dirigee. Si enfin, apres cet appel, les Francais ne repondaient pas, on ne devait plus rien a une nation qui ne faisait rien pour elle-meme. Une discussion des plus vives ne tarda pas, comme on le pense bien, a s'engager sur ce projet.

Le depute Pastoret fit le rapport preliminaire le 30 juin.



Il ne satisfait personne, en donnant a tout le monde des torts, en les compensant les uns par les autres, et en ne fixant point d'une maniere positive les moyens de parer aux dangers publics. Apres lui, le depute Jean de Bry motiva nettement et avec moderation le projet de la commission. La discussion, une fois ouverte, ne fut bientôt qu'un echange de reproches. Elle donna essor aux imaginations bouillantes et precoces, qui vont droit aux moyens extremes. La grande loi du salut public, c'est—à—dire la dictature, c'est—à—dire le moyen de tout faire, avec la chance d'en user cruellement, mais puissamment, cette loi, qui ne devait etre decretee que dans la convention, fut cependant proposee dans la legislative.

M. Delaunay d'Angers proposa a l'assemblee de declarer que, jusqu'apres l'eloignement du danger, elle ne *consulterait que la loi imperieuse et supreme du salut public.*

C'etait, avec une formule abstraite et mysterieuse, supprimer evidemment la royauté, et declarer l'assemblee souveraine absolue. M. Delaunay disait que la revolution n'etait pas achevee, qu'on se trompait si on le croyait, et qu'il fallait garder les lois fixes pour la revolution sauvee, et non pour la revolution a sauver; il disait en un mot tout ce qu'on dit ordinairement en faveur de la dictature, dont l'idee se presente toujours dans les momens de danger. La reponse des deputes du cote droit etait naturelle: on violait, suivant eux, les sermens pretes a la constitution, en creant une autorite qui absorbait les pouvoirs regles et etablis. Leurs adversaires repliquaient en alleguant que l'exemple de la violation etait donne, qu'il ne fallait pas se laisser prevenir et surprendre sans defense.—Mais prouvez donc, reprenaient les partisans de la cour, que cet exemple est donne, et qu'on a trahi la constitution. A ce defi on repondait par de nouvelles accusations contre la cour, et ces accusations etaient repoussees a leur tour par des reproches aux agitateurs.—Vous etes des factieux.—Vous etes des traitres.—Tel etait le reproche reciproque et eternel, telle etait la question a resoudre.

M. de Jaucourt voulait renvoyer la proposition aux Jacobins, tant il la trouvait violente. M. Isnard, a l'ardeur duquel elle convenait, demandait qu'elle fut prise en consideration, et que le discours de M. Delaunay fut envoye aux departemens pour etre oppose a celui de M. Pastoret, qui n'etait qu'*une dose d'opium donnee a un agonisant.*

M. de Vaublanc reussit a se faire ecouter en disant que la constitution pouvait se sauver par la constitution; que le projet de M. Jean de Bry en etait la preuve, et qu'il fallait imprimer le discours de M. Delaunay, si l'on voulait, mais au moins ne pas l'envoyer aux departemens, et revenir a la proposition de la commission. La discussion fut en effet remise au 3 juillet.

Un depute n'avait pas encore parle, c'etait Vergniaud. Membre de la Gironde, et son plus grand orateur, il en etait neanmoins independant. Soit insouciance, soit veritable elevation, il semblait au—dessus des passions de ses amis; et en partageant leur ardeur patriotique, il ne partageait pas toujours leur preoccupation et leur emportement. Quand il se decidait dans une question, il entraînait, par son eloquence et par une certaine impartialite reconnue, cette partie flottante de l'assemblee que Mirabeau maitrisait autrefois par sa dialectique et sa vehemence. Partout les masses incertaines appartiennent au talent et a la raison[4].

On avait annonce qu'il parlerait le 3 juillet; une foule immense etait accourue pour entendre ce grand orateur, sur une question qu'on regardait comme decisive.

Il prend en effet la parole[5], et jette un premier coup d'oeil sur la France. “Si on ne croyait, dit—il, a l'amour imperissable du peuple pour la liberte, on douterait si la revolution retrograde ou si elle arrive a son terme. Nos armees du Nord avancaient en Belgique, et tout a coup elles se replient; le theatre de la guerre est reporte sur notre territoire, et il ne restera de nous chez les malheureux Belges, que le souvenir des incendies qui auront eclaire notre retraite! Dans le meme temps, une formidable armee de Prussiens menace le Rhin, quoiqu'on nous eut fait esperer que leur marche ne serait pas si prompte.

“Comment se fait-il qu'on ait choisi ce moment pour renvoyer les ministres populaires, pour rompre la chaine de leurs travaux, livrer l'empire a des mains inexperimentees, et repousser les mesures utiles que nous avons cru devoir proposer?... Serait-il vrai que l'on redoute nos triomphes?... Est-ce du sang de Coblantz, ou du votre, que l'on est avare?... Veut-on regner sur des villes abandonnees, sur des champs devastes?... Ou sommes-nous enfin?... Et vous, Messieurs, qu'allez-vous entreprendre de grand pour la chose publique?...”

“Vous, qu'on se flatte d'avoir intimidés; vous dont on se flatte d'alarmer les consciences en qualifiant votre patriotisme d'esprit de faction, comme si on n'avait pas appelé factieux ceux qui preterent le serment du Jeu de Paume; vous qu'on a tant calomniés, parce que vous êtes étrangers à une caste orgueilleuse que la constitution a renversée dans la poussière; vous à qui on suppose des intentions coupables, comme si, investis d'une autre puissance que celle de la loi, vous aviez une liste civile; vous que, par une hypocrite modération, on voudrait refroidir sur les dangers du peuple; vous que l'on a su diviser, mais qui, dans ce moment de danger, déposerez vos haines, vos misérables dissensions, et ne trouverez pas si doux de vous hair, que vous préféreriez cette infernale jouissance au salut de la patrie; vous tous enfin, écoutez-moi: quelles sont vos ressources? que vous commande la nécessité? que vous permet la constitution?”

Pendant ce début, de nombreux applaudissemens ont couvert la voix de l'orateur. Il continue et découvre deux genres de dangers, les uns intérieurs, les autres extérieurs.

“Pour prévenir les premiers, l'assemblée a proposé un décret contre les prêtres, et, soit que le génie de Medicis erre encore sous les voutes des Tuileries, soit qu'un Lachaise ou un Letellier trouble encore le cœur du prince, le décret a été refusé par le trône. Il n'est pas permis de croire, sans faire injure au roi, qu'il veuille les troubles religieux. Il se croit donc assez puissant, il a donc assez des anciennes lois pour assurer la tranquillité publique. Que ses ministres en répondent donc sur leur tête, puisqu'ils ont les moyens de l'assurer!”

“Pour prévenir les dangers extérieurs, l'assemblée avait imaginé un camp de réserve: le roi l'a repoussé. Ce serait lui faire injure que de croire qu'il veut livrer la France; il doit donc avoir des forces suffisantes pour la protéger; ses ministres doivent donc nous répondre, sur leur tête, du salut de la patrie.”

Jusqu'ici l'orateur s'en tient, comme on voit, à la responsabilité ministérielle, et se borne à la rendre plus menaçante. “Mais, ajoute-t-il, ce n'est pas tout de jeter les ministres dans l'abîme que leur méchanceté ou leur impuissance aurait creusé.... Qu'on m'écoute avec calme, qu'on ne se hâte pas de me deviner....”

À ces mots l'attention redouble; un silence profond règne dans l'assemblée. “C'est au nom *du roi*, dit-il, que les princes français ont tenté de soulever l'Europe; c'est pour venger *la dignité du roi* que s'est conclu le traité de Pilnitz; c'est pour venir *au secours du roi* que le souverain de Bohême et de Hongrie nous fait la guerre, que la Prusse marche vers nos frontières. Or, je lis dans la constitution: “Si le roi se met à la tête d'une armée et en dirige les forces contre la nation, ou s'il ne s'oppose pas, par un acte formel, à une telle entreprise qui s'exécuterait en son nom, il sera censé avoir abdiqué la royauté.”

“Qu'est-ce qu'un acte formel d'opposition? Si cent mille Autrichiens marchaient vers la Flandre, cent mille Prussiens vers l'Alsace, et que le roi leur opposât dix ou vingt mille hommes, aurait-il fait un *acte formel* d'opposition?”

“Si le roi, chargé de notifier les hostilités imminentes, instruit des mouvemens de l'armée prussienne, n'en donnait aucune connaissance à l'assemblée nationale; si un camp de réserve, nécessaire pour arrêter les progrès de l'ennemi dans l'intérieur, était proposé, et que le roi y substituât un plan incertain et très long à exécuter; si le roi laissait le commandement d'une armée à un général intrigant, et suspect à la nation; si un autre général, nourri loin de la corruption des cours et familier avec la victoire, demandait un renfort, et que par un refus le roi lui dit: *Je te défends de vaincre*; pourrait-on dire que le roi a fait un *acte formel* d'opposition?”

“J’ai exagere plusieurs faits, reprend Vergniaud pour oter tout pretexte a des applications purement hypothetiques. Mais si, tandis que la France nagerait dans le sang, le roi vous disait: Il est vrai que les ennemis pretendent agir pour moi, pour ma dignite, pour mes droits, mais j’ai prouve que je n’etais pas leur complice: j’ai mis des armees en campagne; ces armees etaient trop faibles, mais la constitution ne fixe pas le degre de leurs forces: je les ai rassemblees trop tard, mais la constitution ne fixe pas le temps de leur reunion: j’ai arrete un general qui allait vaincre, mais la constitution n’ordonne pas les victoires: j’ai eu des ministres qui trompaient l’assemblee et desorganisaient le gouvernement, mais leur nomination m’appartenait: l’assemblee a rendu des decrets utiles que je n’ai pas sanctionnes, mais j’en avais le droit: j’ai fait tout ce que la constitution m’a prescrit; il n’est donc pas possible de douter de ma fidelite pour elle.”

De vifs applaudissemens eclatent de toutes parts. “Si donc, reprend Vergniaud, le roi vous tenait ce langage, ne seriez-vous pas en droit de lui repondre: O roi! qui, comme le tyran Lysandre, avez cru que la verite ne valait pas mieux que le mensonge, qui avez feint de n’aimer les lois que pour conserver la puissance qui vous servirait a les braver, etait-ce nous defendre que d’opposer aux soldats etrangers des forces dont l’inferiorite ne laissait pas meme d’incertitude sur leur defaite? Etait-ce nous defendre que d’ecarter les projets tendant a fortifier l’interieur? Etait-ce nous defendre que de ne pas reprimer un general qui violait la constitution, et d’enchaîner le courage de ceux qui la servaient?... La constitution vous laissa-t-elle le choix des ministres pour notre bonheur ou notre ruine? Vous fit-elle chef de l’armee pour notre gloire ou notre honte? Vous donna-t-elle enfin le droit de sanction, une liste civile et tant de prerogatives pour perdre constitutionnellement la constitution et l’empire? Non! non! homme que la generosite des Francais n’a pu rendre sensible, que le seul amour du despotisme a pu toucher... vous n’etes plus rien pour cette constitution que vous avez si indignement violee, pour ce peuple que vous avez si lachement trahi!...

“Mais non, reprend l’orateur, si nos armees ne sont point completes, le roi n’en est sans doute pas coupable; sans doute il prendra les mesures necessaires pour nous sauver, sans doute la marche des Prussiens ne sera pas aussi triomphante qu’ils l’esperent; mais il fallait tout prévoir et tout dire, car la franchise peut seule nous sauver.”

Vergniaud finit en proposant un message a Louis XVI, ferme, mais respectueux, qui l’oblige a opter entre la France et l’etranger, et lui apprend que les Francais sont resolus a perir ou a triompher avec la constitution. Il veut en outre qu’on declare la patrie en danger, pour reveiller dans les coeurs ces grandes affections qui ont anime les grands peuples, et qui sans doute se retrouveront dans les Francais; car ce ne sera pas, dit-il, dans les Francais regenes de 89 que la nature se montrera degradee. Il veut enfin qu’on mette un terme a des dissensions dont le caractere devient sinistre, et qu’on reunisse ceux qui sont dans Rome et sur le mont Aventin.

En prononcant ces derniers mots, la voix de l’orateur etait alteree, l’emotion generale. Les tribunes, le cote gauche, le cote droit, tout le monde applaudissait. Vergniaud quitte la tribune, et il est entoure par une foule empressee de le feliciter. Seul jusqu’alors il avait ose parler a l’assemblee de la decheance dont tout le monde s’entretenait dans le public, mais il ne l’avait presentee que d’une maniere hypothetique, et avec des formes encore respectueuses, quand on les compare au langage inspire par les passions du temps.

Dumas veut repondre. Il essaie d’improviser apres Vergniaud, et devant des auditeurs encore tout pleins de ce qu’ils venaient d’eprouver. Il reclame plusieurs fois le silence et une attention qui n’etait plus pour lui. Il s’appesantit sur les reproches faits au pouvoir executif. “La retraite de Luckner est due, dit-il, au sort des batailles, qu’on ne peut regler du fond des cabinets. Sans doute vous avez confiance en Luckner?—Oui! oui,” s’ecrie-t-on; et Kersaint demande un decret qui declare que Luckner a conserve la confiance nationale. Le decret est rendu, et Dumas continue. Il dit avec raison que si on a confiance en ce general, on ne peut regarder l’intention de sa retraite comme coupable ou suspecte; que, quant au defaut de forces dont on se plaint, le marechal sait lui-meme qu’on a reuni pour cette entreprise toutes les troupes alors disponibles; que d’ailleurs tout devait etre deja prepare par l’ancien ministere girondin, auteur de la guerre offensive, et que s’il n’y avait

pas de moyens suffisans, la faute en etait a ce ministere seul; que les nouveaux ministres n'avaient pas pu tout reparer avec quelques courriers, et qu'enfin ils avaient donne carte blanche a Luckner, et lui avaient laisse le pouvoir d'agir suivant les circonstances et le terrain.

“On a refuse le camp de vingt mille hommes, ajoute Dumas, mais d'abord les ministres ne sont pas responsables du *veto*, et ensuite le projet qu'ils y ont substitue valait mieux que celui propose par l'assemblee, parce qu'il ne paralysait pas les moyens de recrutement. On a refuse le decret contre les pretres, mais il n'y a pas besoin de lois nouvelles pour assurer la tranquillite publique; il ne faut que du calme, de la surete, du respect pour la liberte individuelle et la liberte des cultes. Partout ou ces libertes ont ete respectees, les pretres n'ont pas ete seditieux.” Dumas justifie enfin le roi en objectant qu'il n'avait pas voulu la guerre, et Lafayette en rappelant qu'il avait toujours aime la liberte.

Le decret propose par la commission des douze, pour regler les formes d'apres lesquelles on declarerait la patrie en danger, fut rendu au milieu des plus vifs applaudissemens. Mais on ajourna la declaration du danger, parce qu'on ne crut pas devoir le proclamer encore. Le roi, sans doute excite par tout ce qui avait ete dit, notifia a l'assemblee les hostilites imminentes de la Prusse, qu'il fonda sur la convention de Pilnitz, sur l'accueil fait aux rebelles, sur les violences exercees envers les commercans francais, sur le renvoi de notre ministre, et le depart de Paris de l'ambassadeur prussien; enfin, sur la marche des troupes prussiennes au nombre de cinquante-deux mille hommes. “Tout me prouve, ajoutait le message du roi, une alliance entre Vienne et Berlin. (On rit a ces mots.) Aux termes de la constitution, j'en donne avis au corps legislatif.”—Oui, repliquent plusieurs voix, quand les Prussiens sont a Coblenz!—Le message fut renvoye a la commission des douze.

La discussion sur les formes de la declaration du *danger de la patrie* fut continuee. On decreta que cette declaration serait consideree comme une simple proclamation, et que par consequent elle ne serait pas soumise a la sanction royale; ce qui n'etait pas tres juste, puisqu'elle renfermait des dispositions legislatives. Mais deja, sans avoir voulu la proclamer, on suivait la loi du salut public.

Les disputes, devenaient tous les jours plus envenimees. Le voeu de Vergniaud, de reunir ceux qui etaient dans Rome et sur le mont Aventin, ne se realisait pas; les craintes qu'on s'inspirait reciproquement se changeaient en une haine irreconciliable.

Il y avait dans l'assemblee un depute nomme Lamourette, eveque constitutionnel de Lyon, qui n'avait jamais vu dans la liberte que le retour a la fraternite primitive, et qui s'affligeait autant qu'il s'etonnait des divisions de ses collegues. Il ne croyait a aucune haine veritable des uns a l'egard des autres, et ne leur supposait a tous que des mefiances injustes. Le 7 juillet, au moment ou on allait continuer la discussion sur le danger de la patrie, il demande la parole pour une motion d'ordre; et, s'adressant a ses collegues avec le ton le plus persuasif et la figure la plus noble, il leur dit que tous les jours on leur propose des mesures terribles pour faire cesser le danger de la patrie; que, pour lui, il croit a des moyens plus doux et plus efficaces. C'est la division des representans qui cause tous les maux, et c'est a cette desunion qu'il faut apporter remede. “Oh! s'ecrie le digne pasteur, celui qui reussirait a vous reunir, celui-la serait le veritable vainqueur de l'Autriche et de Coblenz. On dit tous les jours que votre reunion est impossible au point ou sont les choses... ah! j'en fremis!... mais c'est la une injure: il n'y a d'irreconciliables que le crime et la vertu. Les gens de bien disputent vivement, parce qu'ils ont la conviction sincere de leurs opinions, mais ils ne sauraient se hair! Messieurs, le salut public est dans vos mains, que tardez-vous de l'operer?...”

“Que se reprochent les deux parties de l'assemblee? L'une accuse l'autre de vouloir modifier la constitution par la main des etrangers, et celle-ci accuse la premiere de vouloir renverser la monarchie pour etabli la republique. Eh bien, messieurs, foudroyez d'un meme anatheme et la republique et les deux chambres, vouez-les a l'execration commune par un dernier et irrevocable serment jurons de n'avoir qu'un seul esprit, qu'un seul sentiment; jurons-nous fraternite eternelle! Que l'ennemi sache que ce que nous voulons, nous le

voulons tous, et la patrie est sauvee!”

L'orateur avait a peine acheve ces derniers mots, que les deux cotes de l'assemblee etaient debout, applaudissant a ses genereux sentimens, et presses de decharger le poids de leurs animosites reciproques, Au milieu d'une acclamation universelle, on voue a l'execration publique tout projet d'alterer la constitution par les deux chambres ou par la republique, et on se precipite des bancs opposes pour s'embrasser. Ceux qui avaient attaque et ceux qui avaient defendu Lafayette, le veto, la liste civile, les factieux et les traitres, sont dans les bras, les uns des autres; toutes les distinctions sont confondues, et l'on voit s'embrassant MM. Pastoret et Condorcet, qui la veille s'etaient reciproquement maltraites dans les feuilles publiques. Il n'y a plus de cote droit ni de cote gauche, et tous les deputes sont indistinctement assis les uns aupres des autres. Dumas est aupres de Bazire, Jaucourt aupres de Merlin, et Ramont aupres de Chabot.

On decide aussitot qu'on informera les provinces, l'armee et le roi, de cet heureux evenement; une deputation, conduite par Lamourette, se rend au chateau. Lamourette retourne, annoncant l'arrivee du roi qui vient, comme au 4 fevrier 1790, temoigner sa satisfaction a l'assemblee, et lui dire qu'il etait fache d'attendre une deputation, car il lui tardait bien d'accourir au milieu d'elle.

L'enthousiasme est porte au comble par ces paroles, et, a en croire le cri unanime, la patrie est sauvee. Y avait-il la un roi et huit cents deputes hypocrites qui, formant a l'improviste le projet de se tromper, feignaient l'oubli des injures pour se trahir ensuite avec plus de surete? Non, sans doute; un tel projet ne se forme pas chez un si grand nombre d'hommes, subitement, sans premeditation anterieure. Mais la haine pese; il est si doux d'en decharger le poids! et d'ailleurs, a la vue des evenemens les plus menacans, quel etait le parti, qui dans l'incertitude de la victoire, n'eut consenti volontiers a garder le present tel qu'il etait, pourvu qu'il fut assure? Ce fait prouve, comme tant d'autres, que la mefiance et la crainte produisaient toutes les haines, qu'un moment de confiance les faisait disparaître, et que le parti qu'on appelait republicain ne songeait pas a la republique par systeme, mais par desesperoir. Pourquoi, rentre dans son palais, le roi n'ecrivait-il pas sur-le-champ a la Prusse et a l'Autriche? Pourquoi ne joignait-il pas a ces mesures secretes quelque mesure publique et grande? Pourquoi ne disait-il pas comme son aieul Louis XIV, a l'approche de l'ennemi: *Nous irons tous!*

Mais le soir on annonca a l'assemblee le resultat de la procedure instruite par le departement contre Petion et Manuel, et ce resultat etait la suspension de ces deux magistrats. D'apres ce qu'on a su depuis, de la bouche de Petion lui-meme, il est probable qu'il aurait pu empecher le mouvement du 20 juin, puisque plus tard il en empecha d'autres. A la verite, on l'ignorait alors, mais on presumait fortement sa connivence avec les agitateurs, et de plus, on avait a lui reprocher quelques infractions aux lois, comme, par exemple, d'avoir mis la plus grande lenteur dans ses communications aux diverses autorites, et d'avoir souffert que le conseil de la commune prit un arrete contraire a celui du departement, en decidant que les petitionnaires seraient recus dans les rangs de la garde nationale. La suspension prononcee par le departement etait donc legale et courageuse, mais impolitique. Apres la reconciliation du matin, n'y avait-il pas en effet la plus grande imprudence a signifier, le soir meme, la suspension de deux magistrats jouissant de la plus grande popularite? A la verite, le roi s'en referait a l'assemblee, mais elle ne dissimula pas son mecontentement, et elle lui renvoya la decision pour qu'il se pronocat lui-meme. Les tribunes recommencerent leurs cris accoutumes; une foule de petitions vinrent demander *Petion ou la mort*, et le depute Grangeneuve, dont la personne avait ete insultee, exigea le rapport contre l'auteur de l'outrage: ainsi la reconciliation etait deja oubliee. Brissot, dont le tour etait venu de parler sur la question du danger public, demandait du temps pour modifier les expressions de son discours, a cause de la reconciliation qui etait survenue depuis; il ne put neanmoins s'empecher de rappeler tous les faits de negligence et de lenteur reproches a la cour; et, malgre la pretendue reconciliation, il finit par demander qu'on traitat solennellement la question de la decheance, qu'on accusat les ministres pour avoir notifie si tard les hostilites de la Prusse, que l'on creat une commission secreete composee de sept membres, et chargee de veiller au salut public, qu'on vendit les biens des emigres, qu'on accelera l'organisation des gardes nationales, et qu'enfin on declarat sans delai *la patrie en danger*.

On apprit en meme temps la conspiration de Dussaillant, ancien noble, qui, a la tete de quelques insurges, s'etait empare du fort de Bannes dans le departement de l'Ardeche, et qui menacait de la toute la contree environnante. Les dispositions des puissances furent aussi exposees a l'assemblee par le ministere. La maison d'Autriche, entrainant la Prusse, l'avait decidee a marcher contre la France; cependant les disciples de Frederic murmuraient contre cette alliance impolitique. Les electorats etaient tous nos ennemis ouverts ou caches. La Russie s'etait declaree la premiere contre la revolution, elle avait accede au traite de Pilnitz, elle avait flatte les projets de Gustave, et seconde les emigres; tout cela, pour tromper la Prusse et l'Autriche, et les porter toutes deux sur la France, tandis qu'elle agissait contre la Pologne. Dans le moment, elle traitait avec MM. de Nassau et d'Esterhazy, chefs des emigres; cependant, malgre ses fastueuses promesses, elle leur avait seulement accorde une fregate, pour se delivrer de leur presence a Petersbourg. La Suede etait immobile depuis la mort de Gustave, et recevait nos vaisseaux. Le Danemarck promettait une stricte neutralite. On pouvait se regarder comme en guerre avec la cour de Turin. Le pape preparait ses foudres. Venise etait neutre, mais semblait vouloir proteger Trieste de ses flottes. L'Espagne, sans entrer ouvertement dans la coalition, ne semblait cependant pas disposee a executer le pacte de famille, et a rendre a la France les secours qu'elle en avait recus. L'Angleterre s'engageait a la neutralite, et en donnait de nouvelles assurances. Les Etats-Unis auraient voulu nous aider de tous leurs moyens, mais ces moyens etaient nuls, a cause de leur eloignement et de la faiblesse de leur population.

A ce tableau, l'assemblee voulait declarer de suite la patrie en danger; cependant la declaration fut renvoyee a un nouveau rapport de tous les comites reunis. Le 11 juillet, apres ces rapports entendus au milieu d'un silence profond, le president prononca la formule solennelle: CITOYENS! LA PATRIE EST EN DANGER!

Des cet instant, les seances furent declarees permanentes; des coups de canon, tires de moment en moment, annoncerent cette grande crise; toutes les municipalites, tous les conseils de district et de departement siegerent sans interruption; toutes les gardes nationales se mirent en mouvement. Des amphitheatres etaient eleves au milieu des places publiques, et des officiers municipaux y recevaient sur une table, portee par des tambours, le nom de ceux qui venaient s'enroler volontairement: les enrolemens s'eleverent jusqu'a quinze mille dans un jour.

La reconciliation du 7 juillet et le serment qui l'avait suivie n'avaient, comme on vient de voir, calme aucune mefiance. On songeait toujours a se premunir contre les projets du chateau, et l'idee de declarer le roi dechu ou de le forcer a abdiquer, se presentait a tous les esprits, comme le seul remede possible aux maux qui menacaient la France. Vergniaud n'avait fait qu'indiquer cette idee, et sous une forme hypothetique; d'autres, et surtout le depute Torne, voulaient que l'on considerat comme une proposition positive la supposition de Vergniaud. Des petitions de toutes les parties de la France vinrent preter le secours de l'opinion publique a ce projet desesperes des deputes patriotes.

Deja la ville de Marseille avait fait une petition menacante, lue a l'assemblee le 19 juin, et rapportee plus haut. Au moment ou la patrie fut declaree en danger, il en arriva plusieurs autres encore. L'une proposait d'accuser Lafayette, de supprimer le *veto* dans certains cas, de reduire la liste civile, et de reintegrer Manuel et Petion dans leurs fonctions municipales. Une autre demandait, avec la suppression du *veto*, la publicite des conseils. Mais la ville de Marseille, qui avait donne le premier exemple de ces actes de hardiesse, les porta bientôt au dernier excès; elle fit une adresse par laquelle elle engageait l'assemblee a abolir la royauté dans la branche regnante, et a ne lui substituer qu'une royauté elective et sans *veto*, c'est-à-dire une veritable *magistrature executive*, comme dans les republicues. La stupeur produite par cette lecture fut bientôt suivie des applaudissemens des tribunes, et de la proposition d'imprimer faite par un membre de l'assemblee. Cependant l'adresse fut renvoyee a la commission des douze, pour recevoir l'application de la loi qui declarait infame tout projet d'alterer la constitution.

La consternation regnait a la cour; elle regnait aussi dans le parti patriote, que des petitions hardies etaient loin de rassurer. Le roi croyait qu'on en voulait a sa personne; il s'imaginait que le 20 juin etait un projet

d'assassinat manque; et c'etait certainement une erreur, car rien n'eut ete plus facile que l'execution de ce crime, s'il eut ete projete. Craignant un empoisonnement, lui et sa famille prenaient leurs repas chez une dame de confiance de la reine, ou ils ne mangeaient d'autres alimens que ceux qui etaient prepares dans les offices du chateau[6]. Comme le jour de la federation approchait, la reine avait fait preparer pour le roi un plastron compose de plusieurs doublures d'etoffe, et capable de resister a un premier coup de poignard. Cependant, a mesure que le temps s'ecoulait, et que l'audace populaire augmentait, sans qu'aucune tentative d'assassinat eut lieu, le roi commencait a mieux comprendre la nature de ses dangers; il entrevoyait deja que ce n'etait plus un coup de poignard, mais une condamnation juridique, qu'il avait a redouter; et le sort de Charles Ier obsedait continuellement son imagination souffrante.

Quoique rebute par la cour, Lafayette n'en etait pas moins resolu de sauver le roi; il lui fit donc offrir un projet de fuite tres hardiment combine. Il s'etait d'abord empare de Luckner, et avait arrache a la facilite du vieux marechal jusqu'a la promesse de marcher sur Paris. En consequence, Lafayette voulait que le roi fit mander lui et Luckner, sous pretexte de les faire assister a la federation. La presence de deux generaux lui semblait devoir imposer au peuple et prevenir tous les dangers qu'on redoutait pour ce jour-la. Le lendemain de la ceremonie, Lafayette voulait que Louis XVI sortit publiquement de Paris, sous pretexte d'aller a Compiegne faire preuve de sa liberte aux yeux de l'Europe. En cas de resistance il ne demandait que cinquante cavaliers devoues pour l'arracher de Paris. De Compiegne, des escadrons prepares devaient le conduire au milieu des armees francaises, ou Lafayette s'en remettait a sa probite pour la conservation des institutions nouvelles. Enfin, dans le cas ou aucun de ces moyens n'aurait reussi, le general etait decide a marcher sur Paris avec toutes ses troupes[7].

Soit que ce projet exigeat une trop grande hardiesse de la part de Louis XVI, soit aussi que la repugnance de la reine pour Lafayette l'empechat d'accepter ses secours, le roi les refusa de nouveau, et lui fit faire une reponse assez froide, et peu digne du zele que le general lui temoignait. "Le meilleur conseil, portait cette reponse, a donner a M. de Lafayette, est de servir toujours d'epouvantail aux factieux, en remplissant bien son metier de general[8]."

Le jour de la federation approchait; le peuple et l'assemblee ne voulaient pas que Petion manquat a la solennite du 14. Deja le roi avait voulu se decharger sur l'assemblee du soin d'approuver ou d'improver l'arret du departement, mais l'assemblee, comme on l'a vu, l'avait contraint a s'expliquer lui-meme; elle le pressait tous les jours de faire connaitre sa decision, pour que cette question put etre terminee avant le 14. Le 12, le roi confirma la suspension. Cette nouvelle augmenta le mecontentement. L'assemblee se bata de prendre un parti a son tour, et il est facile de deviner lequel. Le lendemain, c'est-a-dire le 13, elle reintegra Petion. Mais, par un reste de menagement, elle ajourna sa decision relativement a Manuel, qu'on avait vu se promener en echarpe au milieu du tumulte du 20 juin sans faire aucun usage de son autorite.

Enfin le 14 juillet 1792 arriva: combien les temps etaient changes depuis le 14 juillet 1790! Ce n'etait plus ni cet autel magnifique desservi par trois cents pretres, ni ce vaste champ couvert de soixante mille gardes nationaux, richement vetus et regulierement organises; ni ces gradins lateraux charges d'une foule immense, ivre de joie et de plaisir; ni enfin ce balcon ou les ministres, la famille royale et l'assemblee assistaient a la premiere federation! Tout etait change: on se haissait comme apres une fausse reconciliation, et tous les emblemes annoncaient la guerre. Quatre-vingt-trois tentes figuraient les quatre-vingt-trois departemens. A cote de chacune etait un peuplier, au sommet duquel flottaient des banderoles aux trois couleurs. Une grande tente etait destinee a l'assemblee et au roi, une autre aux corps administratifs de Paris. Ainsi toute la France semblait camper en presence de l'ennemi. L'autel de la patrie n'etait plus qu'une colonne tronquee, placee au sommet de ces gradins qui existaient encore dans le Champ-de-Mars, depuis la premiere ceremonie. D'un cote on voyait un monument pour ceux qui etaient morts ou qui allaient mourir a la frontiere; de l'autre un arbre immense appele l'arbre de la feodalite. Il s'elevait au milieu d'un vaste bucher, et portait sur ses branches des couronnes, des cordons bleus, des tiars, des chapeaux de cardinaux, des clefs de Saint-Pierre, des manteaux d'hermine, des bonnets de docteurs, des sacs de proces, des titres de noblesse, des ecussons, des

armoiries, etc. Le roi devait etre invite a y mettre le feu.

Le serment devait etre prete a midi. Le roi s'etait rendu dans les appartemens de l'Ecole-Militaire; il y attendait le cortège national, qui etait alle poser la premiere pierre d'une colonne qu'on voulait placer sur les ruines de l'ancienne Bastille. Le roi avait une dignite calme, la reine s'efforçait de surmonter une douleur trop visible. Sa soeur, ses enfans l'entouraient. On s'emut dans les appartemens par quelques expressions touchantes; les larmes mouillerent les yeux de plus d'un assistant; enfin le cortège arriva. Jusque-la le Champ-de-Mars avait ete presque vide; tout a coup la multitude fit irruption. Sous le balcon ou etait place le roi, on vit defiler pele-mele des femmes, des enfans, des hommes ivres, criant *vive Petion! Petion ou la mort!* et portant sur leurs chapeaux les mots qu'ils avaient a la bouche; des federes se tenant sous le bras les uns les autres, et transportant un relief de la Bastille, avec une presse qu'on arretait de temps en temps, pour imprimer et repandre des chansons patriotiques. Apres, venaient les legions de la garde nationale, les regimens de troupes de ligne, conservant avec peine la regularite de leurs rangs au milieu de cette populace flottante; enfin les autorites elles-memes et l'assemblee. Le roi descendit alors, et, place au milieu d'un carre de troupes, il s'achemina, avec le cortège, vers l'autel de la patrie. La foule etait immense au milieu du Champ-de-Mars, et ne permettait d'avancer que lentement. Apres beaucoup d'efforts de la part des regimens, le roi parvint jusqu'aux marches de l'autel. La reine, placee sur le balcon qu'elle n'avait pas quitte, observait cette scene avec une lunette. La confusion sembla s'augmenter un instant autour de l'autel, et le roi descendre d'une marche; a cette vue la reine poussa un cri et jeta l'effroi autour d'elle. Cependant la ceremonie s'acheva sans accident. A peine le serment etait prete, qu'on s'empressa de courir a l'arbre de la feodalite. On voulait y entrainer le roi pour qu'il y mit le feu, mais il s'en dispensa en repondant avec a-propos qu'il n'y avait plus de feodalite. Il reprit alors sa marche vers l'Ecole-Militaire. Les troupes, joyeuses de l'avoir sauve, pousserent des cris reiteres de *vive le roi!* La multitude, qui eprouve toujours le besoin de sympathiser, repeta ces cris, et fut aussi prompte a le feter, qu'elle l'avait ete a l'insulter quelques instans auparavant. L'infortune Louis XVI parut aime quelques heures encore: le peuple et lui-meme le crurent un moment; mais les illusions memes n'etaient plus faciles, et on commençait deja a ne pouvoir plus se tromper. Le roi rentra au palais, satisfait d'avoir echappe a des perils qu'il croyait grands, mais tres alarme encore de ceux qu'il entrevoyait dans l'avenir.

Les nouvelles qui arrivaient chaque jour de la frontiere augmentaient les alarmes et l'agitation. La declaration de *la patrie en danger* avait mis toute la France en mouvement, et avait provoque le depart d'une foule de federes. Ils n'etaient que deux mille a Paris le jour de la federation; mais ils y arrivaient incessamment, et leur maniere de s'y conduire justifiait a la fois les craintes et les esperances qu'on avait concues de leur presence dans la capitale. Tous volontairement enroles, ils composaient ce qu'il y avait de plus exalte dans les clubs de France. L'assemblee leur fit allouer trente sous par jour, et leur reserva exclusivement les tribunes. Bientot ils lui firent la loi a elle-meme par leurs cris et leurs applaudissemens. Lies avec les jacobins, reunis dans un club qui, en quelques jours, surpassa la violence de tous les autres, ils etaient prêts a s'insurger au premier signal. Ils le declarerent meme a l'assemblee par une adresse. Ils ne partiraient pas, disaient-ils, que les ennemis de l'interieur ne fussent terrasses. Ainsi le projet de reunir a Paris une force insurrectionnelle etait, malgre l'opposition de la cour, entierement realise.

A ce moyen on en joignit d'autres. Les anciens soldats des gardes-françaises etaient distribues dans les regimens; l'assemblee ordonna qu'ils seraient reunis en corps de gendarmerie. Leurs dispositions ne pouvaient etre douteuses, puisqu'ils avaient commence la revolution. On objecta vainement que ces soldats, presque tous sous-officiers dans l'armee, en composaient la principale force. L'assemblee n'ecouta rien, redoutant l'ennemi du dedans beaucoup plus que l'ennemi du dehors. Apres s'etre compose des forces, il fallait decomposer celles de la cour; a cet effet, l'assemblee ordonna l'eloignement de tous les regimens. Jusque-la elle etait dans les termes de la constitution; mais, ne se contentant pas de les ecarter, elle leur enjoignit de se rendre a la frontiere, et en cela elle usurpa la disposition de la force publique appartenant au roi.

Le but de cette mesure etait surtout d'eloigner les Suisses, dont la fidelite ne pouvait etre douteuse. Pour parer ce coup, le ministere fit agir M. d'Affry, leur commandant. Celui-ci s'appuya sur ses capitulations pour



refuser de quitter Paris. On parut prendre en consideration les raisons qu'il presentait, mais on ordonna provisoirement le depart de deux bataillons suisses.

Le roi, il est vrai, avait son *veto* pour resister a ces mesures, mais il avait perdu toute influence et ne pouvait plus user de sa prerogative. L'assemblee elle-meme ne pouvait pas toujours resister aux propositions faites par certains de ses membres, et constamment appuyees par les applaudissemens des tribunes. Jamais elle ne manquait de se prononcer pour la moderation quand c'etait possible; et tandis qu'elle consentait d'une part aux mesures les plus insurrectionnelles, on la voyait de l'autre approuver et accueillir les petitions les plus moderees.

Les mesures prises, les petitions, le langage qu'on tenait dans toutes les conversations, annoncaient une revolution prochaine. Les girondins la prevoaient et la desiraient, mais ils n'en distinguaient pas clairement les moyens, et ils en redoutaient l'issue. Au-dessous d'eux on se plaignait de leur inertie; on les accusait de mollesse et d'incapacite. Tous les chefs de clubs et de sections, fatigues d'une eloquence sans resultat, demandaient a grands cris une direction active et unique, pour que les efforts populaires ne fussent pas infructueux. Il y avait aux Jacobins une salle pour le travail des correspondances. On y avait etabli un comite, central des federes pour se concerter et s'entendre. Afin que les resolutions fussent plus secretes et plus energetiques, on reduisit ce comite a cinq membres, et il recut entre eux le nom de comite *insurrectionnel*. Ces cinq membres etaient les nommes Vaugeois, grand-vicaire; Debesse de la Drome; Guillaume, professeur a Caen; Simon, journaliste a Strasbourg; Galissot de Langres. Bientot on y joignit Carra, Gorsas, Fournier l'Americain, Westermann, Kienlin de Strasbourg, Santerre; Alexandre, commandant du faubourg Saint-Marceau; un Polonais, nomme Lazouski, capitaine des canonniers dans le bataillon de Saint-Marceau; un ex-constituant, Antoine de Metz; deux electeurs, Lagrevy et Garin. Manuel, Camille Desmoulins, Danton, s'y reunirent ensuite, et y exercerent la plus grande influence[9]. On s'entendit avec Barbaroux, qui promit la cooperation de ses Marseillais, dont l'arrivee etait impatientement attendue. On se mit en communication avec le maire Petion, et on obtint de lui la promesse de ne pas empecher l'insurrection. On lui promit en retour de faire garder sa demeure, et de l'y consigner, pour justifier son inaction par une apparence de contrainte, si l'entreprise ne reussissait pas. Le projet definitivement arrete fut de se rendre en armes au chateau, et de deposer le roi. Mais il fallait mettre le peuple en mouvement, et une circonstance extraordinaire etait indispensable pour y reussir. On cherchait a la produire, et on s'en entretenait aux Jacobins. Le depute Chabot s'etendait avec l'ardeur de son temperament sur la necessite d'une grande resolution, et disait que pour la determiner il serait a desirer que la cour attentat aux jours d'un depute. Grangeneuve, depute lui-meme, ecoutait ce discours: c'etait un homme d'un esprit mediocre, mais d'un caractere devoue. Il prend Chabot a part. "Vous avez raison, lui dit-il; il faut qu'un depute perisse, mais la cour est trop habile pour nous fournir une occasion aussi belle. Il faut y suppleer, et me tuer au plus tot aux environs du chateau. Gardez le secret et preparez les moyens." Chabot, saisi d'enthousiasme, lui offre de partager son sort. Grangeneuve accepte en lui disant que deux morts feront plus d'effet qu'une. Ils conviennent du jour, de l'heure, des moyens pour se tuer et ne pas *s'estropier*, disent-ils; et ils se separerent, resolus de s'immoler pour le succes de la cause commune. Grangeneuve, decide a tenir parole, met ordre a ses affaires domestiques, et a dix heures et demie du soir, s'achemine au lieu du rendez-vous. Chabot n'y etait pas. Il attend. Chabot ne venant pas, il imagine que sa resolution est changee, mais il espere que du moins l'execution aura lieu pour lui-meme. Il va et vient plusieurs fois, attendant le coup mortel; mais il est oblige de retourner sain et sauf, sans avoir pu s'immoler pour une calomnie.

On attendait donc impatientement l'occasion qui ne se presentait pas, et on s'accusait reciproquement de manquer de force, d'habileté et d'ensemble. Les deputes girondins, le maire Petion, enfin tous les hommes en evidence, qui, soit a la tribune, soit dans leurs fonctions, etaient obliges de parler le langage de la loi, se mettaient toujours plus a l'ecart, et condamnaient ces agitations continuelles qui les compromettaient sans amener un resultat. Ils reprochaient aux agitateurs subalternes d'epuiser leurs forces dans des mouvemens partiels et inutiles, qui exposaient le peuple sans produire un evenement decisif. Ceux-ci, au contraire, qui faisaient dans leurs cercles ce qu'ils pouvaient, reprochaient aux deputes et au maire Petion leurs discours

publics, et les accusaient de retenir l'energie du peuple. Ainsi les deutes blamaient la masse de n'etre pas organisee, et celle-ci se plaignait a eux de ne pas l'etre. On sentait surtout le besoin d'avoir un chef. Il faut un homme, etait le cri general; mais lequel? On n'en voyait aucun parmi les deutes. Ils etaient tous plutot orateurs que conspirateurs; et d'ailleurs leur elevation et leur genre de vie les eloignaient trop de la multitude, sur laquelle il fallait agir. Il en etait de meme de Roland, de Servan, de tous ces hommes dont le courage n'etait pas douteux, mais que leur rang placait trop au-dessus du peuple. Petion, par ses fonctions, aurait pu communiquer facilement avec la multitude; mais Petion etait froid, impassible, et plus capable de mourir que d'agir. Il avait pour systeme d'arreter les petites agitations au profit d'une insurrection decisive; mais en le suivant a la rigueur, il contrariait les mouvemens de chaque jour, et il perdait toute faveur aupres des agitateurs qu'il paralysait sans les dominer. Il leur fallait un chef qui, n'etant pas sorti encore du sein de la multitude, n'eut pas perdu tout pouvoir sur elle, et qui eut recu de la nature le genie de l'entrainement.

Un vaste champ s'etait ouvert dans les clubs, les sections et les journaux revolutionnaires. Beaucoup d'hommes s'y etaient fait remarquer, mais aucun n'avait encore acquis une superiorite marquee. Camille Desmoulins s'etait distingue par sa verve, son cynisme, son audace, et par sa promptitude a attaquer tous les hommes qui semblaient se ralentir dans la carriere revolutionnaire. Il etait connu des dernieres classes; mais il n'avait ni les poumons d'un orateur populaire, ni l'activite et la force entrainante d'un chef de parti.

Un autre journaliste avait acquis une effrayante celebrite; c'etait Marat, connu sous le nom de *l'Ami du peuple*, et devenu, par ses provocations au meurtre, un objet d'horreur pour tous les hommes qui conservaient encore quelque moderation. Ne a Neuchatel, et livre a l'etude des sciences physiques et medicales, il avait attaque avec audace les systemes les mieux etablis, et avait prouve une activite d'esprit pour ainsi dire convulsive. Il etait medecin dans les ecuries du comte d'Artois, lorsque la revolution commença. Il se precipita sans hesiter dans cette nouvelle carriere, et se fit bientot remarquer dans sa section. Sa taille etait mediocre, sa tete volumineuse, ses traits prononces, son teint livide, son oeil ardent, sa personne negligee. Il n'eut paru que ridicule ou hideux, mais tout a coup on entendit sortir de ce corps etrange des maximes bizarres et atroces, proferees avec un accent dur et une insolente familiarite. Il fallait abattre, disait-il, plusieurs mille tetes, et detruire tous les aristocrates, qui rendaient la liberte impossible. L'horreur et le mepris s'amoncelèrent autour de lui. On le heurtait, on lui marchait sur les pieds, on se jouait de sa miserable personne; mais, habitue aux lutttes scientifiques et aux assertions les plus etranges, il avait appris a mepriser ceux qui le meprisaient, et il les plaignait comme incapables de le comprendre. Il etala des lors dans ses feuilles l'affreuse doctrine dont il etait rempli. La vie souterraine a laquelle il etait condamne pour echapper a la justice, avait exalte son temperament, et les temoignages de l'horreur publique l'enflammaient encore davantage. Nos moeurs polies n'etaient a ses yeux que des vices qui s'opposaient a l'egalite republicaine; et, dans sa haine ardente pour les obstacles, il ne voyait qu'un moyen de salut, l'extermination. Ses etudes et ses experiences sur l'homme physique avaient du l'habituer a vaincre l'aspect de la douleur; et sa pensee ardente, ne se trouvant arretée par aucun instinct de sensibilite, allait directement a son but par des voies de sang. Cette idee meme d'operer par la destruction s'etait peu a peu systematisee dans sa tete. Il voulait un dictateur, non pour lui procurer le plaisir de la toute-puissance, mais pour lui imposer la charge terrible d'epurer la societe. Ce dictateur devait avoir un boulet aux pieds pour etre toujours sous la main du peuple; il ne fallait lui laisser qu'une seule faculte, celle d'indiquer les victimes, et d'ordonner pour unique chatiment la mort. Marat ne connaissait que cette peine, parce qu'il ne punissait pas, mais supprimait l'obstacle.

Voyant partout des aristocrates conspirant contre la liberte, il recueillait ca et la tous les faits qui satisfaisaient sa passion; il denonçait avec fureur, et avec une legerete qui venait de sa fureur meme, tous les noms qu'on lui designait, et qui souvent n'existaient pas. Il les denonçait sans haine personnelle, sans crainte et meme sans danger pour lui-meme, parce qu'il etait hors de tous les rapports humains, et que ceux de l'outrage a l'outrageant n'existaient plus entre lui et ses semblables.

Decrete recemment avec Royou, *l'Ami du roi*, il s'etait cache chez un avocat obscur et miserable qui lui avait donne asile. Barbaroux fut appele aupres de lui. Barbaroux s'etait livre a l'etude des sciences physiques, et

avait connu autrefois Marat. Il ne put se dispenser de se rendre a sa demande, et crut, en l'ecoutant, que sa tete etait derangee. Les Francais, a entendre cet homme effrayant, n'etaient que de mesquins revolutionnaires. "Donnez-moi, disait-il, deux cents Napolitains, armes de poignards et portant a leur bras gauche un manchon en guise de bouclier; avec eux je parcourrai la France, et je ferai la revolution." Il voulait, pour signaler les aristocrates, que l'assemblee leur ordonnat de porter un ruban blanc au bras, et qu'elle permit de les tuer, quand ils seraient trois reunis. Sous le nom d'aristocrates, il comprenait les royalistes, les feuillans, les girondins; et quand, par hasard, on lui parlait de la difficulte de les reconnaitre, "il n'y avait pas, disait-il, a s'y tromper; il fallait tomber sur ceux qui avaient des voitures, des valets, des habits de soie, et qui sortaient des spectacles: c'etaient surement des aristocrates."

Barbaroux sortit epouvante. Marat, obsede de son atroce systeme, s'inquietait peu des moyens d'insurrection; il etait d'ailleurs incapable de les preparer. Dans ses reves meurtriers, il se complaisait dans l'idee de se retirer a Marseille. L'enthousiasme republicain de cette ville lui faisait esperer d'y etre mieux compris et mieux accueilli. Il songea donc a s'y refugier, et voulait que Barbaroux l'y envoyat sous sa recommandation; mais celui-ci ne voulait pas faire un pareil present a sa ville natale, et il laissa la cet insense dont il ne prevoyait pas alors l'apothese.

Le systematique et sanguinaire Marat n'etait donc pas le chef actif qui aurait pu reunir ces masses eparses et fermentant confusement. Robespierre en aurait ete plus capable parce qu'il s'etait fait aux Jacobins une clientele d'auditeurs, ordinairement plus active qu'une clientele de lecteurs; mais il n'avait pas non plus toutes les qualites necessaires. Robespierre, mediocre avocat d'Arras, fut depute par cette ville aux etats-generaux. La, il s'etait lie avec Petion et Buzot, et soutenait avec aprete les opinions que ceux-ci defendaient avec une conviction profonde et calme. Il parut d'abord ridicule par la pesanteur de son debit et la pauvreté de son eloquence; mais son opiniatrete lui attira quelque attention, surtout a l'epoque de la revision. Lorsque apres la scene du Champ-de-Mars, on repandit le bruit que le proces allait etre fait aux signataires de la petition des jacobins, sa terreur et sa jeunesse inspirerent de l'interet a Buzot et a Roland; et on lui offrit un asile. Mais il se rassura bientot; et l'assemblee s'etant separee, il se retrancha chez les Jacobins, ou il continua ses harangues dogmatiques et ampoules. Elu accusateur public, il refusa ces nouvelles fonctions, et ne songea qu'a se donner la double reputation de patriote incorruptible et d'orateur eloquent.

Ses premiers amis, Petion, Buzot, Brissot, Roland, le recevaient chez eux, et voyaient avec peine son orgueil souffrant qui se revelait dans ses regards et dans tous ses mouvemens. On s'interessait a lui, et on regrettait que, songeant si fort a la chose publique, il songeat aussi tant a lui-meme. Cependant il etait trop peu important pour qu'on lui en voulut de son orgueil, et on lui pardonnait en faveur de sa mediocrite et de son zele. On remarquait surtout que, silencieux dans toutes les reunions, et donnant rarement son avis, il etait le premier le lendemain a produire a la tribune les idees qu'il avait recueillies chez les autres. On lui en fit l'observation, sans lui adresser de reproches; et bientot il detesta cette reunion d'hommes superieurs comme il avait deteste celle des constituans. Alors il se retira tout a fait aux Jacobins, ou, comme on l'a vu, il differa d'avis avec Brissot et Louvet, sur la question de la guerre, et les appela, peut-etre meme les crut mauvais citoyens, parce qu'ils pensaient autrement que lui, et soutenaient leur avis avec eloquence. Etait-il de bonne foi lorsqu'il soupconnaient sur-le-champ ceux qui l'avaient blesse, ou bien les calomniait-il sciemment? Ce sont la les mysteres des ames. Mais avec une raison etroite et commune, avec une extreme susceptibilite, il etait tres dispose a s'irriter, et difficile a eclairer; et il n'est pas impossible qu'une haine d'orgueil ne se changeat chez lui en une haine de principes, et qu'il crut mechans tous ceux qui l'avaient offense.

Quoi qu'il en soit, dans le cercle inferieur ou il s'etait place, il excita l'enthousiasme par son dogmatisme et par sa reputation d'incorruptibilite. Il fonda ainsi sa popularite sur les passions aveugles et les esprits mediocres. L'austerite, le dogmatisme froid, captivent les caracteres ardents, souvent meme les intelligences superieures. Il y avait en effet des hommes disposes a preter a Robespierre une veritable energie, et des talens superieurs aux siens. Camille Desmoulins l'appelait son Aristide, et le trouvait eloquent.

D'autres le jugeant sans talens, mais subjugués par son pédantisme, allaient répétant que c'était l'homme qu'il fallait mettre à la tête de la révolution, et que sans ce dictateur, elle ne pourrait marcher. Pour lui, permettant à ses partisans tous ces propos, il ne se montrait jamais dans les conciliabules des conjurés. Il se plaignit même d'être compromis, parce que l'un d'eux, habitant dans la même maison que lui, y avait réuni quelquefois le comité insurrectionnel. Il se tenait donc en arrière, laissant agir ses preneurs, Panis, Sergent, Osselin, et autres membres des sections et des conseils municipaux.

Marat, qui cherchait un dictateur, voulut s'assurer si Robespierre pouvait l'être. La personne négligée et cynique de Marat contrastait avec celle de Robespierre, qui était plein de réserve et de soins pour lui-même. Retire dans un cabinet élégant, où son image était reproduite de toutes les manières, en peinture, en gravure, en sculpture, il s'y livrait à un travail opiniâtre, et relisait sans cesse Rousseau, pour y composer ses discours. Marat le vit, ne trouva en lui que de petites haines personnelles, point de grand système, point de cette audace sanguinaire qu'il puisait dans sa monstrueuse conviction, point de génie enfin; il sortit plein de mépris pour ce *petit homme*, le déclara incapable de sauver l'état, et se persuada d'autant plus qu'il possédait seul le grand système social.

Les partisans de Robespierre entourèrent Barbaroux, et voulurent le conduire chez lui, disant qu'il fallait un homme, et que Robespierre seul pouvait l'être. Ce langage déplut à Barbaroux, dont la fierté se pliait peu à l'idée de la dictature, et dont l'imagination ardente était déjà séduite par la vertu de Roland et les talens de ses amis. Il alla cependant chez Robespierre. Il fut question dans l'entretien, de Petion, dont la popularité offusquait Robespierre, et qui, disait-on, était incapable de servir la révolution. Barbaroux répondit avec humeur aux reproches qu'on adressait à Petion, et défendit vivement un caractère qu'il admirait. Robespierre parla de la révolution, et répéta, suivant son usage, qu'il en avait accéléré la marche. Il finit, comme tout le monde, par dire qu'il fallait un homme. Barbaroux répondit qu'il ne voulait ni dictateur ni roi. Fréron répliqua que Brissot voulait l'être. On se rejeta ainsi le reproche, et on ne s'entendit pas. Quand on se quitta, Panis, voulant corriger le mauvais effet de cette entrevue, dit à Barbaroux qu'il avait mal saisi la chose, qu'il ne s'agissait que d'une autorité momentanée, et que Robespierre était le seul homme auquel on put la donner. Ce sont ces propos vagues, ces petites rivalités, qui persuadèrent faussement aux girondins que Robespierre voulait usurper. Une ardente jalousie fut prise en lui pour de l'ambition; mais c'était une de ces erreurs que le regard trouble des partis commet toujours. Robespierre, capable tout au plus de haïr le mérite, n'avait ni la force ni le génie de l'ambition, et ses partisans avaient pour lui des prétentions qu'il n'aurait pas osé concevoir lui-même.

Danton était plus capable qu'aucun autre d'être ce chef que toutes les imaginations désiraient, pour mettre de l'ensemble dans les mouvemens révolutionnaires. Il s'était jadis essayé au barreau, et n'y avait pas réussi. Pauvre et dévoré de passions, il s'était jeté dans les troubles politiques avec ardeur, et probablement avec des espérances. Il était ignorant, mais doué d'une intelligence supérieure et d'une imagination vaste. Ses formes athlétiques, ses traits écrasés et un peu africains, sa voix tonnante, ses images bizarres, mais grandes, captivaient l'auditoire des Cordeliers et des sections. Son visage exprimait tour à tour les passions brutales, la jovialité, et même la bienveillance. Danton ne haïssait et n'enviait personne, mais son audace était extraordinaire; et dans certains momens d'entraînement, il était capable d'exécuter tout ce que l'atroce intelligence de Marat était capable de concevoir.

Une révolution dont l'effet imprévu, mais inévitable, avait été de soulever les basses classes de la société contre les classes élevées, devait réveiller l'envie, faire naître des systèmes, et déchaîner des passions brutales. Robespierre fut l'envieux; Marat, le systématique; et Danton fut l'homme passionné, violent, mobile, et tour à tour cruel ou généreux. Si les deux premiers, obsédés, l'un par une envie dévorante, l'autre par de sinistres systèmes, durent avoir peu de ces besoins qui rendent les hommes accessibles à la corruption, Danton, au contraire, plein de passions, avide de jouir, ne dut être rien moins qu'incorruptible. Sous prétexte de lui rembourser une ancienne charge d'avocat au conseil, la cour lui donna des sommes assez considérables; mais elle réussit à le payer et non à le gagner. Il n'en continua pas moins à haranguer et à exciter contre elle la

multitude des clubs. Quand on lui reprochait de ne pas executer son marche, il repondait que pour se conserver le moyen de servir la cour, il devait en apparence la traiter en ennemie.

Danton etait donc le plus redoutable chef de ces bandes qu'on gagnait et conduisait par la parole. Mais audacieux, entrainant au moment decisif, il n'etait pas propre a ces soins assidus qu'exige l'envie de dominer; et quoique tres influent sur les conjures, il ne les gouvernait pas encore. Il etait capable seulement, dans un moment d'hesitation, de les ranimer et de les porter au but par une impulsion decisive.

Les divers membres du comite insurrectionnel n'avaient pas encore pu s'entendre. La cour, instruite de leurs moindres mouvemens, prenait de son cote quelques mesures pour se mettre a l'abri d'une attaque soudaine, et se donner le temps d'attendre en surete l'arrivee des puissances coalisees. Elle avait forme et etabli pres du chateau un club, appele le club francais, qui se composait d'ouvriers et de soldats de la garde nationale. Ils avaient tous leurs armes cachees dans le local meme de leurs seances, et pouvaient, dans un cas pressant, courir au secours de la famille royale. Cette seule reunion coutait a la liste civile 10,000 francs par jour. Un Marseillais, nomme Lieutaud, entretenait en outre une troupe qui occupait alternativement les tribunes, les places publiques, les cafes et les cabarets, pour y parler en faveur du roi, et pour resister aux continuelles emeutes des patriotes[10]. Partout, en effet, on se disputait, et presque toujours des paroles on en venait aux coups; mais malgre tous les efforts de la cour, ses partisans etaient clair-semes, et la partie de la garde nationale qui lui etait devouee, se trouvait reduite au plus grand decouragement.

Un grand nombre de serviteurs fideles, eloignes jusque la du trone, accouraient pour defendre le roi, et lui faire un rempart de leurs corps. Leurs reunions etaient frequentes et nombreuses au chateau, et elles augmentaient la mefiance publique. On les appelait *chevaliers du poignard*, depuis la scene de fevrier 1791. On avait donne des ordres pour reunir secretement la garde constitutionnelle, qui, quoique licenciee, avait toujours recu ses appointemens. Pendant ce temps, les conseils se croisaient autour du roi, et produisaient dans son ame faible et naturellement incertaine, les perplexites les plus douloureuses. Des amis sages, et entre autres Malesherbes[11], lui conseillaient d'abdiquer; d'autres, et c'etait le plus grand nombre, voulaient qu'il prit la fuite; du reste, ils n'etaient d'accord ni sur les moyens, ni sur le lieu, ni sur le resultat de l'evasion. Pour mettre quelque ensemble dans ces divers plans, le roi voulut que Bertrand de Molleville s'entendit avec Duport le constituant. Le roi avait beaucoup de confiance en ce dernier, et il fut oblige de donner un ordre positif a Bertrand, qui pretendait ne vouloir entretenir aucune relation avec un constitutionnel tel que Duport. Dans ce comite se trouvaient encore Lally-Tolendal, Malouet, Clermont-Tonnerre, Gouffier et autres, tous devoues a Louis XVI, mais, hors ce point, differant assez d'opinion sur la part qu'il faudrait faire a la royaute, si on parvenait a la sauver. On y resolut la fuite du roi, et sa retraite au chateau de Gaillon, en Normandie. Le duc de Liancourt, ami de Louis XVI, et jouissant de toute sa confiance, commandait cette province; il repondait de ses troupes et des habitans de Rouen, qui s'etaient prononces par une adresse energique contre le 20 juin. Il offrait de recevoir la famille royale, et de la conduire a Gaillon, ou de la remettre a Lafayette, qui la transporterait au milieu de son armee. Il donnait en outre toute sa fortune pour seconder l'execution de ce projet, et ne demandait a reserver a ses enfans que cent louis de rente. Ce plan convenait aux membres constitutionnels du comite, parce qu'au lieu de mettre le roi dans les mains de l'emigration, il le placait aupres du duc de Liancourt et de Lafayette. Par le meme motif, il repugnait aux autres, et risquait de deplaire a la reine et au roi. Le chateau de Gaillon avait le grand avantage de n'etre qu'a trente-six lieues de la mer, et d'offrir, par la Normandie, province bien disposee, une fuite facile en Angleterre. Il en avait encore un autre, c'etait de n'etre qu'a vingt lieues de Paris. Le roi pouvait donc s'y rendre sans manquer a la loi constitutionnelle, et c'etait beaucoup pour lui, car il tenait singulierement a ne pas se mettre en etat de contravention ouverte.

M. de Narbonne et la fille de Necker, madame Stael, imaginerent aussi un projet de fuite. L'emigration, de son cote, proposa le sien: c'etait de transporter le roi a Compiègne, et de la sur les bords du Rhin par la foret des Ardennes. Chacun veut conseiller un roi faible, parce que chacun aspire a lui donner une volonte qu'il n'a pas. Tant d'inspirations contraires ajoutaient a l'indecision naturelle de Louis XVI, et ce prince malheureux,

assiege de conseils, frappe de la raison des uns, entraine parla passion des autres, tourmente de craintes sur le sort de sa famille, agite par les scrupules de sa conscience, hesitait entre mille projets, et voyait arriver le flot populaire sans oser ni le braver, ni le fuir.

Les deputes girondins, qui avaient si hardiment aborde la question de la decheance, demeuraient cependant incertains a la veille d'une insurrection; quoique la cour fut presque desarmee, et que la toute-puissance se trouvat du cote du peuple, neanmoins l'approche des Prussiens, et la crainte qu'inspire toujours un ancien pouvoir, meme apres qu'il a ete prive de ses forces, leur persuaderent qu'il vaudrait encore mieux transiger avec la cour que de s'exposer aux chances d'une attaque. Dans le cas meme ou cette attaque serait heureuse, ils craignaient que l'arrivee tres prochaine des etrangers ne detruisit tous les resultats d'une victoire sur le chateau, et ne fit succeder de terribles vengeancees a un succes d'un moment. Cependant, malgre cette disposition a traiter, ils n'ouvrirent point de negociations a ce sujet, et n'oserent pas prendre l'initiative; mais ils ecouterent un nomme Boze, peintre du roi, et tres lie avec Thierry, valet de chambre de Louis XVI. Le peintre Boze, effraye des dangers de la chose publique, les engagea a ecrire ce qu'ils croiraient propre, dans cette extremite, a sauver le roi et la liberte. Ils firent donc une lettre qui fut signee par Guadet, Gensonne, Vergniaud, et qui commencait par ces mots: *Vous nous demandez, monsieur, quelle est notre opinion sur la situation actuelle de la France...* Ce debut prouve assez que l'explication avait ete provoquee. Il n'etait plus temps pour le roi, disaient a Boze les trois deputes, de se rien dissimuler, et il s'abuserait etrangement s'il ne voyait pas que sa conduite etait la cause de l'agitation generale, et de cette violence des clubs dont il se plaignait sans cesse; de nouvelles protestations de sa part seraient inutiles et paraitraient derisoires; au point ou se trouvaient les choses, il ne fallait pas moins que des demarches decisives pour rassurer le peuple: tout le monde, par exemple, croyait fermement qu'il etait au pouvoir du roi d'ecarter les armees etrangeres; il fallait donc qu'il commencait par ordonner cet eloignement; il devait ensuite choisir un ministere patriote, congedier Lafayette qui, dans l'etat des choses, ne pouvait plus servir utilement; rendre une loi pour l'education constitutionnelle du jeune dauphin, soumettre la liste civile a une comptabilite publique, et declarer solennellement qu'il n'accepterait pour lui-meme d'augmentation de pouvoir, que du consentement libre de la nation. A ces conditions, ajoutaient les Girondins, il etait a esperer que l'irritation se calmerait, et qu'avec du temps et de la perseverance dans ce systeme, le roi recouvrerait la confiance qu'il avait aujourd'hui tout a fait perdue.

Certes, les Girondins se trouvaient alors bien pres d'atteindre leur but, si veritablement ils avaient conspire jusqu'a cet instant et depuis long-temps pour la realisation d'une republique; et l'on voudrait qu'ils se fussent arretes tout a coup au moment de reussir, pour faire donner le ministere a trois de leurs amis! Voila ce qui ne peut etre; et il devient evident que la republique ne fut desiree qu'en desespoir de la monarchie, que jamais elle ne fut un veritable projet, et que meme, a la veille de l'obtenir, ceux qu'on accuse de l'avoir longuement preparee, ne voulaient pas sacrifier la chose publique au triomphe de ce systeme, et consentaient a garder la monarchie constitutionnelle, pourvu qu'elle fut entouree d'assez de securite. Les Girondins, en demandant l'eloignement des troupes, prouvaient assez que le danger actuel seul les occupait; l'attention qu'ils donnaient a l'education du dauphin, prouve suffisamment encore que la monarchie n'etait pas pour eux un avenir insupportable.

On a pretendu que Brissot, de son cote, avait fait des propositions pour empecher la decheance, et qu'il y avait mis la condition d'une somme tres forte. Cette assertion est de Bertrand de Molleville, qui a toujours calomnie par deux raisons: mechancete de coeur et faussete d'esprit. Mais il n'en donne aucune preuve; et la pauvrete connue de Brissot, sa conviction exaltee, doivent repondre pour lui. Il ne serait pas impossible sans doute que la cour eut donne de l'argent a l'adresse de Brissot, mais cela ne prouverait pas que l'argent eut ete ou demande ou recu par lui. Le fait deja rapporte plus haut sur la corruption de Petion, promise a la cour par des escrocs, ce fait et beaucoup d'autres du meme genre montrent assez quelle confiance il faut ajouter a ces accusations de venalite, si souvent et si facilement hasardees. D'ailleurs, quoi qu'il en puisse etre de Brissot, les trois deputes Gensonne, Guadet, Vergniaud, n'ont pas meme ete accuses, et ils furent les seuls signataires de la lettre remise a Boze.

Le coeur ulcere du roi etait moins capable que jamais d'ecouter leurs sages avis. Thierry lui presenta la lettre, mais il la repoussa durement, et fit ses deux reponses accoutumees, que ce n'etait pas lui, mais le ministere patriote, qui avait provoque la guerre; et que, quant a la constitution, il l'observait fidelement, tandis que les autres mettaient tous leurs soins a la detruire[12]. Ces raisons n'etaient pas tres-justes; car, bien qu'il n'eut pas provoque la guerre, ce n'en etait pas moins un devoir pour lui de la bien soutenir; et, quant a sa fidelite scrupuleuse a la lettre de la loi, c'etait peu que l'observation du texte; il fallait encore ne pas compromettre la chose meme en appelant l'etranger.

Il faut sans doute attribuer a l'esperance qu'avaient les Girondins de voir leurs avis ecoutes, les menagemens qu'ils gardaient lorsqu'on voulut soulever dans l'assemblee la question de la decheance tous les jours agitee dans les clubs, dans les groupes et les petitions. Chaque fois qu'ils venaient, au nom de la commission des douze, parler du danger de la patrie et des moyens d'y remedier: *Remontez a la cause* du danger, leur disait-on; *a la cause*, repetaient les tribunes. Vergniaud, Brissot et les Girondins repondaient que la commission avait les yeux sur la cause, et que lorsqu'il en serait temps on la devoierait; mais que pour le moment il fallait ne pas jeter encore un nouveau levain de discorde.

Mais il etait decide que tous les moyens et les projets de transaction echoueraient; et la catastrophe, prevue et redoutee, arriva bientot, comme nous le verrons ci-apres.

Notes:

[1] Voyez madame Campan, tome II, page 324, une lettre de M. de Lally au roi de Prusse, et tous les historiens. [2] Voyez madame Campan, tome II, page 230. [3] Decret du 2 juillet. [4] C'est une justice que rendait a Vergniaud le *Journal de Paris*, alors si connu par son opposition a la majorite de l'assemblee, et par les grands talens qui presidaient a sa redaction, notamment le malheureux et immortel Andre Chenier. (*Voyez la feuille du 4 juillet 1792.*) [5] Il n'est pas necessaire d'avertir que j'analyse ici, et que je ne donne pas textuellement le discours de Vergniaud. [6] Voyez la note 17 a la fin du volume. [7] Voyez la note 18 a la fin du volume. [8] Voyez la note 19 a la fin du volume. [9] Voyez la note 20 a la fin du volume. [10] Voyez Bertrand de Molleville, tomes VIII et IX. [11] Voyez Bertrand de Molleville. [12] Voyez la note a la fin du volume.

## CHAPITRE V.

ARRIVEE DES MARSEILLAIS A PARIS; DINER ET SCENES SANGLANTE AUX CHAMPS-ELYSEES.—MANIFESTE DU DUC DE BRUNSWICK.—LES SECTIONS DE PARIS DEMANDENT LA DECHEANCE DU ROI.—LE ROI REFUSE DE FUIR.—L'ASSEMBLEE REJETTE LA PROPOSITION D'ACCUSER LAFAYETTE.—PREPARATIFS DE L'INSURRECTION; MOYENS DE DEFENSE DU CHATEAU.—INSURRECTION DU 10 AOUT; LES FAUBOURGS S'EMPARENT DES TUILERIES APRES UN COMBAT SANGLANT; LE ROI SE RETIRE A L'ASSEMBLEE; SUSPENSION DU POUVOIR ROYAL; CONVOCATION D'UNE CONVENTION NATIONALE.

A la suite d'une fete donnee aux federes, le comite insurrectionnel decida qu'on partirait le matin, 26 juillet, sur trois colonnes, pour se rendre au chateau, et qu'on marcherait avec le drapeau rouge, et avec cette inscription: *Ceux qui tireront sur les colonnes du peuple seront mis a mort sur-le-champ*. Le resultat devait etre de constituer le roi prisonnier, et de l'enfermer a Vincennes. On avait engage la garde nationale de Versailles a seconder ce mouvement; mais on l'avait avertie si tard, et on etait si peu d'accord avec elle, que ses officiers vinrent a la mairie de Paris, le matin meme, pour savoir ce qu'il fallait faire. Le secret d'ailleurs fut si mal garde, que la cour etait deja avertie, toute la famille royale debout, et le chateau plein de monde. Petion, voyant que les mesures avaient ete mal prises, craignant quelque trahison, et considerant surtout que

les Marseillais n'etaient point encore arrives, se rendit en toute hate au faubourg, pour arreter un mouvement qui devait perdre le parti populaire, s'il ne reussissait pas.

Le tumulte etait affreux dans les faubourgs; on y avait sonne le tocsin toute la nuit. Pour exciter le peuple, on avait repandu le bruit qu'il existait au chateau un amas d'armes qu'il fallait aller chercher. Petion parvint avec beaucoup de peine a ramener l'ordre; le garde-des-sceaux Champion de Cice, qui s'y etait rendu de son cote, y recut des coups de sabre; enfin le peuple consentit a se retirer, et l'insurrection fut ajournee.

Les querelles, les contestations de detail par lesquelles on prelude d'ordinaire a une rupture definitive, continuerent sans interruption. Le roi avait fait fermer le jardin des Tuileries depuis le 20 juin. La terrasse des Feuillans, aboutissant a l'assemblee, etait seule ouverte, et des sentinelles avaient la consigne de ne laisser passer personne de cette terrasse dans le jardin. Despremenil y fut rencontre s'entretenant vivement avec un depute. Il fut hue, poursuivi dans le jardin, et porte jusqu'au Palais-Royal, ou il recut plusieurs blessures. Les consignes qui empechaient de penetrer dans le jardin ayant ete violees, il fut question d'y suppléer par un decret. Cependant le decret ne fut pas rendu; on proposa seulement d'y mettre un ecriteau portant ces mots: *Defense de passer sur le territoire etranger*. L'ecriteau fut place, il suffit pour empecher le peuple d'y mettre les pieds, quoique le roi eut fait lever les consignes. Ainsi les procedes n'etaient deja plus menages. Une lettre de Nancy, par exemple, annoncait plusieurs traits civiques qui avaient eu lieu dans cette ville; sur-le-champ l'assemblee en envoya copie au roi.

Enfin, le 30, les Marseillais arriverent. Ils etaient cinq cents, et comptaient dans leurs rangs tout ce que le Midi renfermait de plus exalte, et tout ce que le commerce amenait de plus turbulent dans le port de Marseille. Barbaroux se rendit au-devant d'eux a Charenton. A cette occasion, un nouveau projet fut concerté avec Santerre. Sous pretexte d'aller au-devant des Marseillais, on voulait reunir les faubourgs, se rendre ensuite en bon ordre au Carrousel, et y camper sans tumulte, jusqu'a ce que l'assemblee eut suspendu le roi, ou qu'il eut volontairement abdique. Ce projet plaisait aux philanthropes du parti, qui auraient voulu terminer cette revolution sans effusion de sang. Cependant il manqua, parce que Santerre ne reussit pas a reunir le faubourg, et ne put amener qu'un petit nombre d'hommes au-devant des Marseillais. Santerre leur offrit tout de suite un repas qui fut servi aux Champs-Elysees. Le meme jour, et au meme moment, une reunion de gardes nationaux du bataillon des Filles-Saint-Thomas, et d'autres individus, ecrivains ou militaires, tous devoues a la cour, faisaient un repas aupres du lieu ou etaient fetes les Marseillais. Certainement ce repas n'avait pu etre prepare a dessein pour troubler celui des Marseillais, puisque l'offre faite a ces derniers avait ete inopinee, car au lieu d'un festin on avait medite une insurrection. Cependant il etait impossible que des voisins si opposes d'opinion achevassent paisiblement leur repas. La populace insulta les royalistes, qui voulurent se defendre; les patriotes, appeles au secours de la populace, accoururent avec ardeur, et le combat s'engagea. Il ne fut pas long; les Marseillais, fondant sur leurs adversaires, les mirent en fuite, en tuerent un et en blessèrent plusieurs. Dans un moment, le trouble se repandit dans Paris. Les federes parcouraient les rues, et arrachaient les cocardes de ruban, pretendant qu'il les fallait en laine.

Quelques-uns des fugitifs arriverent tout sanglans aux Tuileries, ou ils furent accueillis avec empressement, et traites avec des soins bien naturels, puisqu'on voyait en eux des amis victimes de leur devouement. Les gardes nationaux qui etaient de service au chateau rapporterent ces details, y ajouterent peut-etre, et ce fut l'occasion de nouveaux bruits, de nouvelles haines contre la famille royale et les dames de la cour, qui avaient, disait-on, essuye avec leurs mouchoirs la sueur et le sang des blesses. On en conclut meme que la scene avait ete preparee, et ce fut le motif d'une nouvelle accusation contre les Tuileries.

La garde nationale de Paris demanda aussitot l'eloignement des Marseillais; mais elle fut huee par les tribunes, et sa petition n'obtint aucun succes.

C'est au milieu de ces circonstances que fut repandu un ecrit attribue au prince de Brunswick, et bientot reconnu authentique. Nous avons deja parle de la mission de Mallet-du-Pan. Il avait donne au nom du roi



l'idee et le modele d'un manifeste; mais cette idee fut bientot denaturee. Un autre manifeste, inspire par les passions de Coblenz, et revetu du nom de Brunswick, fut publie au-devant de l'armee prussienne. Cette piece etait concue en ces termes:

“Leurs majestes l'empereur et le roi de Prusse m'ayant confie le commandement des armees combinees qu'ils ont fait rassembler sur les frontieres de France, j'ai voulu annoncer aux habitans de ce royaume les motifs qui ont determine les mesures des deux souverains, et les intentions qui les guident.

“Apres avoir supprime arbitrairement les droits et possessions des princes allemands en Alsace et en Lorraine, trouble et renverse, dans l'interieur, le bon ordre et le gouvernement legitime; exerce contre la personne sacree du roi et contre son auguste famille des attentats et des violences qui sont encore perpetues et renouveles de jour en jour, ceux qui ont usurpe les renes de l'administration ont enfin comble la mesure en faisant declarer une guerre injuste a sa majeste l'empereur, et en attaquant ses provinces situees en Pays-Bas; quelques-unes des possessions de l'empire germanique ont ete enveloppees dans cette oppression, et plusieurs autres n'ont echappe au meme danger qu'en cedant aux menaces imperieuses du parti dominant et de ses emissaires.

“Sa majeste le roi de Prusse, uni avec sa majeste imperiale par les liens d'une alliance etroite et defensiva, et membre preponderant lui-meme du corps germanique, n'a donc pu se dispenser de marcher au secours de son allie et de ses co-etats; et c'est sous ce double rapport qu'il prend la defense de ce monarque et de l'Allemagne.

“A ces grands interets se joint encore un but egalement important, et qui tient a coeur aux deux souverains, c'est de faire cesser l'anarchie dans l'interieur de la France, d'arreter les attaques portees au trone et a l'autel, de retablir le pouvoir legal, de rendre au roi la surete et la liberte dont il est prive, et de le mettre en etat d'exercer l'autorite legitime qui lui est due.

“Convaincus que la partie saine de la nation francaise abhorre les exces d'une faction qui la subjuge, et que le plus grand nombre des habitans attend avec impatience le moment du secours pour se declarer ouvertement contre les entreprises odieuses de leurs oppresseurs, sa majeste l'empereur et sa majeste le roi de Prusse les appellent et les invitent a retourner sans delai aux voies de la raison et de la justice, de l'ordre et de la paix. C'est dans ces vues que moi, soussigne, general commandant en chef les deux armees, declare:

“1. Qu'entrainees dans la guerre presente par des circonstances irresistibles, les deux cours allies ne se proposent d'autre but que le bonheur de la France sans pretendre s'enrichir par des conquetes;

“2. Qu'elles n'entendent point s'immiscer dans le gouvernement interieur de la France, mais qu'elles veulent uniquement delivrer le roi, la reine et la famille royale de leur captivite, et procurer a sa majeste tres-chretienne la surete necessaire pour qu'elle puisse faire sans danger, sans obstacle, les convocations qu'elle jugera a propos, et travailler a assurer le bonheur de ses sujets, suivant ses promesses et autant qu'il dependra d'elle;

“3. Que les armees combinees protegeront les villes, bourgs et villages, et les personnes et les biens de tous ceux qui se soumettront au roi, et qu'elles concourront au retablissement instantane de l'ordre et de la police dans toute la France;

“4. Que les gardes nationales sont sommées de veiller provisoirement a la tranquillite des villes et des campagnes, a la surete des personnes et des biens de tous les Francais jusqu'a l'arrivee des troupes de leurs majestes imperiale et royale, ou jusqu'a ce qu'il en soit autrement ordonne, sous peine d'en etre personnellement responsables; qu'au contraire, ceux des gardes nationaux qui auront combattu contre les troupes des deux cours allies, et qui seront pris les armes a la main, seront traites en ennemis, et punis comme rebelles a leur roi et comme perturbateurs du repos public.

“5. Que les generaux, officiers, bas-officiers et soldats des troupes de ligne francaises sont egalement sommes de revenir a leur ancienne fidelite, et de se soumettre sur-le-champ au roi, leur legitime souverain;

“6. Que les membres des departemens, des districts et des municipalites, seront egalement responsables, sur leurs tetes et sur leurs biens, de tous les delits, incendies, assassinats, pillages et voies de fait qu'ils laisseront commettre ou qu'ils ne se seront pas notoirement efforces d'empêcher dans leur territoire; qu'ils seront egalement tenus de continuer provisoirement leurs fonctions jusqu'a ce que sa majeste tres-chretienne, remise en pleine liberte, y ait pourvu ulterieurement, ou qu'il en ait ete autrement ordonne en son nom dans l'intervalle;

“7. Que les habitans des villes, bourgs et villages, qui oseraient se defendre contre les troupes de leurs majestes imperiale et royale, et tirer sur elles, soit en rase campagne, soit par les fenestres, portes et ouvertures de leurs maisons, seront punis sur-le-champ suivant la rigueur du droit de la guerre, et leurs maisons demolies ou brulees. Tous les habitans, au contraire, desdites villes, bourgs et villages, qui s'empresseront de se soumettre a leur roi, en ouvrant leurs portes aux troupes de leurs majestes, seront a l'instant sous leur sauvegarde immediate; leurs personnes, leurs biens, leurs effets, seront sous la protection des lois; et il sera pourvu a la surete generale de tous et de chacun d'eux;

“8. La ville de Paris et tous ses habitans, sans distinction, seront tenus de se soumettre sur-le-champ et sans delai au roi, de mettre ce prince en pleine et entiere liberte, et de lui assurer, ainsi qu'a toutes les personnes royales, l'inviolabilite et le respect auxquels le droit de la nature et des gens oblige les sujets envers les souverains, leurs majestes imperiale et royale rendant personnellement responsables de tous les evenemens, sur leur tete, pour etre juges militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'assemblee nationale, du departement, du district, de la municipalite et de la garde nationale de Paris, les juges de paix et tous autres qu'il appartiendra; declarant en outre, leurs dites majestes, sur leur foi et parole d'empereur et roi, que si le chateau des Tuileries est force ou insulte, que s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage a leurs majestes le roi, la reine et la famille royale, s'il n'est pas pourvu immediatement a leur surete, a leur conservation et a leur liberte, elles en tireront une vengeance exemplaire et a jamais memorable, en livrant la ville de Paris a une execution militaire et a une subversion totale, et les revoltes coupables d'attentats, aux supplices qu'ils auront merites. Leurs majestes imperiale et royale promettent, au contraire, aux habitans de la ville de Paris d'employer leurs bons offices aupres de sa majeste tres-chretienne pour obtenir le pardon de leurs torts et de leurs erreurs, et de prendre les mesures les plus vigoureuses pour assurer leurs personnes et leurs biens, s'ils obeissent promptement et exactement a l'injonction ci-dessus.

“Enfin leurs majestes, ne pouvant reconnaitre pour lois en France que celles qui emaneront du roi jouissant d'une liberte parfaite, protestent d'avance contre l'authenticite de toutes les declarations qui pourraient etre faites au nom de sa majeste tres-chretienne, tant que sa personne sacree, celle de la reine et de toute la famille royale ne seront pas reellement en surete: a l'effet de quoi leurs majestes imperiale et royale invitent et sollicitent sa majeste tres-chretienne de designer la ville de son royaume la plus voisine de ses frontieres dans laquelle elle jugera a propos de se retirer avec la reine et sa famille, sous une bonne et sure escorte qui lui sera envoyee pour cet effet, afin que sa majeste tres-chretienne puisse en toute surete appeler aupres d'elle les ministres et les conseillers qu'il lui plaira de designer, faire telles convocations qui lui paraîtront convenables, pourvoir au retablissement du bon ordre, et regler l'administration de son royaume.

“Enfin je declare et m'engage encore, en mon propre et prive nom, et en ma qualite susdite, de faire observer partout aux troupes confiees a mon commandement une bonne et exacte discipline, promettant de traiter avec douceur et moderation les sujets bien intentionnes qui se montreront paisibles et soumis, et de n'employer la force qu'envers ceux qui se rendront coupables ou de resistance ou de mauvaise volonte.

“C'est par ces raisons que je requiers et exhorte tous les habitans du royaume, de la maniere la plus forte et la plus instante, de ne pas s'opposer a la marche et aux operations des troupes que je commande, mais de leur

accorder plutot partout une libre entree et toute bonne volonte, aide et assistance que les circonstances pourront exiger.

“Donne au quartier-general de Coblentz, le 25 juillet 1792.

“*Signe CHARLES-GUILLAUME-FERDINAND, duc de Brunswick-Lunebourg.*”

Ce qui parut surtout etonnant dans cette declaration, c'est que, datee du 25 de Coblentz, elle se trouva le 28 a Paris, et fut imprimee dans tous les journaux royalistes. Elle produisit un effet extraordinaire. Cet effet fut celui des passions sur les passions. On se promit de toutes parts de resister a un ennemi dont le langage etait si hautain et les menaces si terribles. Dans l'etat des esprits, il etait naturel que le roi et la cour fussent accuses de cette nouvelle faute. Louis XVI s'empessa de desavouer le manifeste par un message, et il le pouvait sans doute de tres-bonne foi, puisque cette piece etait si differente du modele qu'il avait propose; mais il devait deja voir par cet exemple combien sa volonte serait outre-passee par son parti, si ce parti etait jamais vainqueur. Ni son desaveu, ni les expressions dont il l'accompagna, ne purent ramener l'assemblee. En parlant de ce peuple dont le bonheur lui avait toujours ete cher, il ajoutait: “Que de chagrins pourraient etre effaces par la plus legere marque de son retour!”

Ces paroles touchantes n'exciterent plus l'enthousiasme qu'elles avaient le don de produire autrefois; on n'y vit qu'une perfidie de langage, et beaucoup de deputes appuyerent l'impression pour rendre public, dirent-ils, le contraste qui existait entre les paroles et la conduite du roi. Des ce moment, l'agitation ne cessa pas de croitre, et les circonstances de s'aggraver. On eut connaissance d'un arrete par lequel le departement des Bouches-du-Rhone retenait les impots pour payer les troupes qu'il avait envoyees contre les Savoisiens, et accusait d'insuffisance les mesures prises par l'assemblee. C'etait un acte du aux inspirations de Barbaroux. L'arrete fut casse par l'assemblee, sans que l'execution en put etre empeschee. On repandit en meme temps que les Sardes, qui s'avancaient, etaient au nombre de cinquante mille. Il fallut que le ministre des relations exterieures vint assurer lui-meme a l'assemblee que les rassemblemens n'etaient tout au plus que de onze a douze mille hommes. A ce bruit en succeda un autre: on pretendit que le petit nombre des federes actuellement rendus a Soissons, avaient ete empoisonnes avec du verre mele dans leur pain. On assurait meme qu'il y avait deja cent soixante morts et huit cents malades. On alla aux informations, et on apprit que les farines se trouvant dans une eglise, des vitres avaient ete cassees, et que quelques morceaux de verre s'etaient trouves dans le pain. Il n'y avait cependant ni morts, ni malades.

Le 25 juillet, un decret avait rendu toutes les sections de Paris permanentes. Elles s'etaient reunies, et avaient charge Petion de proposer en leur nom la decheance de Louis XVI. Le 3 aout au matin, le maire de Paris, enhardi par ce voeu, se presenta a l'assemblee pour faire une petition au nom des quarante-huit sections de Paris. Il exposa la conduite de Louis XVI depuis l'ouverture de la revolution; il retrace, dans le langage du temps, les bienfaits de la nation envers le roi, et l'ingratitude du monarque. Il depeignit les dangers dont toutes les imaginations etaient frappees, l'arrivee de l'etranger, la nullite des moyens de defense, la revolte d'un general contre l'assemblee, l'opposition d'une foule de directoires de departement, et les menaces terribles et absurdes faites au nom de Brunswick; en consequence il conclut a la decheance du roi, et demanda a l'assemblee de mettre cette importante question a l'ordre du jour.

Cette grande proposition, qui n'avait encore ete faite que par des clubs, des federes, des communes, venait d'acquiescer un autre caractere en etant presentee au nom de Paris et par son maire. Elle fut accueillie plutot avec etonnement qu'avec faveur dans la seance du matin. Mais le soir la discussion s'ouvrit, et l'ardeur d'une partie de l'assemblee se deploya sans retenue. Les uns voulaient qu'on discutat la question sur-le-champ, les autres qu'on l'ajournat. On finit par la remettre au jeudi 9 aout, et on continua a recevoir et a lire des petitions exprimant, avec plus d'energie encore que celle du maire, le meme voeu et les memes sentimens.

La section de Mauconseil, allant plus loin que les autres, ne se borna pas a demander la decheance, mais la prononca de sa pleine autorite. Elle declara qu'elle ne reconnaissait plus Louis XVI pour roi des Francais, et qu'elle irait bientot demander au corps legislatif s'il voulait enfin sauver la France; de plus, elle invita toutes les sections de l'empire (qu'elle n'appelait deja plus le royaume) a imiter son exemple.

Comme on l'a deja vu, l'assemblee ne suivait pas le mouvement insurrectionnel aussi vite que les autorites inferieures, parce que, chargee de veiller sur les lois, elle etait obligee de les respecter davantage. Elle se trouvait ainsi frequemment devancee par les corps populaires, et voyait le pouvoir s'echapper de ses mains. Elle cassa donc l'arrete de la section de Mauconseil; Vergniaud et Cambon employerent les expressions les plus severes contre cet acte, qu'ils appelerent une usurpation de la souverainete du peuple. Il parait cependant que, dans cet acte, ils condamnaient moins la violation des principes que la precipitation des petitionnaires, et surtout l'inconvenance de leur langage a l'egard de l'assemblee nationale.

Le terme de toutes les incertitudes approchait; le meme jour on se reunissait en meme temps dans le comite insurrectionnel des federes, et chez les amis du roi, qui preparaient sa fuite. Le comite remit l'insurrection au jour ou l'on discuterait la decheance, c'est-a-dire au 9 aout au soir, pour le 10 au matin. De leur cote, les amis du roi deliberaient sur sa fuite, dans le jardin de M. de Montmorin. MM. de Liancourt et de Lafayette y renouvelaient leurs offres. Tout etait dispose pour le depart. Cependant on manquait d'argent; Bertrand de Molleville avait inutilement epuise la liste civile pour payer des clubs royalistes, des orateurs de tribunes, des orateurs de groupes, de pretendus seducteurs qui ne seduisaient personne, et gardaient pour eux les fonds de la cour. On supplea au defect d'argent par des prets que des sujets genereux s'empresserent de faire au roi. Les offres de M. de Liancourt ont deja ete rapportees; il donna tout l'or qu'il avait pu se procurer. D'autres personnes fournirent celui qu'elles possedaient. Des amis devoues se preparenterent a suivre la voiture qui transporterait la famille royale, et, s'il le fallait, a perir a ses cotes. Tout etant dispose, les conseillers reunis chez Montmorin resolurent le depart, apres un conciliabule qui dura toute une soiree. Le roi, qui le vit immediatement apres, donna son consentement a cette resolution, et ordonna qu'on s'entendit avec MM. de Montciel et de Sainte-Croix. Quelles que fussent les opinions des hommes qui s'etaient reunis pour cette entreprise, c'etait une grande joie pour eux de croire un moment a la prochaine delivrance du monarque[1].

Mais le lendemain tout etait change; le roi fit repondre qu'il ne partirait point, parce qu'il ne voulait pas commencer la guerre civile. Tous ceux qui, avec des sentimens tres-differens, s'interessaient egalement a lui, furent consternes. Ils apprirent que le motif reel n'etait pas celui qu'avait donne le roi. Le veritable etait d'abord l'arrivee de Brunswick, annoncee comme tres-prochaine; ensuite l'ajournement de l'insurrection, et surtout le refus de la reine de se confier aux constitutionnels. Elle avait energiquement exprime sa repugnance, en disant qu'il valait mieux perir que de se mettre dans les mains de gens qui leur avaient fait tant de mal[2].

Ainsi, tous les efforts des constitutionnels et tous les dangers furent inutiles. Lafayette s'etait gravement compromis. On savait qu'il avait decide Luckner a marcher au besoin sur la capitale. Celui-ci, appele aupres de l'assemblee, avait tout avoue au comite extraordinaire des douze. Le vieux Luckner etait faible et mobile. Quand des mains d'un parti il passait dans celles d'un autre, il se laissait arracher l'aveu de tout ce qu'il avait entendu ou dit la veille, s'excusait ensuite de ses aveux en disant qu'il ne savait pas la langue francaise, pleurait et se plaignait de n'etre entoure que de factieux. Guadet eut l'adresse de lui faire confesser les propositions de Lafayette; et Bureau de Puzy, accuse d'en avoir ete l'intermediaire, fut mande a la barre. C'etait un des amis et des officiers de Lafayette; il nia tout avec assurance, et avec un ton qui persuada que les negociations de son general lui etaient inconnues. La question de savoir si on mettrait Lafayette en accusation fut encore ajournee.

On approchait du jour fixe pour la discussion de la decheance; le plan de l'insurrection etait arrete et connu. Les Marseillais, quittant leur caserne trop eloignee, s'etaient transportes a la section des Cordeliers, ou se tenait le club du meme nom. Ils se trouvaient ainsi au centre de Paris, et tres pres du lieu de l'action. Deux

officiers municipaux avaient ete assez hardis pour faire distribuer des cartouches aux conjures; tout enfin etait prepare pour le 10.

Le 8 on delibera sur le sort de Lafayette. Une forte majorite le mit hors d'accusation. Quelques deutes, irrites de l'acquittement, demandent l'appel nominal; et, a cette seconde epreuve, quatre cent quarante–six voix ont le courage de se prononcer pour le general, contre deux cent vingt–quatre. Le peuple, souleve a cette nouvelle, se reunit a la porte de la salle, insulte les deutes qui sortent, et maltraite particulierement ceux qui etaient connus pour appartenir au cote droit de l'assemblee, tels que Vaublanc, Girardin, Dumas, etc. De tous cotes on s'indigne contre la representation nationale, et on repete a haute voix qu'il n'y a plus de salut avec une assemblee qui vient d'absoudre *le traître Lafayette*.

Le lendemain, 9 aout, une agitation extraordinaire regne parmi les deutes. Ceux qui avaient ete insultes la veille se plaignent en personne ou par lettres. Lorsqu'on rapporte que M. Beaucaron allait etre livre a la corde, un rire barbare eclate dans les tribunes. Quand on ajoute que M. de Girardin a ete frappe, ceux meme qui le savaient le mieux lui demandent avec ironie ou et comment. “Eh! ne sait–on pas, reprend noblement M. de Girardin, que les laches ne frappent jamais que par derriere!” Enfin, un membre reclame l'ordre du jour. Cependant l'assemblee decide que le procureur–syndic de la commune, Roederer, sera mande a la barre pour etre charge de garantir, sous sa responsabilite personnelle, la surete et l'inviolabilite des membres de l'assemblee.

On propose d'interpeller le maire de Paris et de l'obliger a declarer, par oui ou par non, s'il peut assurer la tranquillite publique. Guadet replique a cette proposition par celle d'interpeller aussi le roi, et de l'obliger a son tour a declarer, par oui ou par non, s'il peut repondre de la surete et de l'inviolabilite du territoire.

Cependant, au milieu de ces propositions contraires, il etait facile d'apercevoir que l'assemblee redoutait le moment decisif, et que les girondins eux–memes auraient mieux aime obtenir la decheance par une deliberation, que de recourir a une attaque douteuse et meurtriere. Roederer arrive sur ces entrefaites, et annonce qu'une section a decide de sonner le tocsin, et de marcher sur l'assemblee et sur les Tuileries, si la decheance n'est pas prononcee. Petion entre a son tour; il ne s'explique pas d'une maniere positive, mais il avoue des projets sinistres; il enumere les precautions prises pour prevenir les mouvemens dont on est menace, et promet de se concerter avec le departement pour adopter ses mesures, si elles lui paraissaient meilleures que celles de la municipalite.

Petion, ainsi que tous ses amis girondins, preferait la decheance prononcee par l'assemblee a un combat incertain contre le chateau. La majorite pour la decheance etant presque assuree, il aurait voulu arreter les projets du comite insurrectionnel. Il se presenta donc au comite de surveillance des Jacobins, et engagea Chabot a suspendre l'insurrection, en lui disant que les girondins avaient resolu la decheance, et la convocation immediate d'une convention nationale; qu'ils etaient surs de la majorite, et qu'il ne fallait pas s'exposer a une attaque dont le resultat serait douteux. Chabot repondit qu'il n'y avait rien a esperer d'une assemblee qui avait absous *le scelerat Lafayette*; que lui, Petion, se laissait abuser par ses amis; que le peuple avait enfin pris la resolution de se sauver lui–meme, et que le tocsin sonnerait le soir meme dans les faubourgs.

“Vous aurez donc toujours *mauvaise tete*? reprit Petion. Malheur a nous, si on s'insurge! Je connais votre influence, mais j'ai aussi la mienne, et je l'emploierai contre vous.—Vous serez arrete, repliqua Chabot, et on vous empechera d'agir.”

Les esprits etaient en effet trop excites pour que les craintes de Petion pussent etre comprises, et que son influence put s'exercer. Une agitation generale regnait dans Paris; le tambour battait le rappel dans tous les quartiers; les bataillons de la garde nationale se reunissaient et se rendaient a leurs postes, avec des dispositions tres diverses. Les sections se remplissaient, non pas du plus grand nombre de citoyens, mais des

plus ardents. Le comite insurrectionnel s'etait forme sur trois points. Fournier et quelques autres etaient au faubourg Saint-Mareau; Sainterre et Westermann occupaient le faubourg Saint-Antoine; Danton, enfin, Camille Desmoulins, Carra, etaient aux Cordeliers avec le bataillon de Marseille. Barbaroux, apres avoir place des eclaireurs a l'assemblee et au chateau, avait dispose des courriers prêts a prendre la route du midi. Il s'etait pourvu en outre d'une dose de poison, tant on etait incertain du succes, et il attendait aux Cordeliers le resultat de l'insurrection. On ne sait ou etait Robespierre; Danton avait cache Marat dans une cave de la section, et s'etait ensuite empare de la tribune des Cordeliers. Chacun hesitait, comme a la veille d'une grande resolution; mais Danton, proportionnant l'audace a la gravite de l'evenement, faisait retentir sa voix tonnante; il enumerait ce qu'il appelait les crimes de la cour; il rappelait la haine de celle-ci pour la constitution, ses paroles trompeuses, ses promesses hypocrites, toujours dementies par sa conduite, et enfin ses machinations evidentes pour amener l'etranger. "Le peuple, disait-il, ne peut plus recourir qu'a lui-meme, car la constitution est insuffisante, et l'assemblee a absous Lafayette; il ne reste donc plus que vous pour vous sauver vous-memes. Hatez-vous donc, car cette nuit meme, des satellites caches dans le chateau doivent faire une sortie sur le peuple, et l'egorger avant de quitter Paris pour rejoindre Coblenz. Sauvez-vous donc; aux armes! aux armes!"

Dans ce moment, un coup de fusil est tire dans la cour du Commerce; le cri *aux armes* devient bientot general, et l'insurrection est proclamee. Il etait alors onze heures et demie. Les Marseillais se forment a la porte des Cordeliers, s'emparent des canons, et se grossissent d'une foule nombreuse qui se range a leurs cotes. Camille Desmoulins et d'autres se precipitent pour aller faire sonner le tocsin; mais ils ne trouvent pas la meme ardeur dans les differentes sections. Ils s'efforcent de reveiller leur zele; bientot elles se reunissent et nomment des commissaires, qui doivent aller a l'Hotel-de-Ville deplacer l'ancienne municipalite, et s'emparer de tous les pouvoirs. Enfin on court aux cloches, on s'en empare de vive force, et le tocsin commence a sonner. Ce bruit lugubre retentit dans l'immense etendue de la capitale; il se propage de rues en rues et d'edifices en edifices; il appelle les deputes, les magistrats, les citoyens, a leurs postes; il arrive enfin au chateau, et vient y annoncer que la nuit fatale approche; nuit terrible, nuit d'agitation et de sang, qui devait etre pour le monarque la derniere passee dans le palais de ses peres!

Des emissaires de la cour venaient de lui apprendre qu'on touchait au moment de la catastrophe; ils avaient rapporte le mot du president des Cordeliers, qui avait dit a ses gens qu'il ne s'agissait plus, comme au 20 juin, d'une simple promenade civique; c'est-a-dire que si le 20 juin avait ete la menace, le 10 aout devait etre le coup decisif. On n'en doutait plus en effet. Le roi, la reine, leurs deux enfans, leur soeur madame Elisabeth, ne s'etaient pas couches, et apres le souper avaient passe dans la salle du conseil, ou se trouvaient tous les ministres et un grand nombre d'officiers superieurs. On y deliberait, dans le trouble, sur les moyens de sauver la famille royale. Les moyens de resistance etaient faibles, ayant ete presque aneantis, soit par les decrets de l'assemblee, soit par les fausses mesures de la cour elle-meme.

La garde constitutionnelle, dissoute par un decret de l'assemblee, n'avait pas ete remplacee par le roi, qui avait mieux aime lui continuer ses appointemens que d'en former une nouvelle: c'etaient dix-huit cents hommes de moins au chateau.

Les regimens dont les dispositions avaient paru favorables au roi, pendant la derniere federation, avaient ete eloignes de Paris, par le moyen accoutume des decrets.

Les Suisses n'avaient pu etre eloignes, grace a leurs capitulations; mais on les avait prives de leur artillerie; et la cour, lorsqu'elle fut un moment decidee a fuir dans la Normandie, y avait envoye l'un de ces fideles bataillons, sous le pretexte de veiller a l'arrivage des grains. Ce bataillon n'avait pas encore ete rappele. Quelques Suisses seulement, casernes a Courbevoie, etaient rentres par l'autorisation de Petion, et tous ensemble ne s'elevaient pas a plus de huit ou neuf cents hommes.

La gendarmerie venait d'etre composee des anciens soldats des gardes-françaises, auteurs du 14 juillet.

Enfin la garde nationale n'avait ni les memes chefs, ni la meme organisation, ni le meme devouement qu'au 6 octobre 1789. L'etat-major, ainsi qu'on l'a vu, en avait ete reconstitue. Une foule de citoyens s'etaient degoutes du service, et ceux qui n'avaient pas deserte leur poste etaient intimides par la fureur de la populace. La garde nationale se trouvait donc, comme tous les corps de l'etat, composee d'une nouvelle generation revolutionnaire. Elle se partageait, comme la France entiere, en constitutionnels et republicains. Tout le bataillon des Filles-Saint-Thomas, et une partie de celui des Petits-Peres, etaient devoues au roi; les autres etaient indifferens ou ennemis. Les canonniers surtout, qui composaient la principale force, etaient republicains decides. Les fatigues qu'imposait l'arme de ces derniers en avaient eloigne la riche bourgeoisie; des serruriers, des forgerons se trouvaient ainsi maitres des canons, et ils partageaient les sentimens du peuple, puisqu'ils en faisaient partie.

Ainsi il restait au roi huit ou neuf cents Suisses, et un peu plus d'un bataillon de la garde nationale.

On se souvient que, depuis la retraite de Lafayette, le commandement de la garde nationale passait alternativement, aux six chefs de legion. Il etait echu ce jour-la au commandant Mandat, ancien militaire, mal vu a la cour a cause de ses opinions constitutionnelles, mais lui inspirant une entiere confiance, par sa fermete, ses lumieres et son attachement a ses devoirs. Mandat, general en chef pendant cette nuit fatale, avait fait a la hate les seules dispositions possibles.

Deja le plancher de la grande galerie qui joint le Louvre au Tuileries avait ete coupe dans une certaine etendue, pour interdire le passage aux assaillans. Mandat ne songea donc pas a proteger cette aile du palais, et porta tous ses soins du cote des cours et du jardin. Malgre le rappel, peu de gardes nationaux s'etaient reunis. Les bataillons ne s'etaient pas completes, et les plus zeles se rendaient individuellement au chateau, ou Mandat les avait enregimentes et distribues conjointement avec les Suisses, dans les cours, le jardin et les appartemens. Il avait place une piece de canon dans la cour des Suisses, trois dans celle du milieu, et trois dans celle des Princes.

Ces pieces etaient malheureusement confiees aux canonniers de la garde nationale, et l'ennemi se trouvait ainsi dans la place. Mais les Suisses, pleins d'ardeur et de fidelite, les observaient de l'oeil, prêts, au premier mouvement, a s'emparer des canons, et a jeter les canonniers eux-memes hors de l'enceinte du chateau.

Mandat avait place en outre quelques postes avances de gendarmerie a la colonnade du Louvre et a l'Hotel-de-Ville. Mais cette gendarmerie, comme nous venons de le dire, etait composee des anciens gardes-francaises.

A ces defenseurs du chateau il faut joindre une foule de vieux serviteurs, que leur age ou leur moderation avait empaches d'emigrer, et qui, au moment du danger, etaient accourus, les uns pour s'absoudre de n'etre point alles a Coblenz, les autres pour mourir genereusement a cote de leur prince. Ils s'etaient pourvus a la hate de toutes les armes qu'ils avaient pu se procurer au chateau; ils portaient de vieux sabres, des pistolets attaches a leur ceinture avec des mouchoirs, quelques-uns meme avaient pris les pelles et les pincettes des cheminees: ainsi les plaisanteries ne furent pas oubliees dans ce sinistre moment, ou la cour aurait du etre serieuse au moins une fois. Cette affluence de personnes inutiles, loin de pouvoir servir, offusquait la garde nationale, qui s'en defiait, et ne faisait qu'ajouter a la confusion, deja trop grande.

Tous les membres du directoire du departement s'etaient rendus au chateau. Le vertueux duc de Laroche-foucauld s'y trouvait; Roederer, le procureur-syndic, y etait aussi; on avait mande Petion, qui arriva avec deux officiers municipaux. On obligea Petion de signer l'ordre de repousser la force par la force, et il le signa pour ne pas paraitre le complice des insurges. On s'etait rejoui de le posseder au chateau, et de tenir en sa personne un otage cher au peuple. L'assemblee, avertie de ce dessein, l'appela a la barre par un decret; le roi, auquel on conseillait de le retenir, ne le voulut pas, et il sortit ainsi des Tuileries sans aucun obstacle.

L'ordre de repousser la force par la force une fois obtenu, divers avis furent ouverts sur la maniere d'en user. Dans cet etat d'exaltation, plus d'un projet insensé dut s'offrir aux esprits. Il en etait un assez hardi, et qui probablement aurait pu reussir; c'etait de prevenir l'attaque en dissipant les insurgés qui n'etaient pas encore tres-nombreux et qui, avec les Marseillais, formaient tout au plus une masse de quelques mille hommes. Dans ce moment, en effet, le faubourg Saint-Marceau n'etait pas encore reuni; Santerre hesitait au faubourg Saint-Antoine; Danton seul et les Marseillais avaient ose se rassembler aux Cordeliers, et ils attendaient avec impatience, au pont Saint-Michel, l'arrivee des autres assaillans.

Une sortie vigoureuse aurait pu les dissiper; et, dans ce moment d'hesitation, un mouvement de terreur aurait infailliblement empeche l'insurrection. Mandat donna un autre plan plus sur et plus legal, c'etait d'attendre la marche des faubourgs, mais de les attaquer sur deux points decisifs des qu'ils seraient en mouvement. Il voulait d'abord que, lorsque les uns deboucheraient sur la place de l'Hotel-de-Ville, par l'arcade Saint-Jean, on les chargeat a l'improviste, et qu'on fit de meme au Louvre contre ceux qui viendraient par le Pont-Neuf, le long du quai des Tuileries. Il avait a cet effet ordonne a la gendarmerie placee a la colonnade de laisser defiler les insurgés, et de les charger ensuite en queue, quand la gendarmerie placee au Carrousel fondrait sur eux par les guichets du Louvre et les attaquerait en tete. Le succes de pareils moyens etait presque certain. Deja les commandans de divers postes, et notamment celui de l'Hotel-de-Ville, avaient recu de Mandat les ordres necessaires.

On a deja vu qu'une nouvelle municipalite venait d'etre formee a l'Hotel-de-Ville. Danton et Manuel avaient ete les seuls membres conserves. L'ordre de Mandat est montre a cette municipalite insurrectionnelle. Sur-le-champ elle somme le commandant de comparaitre a l'Hotel-de-Ville. La sommation est portee au chateau, ou l'on ignorait la composition de la nouvelle commune. Mandat hesite; mais ceux qui l'entourent, et les membres eux-memes du departement, ne sachant pas ce qui s'etait passe, et pensant qu'il ne fallait pas encore enfreindre la loi par un refus de comparaitre, l'engagent a obeir. Mandat se decide; il remet a son fils, qui etait avec lui au chateau, l'ordre de repousser la force par la force, signe de Petion, et il se rend a la sommation de la municipalite. Il etait environ quatre heures du matin. A peine est-il arrive a l'Hotel-de-Ville, qu'il est surpris d'y trouver une autorite nouvelle. Aussitot on l'entoure, on l'interroge sur l'ordre qu'il avait donne, on le renvoie ensuite, et en le renvoyant le president fait un geste sinistre qui devient un arret de mort. En effet, le malheureux commandant est a peine sorti, qu'on s'empare de lui, et qu'il est renverse d'un coup de pistolet. On le depouille de ses vetemens, sans y trouver l'ordre remis a son fils, et son corps est jete a la riviere, ou tant d'autres cadavres allaient bientot le suivre.

Cet acte sanglant paralysa tous les moyens de defense du chateau, detruisit toute unite, et empecha l'execution du plan de defense. Cependant tout n'etait pas perdu encore, et l'insurrection n'etait pas entierement formee. Les Marseillais, apres avoir attendu impatiemment le faubourg Saint-Antoine, qui n'arrivait pas, avaient cru un instant la journee manquee. Mais Westermann, portant l'epee sur la poitrine de Santerre, l'avait oblige a marcher. Les faubourgs etaient alors successivement arrives, les uns par la rue Saint-Honore, les autres par le Pont-Neuf, le Pont-Royal et les guichets du Louvre. Les Marseillais marchaient en tete des colonnes, avec les federes bretons, et ils avaient pointe leurs pieces sur le chateau. Au grand nombre des insurgés, qui grossissait a chaque instant, s'etait jointe une multitude de curieux; et l'ennemi paraissait encore plus considerable qu'il ne l'etait reellement. Tandis qu'on se portait au chateau, Santerre etait accouru a l'Hotel-de-Ville pour se faire nommer commandant en chef de la garde nationale; et Westermann etait reste sur le champ de bataille pour diriger les assaillans. Il y avait donc partout une confusion extraordinaire, a tel point que Petion qui, d'apres le plan arrete, aurait du etre garde chez lui par une force insurrectionnelle, attendait encore la garde qui devait mettre sa responsabilite a couvert par une contrainte apparente. Il envoya lui-meme a l'Hotel-de-Ville, et on placa enfin quelque cent hommes a sa porte, pour qu'il parut en etat d'arrestation.

Le chateau etait en ce moment tout-a-fait assiege. Les assaillans etaient sur la place; et a la faveur du jour naissant, on les voyait a travers les vieilles portes des cours, on les apercevait des fenetres, on decouvrait leur artillerie pointee sur le chateau, on entendait leurs cris confus et leurs chants menacans. On avait voulu revenir



au projet de les prevenir; mais quand on eut appris la mort de Mandat, les ministres et le departement furent d'avis d'attendre l'attaque pour se laisser forcer dans les limites de la loi.

Roederer venait de parcourir les rangs de cette garnison, et de faire aux Suisses et aux gardes nationaux la proclamation legale, qui leur defendait d'attaquer, mais qui leur enjoignait de repousser la force par la force. On engagea le roi a faire lui-meme la revue des serviteurs qui se preparaient a le defendre. Ce malheureux prince avait passe la nuit a ecouter les avis divers qui se croisaient autour de lui, et dans les rares moments de relache, il avait prie le ciel pour sa royale epouse, pour ses enfans et sa soeur, objets de toutes ses craintes. "Sire, lui dit la reine avec energie, c'est le moment de vous montrer." On assure meme, qu'arrachant un pistolet a la ceinture du vieux d'Affry, elle le presenta vivement au roi. Les yeux de la princesse etaient rouges de larmes, mais son front semblait releve, sa narine etait gonflée par la colere et la fierte. Quant au roi, il ne craignait rien pour sa personne, il montrait meme un grand sang-froid dans ce peril extreme; mais il etait alarme pour sa famille, et la douleur de la voir si exposee avait altere ses traits. Il se presenta neanmoins avec fermete. Il avait un habit violet, il portait une epee, et sa coiffure, qui n'avait pas ete reparee depuis la veille, etait a moitie en desordre. En paraissant au balcon, il apercut, sans etre emu, une artillerie formidable pointee sur le chateau. Sa presence excita encore quelques restes d'enthousiasme; les bonnets des grenadiers furent tout a coup eleves sur la pointe des sabres et des baionnettes; l'antique cri de *Vive le roi!* retentit une derniere fois sous les voutes du chateau paternel. Un dernier reste de courage se ranima, les coeurs abattus se rechaufferent; on eut encore un moment de confiance et d'espoir. C'est dans cet instant qu'arriverent quelques nouveaux bataillons de la garde nationale, formes plus tard que les autres, et qui se rendaient a l'ordre precedemment donne par Mandat. Ils entrerent a l'instant ou les cris de *Vive le roi!* retentissaient dans la cour. Les uns se joignirent a ceux qui saluaient ainsi la presence du monarque; les autres, qui n'etaient pas du meme sentiment, se crurent en danger, et se rappelant toutes les fables populaires qu'on avait debitees, s'imaginerent qu'ils allaient etre livres aux *chevaliers du poignard*. Ils s'ecrierent aussitot que le scelerat de Mandat les avait trahis, et ils exciterent une espece de tumulte. Les canonniers, imitant cet exemple, tournerent leurs pieces contre la facade du chateau. Une dispute s'engagea aussitot avec les bataillons devoues; les canonniers furent desarmes et remis a un detachement; on dirigea vers les jardins les nouveaux arrivans.

Le roi, dans cet instant, apres s'etre montre au balcon, descendait l'escalier pour faire la revue dans les cours. On annonce son arrivee: chacun reprend ses rangs; il les traverse avec une contenance tranquille, et en promenant sur tout le monde des regards expressifs qui penetraient les coeurs. S'adressant aux soldats, il leur dit, avec une voix assuree, qu'il etait touche de leur devouement, qu'il serait a leurs cotes, et qu'en le defendant lui-meme, ils defendaient leurs femmes et leurs enfans. Il passe ensuite sous le vestibule pour se rendre dans le jardin; mais au meme instant, il entend le cri *a bas le veto*, pousse par un des bataillons qui venaient d'entrer. Deux officiers, places a cote de lui, veulent alors l'empêcher de faire la revue dans le jardin; d'autres l'engagent a aller visiter le poste du Pont-Tournant; il y consent avec courage. Mais il est oblige de passer le long de la terrasse des Feuillans, chargee de peuple. Pendant ce trajet, il n'est separe de la foule furieuse que par un ruban tricolore; il s'avance cependant, et recoit toutes sortes d'insultes et d'outrages; il voit meme les bataillons defiler devant lui, parcourir le jardin, et en sortir sous ses yeux, pour aller se reunir aux assaillans sur la place du Carrousel.

Cette desertion, celle des canonniers, les cris *a bas le veto*, avaient ote toute esperance au roi. Dans ce meme moment, les gendarmes reunis a la colonnade du Louvre et ailleurs s'etaient ou disperses ou reunis au peuple. De son cote, la garde nationale qui occupait les appartemens, et sur laquelle on croyait pouvoir compter, etait mecontente de se trouver avec les gentilshommes, et paraissait se defier d'eux. La reine la rassura. "Grenadiers, s'ecria-t-elle en montrant ces gentilshommes, ce sont vos compagnons; ils viennent mourir a vos cotes." Cependant, malgre ce courage apparent, le desespero etait dans son ame. Cette revue avait tout perdu, et elle se plaignait que le roi n'eut montre aucune energie. Il faut le repeter, ce malheureux prince ne craignait rien pour lui-meme; il avait en effet refuse de se revetir d'un plastron, comme au 14 juillet, disant qu'en un jour de combat, il devait etre decouvert comme le dernier de ses serviteurs. Le courage ne lui manquait donc pas, et depuis il en montra un assez noble, assez eleve; mais il lui manquait l'audace de

l'offensive; il lui manquait d'etre plus consequent, et par exemple, de ne pas craindre l'effusion du sang, lorsqu'il consentait a l'arrivee de l'etranger en France. Il est certain, comme on l'a souvent dit, que s'il fut monte a cheval, et qu'il eut charge a la tete des siens, l'insurrection aurait ete dissipee.

Dans ce moment, les membres du departement voyant le desordre general du chateau, et desesperant du succes de la resistance, se presenterent au roi, et lui conseillerent de se retirer au sein de l'assemblee. Ce conseil, tant de fois calomnie, comme tous ceux qu'on donne aux rois et qui ne reussissent pas, etait le seul convenable dans le moment. Par cette retraite toute effusion de sang etait prevenue, et la famille royale echappait a une mort presque certaine, si le palais etait pris d'assaut. Dans l'etat ou se trouvaient les choses, le succes de cet assaut n'etait pas douteux, et l'eut-il ete, le doute suffisait pour qu'on evitait de s'y exposer.

La reine s'opposa vivement a ce projet. "Madame, lui dit Roederer, vous exposez la vie de votre epoux et celle de vos enfans: songez a la responsabilite dont vous vous chargez." L'altercation fut assez vive; enfin le roi se decida a se retirer dans l'assemblee; et d'un air resigne: "Partons, dit-il a sa famille et a ceux qui l'entouraient.—Monsieur, dit la reine a Roederer, vous repondez de la vie du roi et de mes enfans.—Madame, repliqua le procureur-syndic, je reponds de mourir a leurs cotes, mais je ne promets rien de plus."

On se mit alors en marche pour se rendre a l'assemblee, par le jardin, la terrasse des Feuillans et la cour du Manege. Tous les gentilshommes et les serviteurs du chateau se precipitaient pour suivre le roi, et ils pouvaient le compromettre en irritant le peuple et en indisposant l'assemblee par leur presence. Roederer faisait de vains efforts pour les arreter, et leur repetait de toutes ses forces qu'ils allaient faire egorger la famille royale. Il parvint enfin a en ecarter un grand nombre, et on partit. Un detachement de Suisses et de gardes nationaux accompagnerent la famille royale. Une deputation de l'assemblee vint la recevoir pour la conduire dans son sein. Dans ce moment, l'affluence fut si grande, que la foule etait impenetrable. Un grenadier d'une haute taille se saisit du dauphin, et, l'elevant dans ses bras, traverse la multitude en le portant au-dessus de sa tete. La reine, a cette vue, croit qu'on lui enleve son fils, et pousse un cri; mais on la rassure; le grenadier entre, et vient deposer le royal enfant sur le bureau de l'assemblee.

Le roi et sa famille penetrent alors, suivis de deux ministres. "Je viens, dit Louis XVI, pour eviter un grand crime, et je pense, messieurs, que je ne saurais etre plus en surete qu'au milieu de vous."

Vergniaud presidait; il repond au monarque qu'il peut compter sur la fermete de l'assemblee nationale, et que ses membres ont jure de mourir en defendant les autorites constituees.

Le roi s'assied a cote du president; mais sur l'observation de Chabot, que sa presence peut nuire a la liberte des deliberations, on le place dans la loge du journaliste charge de recueillir les seances. On en detruit la grille de fer, pour que, si la loge etait envahie, il put, avec sa famille, se precipiter sans obstacle dans l'assemblee. Le prince aide de ses mains a ce travail; la grille est renversee, et les outrages, les menaces peuvent arriver plus librement dans le dernier asile du monarque detrone.

Roederer fait alors le recit de ce qui s'est passe; il depeint la fureur de la multitude, et les dangers auxquels est expose le chateau, dont les cours ont deja ete envahies. L'assemblee ordonne que vingt de ses commissaires iront calmer le peuple. Les commissaires partent. Tout a coup on entend une decharge de canons. La consternation se repand dans la salle. "Je vous avertis, dit le roi, que je viens de defendre aux Suisses de tirer." Mais les coups de canon sont entendus de nouveau; le bruit de la mousqueterie s'y joint; le trouble est a son comble. Bientot on annonce que les commissaires deposes par l'assemblee ont ete disperses. Au meme instant la porte de la salle est attaquée, et retentit de coups effrayans; des citoyens armes se montrent a l'une des entrees. "Nous sommes forces", s'ecrie un officier municipal. Le president se couvre; une foule de deposes se precipitent de leur siege pour ecarter les assaillans; enfin le tumulte s'apaise, et au bruit non interrompu de la mousqueterie et du canon, les deposes crient vive la nation, la liberte, l'egalite!

Le combat le plus meurtrier s'etait engage au chateau. Le roi l'ayant quitte, on avait cru naturellement que le peuple ne s'acharnerait plus contre une demeure abandonnee: d'ailleurs, le trouble ou l'on etait empechait de s'en occuper, et on n'avait donne aucun ordre pour le faire evacuer. Seulement on fit rentrer dans l'interieur du palais toutes les troupes qui occupaient les cours, et elles se trouverent confusement repandues dans les appartemens, avec les domestiques, les gentilshommes et les officiers. La foule etait immense au chateau, et on pouvait a peine s'y mouvoir, malgre sa vaste etendue.

[Illustration: 10 Aout 1792.]

Le peuple, qui peut-etre ignorait le depart du roi, apres avoir attendu assez long-temps devant le guichet principal, attaque enfin la porte, l'enfonce a coups de hache, et se precipite dans la cour Royale. Il se forme alors en colonne, et tourne contre le chateau les pieces de canon imprudemment laissees dans la cour apres la retraite des troupes. Cependant les assaillans n'attaquent pas encore. Ils font des demonstrations amicales aux soldats qui etaient aux fenetres: "Livrez-nous le chateau, s'ecrient-ils, et nous sommes amis." Les Suisses temoignent des intentions pacifiques, et jettent des cartouches par les fenetres. Quelques assiegeans, plus hardis, se detachent des colonnes et s'avancent jusque sous le vestibule du chateau. Au pied du grand escalier on avait place une piece de bois en forme de barricade, derriere laquelle etaient retranches, pele-mele, des Suisses et des gardes nationaux. Ceux qui, du dehors, etaient parvenus jusque-la, voulaient penetrer plus loin et enlever la barriere. Apres une contestation assez longue, qui cependant n'amene pas encore de combat, la barriere est enlevee. Alors les assaillans s'introduisent dans l'escalier, en repetant qu'il faut que le chateau leur soit livre. On assure que dans ce moment des hommes a piques, restes dans la cour, s'emparent avec des crochets des sentinelles suisses placees en dehors, et les egorgent; on ajoute qu'un coup de fusil est tire contre les fenetres, et que les Suisses, indignes, repondent en faisant feu. Aussitot en effet, une decharge terrible retentit dans le chateau, et ceux qui y avaient penetre, fuient en criant qu'ils sont trahis. Il est difficile, de bien savoir, au milieu de cette confusion, de quel cote sont partis les premiers coups. Les assaillans ont pretendu s'etre avances amicalement, et une fois engages dans le chateau avoir ete surpris et fusilles par trahison; c'est peu vraisemblable, car les Suisses n'etaient pas dans une situation a provoquer le combat. N'ayant plus, aucun devoir de se battre, depuis le depart du roi, ils ne devaient songer qu'a se sauver, et une trahison n'en etait pas le moyen. D'ailleurs, quand meme l'agression pourrait changer quelque chose au caractere moral de ces evenemens, il faudrait convenir que la premiere et reelle agression, c'est-a-dire l'attaque du chateau, venait des insurges. Le reste n'etait plus qu'un accident inevitable, et imputable au hasard seul. Quoi qu'il en soit, ceux qui s'etaient introduits dans le vestibule et dans le grand escalier, entendent tout a coup la decharge, et tandis qu'ils fuient, ils recoivent dans l'escalier meme une grele de balles. Les Suisses descendent alors en bon ordre; et, arrives aux dernieres marches, ils debouchent par le vestibule de la cour Royale. La, ils s'emparent d'une des pieces de canon qui etaient dans la cour; et, malgre un feu terrible, ils la tournent et la dechargent sur les Marseillais, dont ils renversent un grand nombre. Les Marseillais se replient alors, et, le feu continuant, ils abandonnent la cour. La terreur se repand aussitot parmi le peuple, qui fuit de tout cote, et regagne les faubourgs. Si, dans ce moment, les Suisses avaient poursuivi leurs avantages, si les gendarmes places au Louvre, au lieu de deserter leur poste, avaient charge les assiegeans repousses, c'en etait fait, et la victoire restait au chateau.

Mais dans ce moment arriva l'ordre du roi, confie a M. d'Hervilly, et portant defense de faire feu. M. d'Hervilly parvient sous le vestibule au moment ou les Suisses venaient de repousser les assiegeans. Il les arrete, et leur enjoint, de la part du roi, de le suivre a l'assemblee. Les Suisses alors, en assez grand nombre, suivent M. d'Hervilly aux Feuillans, au milieu des decharges les plus meurtrieres. Le chateau se trouve ainsi prive de la majeure partie de ses defenseurs. Il reste cependant encore, soit dans l'escalier, soit dans les appartemens, un assez grand nombre de malheureux Suisses, auxquels l'ordre n'est point parvenu, et qui bientot vont etre exposes, sans moyens de resistance, aux plus terribles dangers.

Pendant ce temps, les assiegeans s'etaient rallies. Les Marseillais, unis aux Bretons, s'indignaient d'avoir cede; ils se raniment et reviennent a la charge, pleins de fureur Westermann, qui depuis montra des talens veritables,

dirige leurs efforts avec intelligence, ils se precipitent avec ardeur, tombent en grand nombre, mais arrivent enfin sous le vestibule, franchissent l'escalier, et se rendent maitres du chateau. La populace a piques s'y precipite a leur suite, et le reste de cette scene n'est bientot plus qu'un massacre. Les malheureux Suisses implorent en vain leur grace en jetant leurs armes; ils sont impitoyablement egorges. Le feu est mis au chateau; les serviteurs qui le remplissent sont poursuivis; les uns fuient, les autres sont immoles. Dans le nombre, il y a des vainqueurs genereux: "Grace aux femmes! s'ecrie l'un d'entre eux; ne deshonnez pas la nation!" Et il sauve des dames de la reine, qui etaient a genoux, en presence des sabres leves sur leur tete. Il y eut des victimes courageuses; il y en eut d'ingenieuses a se sauver, quand il n'y avait plus de courage a se defendre; il y eut meme, chez ces vainqueurs furieux, des mouvemens de probite; et l'or trouve au chateau, soit vanite populaire, soit le desinterressement qui nait de l'exaltation, fut rapporte a l'assemblee.

L'assemblee etait demeuree dans l'anxiete, attendant l'issue du combat. Enfin a onze heures, on entend les cris de victoire mille fois repetes. Les portes cedent sous l'effort d'une multitude ivre de joie et de fureur. La salle est remplie des debris qu'on y apporte, des Suisses qu'on a faits prisonniers, et auxquels on accorde la vie, pour faire hommage a l'assemblee de cette clemence populaire. Pendant ce temps, le roi et sa famille, retires dans l'etrote loge d'un journaliste, assistaient a la ruine de leur trone et a la joie de leurs vainqueurs. Vergniaud avait quitte un instant la presidence pour rediger le decret de la decheance; il rentre, et l'assemblee rend ce decret celebre, d'apres lequel:

Louis XVI est provisoirement suspendu de la royaute;

Un plan d'education est ordonne pour le prince royal;

Une convention nationale est convoquee.

Etait-ce donc un projet longuement arrete que celui de ruiner la monarchie, puisqu'on ne faisait que suspendre le roi, et qu'on preparait l'education du prince? Avec quelle crainte, au contraire, ne touchait-on pas a cet antique pouvoir? Avec quelle espece d'hesitation n'approchait-on pas de ce vieux tronc, sous lequel les generations francaises avaient ete tour a tour heureuses ou malheureuses, mais sous lequel enfin elles avaient vecu?

Cependant l'imagination publique est prompte; peu de temps lui devait suffire pour depouiller les restes d'un antique respect; et la monarchie suspendue allait etre bientot la monarchie detruite. Elle allait perir, non dans la personne d'un Louis XI, d'un Charles IX, d'un Louis XIV, mais dans celle de Louis XVI, l'un des rois les plus honnetes qui se soient assis sur le trone.

Note:

[1] Voyez la note 22 a la fin du volume. 2: Voyez les Memoires de madame Campan, tome: II, page 125.

## CHAPITRE VI.

SUITE ET FIN DE LA JOURNEE DU 10 AOUT.—RAPPEL DU MINISTERE GIRONDIN; DANTON EST NOMME MINISTRE DE LA JUSTICE.—ETAT DE LA FAMILLE ROYALE.—SITUATION DES PARTIS DANS L'ASSEMBLEE ET AU DEHORS APRES LE 10 AOUT.—ORGANISATION ET INFLUENCE DE LA COMMUNE; POUVOIRS NOMBREUX QU'ELLE S'ARROGE; SON OPPOSITION AVEC L'ASSEMBLEE.—ERECTION D'UN TRIBUNAL CRIMINEL EXTRAORDINAIRE.—ETAT DES ARMEES APRES LE 10 AOUT.—RESISTANCE DE LAFAYETTE AU NOUVEAU GOUVERNEMENT.—DECRETE D'ACCUSATION, IL QUITTE SON ARMEE ET LA FRANCE; EST MIS AUX FERS PAR LES AUTRICHIENS.—POSITION DE DUMOURIEZ.—DISPOSITION DES PUISSANCES, ET SITUATION RECIPROQUE DES ARMEES COALISEES ET DES ARMEES

FRANCAISES.—PRISE DE LONGWY PAR LES PRUSSIENS; AGITATION DE PARIS A CETTE NOUVELLE.—MESURES REVOLUTIONNAIRES PRISES PAR LA COMMUNE; ARRESTATION DES SUSPECTS.—MASSACRES DANS LES PRISONS LES 2, 3, 4, 5 ET 6 SEPTEMBRE.—PRINCIPALES SCENES ET CIRCONSTANCES DE CES JOURNEES SANGLANTES.

Les Suisses avaient courageusement defendu les Tuileries, mais leur resistance fut inutile: le grand escalier avait ete force, et le palais envahi. Le peuple, desormais vainqueur, penetrait de toutes parts dans cette demeure de la royaute, ou il avait toujours suppose des tresors extraordinaires, une felicite sans bornes, une puissance formidable, et des complots sinistres! Que de vengeance a exercer a la fois contre la richesse, la grandeur et le pouvoir!

Quatre-vingts grenadiers suisses, qui n'ont pas eu le temps de se retirer, defendent vigoureusement leur vie, et sont impitoyablement egorges. La multitude se precipite ensuite dans les appartemens, et s'acharne sur ces inutiles amis, accourus pour defendre le roi, et poursuivis, sous le nom de *chevaliers du poignard*, de toute la haine populaire. Leurs armes impuissantes ne servent qu'a irriter les vainqueurs, et rendre plus vraisemblables les projets imputes a la cour. Toute porte qui se ferme est abattue. Deux huissiers voulant interdire l'entree du grand conseil, et s'immoler a l'etiquette, sont massacres en un instant. Les nombreux serviteurs de la famille royale fuient tumultueusement a travers les vastes galeries, se precipitent des fenetres, ou cherchent dans l'immensite du palais un reduit obscur qui protege leur vie. Les femmes de la reine se refugient dans l'un de ses appartemens, et s'attendent a chaque instant a etre attaquees dans leur asile. La princesse de Tarente en fait ouvrir les portes pour ne pas augmenter l'irritation par la resistance. Les assaillans se presentent, et se saisissent de l'une d'elles. Deja le fer est leve sur sa tete. "*Grace aux femmes! s'ecrie une voix; ne deshonnez pas la nation!*" A ce mot, le fer s'abaisse, les femmes de la reine sont epargnees, protegees, conduites hors du chateau par ces memes hommes qui allaient les immoler, et qui, avec toute la mobilite populaire, les escortent maintenant, et emploient pour les sauver le plus ingenieux devouement. Apres avoir massacre, on devasté; on brise ces magnifiques ameublemens, et on en disperse au loin les debris. Le peuple se repand dans les secrets appartemens de la reine, et s'y livre a la gaiete la plus obscene; il penetre dans les lieux les plus recules, recherche tous les depots de papiers, brise toutes les fermetures, et satisfait le double plaisir de la curiosite et de la destruction. A l'horreur du meurtre et du sac se reunit celle de l'incendie. Deja les flammes ayant devore les echoppes adossees aux cours exterieures commencent a s'etendre a l'edifice, et menacent d'une ruine complete cet imposant sejour de la royaute. La desolation n'est pas bornee a cette triste enceinte; elle s'etend au loin. Les rues sont jonchees de debris et de cadavres. Quiconque fuit ou est suppose fuir est traite en ennemi, et poursuivi a coups de fusil. Un bruit presque continuel de mousqueterie a succede a celui du canon et revele a chaque instant de nouveaux meurtres. Que d'horreurs dans les suites d'une victoire, quels que soient les vaincus, les vainqueurs, et la cause pour laquelle on a combattu!

Le pouvoir executif etant dissous par la suspension de Louis XVI, il ne restait plus dans Paris que deux autorites, celle de la commune et celle de l'assemblee. Comme on l'a vu dans le recit du 10 aout, des deputes des sections, reunis a l'Hotel-de-Ville, s'etaient emparees du pouvoir municipal en expulsant les anciens magistrats, et avaient dirige l'insurrection pendant toute la nuit et la journee du 10. Ils possedaient la veritable force de fait; ils avaient tout l'emportement de la victoire, et representaient cette classe revolutionnaire, neuve et ardente, qui venait de lutter pendant toute la session contre l'inertie de cette autre classe d'hommes, plus eclaires, mais moins actifs, dont se composait l'assemblee legislative. Le premier soin des deputes des sections fut de destituer toutes les hautes autorites, qui, plus rapprochees du pouvoir supreme, lui etaient plus attachees. Ils avaient suspendu l'etat-major de la garde nationale, et desorganise la defense des Tuileries en arrachant Mandat au chateau, et donne a Santerre le commandement de la garde nationale. Ils n'avaient pas mis moins d'empressement a suspendre l'administration du departement, qui, de la haute region ou elle etait placee, contraria toujours les passions populaires, qu'elle ne partageait pas. Quant a la municipalite, ils en avaient supprime le conseil general, s'etaient substitues a son autorite, ne conservant que le maire Petion, le procureur-syndic Manuel et les seize administrateurs municipaux. Tout cela s'etait fait pendant l'attaque du chateau. Danton avait audacieusement dirige cette orageuse seance; et, lorsque la mitraille des Suisses refoula

la multitude le long des quais, et jusqu'a l'Hotel-de-Ville, il etait sorti en disant: “*Nos freres demandent du secours, allons leur en porter.*” Sa presence avait contribue a ramener le peuple sur le champ de bataille, et a decider la victoire. Le combat termine, il fut question de delivrer Petion de sa garde et de le remplacer dans ses fonctions de maire. Cependant, soit veritable interet pour sa personne, soit crainte de se donner un chef trop scrupuleux pour les premiers momens de l'insurrection, on avait decide qu'il serait garde encore un jour ou deux, sous le pretexte de mettre sa vie a couvert. En meme temps on avait enleve de la salle du conseil general, les bustes de Louis XVI, de Bailly et Lafayette. La classe nouvelle qui s'elevait ecartait ainsi les premieres illustrations revolutionnaires, pour y substituer les siennes.

Les insurges de la commune devaient chercher a se mettre en rapport avec l'assemblee. Ils lui reprochaient des hesitations, et meme du royalisme; mais ils voyaient toujours en elle la seule autorite souveraine actuellement existante, et n'etaient point du tout disposes a la meconnaître. Dans la matinee meme du 10, une deputation vint a sa barre lui annoncer la formation de la commune insurrectionnelle, et lui exposer ce qui avait ete fait. Danton etait au nombre des deutes. “Le peuple qui nous envoie vers vous, dit-il, nous a charges de vous declarer qu'il vous croyait toujours dignes de sa confiance, mais qu'il ne reconnaissait d'autre juge des mesures extraordinaires auxquelles la necessite l'a contraint de recourir, que le peuple francais, notre souverain et le votre, reuni dans les assemblees primaires.”

L'assemblee repondit a ces deutes, par l'organe de son president, qu'elle approuvait tout ce qui avait ete fait, et qu'elle leur recommandait l'ordre et la paix. Elle leur fit donner en outre communication des decrets rendus dans la journee, avec invitation de les repandre. Apres cela, elle redigea une proclamation pour rappeler le respect du aux personnes et aux proprietes, et chargea quelques-uns de ses membres d'aller la porter au peuple.

Son premier soin dans ce moment devait etre de suppleer a la royaute detruite. Les ministres, reunis sous le nom de *conseil executif*, furent provisoirement charges par elle des soins de l'administration, et de l'execution des lois. Le ministre de la justice, depositaire du sceau de l'Etat, devait l'apposer sur les decrets, et les promulguer au nom de la puissance legislative. Il fallait ensuite choisir les personnes qui composeraient le ministere. On songea tout d'abord a replacer Roland, Claviere et Servan, destitues pour leur attachement a la cause populaire, car la revolution nouvelle devait vouloir tout ce que n'avait pas voulu la royaute. Ces trois ministres furent donc unanimement reintegres, Roland a l'interieur, Servan a la guerre, et Claviere aux finances. Il y avait encore a nommer un ministre de la justice, des affaires etrangeres et de la marine. Ici le choix etait libre; et les voeux formes autrefois pour le merite obscur, ou pour le patriotisme ardent et desagreceable a la cour, pouvaient etre realises sans obstacle. Danton, si puissant sur la multitude, et si entraînant pendant les quarante-huit heures ecoules, fut juge necessaire; et bien qu'il deplut aux girondins comme un elu de la populace, il fut nomme ministre de la justice a la majorite de 222 voix sur 284. Apres avoir donne cette satisfaction au peuple, et accorde cette place a l'energie, on songea a mettre un savant a la marine. Ce fut le mathematicien Monge, connu et apprecie par Condorcet, et adopte sur sa proposition. On porta enfin Lebrun aux affaires etrangeres, et on recompensa dans sa personne l'un de ces hommes laborieux, qui faisaient auparavant tout le travail dont les ministres avaient l'honneur.

Apres avoir remplace le pouvoir executif, l'assemblee declara que tous les decrets sur lesquels Louis XVI avait appose son *veto* recevraient force de loi. La formation d'un camp sous Paris, objet de l'un de ces decrets, et cause de si vives discussions, fut ordonnee sur-le-champ, et les canonniers recurent l'autorisation, le jour meme, de commencer des esplanades sur les hauteurs de Montmartre. Apres avoir fait la revolution de Paris, il fallait en assurer le succes dans les departemens, et surtout aux armees, ou commandaient des generaux suspects. Des commissaires pris dans l'assemblee furent charges de se rendre dans les provinces et les armees, pour les eclairer sur les evenemens du 10 aout, et on leur donna des pouvoirs pour renouveler au besoin tous les chefs civils et militaires.

Quelques heures avaient suffi a tous ces decrets; et pendant que l'assemblee etait occupee a les rendre, d'autres soins venaient sans cesse l'interrompre. Les effets precieux enleves aux Tuileries etaient transportes dans son enceinte; les Suisses, les serviteurs du chateau, toutes les personnes arretees dans leur fuite, ou arrachees a la fureur du peuple, etaient conduites a sa barre comme dans un lieu d'asile. Une foule de petitionnaires venaient les uns apres les autres rapporter ce qu'ils avaient fait ou vu, et raconter leurs decouvertes sur les complots supposes de la cour. Des accusations et des invectives de tout genre etaient proferees contre la famille royale, qui entendait tout cela du lieu etroit ou on l'avait releguee. Ce lieu etait la loge du logographe. Louis XVI ecoutait avec calme tous les discours, et s'entretenait par intervalles avec Vergniaud et d'autres deputes, places tout pres de lui. Enferme la depuis quinze heures, il avait demande quelques alimens, qu'il partagea avec sa femme et ses enfans, et qui provoquaient d'ignobles observations sur le gout qu'on lui imputait pour la table! On sait si les partis victorieux epargnent le malheur! Le jeune dauphin, couche sur le sein de sa mere, y dormait profondement, accable par une chaleur etouffante. La jeune princesse et madame Elisabeth, les yeux rouges de larmes, etaient a cote de la reine. Au fond de la loge se trouvaient quelques seigneurs devoues qui n'avaient pas abandonne le malheur. Cinquante hommes, pris dans la troupe qui avait escorte la famille royale du chateau a l'assemblee, servaient de garde a cette enceinte. C'est de la que le monarque dechu contemplant les depouilles de ses palais, assistait au demembrement de son antique pouvoir, et en voyait distribuer les restes aux diverses autorites populaires.

Le tumulte continuait avec une extreme violence, et, au gre du peuple, ce n'etait pas assez d'avoir suspendu la royaute, il fallait la detruire. Les petitions se succedaient sur ce sujet, et, dans l'attente d'une reponse, la multitude s'agitait au dehors de la salle, en inondait les avenues, en assiegeait les portes, et deux ou trois fois elle les attaqua si violemment qu'on les crut enfoncees, et qu'on craignit pour la famille infortunee dont l'assemblee avait recu le depot. Henri Lariviere, envoye avec d'autres commissaires pour calmer le peuple, rentra dans cet instant et s'ecria avec force: "Oui, Messieurs, je le sais, je l'ai vu, je l'assure, la masse du peuple est decidee a perir mille fois, plutot que de deshoner la liberte par aucun acte d'inhumanite; et a coup sur il n'est pas une tete ici presente (et l'on doit m'entendre, ajouta-t-il) qui ne puisse compter sur la loyauté francaise." Ces paroles rassurantes et courageuses furent applaudies. Vergniaud prit la parole a son tour, et repondit aux petitionnaires qui demandaient qu'on changeat la suspension en decheance. "Je suis charme, dit-il, qu'on me fournisse l'occasion d'expliquer l'intention de l'assemblee en presence des citoyens. Elle a decrete la suspension du pouvoir executif, et a nomme une convention qui deciderait irrevocablement la grande question de la decheance. En cela, elle s'est renfermee dans ses pouvoirs, qui ne lui permettaient pas de se faire juge elle-meme de la royaute, elle a pourvu au salut de l'Etat en mettant le pouvoir executif dans l'impossibilite de nuire. Elle a satisfait ainsi a tous les besoins en demeurant dans la limite de ses attributions." Ces paroles produisirent une impression favorable, et les petitionnaires eux-memes, calmes par elles, se chargerent d'eclairer et d'apaiser le peuple.

Il fallait mettre fin a cette seance si longue. Il fut donc ordonne que les effets enleves au chateau seraient deposes a la commune; que les Suisses et toutes les personnes arretees seraient au gardees aux Feuillans, ou transportees dans diverses maisons de detention; enfin que la famille royale serait gardeee au Luxembourg jusqu'a la reunion de la convention nationale, mais qu'en attendant les preparatifs necessaires pour l'y recevoir, elle logerait dans le local meme de l'assemblee. A une heure du matin, le samedi 11, la famille royale fut transportee dans le logement qu'on lui destinait, et qui consistait en quatre cellules des anciens feuillans. Les seigneurs qui n'avaient pas quitte le roi s'etablirent dans la premiere, le roi dans la seconde, la reine, sa soeur et ses enfans dans les deux autres. La femme du concierge servit les princesses, et remplaça le cortege nombreux des dames qui, la veille encore, se disputaient le soin de leur service.

La seance fut suspendue a trois heures du matin. Le bruit regnait encore dans Paris. Pour eviter les desordres, on avait illumine les environs du chateau, et la plus grande partie des citoyens etaient sous les armes.

Tels avaient ete cette journee celebre, et ses resultats immediats. Le roi et sa famille etaient prisonniers aux Feuillans, et les trois ministres disgracies replaces en fonctions. Danton, cache la veille dans un club obscur,

se trouvait ministre de la justice. Petion etait consigne chez lui, mais a son nom proclame avec enthousiasme on ajoutait celui de *Pere du peuple*. Marat, sorti de l'obscurite retraite ou Danton l'avait cache pendant l'attaque, et maintenant arme d'un sabre, se promenait dans Paris a la tete du bataillon Marseillais. Robespierre, qu'on n'a pas vu figurer pendant ces terribles scenes, Robespierre haranguait aux Jacobins, et entretenait quelques membres restes avec lui, de l'usage a faire de la victoire, de la necessite de remplacer l'assemblee actuelle, et de mettre Lafayette en accusation.

Des le lendemain, il fallut songer encore a calmer le peuple souleve, et ne cessant de massacrer ceux qu'il prenait pour des aristocrates fugitifs. L'assemblee reprit sa seance le 11 a sept heures du matin. La famille royale fut replacee dans la loge du logographe, pour assister aux decisions qui allaient etre prises, et aux scenes qui allaient se passer dans le corps legislatif. Petion, delivre et escorte par un peuple nombreux, vint rendre compte de l'etat de Paris, qu'il avait visite, et ou il avait tache de repandre le calme et l'esprit de paix. Des citoyens s'etaient faits ses gardiens pour veiller sur ses jours. Petion fut parfaitement accueilli par l'assemblee, et repartit aussitot pour continuer ses exhortations pacifiques. Les Suisses deposees la veille aux Feuillans etaient menaces. La multitude demandait leur mort a grands cris, en les appelant complices du chateau et assassins du peuple. On parvint a l'apaiser en annoncant que les Suisses seraient juges, et qu'une cour martiale allait etre formee pour punir ce qu'on appela depuis *les conspirateurs du 10 aout*. "Je demande, s'ecria le violent Chabot, qu'ils soient conduits a l'Abbaye pour etre juges... Dans la terre de l'egalite, la loi doit raser toutes les tetes, meme celles qui sont assises sur le trone." Deja les officiers avaient ete transportes a l'Abbaye; les soldats le furent a leur tour. Il en couta des peines infinies, et il fallut promettre au peuple de les juger promptement.

Comme on le voit l'idee de se venger de tous les defenseurs de la royaute, et de punir en eux les dangers qu'on avait courus, s'emparait deja des esprits, et bientot allait faire naitre de cruelles divisions. En suivant les progres de l'insurrection, on a deja remarque les germes de dissentiments qui commencent a s'elever dans le parti populaire. On a deja vu l'assemblee, composee d'hommes cultives et calmes, se trouver en opposition avec les clubs et les municipalites, ou se reunissaient des hommes inferieurs en education, en talents, mais qui, par leur position meme, leurs moeurs moins elevees, leur ambition ascendante, etaient portes a agir et a precipiter les evenemens; on a vu que, la veille du 10 aout, Chabot differa d'avis avec Petion, qui, d'accord avec la majorite de l'assemblee, voulait qu'on preferat un decret de decheance a une attaque de vive force. Ces hommes, qui avaient conseille la plus grande energie possible, se trouvaient donc le lendemain en presence de l'assemblee, fiers d'une victoire remportee presque malgre elle, et lui rappelant, avec les expressions d'un respect equivoque, qu'elle avait absous Lafayette, et qu'il ne fallait pas qu'elle compromit encore par sa faiblesse le salut du peuple. Ils remplissaient la commune, ou ils etaient meles a des bourgeois ambitieux, a des agitateurs subalternes, a des clubistes; ils occupaient les Jacobins et les Cordeliers, et quelques-uns d'entre eux siegeaient sur les bancs extremes du corps legislatif. Le capucin Chabot, le plus ardent de tous, passait tour a tour de la tribune de l'assemblee a celle des Jacobins, et menacait toujours des piques et du tocsin.

L'assemblee avait prononce la suspension, et ces hommes plus exigeans reclamaient la decheance; en nommant un gouverneur pour le dauphin, elle avait suppose la royaute, et eux voulaient la republique; elle pensait en majorite qu'on devait se defendre activement contre l'etranger, mais faire grace aux vaincus; eux soutenaient au contraire qu'il fallait non-seulement resister a l'etranger, mais encore sevir contre ceux qui, retranches dans le chateau, avaient voulu massacrer le peuple et amener les Prussiens a Paris. S'elevant dans leur ardeur aux idees les plus extremes, ils soutenaient que les corps electoraux n'etaient pas necessaires pour former la nouvelle assemblee, mais que tous les citoyens devaient etre juges aptes a voter. Deja meme un jacobin proposait de donner des droits politiques aux femmes. Ils disaient hautement enfin qu'il fallait que le peuple se presentat en armes pour manifester ses volontes au corps legislatif. Marat excitait ce debordement des esprits, et provoquait a la vengeance, parce qu'il pensait, dans son affreux systeme, qu'il convenait de purger la France. Robespierre, moins par systeme d'epuration, moins par disposition sanguinaire, que par envie contre l'assemblee, elevait contre elle les reproches de faiblesse et de royalisme. Prone par les Jacobins, propose avant le 10 aout comme le dictateur necessaire, il etait proclame aujourd'hui comme le defenseur le



plus eloquent et le plus incorruptible des droits du peuple. Danton, ne songeant ni a se faire louer, ni a se faire ecouter, et n'ayant jamais aspire a la dictature, avait neanmoins decide le 10 aout par son audace. Maintenant encore, negligeanst l'etalage, il ne songeait qu'a s'emparer du conseil executif, dont il etait membre, en dominant ou entrainant ses collegues. Incapable de haine ou d'envie, il ne nourrissait aucun mauvais sentiment contre ces deputes dont l'eclat offusquait Robespierre; mais il les negligeanst comme inactifs, et leur preferait ces hommes energetiques des classes inferieures, sur lesquels il comptait davantage, pour maintenir et achever la revolution.

Ces divisions n'etaient pas soupconnees au dehors de Paris; tout ce que le public de la France avait pu voir, c'etait la resistance de l'assemblee a des vœux trop ardents, et l'absolution de Lafayette prononcee malgre la commune et les Jacobins. Mais on imputait tout a la majorite, royaliste et feuillantine, on admirait toujours les girondins, on estimait egalement Brissot et Robespierre, on adorait surtout Petion comme le maire si maltraite par la cour; et on ne s'informait pas si Petion paraissait si modere a Chabot, s'il blessait l'orgueil de Robespierre, s'il etait traite comme un honnete homme inutile par Danton, et comme un conspirateur sujet a l'epuration par Marat. Petion etait donc encore entoure des respects de la multitude; mais, comme Bailly apres le 14 juillet, il allait bientot devenir importun et odieux, en desapprouvant des debordemens qu'il ne pouvait plus empecher.

La principale coalition des nouveaux revolutionnaires s'etait formee aux Jacobins et a la commune. Tous les projets se proposaient, se discutaient aux Jacobins; et les memes hommes venaient ensuite executer a l'Hotel-de-Ville, au moyen de leurs pouvoirs municipaux, ce qu'ils n'avaient pu que projeter dans leur club. Le conseil general de la commune composait a lui seul une espece d'assemblee, aussi nombreuse que le corps legislatif, ayant ses tribunes, son bureau, ses applaudissemens bien plus bruyans, et une force de fait bien plus considerable. Le maire en etait le president, le procureur-syndic l'orateur officiel, charge de faire toutes les requisitions necessaires. Petion ne s'y presentait deja plus, et se bornait au soin des subsistances. Le procureur Manuel, se laissant porter plus loin par le flot revolutionnaire, y faisait tous les jours entendre sa voix. Mais l'homme qui dominait le plus cette assemblee, c'etait Robespierre. Reste a l'ecart pendant les trois premiers jours qui suivirent le 10 aout, il s'y etait rendu apres que l'insurrection eut ete consommee, et se presentant au bureau pour y faire verifier ses pouvoirs, il avait semble en prendre possession plutot que venir y soumettre ses titres. Son orgueil, loin de deplaire, n'avait fait qu'augmenter les respects dont on l'entourait. Sa reputation de talens, d'incorruptibilite et de constance, en faisait un personnage grave et respectable, que ces bourgeois rassembles etaient fiers de posseder au milieu d'eux. En attendant la reunion de la Convention dont il ne doutait pas de faire partie, il venait exercer la un pouvoir plus reel que le pouvoir d'opinion dont il jouissait aux Jacobins.

Le premier soin de la commune fut de s'emparer de la police; car, en temps de guerre civile, arreter, poursuivre ses ennemis, est le plus important et le plus envie des pouvoirs. Les juges de paix, charges de l'exercer en partie, avaient indispose l'opinion par leurs poursuites contre les agitateurs populaires, et se trouvaient ainsi, volontairement ou non, en hostilite avec les patriotes. On se souvenait surtout de celui qui, dans l'affaire de Bertrand de Molleville et du journaliste Carra, avait ose faire citer deux deputes. Les juges de paix furent donc destitues, et on transporta aux autorites municipales toutes leurs attributions relatives a la police. D'accord ici avec la commune de Paris, l'assemblee decreta que la police, dite de *surete generale*, serait attribuee aux departemens, districts et municipalites. Elle consistait a rechercher tous les delits menacant la *surete interieure et exterieure de l'Etat*, a faire le recensement des citoyens suspects par leur opinion ou leur conduite, a les arreter provisoirement, a les disperser meme et a les desarmer, s'il etait necessaire. C'etaient les conseils des municipalites qui remplissaient eux-memes ce ministere, et la masse entiere des citoyens se trouvait ainsi appelee a observer, a denoncer et a poursuivre le parti ennemi. On concoit combien devait etre active, mais rigoureuse et arbitraire, cette police democratiquement exercee. Le conseil entier recevait la denonciation, et un comite de *surveillance* l'examinait, et faisait executer l'arrestation. Les gardes nationales etaient en requisition permanente, et les municipalites de toutes les villes au-dessus de vingt mille ames pouvaient ajouter des reglemens particuliers a cette loi de *surete generale*. Certes, l'assemblee legislative ne

croyait pas preparer ainsi les sanglantes executions qui eurent lieu plus tard; mais, entouree d'ennemis au dedans et au dehors, elle appelait tous les citoyens a les surveiller, comme elle les avait tous appeles a administrer et a combattre.

La commune de Paris s'empessa d'user de ces pouvoirs nouveaux, et fit de nombreuses arrestations. C'etaient les vainqueurs, irrites encore des dangers de la veille, et des dangers plus grands du lendemain, qui s'emparaient de leurs ennemis abattus maintenant, mais pouvant bientot se relever avec le secours des etrangers. Le comite de surveillance de la commune de Paris fut compose des hommes les plus violents. Marat, qui, dans la revolution, s'etait si audacieusement attaque aux personnes, fut le chef de ce comite; et de tous les hommes, c'etait le plus redoutable dans de pareilles fonctions.

Outre ce comite principal, la commune de Paris en institua un particulier dans chaque section. Elle decida que les passe-ports ne seraient delivres que sur la deliberation des assemblees des sections; que les voyageurs seraient accompagnes, soit a la municipalite, soit aux portes de Paris, par deux temoins qui attesteraient l'identite de la personne qui avait demande le passe-port, avec celle qui s'en servait pour partir. Elle tachait ainsi, par tous les moyens, d'empêcher l'evasion des suspects sous des noms supposes. Elle ordonna ensuite qu'il fut fait un tableau des ennemis de la revolution, et invita les citoyens, par une proclamation, a denoncer les coupables du 10 aout. Elle fit arreter les ecrivains qui avaient soutenu la cause royaliste, et donna leurs presses aux ecrivains patriotes. Marat se fit restituer triomphalement quatre presses qui, disait-il, lui avaient ete enlevees par les ordres du *traître Lafayette*. Des commissaires allerent dans les prisons delivrer les detenus enfermes pour cris et propos contre la cour. Toujours prompt enfin a s'ingerer partout, la commune, a l'exemple de l'assemblee, envoya des deputes pour eclairer et ramener l'armee de Lafayette, qui donnait des inquietudes.

La commune fut chargee en outre d'une derniere mission non moins importante, celle de garder la famille royale. L'assemblee avait d'abord ordonne sa translation au Luxembourg, et sur l'observation que ce palais etait difficile a garder, on se decida pour l'hotel du ministere de la justice. Mais la commune, qui avait deja la police de la capitale, et qui se croyait particulierement chargee de la garde du roi, proposa le Temple, et declara ne pouvoir repondre de ce depot que dans la tour de cette ancienne abbaye. L'assemblee y consentit, et confia les augustes prisonniers au maire et au commandant general Santerre, sous leur responsabilite personnelle[1]. Douze commissaires du conseil general devaient, sans interruption, veiller au Temple. Des travaux exterieurs en avaient fait une espece de place d'armes. Des detachemens nombreux de la garde nationale en formaient tour a tour la garnison, et on ne pouvait y penetrer que sur une permission de la municipalite. L'assemblee decreta aussi que cinq cent mille francs seraient pris au tresor pour fournir a l'entretien de la famille royale, jusqu'a la prochaine reunion de la Convention nationale.

Les fonctions de la commune etaient, comme on le voit, tres etendues. Placee au centre de l'Etat, la ou s'exercent les grands pouvoirs, et portee par son energie a executer elle-meme tout ce qui lui semblait fait trop mollement par les hautes autorites, elle etait conduite a empieter sans cesse. L'assemblee, reconnaissant la necessite de la contenir dans certaines limites, decreta la reelection d'un nouveau conseil de departement, pour remplacer celui qui fut dissous le jour de l'insurrection. La commune, se voyant menacee du joug d'une autorite superieure, qui probablement generait son essor, comme avait fait l'ancien departement, s'irrita de ce decret, et ordonna aux sections de surseoir a l'election deja commencee. Le procureur-syndic Manuel fut aussitot depeche de l'Hotel-de-Ville aux Feuillans pour presenter les reclamations de la municipalite. "Les delegues des citoyens de Paris, dit-il, ont besoin de pouvoirs sans limites; une nouvelle autorite placee entre eux et vous ne fera que jeter des germes de divisions. Il faudra que le peuple, pour se delivrer de cette puissance destructive de sa souverainete, s'arme encore une fois de sa vengeance."

Tel etait le langage menacant que deja on osait faire entendre a l'assemblee. Celle-ci accorda ce qu'on lui demandait; et, soit qu'elle crut impossible ou imprudent de resister, soit qu'elle regardat comme dangereux d'entraver dans le moment l'energie de la commune, elle decida que le nouveau conseil n'aurait aucune

autorite sur la municipalite, et ne serait qu'une simple commission de finances, chargee du soin des contributions publiques dans le departement de la Seine. Une autre question plus grave preoccupait les esprits, et devait faire ressortir bien plus fortement la difference de sentiment qui existait entre la commune et l'assemblee. On reclamait a grands cris la punition de ceux qui avaient tire sur le peuple, et qui etaient prêts a se montrer des que l'ennemi approcherait. On les appelait alternativement *les conspirateurs du 10 aout*, ou les *traîtres*. La commission martiale, instituee des le 11 pour juger les Suisses, ne semblait pas suffisante, parce que ses pouvoirs etaient bornes a la poursuite de ces militaires. Le tribunal criminel de la Seine paraissait soumis a des formalites trop lentes, et d'ailleurs on suspectait toutes les autorites anterieures a la journee du 10. La commune demanda donc, le 13, l'erection d'un tribunal special pour juger *les crimes du 10 aout*, et qui eut assez de latitude pour atteindre tout ce qu'on appelait les *traîtres*. L'assemblee renvoya la petition a sa commission extraordinaire, chargee depuis le mois de juillet de proposer les moyens de salut.

Le 14, une nouvelle deputation de la commune arrive au corps legislatif, pour demander le decret relatif au tribunal extraordinaire, declarant que, s'il n'est pas encore rendu, elle est chargee de l'attendre. Le depute Gaston adresse a cette deputation quelques observations severes, et elle se retire. L'assemblee persiste a refuser la creation d'un tribunal extraordinaire, et se borne a attribuer aux tribunaux etablis *la connaissance des crimes du 10 aout*.

A cette nouvelle, une rumeur violente se repand dans Paris. La section des Quinze-Vingts se presente au conseil general de la commune, et annonce que le tocsin sera sonne au faubourg Saint-Antoine, si le decret demande n'est pas rendu sur-le-champ. Le conseil general envoie alors une nouvelle deputation, a la tete de laquelle est Robespierre. Celui-ci prend la parole au nom de la municipalite, et fait aux deputes les remontrances les plus insolentes. "La tranquillite du peuple, leur dit-il, tient a la punition des coupables; et cependant vous n'avez rien fait pour les atteindre. Votre decret est insuffisant. Il n'explique point la nature et l'etendue des crimes a punir, car il ne parle que des *crimes du 10 aout*, et les crimes des ennemis de la revolution s'etendent bien au-dela du 10 aout et de Paris. Avec une expression pareille, le traître Lafayette echapperait aux coups de la loi! Quant a la forme du tribunal, le peuple ne peut pas tolerer davantage celle que vous lui avez conservee. Le double degre de jurisdiction cause des delais interminables; et d'ailleurs toutes les anciennes autorites sont suspectes; il en faut de nouvelles; il faut que le tribunal demande soit compose par des deputes pris dans les sections, et qu'il ait la faculte de juger les coupables souverainement et en dernier ressort."

Cette petition imperieuse parut plus dure encore par le ton de Robespierre. L'assemblee repondit au peuple de Paris par une adresse dans laquelle elle repoussa tout projet de commission extraordinaire et de chambre ardente, comme indigne de la liberte, et comme propre seulement au despotisme.

Ces raisonnables observations ne produisirent aucun effet; l'irritation n'en devint que plus grande. On ne parla dans tout Paris que du tocsin, et des le lendemain un representant de la commune, se presentant a la barre, dit a l'assemblee: "Comme citoyen, comme magistrat du peuple, je viens vous annoncer que ce soir a minuit le tocsin sonnera, et la generale battra. Le peuple est las de n'etre point venge. Craignez qu'il ne se fasse justice lui-meme. Je demande, ajouta l'audacieux petitionnaire, que sans desemperer vous decretiez qu'il sera nomme un citoyen par chaque section pour former un tribunal criminel."

Cette menacante apostrophe souleva l'assemblee, et particulierement les deputes Choudieu et Thuriot, qui reprimanderent vivement l'envoye de la commune. Cependant la discussion s'engagea, et la proposition de la commune, fortement appuyee par les membres ardents de l'assemblee, fut enfin convertie en decret. Un corps electoral dut se reunir pour elire les membres d'un tribunal extraordinaire, destine a juger les crimes commis dans la journee du 10 aout, *et autres crimes y relatifs, circonstances et dependances*. Ce tribunal, divise en deux sections, devait juger en dernier ressort et sans appel. Tel fut le premier essai du tribunal revolutionnaire, et la premiere acceleration donnee par la vengeance aux formes de la justice. Ce tribunal fut appele tribunal du 17 aout.

On ignorait encore l'effet produit aux armees par la derniere revolution, et la maniere dont avaient ete accueillis les decrets du 10. C'etait la le point le plus important, et duquel dependait le sort de la revolution nouvelle. La frontiere etait toujours partagee en trois corps d'armee, celui du nord, du centre et du midi. Luckner commandait au nord, Lafayette au centre, et Montesquiou au midi. Depuis les malheureuses affaires de Mons et de Tournay, Luckner, presse par Dumouriez, avait encore essaye l'offensive sur les Pays-Bas; mais il s'etait retire, et, en evacuant Courtray, il avait brule les faubourgs, ce qui etait devenu un grave motif d'accusation contre le ministere a la veille de la decheance. Depuis, les armees etaient demeurees dans la plus complete inaction; vivant dans des camps retranches, et se bornant a de legeres escarmouches. Dumouriez, en quittant le ministere, s'etait rendu comme lieutenant-general aupres de Luckner, et avait ete mal accueilli a l'armee, ou dominait l'esprit du parti Lafayette; Luckner, tout a fait soumis dans le moment a cette influence, relegua Dumouriez dans l'un de ces camps, celui de Maulde, et l'y laissa, avec un petit nombre de troupes, s'occuper a des retranchemens et a des escarmouches.

Lafayette, voulant, a cause des dangers du roi, se rapprocher de Paris, desirait prendre le commandement du nord. Cependant il ne voulait point quitter ses troupes, dont il etait tres aime, et il convint avec Luckner de changer de position, chacun avec sa division, et de decamper tous les deux, l'un pour se porter au nord, l'autre au centre. Ce deplacement des armees, en presence de l'ennemi, aurait pu avoir des dangers, si tres heureusement la guerre n'eut ete completement inactive. Luckner s'etait donc rendu a Metz, et Lafayette a Sedan. Pendant ce mouvement croise, Dumouriez, charge de suivre avec son petit corps l'armee de Luckner, a laquelle il appartenait, s'arreta tout a coup en presence de l'ennemi, qui avait fait menace de l'attaquer; et il fut oblige de demeurer dans son camp, sous peine d'ouvrir l'entree de la Flandre au duc de Saxe-Teschen. Il reunit les autres generaux qui occupaient aupres de lui des camps separes; il s'entendit avec Dillon, qui arrivait avec une portion de l'armee de Lafayette, et provoqua un conseil de guerre a Valenciennes, pour justifier, parla necessite, sa desobeissance a Luckner. Pendant ce temps, Luckner etait arrive a Metz, Lafayette a Sedan; et sans les evenemens du 10 aout, Dumouriez allait peut-etre subir une arrestation et un jugement militaire, pour son refus de marcher en avant.

Telle etait la situation des armees, lorsque la nouvelle du renversement du trone y fut connue. Le premier soin de l'assemblee legislative fut d'y envoyer, comme on l'a vu, trois commissaires, pour porter ses decrets et faire preter le nouveau serment aux troupes. Les trois, commissaires, arrives a Sedan, furent recus par la municipalite, qui tenait de Lafayette l'ordre de les faire arreter. Le maire les interrogea sur la scene du 10 aout, exigea le recit de tous les evenemens, et declara, d'apres les secretes instructions de Lafayette, qu'evidemment l'assemblee legislative n'etait plus libre lorsqu'elle avait prononce la suspension du roi; que ses commissaires n'etaient que les envoyes d'une troupe factieuse, et qu'ils allaient etre enfermes au nom de la constitution. Ils furent en effet emprisonnes; et Lafayette, pour mettre a couvert les executeurs de cet ordre, le prit sous sa propre responsabilite. Immediatement apres, il fit renouveler dans son armee le serment de fidelite a la loi et au roi, et ordonna qu'il fut repete dans tous les corps soumis a son commandement. Il comptait sur soixante-quinze departemens, qui avaient adhere a sa lettre du 16 juin, et il se proposait de tenter un mouvement contraire a celui du 10 aout. Dillon, qui etait a Valenciennes sous les ordres de Lafayette, et qui avait un commandement superieur a Dumouriez obeit a son general en chef, fit preter le serment de fidelite a la loi et au roi, et enjoignit a Dumouriez d'en faire de meme dans son camp de Maulde. Dumouriez, jugeant mieux l'avenir, et d'ailleurs irrite contre les feuillans, sous l'empire desquels ils se trouvait, saisit cette occasion de leur resister et de gagner la faveur du gouvernement nouveau, en refusant le serment pour lui et pour ses troupes.

Le 17, le jour meme ou le nouveau tribunal criminel fut si tumultueusement etabli, on apprit par une lettre que les commissaires envoyes a l'armee de Lafayette avaient ete arretes par ses ordres, et que l'autorite legislative etait meconnue. Cette nouvelle repandit encore plus d'irritation que d'alarme; les cris contre Lafayette retentirent avec plus de force que jamais. On demanda son accusation, et on reprocha a l'assemblee de ne pas l'avoir prononcee plus tot. Sur-le-champ un decret fut rendu contre le departement des Ardennes; de nouveaux commissaires furent depeches avec les memes pouvoirs que les precedens, et avec la commission de

faire elargir les trois prisonniers. On envoya aussi d'autres commissaires a l'armee de Dillon. Le 19 au matin, l'assemblee declara Lafayette traître a la patrie, et lanca contre lui un decret d'accusation.

La circonstance etait grave, et si cette resistance n'etait pas vaincue, la nouvelle revolution se trouvait avortee. La France, partagee entre les republicains de l'interieur et les constitutionnels de l'armee, demeurait divisee en presence de l'ennemi, egalement exposee a l'invasion et a une reaction terrible. Lafayette devait detester, dans la revolution du 10 aout, l'abolition de la constitution de 91, l'accomplissement de toutes les propheties aristocratiques, et la justification de tous les reproches que la cour adressait a la liberte. Il ne devait voir, dans cette victoire de la democratie, qu'une anarchie sanglante et une confusion interminable. Pour nous, cette confusion a eu un terme, et le sol au moins a ete defendu contre l'etranger; pour Lafayette, l'avenir etait effrayant et inconnu; la defense du sol etait peu praticable au milieu des convulsions politiques, et il devait eprouver le desir de resister a ce chaos, en s'armant contre les deux ennemis exterieur et interieur. Mais sa position etait difficile, et il n'eut ete donne a aucun homme de la surmonter. Son armee lui etait devouee, mais les armees n'ont point de volonte personnelle, et ne peuvent avoir que celle qui leur est communiquee par l'autorite superieure. Quand une revolution eclate avec la violence de 89, alors, entrainees aveuglement, elles manquent a l'ancienne autorite, parce que la nouvelle impulsion est la plus forte; mais il n'en etait pas de meme ici. Proscrit, frappe d'un decret, Lafayette ne pouvait, avec sa seule popularite militaire, soulever ses troupes contre l'autorite de l'interieur, ni, avec son impulsion personnelle, combattre l'impulsion revolutionnaire de Paris. Place entre deux ennemis, et incertain sur ses devoirs, il ne pouvait qu'hesiter. L'assemblee, au contraire, n'hesitant pas, envoya decrets sur decrets, et les appuyant par des commissaires energiques, dut l'emporter sur l'hesitation du general et decider l'armee. En effet, les troupes de Lafayette s'branlerent successivement, et parurent l'abandonner. Les autorites civiles, intimidees, cederent aux nouveaux commissaires. L'exemple de Dumouriez, qui se declara pour la revolution du 10 aout, acheva de tout entrainer, et le general opposant demeura seul avec son etat-major, compose d'officiers feuillans ou constitutionnels.

Bouille, dont l'energie n'etait pas douteuse, Dumouriez, dont les grands talens ne sauraient etre contestes, ne purent pas non plus agir autrement a des epoques differentes, et se virent obliges de prendre la fuite. Lafayette ne devait pas etre plus heureux. Ecrivant aux diverses autorites civiles qui l'avaient seconde dans sa resistance, il prit sur lui la responsabilite des ordres donnes contre les commissaires de l'assemblee, et quitta son camp le 20 aout, avec quelques officiers, ses amis et ses compagnons d'armes et d'opinion. Bureau de Puzy, Latour-Maubourg, Lameth, l'accompagnaient. Ils abandonnerent le camp, n'emportant avec eux qu'un mois de leur Solde, et suivis de quelques domestiques. Lafayette laissa tout en ordre dans son armee et eut soin de faire les dispositions necessaires pour resister a l'ennemi, en cas d'attaque. Il renvoya quelques cavaliers qui l'escortaient, pour ne pas enlever a la France un seul de ses defenseurs, et le 21, il prit avec ses amis le chemin des Pays-Bas. Arrives aux avant-postes autrichiens, apres une route qui avait epuise leurs chevaux, ces premiers emigres de la liberte furent arretes, contre le droit des gens, et traites comme prisonniers de guerre. La joie fut grande quand le nom de Lafayette retentit dans le camp des coalises, et qu'on le sut captif de la ligue aristocratique. Torturer l'un des premiers amis de la revolution, et pouvoir imputer a la revolution elle-meme la persecution de ses premiers auteurs, voir se verifier tous les excès qu'on avait predits, c'etait plus qu'il ne fallait pour repandre une satisfaction universelle dans l'aristocratie europeenne.

Lafayette reclama, pour lui et pour ses amis, la liberte qui leur etait due; mais ce fut en vain. On la lui offrit au prix d'une retractation, non pas de toutes ses opinions, mais d'une seule, celle qui etait relative a l'abolition de la noblesse. Il refusa, menacant meme, si on interpretait faussement ses paroles, de donner un dementi devant un officier public. Il accepta donc les fers pour prix de sa constance, et alors qu'il croyait la liberte perdue en Europe et en France, il n'eprouva aucun desordre d'esprit; et ne cessa pas de la regarder comme le plus precieux des biens. Il la professa encore, et devant les oppresseurs qui le tenaient dans les cachots, et devant ses anciens amis qui etaient demeurés en France. "Aimez, ecrivait-il a ces derniers, aimez toujours la liberte, malgre ses orages, et servez votre pays." Que l'on compare cette defection a celle de Bouille, sortant de son pays pour y rentrer avec les souverains ennemis; a celle de Dumouriez, se brouillant, non par conviction, mais

par humeur, avec la Convention qu'il avait servie, et on rendra justice a l'homme qui n'abandonne la France que lorsque la verite a laquelle il croit en est proscrite, et qui ne va point ni la maudire, ni la desavouer dans les armees ennemies, mais qui la professe et la soutient encore dans les cachots!

Cependant ne blamons pas trop Dumouriez, dont on va bientôt apprecier les memorables services. Cet homme flexible et habile avait parfaitement devine la puissance naissante. Apres s'etre rendu presque independant par son refus d'obeir a Luckner et de quitter le camp de Maulde, apres avoir refuse le serment ordonne par Dillon, il fut aussitot recompense de son devouement par le commandement en chef des armees du nord et du centre. Dillon, brave, impetueux, mais aveugle, fut d'abord destitue pour avoir obei a Lafayette; mais il fut reintegre dans son commandement par le credit de Damouriez, qui, voulant arriver a son but, et blesser, en y marchant, le moins d'hommes possible, s'empressa de l'appuyer aupres des commissaires de l'assemblee. Dumouriez se trouvait donc general en chef de toute la frontiere, depuis Metz jusqu'a Dunkerque. Luckner etait a Metz avec son armee autrefois du nord. Inspire d'abord par Lafayette, il avait paru resister au 10 aout; mais, cedant bientôt a son armee et aux commissaires de l'assemblee, il adhera aux decrets, et, apres avoir pleure encore, obeit a la nouvelle impulsion qui lui etait communiquee.

Le 10 aout et l'avancement de la saison etaient des motifs pour decider la coalition a pousser enfin la guerre avec activite. Les dispositions des puissances n'etaient point changees a l'egard de la France. L'Angleterre, la Hollande, le Danemarck et la Suisse, promettaient toujours une stricte neutralite. La Suede, depuis la mort de Gustave, y revenait sincerement; les principautes italiennes etaient fort malveillantes pour nous, mais heureusement tres-impuissantes. L'Espagne ne se prononcait pas encore, et demeurait livree a des intrigues contraires. Restaient pour ennemis prononces la Russie et les deux principales cours d'Allemagne. Mais la Russie s'en tenait encore a de mauvais procedes, et se bornait a renvoyer notre ambassadeur. La Prusse et l'Autriche portaient seules leurs armes sur nos frontieres. Parmi les etats allemands, il n'y avait que les trois electeurs ecclesiastiques, et les landgraves des deux Hesse, qui eussent pris une part active a la coalition: les autres attendaient d'y etre contrains. Dans cet etat de choses, cent trente-huit mille hommes parfaitement organises et disciplines menacaient la France, qui ne pouvait en opposer tout au plus que cent vingt mille, dissemines sur une frontiere immense, ne formant sur aucun point une masse suffisante, prives de leurs officiers, n'ayant aucune confiance en eux-memes ni dans leurs chefs, et jusque-la toujours battus dans la guerre de postes qu'ils avaient soutenue. Le projet de la coalition etait d'envahir hardiment la France en penetrant par les Ardennes, et en se portant par Chalons sur Paris. Les deux souverains de Prusse et d'Autriche s'etaient rendus en personne a Mayence. Soixante mille Prussiens, heritiers des traditions de la gloire de Frederic, s'avancaient en une seule colonne sur notre centre; ils marchaient par Luxembourg sur Longwy. Vingt mille Autrichiens, commandes par le general Clerfayt, les soutenaient a droite en occupant Stenay. Seize mille Autrichiens, sous les ordres du prince de Hohenlohe-Kirchberg, et dix mille Hessois, flanquaient la gauche des Prussiens. Le duc de Saxe-Teschen occupait les Pays-Bas, et en menacait les places fortes. Le prince de Conde, avec six mille emigres francais, s'etait porte vers Philipsbourg. Plusieurs autres corps d'emigres etaient repandus dans les diverses armees prussiennes et autrichiennes. Les cours etrangeres, qui ne voulaient pas en reunissant les emigres leur laisser acquerir trop d'influence, avaient d'abord eu le projet de les fonder dans les regimens allemands, et consentirent ensuite a les laisser exister en corps distincts, mais repartis entre les armees coalisees. Ces corps etaient pleins d'officiers qui s'etaient resignes a devenir soldats; ils formaient une cavalerie brillante, mais plus propre a deployer une grande valeur en un jour perilleux, qu'a soutenir une longue campagne.

Les armees francaises etaient disposees de la maniere la plus malheureuse pour resister a une telle masse de forces. Trois generaux, Beurnonville, Moreton et Duval, reunissaient trente mille hommes en trois camps separes, a Maulde, Maubeuge et Lille. C'etaient la toutes les ressources francaises sur la frontiere du nord et des Pays-Bas. L'armee de Lafayette, desorganisee par le depart de son general, et livree a la plus grande incertitude de sentimens, campait a Sedan, forte de vingt-trois mille hommes. Dumouriez allait en prendre le commandement. L'armee de Luckner, composee de vingt mille soldats, occupait Metz, et venait, comme toutes les autres, de recevoir un nouveau general, c'etait Kellermann. L'assemblee, mecontente de Luckner,

n'avait cependant pas voulu le destituer; et, en donnant son commandement a Kellermann, elle lui avait, sous le titre de generalissime, conserve; le soin d'organiser la nouvelle armee de reserve, et la mission purement honorifique de conseiller les generaux. Restaient Custine, qui, avec quinze mille hommes occupait Landau; et enfin Biron, qui, place dans l'Alsace avec trente mille hommes, etait trop eloigne du principal theatre de la guerre pour influencer sur le sort de la campagne.

Les deux seuls rassemblemens places sur la rencontre de la grande armee des coalises, etaient les vingt-trois mille hommes delaissees par Lafayette, et les vingt mille de Kellermann, ranges autour de Metz. Si la grande armee d'invasion, mesurant ses mouvemens a son but, eut marche rapidement sur Sedan, tandis que les troupes de Lafayette, privees de general, livrees au desordre, et n'ayant pas encore ete saisies par Dumouriez, etaient sans ensemble et sans direction, le principal corps defensif eut ete enleve, les Ardennes auraient ete ouvertes, et les autres generaux se seraient vus obliges de se replier rapidement pour se reunir derriere la Marne. Peut-etre n'auraient-ils pas eu le temps de venir de Lille et de Metz a Chalons et a Reims; alors, Paris se trouvant decouvert, il ne serait reste au nouveau gouvernement que l'absurde projet d'un camp sous Paris, ou la fuite au-dela de la Loire.

Mais si la France se defendait avec tout le desordre d'une revolution, les puissances etrangeres attaquaient avec toute l'incertitude et la divergence de vues d'une coalition. Le roi de Prusse, enivre de l'idee d'une conquete facile, flatte, trompe par les emigres, qui lui presentaient l'invasion comme une simple *promenade militaire*, voulait l'expedition la plus hardie. Mais il y avait encore trop de prudence a ses cotes, dans le duc de Brunswick, pour que sa presumption eut au moins l'effet heureux de l'audace et de la promptitude. Le duc de Brunswick, qui voyait la saison tres avancee, le pays tout autrement dispose que ne le disaient les emigres, qui d'ailleurs jugeait de l'energie revolutionnaire par l'insurrection du 10 aout, pensait qu'il valait mieux s'assurer une solide base d'operations sur la Moselle, en faisant les sieges de Metz et de Thionville, et remettre a la saison prochaine le renouvellement des hostilites, avec l'avantage des conquetes precedentes. Cette lutte entre la precipitation du souverain et la prudence du general, la lenteur des Autrichiens, qui n'envoyaient sous les ordres du prince de Hohenlohe que dix-huit mille hommes au lieu de cinquante, empecherent tout mouvement decisif. Cependant l'armee prussienne continua de marcher vers le centre, et se trouva le 20 devant Longwy, l'une des places fortes les plus avancees de cette frontiere.

Dumouriez, qui avait toujours cru qu'une invasion dans les Pays-Bas y ferait eclater une revolution, et que cette invasion sauverait la France des attaques de l'Allemagne, avait tout prepare pour se porter en avant, le jour meme ou il recut sa commission de general en chef des deux armees. Deja il allait prendre l'offensive contre le prince de Saxe-Teschen, lorsque Westermann, si actif au 10 aout, et envoye comme commissaire a l'armee de Lafayette, vint lui apprendre ce qui se passait sur le theatre de la grande invasion. Le 22 Longwy avait ouvert ses portes aux Prussiens, apres un bombardement de quelques heures. Le desordre de la garnison et la faiblesse du commandant en etaient la cause. Fiers de cette conquete et de la prise de Lafayette, les Prussiens penchaient plus que jamais pour le projet d'une prompte offensive. L'armee de Lafayette etait perdue si le nouveau general ne venait la rassurer par sa presence, et en diriger les mouvemens d'une maniere utile.

Dumouriez abandonna donc son projet favori, et, le 25 ou le 26, se rendit a Sedan ou sa presence n'inspira d'abord parmi les troupes que la haine et les reproches. Il etait l'ennemi de Lafayette qu'on cherissait encore. On lui attribuait d'ailleurs cette guerre malheureuse, parce que c'est sous son ministere qu'elle avait ete declaree; enfin il etait considere; comme un homme de plume, et point du tout comme un homme de guerre. Ces propos circulaient partout dans le camp, et arrivaient souvent jusqu'a l'oreille du general. Dumouriez ne se deconcerta pas. Il commença par rassurer les troupes, en affectant une contenance ferme et tranquille, et bientot il leur fit sentir l'influence d'un commandement plus vigoureux. Cependant la situation de vingt-trois mille hommes desorganises, en presence de quatre-vingt mille parfaitement disciplines, etait tout a fait desesperante. Les Prussiens, apres avoir pris Longwy, avaient bloque Thionville, et s'avancaient sur Verdun, qui etait beaucoup moins capable de resister que la place de Longwy.

Les generaux, rassembles par Dumouriez, pensaient tous qu'il ne fallait pas attendre les Prussiens a Sedan; mais se retirer rapidement derriere la Marne, s'y retrancher le mieux possible, pour y attendre la jonction des autres armees, et pour couvrir ainsi la capitale, qui n'etait separee de l'ennemi que par quarante lieues. Ils pensaient tous que, si on s'exposait a etre battu en voulant resister a l'invasion, la deroute serait complete, que l'armee demoralisee ne s'arreterait plus depuis Sedan, jusqu'a Paris, et que les Prussiens y marcheraient directement et a pas de vainqueurs. Telle etait notre situation militaire, et l'opinion qu'en avaient nos generaux.

L'opinion qu'on s'en formait a Paris n'etait pas meilleure, et l'irritation croissait avec le danger. Cependant cette immense capitale, qui n'avait jamais vu l'ennemi dans son sein, et qui se faisait de sa propre puissance une idee proportionnee a son etendue et a sa population, se figurait difficilement qu'on put penetrer dans ses murs; elle redoutait beaucoup moins le peril militaire qu'elle n'apercevait pas, et qui etait encore loin d'elle, que le peril d'une reaction de la part des royalistes momentanement abattus. Tandis qu'a la frontiere les generaux ne voyaient que les Prussiens, a l'interieur on ne voyait que les aristocrates, conspirant sourdement pour detruire la liberte.

On se disait que le roi etait prisonnier, mais que son parti n'en existait pas moins, et qu'il conspirait, comme avant le 10 aout, pour ouvrir Paris a l'etranger. On se figurait toutes les grandes maisons de la capitale remplies de rassemblemens armes, prêts a en sortir au premier signal, a delivrer Louis XVI, a s'emparer de l'autorite, et a livrer la France sans defense au fer des emigres et des coalises. Cette correspondance entre l'ennemi *interieur* et l'ennemi *exterieur* occupait tous les esprits. *Il faut*, se disait-on, *se delivrer des traitres*, et deja se formait l'epouvantable idee d'immoler les vaincus, idee qui chez le grand nombre n'etait qu'un mouvement d'imagination, et qui chez quelques hommes, ou plus sanguinaires, ou plus ardents, ou plus a portee d'agir, pouvait se changer en un projet reel et medite.

On a deja vu qu'il avait ete question de venger le peuple des coups recus dans la journee du 10, et qu'il s'etait eleve entre l'assemblee et la commune une violente querelle au sujet du tribunal extraordinaire. Ce tribunal, qui avait deja fait tomber la tete de Dangremont et du malheureux Laporte, intendant de la liste civile, n'agissait point assez vite au gre d'un peuple furieux et exalte, qui voyait des ennemis partout. Il lui fallait des formes plus promptes pour punir les *traitres*, et il demandait surtout le jugement des prevenus deferes a la haute cour d'Orleans. C'etaient, pour la plupart, des ministres et de hauts fonctionnaires, accuses, comme on sait, de prevarication. Delessart, le ministre des affaires etrangeres, etait du nombre. On se recriait de tous cotes contre la lenteur des procedures, on voulait la translation des prisonniers a Paris, et leur prompt jugement par le tribunal du 17 aout. L'assemblee consultee a cet egard, ou plutot sommee de ceder au voeu general, et de rendre un decret de translation, avait fait une courageuse resistance. La haute cour nationale etait, disait-elle, un etablissement constitutionnel, qu'elle ne pouvait changer, parce qu'elle n'avait pas les pouvoirs constituans, et parce que le droit de tout accuse etait de n'etre juge que d'apres des lois anterieures. Cette question avait de nouveau souleve des nuées de petitionnaires, et l'assemblee eut a resister a la fois a une minorite ardente, a la commune, et aux sections dechainees. Elle se contenta de rendre plus expeditives quelques formes de la procedure, mais elle decreta que les accuses aupres de la haute cour demeureraient a Orleans, et ne seraient pas distraits de la juridiction que la constitution leur avait assuree.

Il se formait ainsi deux opinions: l'une qui voulait qu'on respectat les vaincus, sans deployer pourtant moins d'energie contre l'etranger; et l'autre qui voulait qu'on immolat d'abord les ennemis caches, avant de se porter contre les ennemis armes qui s'avancaient sur Paris. Cette derniere pensee etait moins une opinion qu'un sentiment aveugle et feroce, compose de peur et de colere, et qui devait s'accroitre avec le danger.

Les Parisiens etaient d'autant plus irrites que le peril etait plus grand pour leur ville, foyer de toutes les insurrections, et but principal de la marche des armees ennemies. Ils accusaient l'assemblee, composee des deputes des departemens, de vouloir se retirer dans les provinces. Les girondins surtout, qui appartenaient pour la plupart aux provinces du midi, et qui formaient cette majorite moderee, odieuse a la commune, les girondins etaient accuses de vouloir sacrifier Paris, par haine pour la capitale. On leur supposait ainsi des



sentimens assez naturels, et que les Parisiens pouvaient croire avoir provoques; mais ces deputes aimaient trop sincerement leur patrie et leur cause pour songer a abandonner Paris. Il est vrai qu'ils avaient toujours pense que, le Nord perdu, on pourrait se replier sur le Midi; il est vrai que, dans le moment meme, quelques-uns d'entre eux regardaient comme prudent de transporter le siege du gouvernement au-delà de la Loire; mais le desir de sacrifier une cite odieuse, et de transporter le gouvernement dans des lieux ou ils en seraient maitres, n'etait point dans leur coeur]. Ils avaient trop d'elevation dans l'ame, ils etaient d'ailleurs encore trop puissans, et comptaient trop sur la reunion de la prochaine convention, pour songer deja a se detacher de Paris.

On accusait donc a la fois leur indulgence pour les traitres, et leur indifference pour les interets de la capitale. Forces de lutter contre les hommes les plus violens; il devaient, meme en ayant le nombre et la raison pour eux, ceder a l'activite et a l'energie de leurs adversaires. Dans le conseil executif, ils etaient cinq contre un; car, outre les trois ministres Servan, Claviere et Roland, pris dans leur sein, les deux autres, Monge et Lebrun, etaient aussi de leur choix. Mais le seul Danton, qui, sans etre leur ennemi personnel, n'avait ni leur moderation ni leurs opinions, le seul Danton dominait le conseil, et leur enlevait toute influence. Tandis que Claviere tachait de reunir quelques ressources financieres, que Servan se hatait de procurer des renforts aux generaux, que Roland repandait les circulaires les plus sages pour eclairer les provinces, diriger les autorites locales, empecher leurs empietemens de pouvoir, et arreter les violences de toute espece, Danton s'occupait de placer dans l'administration toutes ses creatures. Il envoyait partout ses fideles cordeliers, se procurait ainsi de nombreux appuis, et faisait partager a ses amis les profits de la revolutions. Entrainant ou effrayant ses collegues, il ne trouvait d'obstacle que dans la rigidite inflexible de Roland, qui rejetait souvent ou les mesures ou les sujets qu'il proposait. Danton en etait contrarie, sans rompre neanmoins avec Roland, et il tachait d'emporter le plus de nominations ou de decisions possible.

Danton, dont la veritable domination etait dans Paris, voulait la conserver, et il etait bien decide a empecher toute translation au-delà de la Loire. Doue d'une audace extraordinaire, ayant proclame l'insurrection la veille du 10 aout, lorsque tout le monde hesitait encore, il n'etait pas homme a reculer, et il pensait qu'il fallait s'ensevelir dans la capitale. Maitre du conseil, lie avec Marat et le comite de surveillance de la commune, ecoute dans tous les clubs, vivant enfin au milieu de la multitude, comme dans un element qu'il soulevait a volonte, Danton etait l'homme le plus, puissant de Paris; et cette puissance, fondee sur un naturel violent, qui le mettait en rapport avec les passions du peuple, devait etre redoutable aux vaincus. Dans son ardeur revolutionnaire, Danton penchait pour toutes les idees de vengeance que repoussaient les girondins. Il etait le chef de ce parti parisien qui se disait: "Nous ne reculerons pas, nous perirons dans la capitale et sous ses ruines; mais nos ennemis periront avant nous." Ainsi se preparaient dans les ames d'epouvantables sentimens, et des scenes horribles allaient en etre l'affreuse consequence.

[Illustration: PRISON DE L'ABBAYE.]

Le 26, la nouvelle de la prise de Longwy se repandit avec rapidite, et causa dans Paris une agitation generale. On disputa pendant toute la journee sur sa vraisemblance; enfin elle ne put etre contestee, et on sut que la place avait ouvert ses portes apres un bombardement de quelques heures. La fermentation fut si grande, que l'assemblee decreta la peine de mort contre tout citoyen qui, dans une place assiegee, parlerait de se rendre. Sur la demande de la commune, on ordonna que Paris et les departemens voisins fourniraient, sous quelques jours, trente mille hommes armes et equipes. L'enthousiasme qui regnait rendait cet enrolement facile, et le nombre rassurait sur le danger. On ne se figurait pas que cent mille Prussiens pussent l'emporter sur quelques millions d'hommes qui voulaient se defendre; on travailla avec une nouvelle activite au camp sous Paris, et toutes les femmes se reunirent dans les eglises pour contribuer a preparer les effets de campement.

Danton se rendit a la commune, et, sur sa proposition, on eut recours aux moyens les plus extremes. On resolut de faire dans les sections le recensement de tous les indigenes, de leur donner une paye et des armes; on ordonna en outre le desarmement et l'arrestation des suspects, et on reputa tels tous les signataires de la petition contre le 20 juin et contre le decret du camp sous Paris. Pour operer ce desarmement et cette

arrestation, on imagina les visites domiciliaires, qu'on organisa de la maniere la plus effrayante. Les barrieres devaient etre fermees pendant quarante-huit heures, a partir du 25 aout au soir, et aucune permission de sortir ne pouvait etre delivree pour aucun motif. Des pataches etaient placees sur la riviere, pour empecher toute evasion par cette issue. Les communes environnantes etaient chargees d'arreter quiconque serait surpris dans la campagne ou sur les routes. Le tambour devait annoncer les visites, et a ce signal, chaque citoyen etait tenu de se rendre chez lui, sous peine d'etre traite comme suspect de rassemblement, si on le trouvait chez autrui. Pour cette raison, toutes les assemblees de section, et le grand tribunal lui-meme, devaient vaquer pendant ces deux jours. Des commissaires de la commune, assistes de la force armee, avaient la mission de faire les visites, de s'emparer des armes, et d'arreter les suspects, c'est-a-dire les signataires de toutes les petitions deja designees, les pretres non assermentes, les citoyens qui mentiraient dans leurs declarations, ceux contre lesquels il existait des denonciations, etc., etc... A dix heures du soir, les voitures devaient cesser de circuler, et la ville etre illuminee pendant toute la nuit.

Telles furent les mesures prises pour arreter, disait-on, *les mauvais citoyens qui se cachaient depuis le 10 aout*. Des le 27 au soir, on commença ces visites, et un parti, livre a la denonciation d'un autre, fut expose a etre jete tout entier dans les prisons. Tout ce qui avait appartenu a l'ancienne cour, ou par les emplois, ou par le rang, ou par les assiduites au chateau; tout ce qui s'etait prononce pour elle lors des divers mouvemens royalistes, tous ceux qui avaient de laches ennemis, capables de se venger par une denonciation, furent jetes dans les prisons au nombre de douze ou quinze mille individus. C'etait le comite de surveillance de la commune qui presidait a ces arrestations, et les faisait executer sous ses yeux. Ceux qu'on arretrait etaient conduits d'abord de leur demeure au comite de leur section, et de ce comite a celui de la commune. La, ils etaient brievement questionnes sur leurs sentimens et sur les actes qui en prouvaient le plus ou moins d'energie. Souvent un seul membre du comite les interrogeait, tandis que les autres membres, accables de plusieurs jours de veille, dormaient sur les chaises ou sur les tables. Les individus arretes etaient d'abord deposes a l'Hotel-de-Ville, et ensuite distribues dans les prisons ou il restait encore quelque place. La, se trouvaient enfermees toutes les opinions qui s'etaient succede jusqu'au 10 aout, tous les rangs qui avaient ete renverses, et de simples bourgeois deja estimes aussi aristocrates que des ducs et des princes.

La terreur regnait dans Paris. Elle etait chez les republicains menaces par les armees prussiennes, et chez les royaliste menaces par les republicains. Le comite *de defense generale*, etabli dans l'assemblee pour aviser aux moyens de resister a l'ennemi, se reunit le 30, et appela dans son sein le conseil executif pour deliberer sur les moyens de salut public. La reunion etait nombreuse, parce qu'aux membres du comite se joignirent une foule de deputes qui voulaient assister a cette seance. Divers avis furent ouverts. Le ministre Servan n'avait aucune confiance dans les armees, et ne pensait pas que Dumouriez put, avec les vingt-trois mille hommes que lui avait laisses Lafayette, arreter les Prussiens. Il ne voyait entre eux et Paris aucune position assez forte pour leur tenir tete, et arreter leur marche. Chacun pensait comme lui a cet egard, et apres avoir propose de porter toute la population en armes sous les murs de Paris, pour y combattre avec desesper, on parla de se retirer au besoin a Saumur, pour mettre, entre l'ennemi et les autorites depositaires de la souverainete nationale, de nouveaux espaces et de nouveaux obstacles. Vergniaud, Guadet, combattirent l'idee de quitter Paris. Apres eux, Danton prit la parole.

“On vous propose, dit-il, de quitter Paris. Vous n'ignorez pas que, dans l'opinion des ennemis, Paris represente la France, et que leur ceder ce point, c'est leur abandonner la revolution. Reculer c'est nous perdre. Il faut donc nous maintenir ici par tous les moyens, et nous sauver par l'audace.

“Parmi les moyens proposes, aucun ne m'a semble decisif. Il faut ne pas se dissimuler la situation dans laquelle nous a places le 10 aout. Il nous a divises en republicains et en royalistes, les premiers peu nombreux, et les seconds beaucoup. Dans cet etat de faiblesse, nous, republicains, nous sommes exposes a deux feux, celui de l'ennemi, place au dehors, et celui des royalistes, places au dedans. Il est un directoire royal qui siege secretement, a Paris, et correspond avec l'armee prussienne. Vous dire ou il se reunit, qui le compose, serait impossible aux ministres. Mais pour le deconcert, et empecher sa funeste correspondance avec l'etranger, il

*faut... il faut faire peur aux royalistes...”*

A ces mots, accompagnes d'un geste exterminateur, l'effroi se peignit sur les visages. “Il faut, vous dis-je, reprit Danton, faire peur aux royalistes!... C'est dans Paris surtout qu'il vous importe de vous maintenir, et ce n'est pas en vous epuisant dans des combats incertains que vous y reussirez...” La stupeur se repandit aussitot dans le conseil. Aucun mot ne fut ajoute a ces paroles, et chacun se retira sans prevoir precisement, sans oser meme penetrer ce que preparait le ministre.

Il se rendit immediatement apres au comite de surveillance de la commune, qui disposait souverainement de la personne de tous les citoyens, et ou regnait Marat. Les collegues ignorans et aveugles de Marat etaient Panis et Sergent, deja signales au 20 juin et au 10 aout, et les nommes Jourdeuil, Duplain, Lefort et Lenfant. La, dans la nuit du jeudi 30 aout au vendredi 31, furent medites d'horribles projets contre les malheureux detenus dans les prisons de Paris. Deplorable et terrible exemple des emportemens politiques! Danton, que toujours on trouva sans haine contre ses ennemis personnels, et souvent accessible a la pitie, preta son audace aux horribles reveries de Marat: ils formerent tous deux un complot dont plusieurs siecles ont donne l'exemple, mais qui, a la fin du dix-huitieme, ne peut pas s'expliquer par l'ignorance des temps et la ferocite des moeurs. On a vu, trois annees auparavant, le nomme Maillard figurer a la tete des femmes soulevees dans les fameuses journées du 5 et du 6 octobre. Ce Maillard, ancien huissier, homme intelligent et sanguinaire, s'etait compose une bande d'hommes grossiers et propres a tout oser, tels enfin qu'on les trouve dans les classes ou l'education n'a pas epure les penchans en eclairant l'intelligence. Il etait connu comme maitre de cette bande, et, s'il faut en croire une revelation recente, on l'avertit de se tenir pret a agir au premier signal, de se placer d'une maniere utile et sure, de preparer des assommoirs, de prendre des precautions pour empecher les cris des victimes, de se procurer du vinaigre, des balais de houx, de la chaux vive, des voitures couvertes, etc.

Des cet instant, le bruit d'une terrible execution se repandit sourdement. Les parens des detenus etaient dans les angoisses, et le complot, comme celui du 10 aout, du 20 juin, et tous les autres, eclatait d'avance par des signes sinistres. De toutes parts, on repetait qu'il fallait, par un exemple terrible, effrayer les conspirateurs qui du fond des prisons s'entendaient avec l'etranger. On se plaignait de la lenteur du tribunal charge de punir les coupables du 10 aout, et on demandait a grands cris une prompte justice. Le 31, l'ancien ministre Montmorin est acquitte par le tribunal du 17 aout, et on repand que la trahison est partout, et que l'impunite des coupables est assuree. Dans la meme journee, on assure qu'un condamne a fait des revelations. Ces revelations portent que dans la nuit les prisonniers doivent s'echapper des cachots, s'armer, se repandre dans la ville, y commettre d'horribles vengeances, enlever ensuite le roi, et ouvrir Paris aux Prussiens. Cependant les detenus qu'on accusait tremblaient pour leur vie; leurs parens etaient consternes, et la famille royale n'attendait que la mort au fond de la tour du Temple.

Aux Jacobins, dans les sections, au conseil de la commune, dans la minorite de l'assemblee, il etait une foule d'hommes qui croyaient a ces complots supposes, et qui osaient declarer legitime l'extermination des detenus. Certes la nature ne fait pas tant de monstres pour un seul jour, et l'esprit de parti seul peut egarer tant d'hommes a la fois! Triste lecon pour les peuples! on croit a des dangers, on se persuade qu'il faut les repousser; on le repete, on s'enivre, et tandis que certains hommes proclament avec legerete qu'il faut frapper, d'autres frappent avec une audace sanguinaire.

Le samedi 1er septembre, les quarante-huit heures fixees pour la fermeture des barrieres et l'execution des visites domiciliaires etaient ecoulees, et les communications furent retablies. Mais tout a coup se repand, dans la journee, la nouvelle de la prise de Verdun. Verdun n'est qu'investi, mais on croit que la place est emportee, et qu'une trahison nouvelle l'a livree comme celle de Longwy. Danton fait aussitot decreter par la commune, que le lendemain, 2 septembre, on battra la generale, on sonnera le tocsin, on tirera le canon d'alarme, et que tous les citoyens disponibles se rendront en armes au Champ-de-Mars, y camperont pendant le reste de la journee, et partiront le lendemain pour se rendre sous les murs de Verdun. A ces terribles apprets, il devient evident qu'il s'agit d'autre chose que d'une levee en masse. Des parens accourent et font des efforts pour

obtenir l'elargissement des detenus. Manuel, le procureur-syndic, supplie par une femme genereuse, elargit, dit-on, deux prisonniers de la famille La Tremouille. Une autre femme, madame Fausse-Lendry, s'obstine a vouloir suivre dans sa captivite son oncle l'abbe de Rastignac, et Sergent lui repond: "Vous faites une imprudence; *“les prisons “ne sont pas sures.”*

Le lendemain, 2 septembre, etait un dimanche, l'oisivete augmentait le tumulte populaire. Des attroupe mens nombreux se montraient partout, et on repandait que l'ennemi pouvait etre a Paris sous trois jours. La commune informe l'assemblee des mesures qu'elle a prises pour la levee en masse des citoyens. Vergniaud, saisi d'un enthousiasme patriotique, prend aussitot la parole, felicite les Parisiens de leur courage, les loue de ce qu'ils ont converti le ze le des motions en un ze le plus actif et plus utile, celui des combats. "Il parait, ajoute-t-il, que le plan de l'ennemi est de marcher droit sur la capitale, en laissant les places fortes derriere lui. Eh bien! ce projet fera notre salut et sa perte. Nos armees, trop faibles pour lui resister, seront assez fortes pour le harceler sur ses derrieres; et tandis qu'il arrivera, poursuivi par nos bataillons, il trouvera en sa presence l'armee parisienne, rangee en bataille sous les murs de la capitale; et, enveloppe la de toutes parts, il sera devore par cette terre qu'il avait profanee. Mais au milieu de ces esperances flatteuses, il est un danger qu'il ne faut pas dissimuler, c'est celui des terreurs paniques. Nos ennemis y comptent, et sement l'or pour les produire; et, vous le savez, il est des hommes petris d'un limon si fangeux, qu'ils se decomposent a l'idee du moindre danger. Je voudrais qu'on put signaler cette espece sans ame et a figure humaine, en reunir tous les individus dans une meme ville, a Longwy par exemple, qu'on appellerait la ville des laches, et la, devenus l'objet de l'opprobre, ils ne semeraient plus l'epouvante chez leurs concitoyens, ils ne leur feraient plus prendre des nains pour des geans, et la poussiere qui vole devant une compagnie de houlans pour des bataillons armes!

"Parisiens, c'est aujourd'hui qu'il faut deployer une grande energie! Pourquoi les retranchemens du camp ne sont-ils pas plus avances? Ou sont les beches, les pioches, qui ont eleve l'autel de la federation et nivele le Champ-de-Mars? Vous avez manifeste une grande ardeur pour les fetes; sans doute vous n'en montrerez pas moins pour les combats: vous avez chante, celebre la liberte; il faut la defendre! Nous n'avons plus a renverser des rois de bronze, mais des rois vivans et armes de leur puissance. Je demande donc que rassemblee nationale donne le premier exemple, et envoie douze commissaires, non pour faire des exhortations, mais pour travailler eux-memes et piocher de leurs mains, a la face de tous les citoyens."

Cette proposition est adoptee avec le plus grand enthousiasme. Danton succede a Vergniaud, il fait part des mesures prises, et en propose de nouvelles. "Une partie du peuple, dit-il, va se porter aux frontieres, une autre va creuser des retranchemens, et la troisieme avec des piques defendra l'interieur de nos villes. Mais ce n'est pas assez: il faut envoyer partout des commissaires et des courriers pour engager la France entiere a imiter Paris; il faut rendre un decret par lequel tout citoyen soit oblige, sous peine de mort, de servir de sa personne, ou de remettre ses armes." Danton ajoute: "Le canon que vous allez entendre n'est point le canon d'alarme, c'est le pas de charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, pour les atterrer, que faut-il? De l'audace, encore de l'audace, et toujours de l'audace!"

Les paroles et l'action du ministre agitent profondement les assistans. Sa motion est adoptee, il sort, et se rend au comite de surveillance. Toutes les autorites, tous les corps, l'assemblee, la commune, les sections, les jacobins, etaient en seance. Les ministres, reunis a l'hotel de la marine, attendaient Danton pour tenir conseil. La ville entiere etait debout. Une terreur profonde regnait dans les prisons. Au Temple, la famille royale, que chaque mouvement devait menacer plus que tous les autres prisonniers, demandait avec anxiete la cause de tant d'agitations. Dans les diverses prisons, les geoliers semblaient consternes. Celui de l'Abbaye avait des le matin fait sortir sa femme et ses enfans. Le diner avait ete servi aux prisonniers deux heures avant l'instant accoutume; tous les couteaux avaient ete retires de leurs serviettes. Frappes de ces circonstances, ils interrogeaient avec instance leurs gardiens, qui ne voulaient pas repondre. A deux heures enfin la generale commence a battre, le tocsin sonne et le canon d'alarme retentit dans l'enceinte de la capitale. Des troupes de citoyens se rendent vers le Champ-de-Mars; d'autres entourent la commune, l'assemblee, et remplissent les places publiques.

Il y avait a l'Hotel-de-Ville vingt-quatre pretres, qui, arretes a cause de leur refus de preter serment, devaient etre transferees de la salle du depot aux prisons de l'Abbaye. Soit intention, soit effet du hasard, on choisit ce moment pour leur translation. Ils sont places dans six fiacres, escortes par des federes bretons et marseillais, et sont conduits au petit pas vers le faubourg Saint-Germain, en suivant les quais, le Pont-Neuf et la rue Dauphine. On les entoure, et on les accable d'outrages. "Voila, disent les federes, les conspirateurs qui devaient egorger nos femmes et nos enfans; tandis que nous serions a la frontiere." Ces paroles augmentent encore le tumulte. Les portieres des voitures etaient ouvertes; les malheureux pretres veulent les fermer pour se mettre a l'abri des mauvais traitemens, mais on les en empeche, et ils sont obliges de souffrir patiemment les coups et les injures. Enfin ils arrivent dans la cour de l'Abbaye, ou se trouvait deja reunie une foule immense. Cette cour conduisait aux prisons, et communiquait avec la salle ou le comite de la section des Quatre-Nations tenait ses seances. Le premier fiacre arrive devant la porte du comite, et se trouve entoure d'une foule d'hommes furieux. Maillard etait present. La portiere s'ouvre; le premier des prisonniers s'avance pour descendre et entrer au comite, mais il est aussitot perce de mille coups. Le second se rejette dans la voiture, mais il en est arrache de vive force, et immole comme le precedent. Les deux autres le sont a leur tour, et les egorgeurs abandonnent la premiere voiture pour se porter sur les suivantes. Elles arrivent l'une apres l'autre dans la cour fatale, et le dernier des vingt-quatre pretres est egorge, au milieu des hurlemens d'une population furieuse[2].

Dans ce moment accourt Billaud-Varenes, membre du conseil de la commune, et le seul, entre les organisateurs de ces massacres, qui les ait constamment approuves, et qui ait ose en soutenir la vue avec une cruaute intrepide. Il arrive revetu de son echarpe, marche dans le sang et sur les cadavres, parle a la foule des egorgeurs, et lui dit: *Peuple, tu immoles tes ennemis, tu fais ton devoir.* Une voix s'eleve apres celle de Billaud, c'est celle de Maillard: *Il n'y a plus rien a faire ici, s'ecrie-t-il; allons aux Carmes!* Sa bande le suit alors, et ils se precipitent tous ensemble vers l'eglise des Carmes, ou deux cents pretres avaient ete enfermes. Ils penetrent dans l'eglise, et egorgent les malheureux pretres qui priaient le ciel, et s'embrassaient les uns les autres a l'approche de la mort. Ils demandent a grands cris l'archeveque d'Arles, le cherchent, le reconnaissent, et le tuent d'un coup de sabre sur le crane. Apres s'etre servis de leurs sabres, ils emploient les armes a feu, et font des decharges generales dans le fond des salles, dans le jardin, sur les murs et sur les arbres, ou quelques-unes des victimes cherchaient a se sauver.

Tandis que le massacre s'acheve aux Carmes, Maillard revient a l'Abbaye avec une partie des siens. Il etait couvert de sang et de sueur; il entre au comite de la section des Quatre-Nations, et demande *du vin pour les braves travailleurs qui delivrent la nation de ses ennemis.* Le comite tremblant leur en accorde vingt-quatre pintes.

Le vin est servi dans la cour, et sur des tables entourees de cadavres egorges dans l'apres-midi. On boit, et tout-a coup, montrant la prison, Maillard s'ecrie: *A l'Abbaye!* A ces mots, on le suit, et on attaque la porte. Les prisonniers epouvantes entendent les hurlemens, signal de leur mort. Les portes sont ouvertes; les premiers detenus qui s'offrent sont saisis, traines par les pieds et jetes tout sanglans dans la cour. Tandis qu'on immole sans distinction les premiers venus, Maillard et ses affides demandent les ecrous et les clefs des diverses prisons. L'un d'eux, s'avancant vers la porte du guichet, monte sur un tabouret, et prend la parole. "Mes amis, dit-il, vous voulez detruire les aristocrates, qui sont les ennemis du peuple, et qui devaient egorger vos femmes et vos enfans tandis que vous seriez a la frontiere. Vous avez raison, sans doute; mais vous etes de bons citoyens, vous aimez la justice, et vous seriez desesperes de tremper vos mains dans le sang innocent.—Oui! oui! s'ecrirent les executeurs.—Eh bien! je vous le demande, quand vous voulez, sans rien entendre, vous jeter comme des tigres en fureur sur des hommes qui vous sont inconnus, ne vous exposez-vous pas a confondre les innocens avec les coupables?" Ces paroles sont interrompues par un des assistans, qui, arme d'un sabre, s'ecrie a son tour: "Voulez-vous, vous aussi, nous endormir? Si les Prussiens et les Autrichiens etaient a Paris, chercheraient-ils a distinguer les coupables. J'ai une femme et des enfans que je ne veux pas laisser en danger. Si vous voulez, donnez des armes a ces *coquins*, nous les combattrons a nombre egal, et avant de partir, Paris en sera purge.—Il a raison, il faut entrer", se disent les autres; ils

poussent et s'avancent. Cependant on les arrete, et on les oblige a consentir a une espece de jugement. Il est convenu qu'on prendra le registre des ecrous, que l'un d'eux fera les fonctions de president, lira les noms, les motifs de la detention, et prononcera a l'instant meme sur le sort du prisonnier. "Maillard! Maillard president!" s'ecrirent plusieurs voix; et il entre aussitot en fonction. Ce terrible president s'assied aussitot devant une table, place sous ses yeux le registre des ecrous, s'entoure de quelques hommes pris au hasard pour donner leur avis, en dispose quelques-uns dans la prison pour amener les prisonniers, et laisse les autres a la porte pour consommer le massacre. Afin de s'epargner des scenes de desespoir, il est convenu qu'il prononcera ces mots: *Monsieur, a la Force*, et qu'alors jete hors du guichet, le prisonnier sera livre, sans s'en douter, aux sabres qui l'attendent.

On amene d'abord les Suisses detenus a l'Abbaye, et dont les officiers avaient ete conduits a la Conciergerie. "C'est vous, leur dit Maillard, qui avez assassine le peuple au 10 aout.—Nous etions attaques, repondent ces malheureux, et nous obeissions a nos chefs.—Au reste, reprend froidement Maillard, il ne s'agit que de vous conduire a la Force." Mais les malheureux, qui avaient entrevu les sabres menacans de l'autre cote du guichet, ne peuvent s'abuser. Il faut sortir, ils reculent, se rejettent en arriere. L'un d'eux, d'une contenance plus ferme, demande ou il faut passer. On lui ouvre la porte, et il se precipite tete baissee au milieu des sabres et des piques. Les autres s'elancent apres lui, et subissent le meme sort.

Les executeurs retournent a la prison, entassent les femmes dans une meme salle, et amener de nouveaux prisonniers. Quelques prisonniers accuses de fabrication de faux assignats, sont immoles les premiers. Vient apres eux le celebre Montmorin, dont l'acquiescement avait cause tant de tumulte et ne lui avait pas valu la liberte. Amene devant le sanglant president, il declare que, soumis a un tribunal regulier, il n'en peut reconnaitre d'autre. "Soit, repond Maillard; vous irez donc a la Force attendre un nouveau jugement." L'ex-ministre trompe demande une voiture. On lui repond qu'il en trouvera une a la porte. Il demande encore quelques effets, s'avance vers la porte, et recoit la mort.

On amene ensuite Thierry, valet-de-chambre du roi. *Tel maitre tel valet*, dit Maillard, et le malheureux est assassine. Viennent apres les juges de paix Buob et Bocquillon, accuses d'avoir fait partie du comite secret des Tuileries. Ils sont egorges pour cette cause. La nuit s'avance ainsi, et chaque prisonnier, entendant les hurlemens des assassins, croit toucher a sa derniere heure.

Que faisaient en ce moment les autorites constituees, tous les corps assembles, tous les citoyens de Paris! Dans cette immense capitale, le calme, le tumulte, la securite, la terreur, peuvent regner ensemble, tant une partie est distante de l'autre. L'assemblee n'avait appris que tres tard les malheurs des prisons, et, frappee de stupeur, elle avait envoye des deputes pour apaiser le peuple, et sauver les victimes. La commune avait delegue des commissaires pour delivrer les prisonniers pour dettes, et distinguer ce qu'elle appelait les *innocens* et les *coupables*. Enfin les jacobins, quoique en seance, et instruits de ce qui se passait, semblaient observer un silence convenu. Les ministres, reunis a l'hotel de la marine pour former le conseil, n'etaient pas encore avertis, et attendaient Danton qui se trouvait au comite de surveillance. Le commandant-general Santerre avait, disait-il a la commune, donne des ordres, mais on ne lui obeissait pas, et presque tout son monde etait occupe a la garde des barrieres. Il est certain qu'il y avait des commandemens inconnus et contradictoires, et que tous les signes d'une autorite secrete et opposee a l'autorite publique s'etaient manifestes. A la cour de l'Abbaye, se trouvait un poste de garde nationale, qui avait la consigne de laisser entrer et de ne pas laisser sortir. Ailleurs, des postes attendaient des ordres et ne les recevaient pas. Santerre avait-il perdu la raison comme au 10 aout, ou bien etait-il dans le complot? Tandis que des commissaires, publiquement envoyes par la commune, venaient conseiller le calme et arreter le peuple, d'autres membres de la meme commune se presentaient au comite des Quatre-Nations, qui siegeait a cote des massacres, et disaient: *Tout va-t-il bien ici comme aux Carmes? La commune nous envoie pour vous offrir des secours si vous en avez besoin.*

Les commissaires envoyes par l'assemblee et par la commune, pour arreter les meurtres, furent impuissans. Ils avaient trouve une foule immense qui assiegeait les environs de la prison et assistait a cet affreux spectacle aux cris de *vive la nation!* Le vieux Dusaulx, monte sur une chaise, essaya de prononcer les mots de clemence, sans pouvoir se faire entendre. Bazire, plus adroit, avait feint d'entrer dans le ressentiment de cette multitude, mais ne fut plus ecoute des qu'il voulut reveiller des sentimens de misericorde. Manuel, le procureur de la commune, saisi de pitie, avait couru les plus grands dangers sans pouvoir sauver une seule victime. A ces nouvelles, la commune, un peu plus emue, depecha une seconde deputation *pour calmer les esprits et eclairer le peuple sur ses veritables interets.* Cette deputation, aussi impuissante que la premiere, ne put que delivrer quelques femmes et quelques debiteurs.

Le massacre continue pendant cette horrible nuit. Les egorgeurs se succedent du tribunal dans les guichets, et sont tour a tour juges et bourreaux. En meme temps ils boivent, et deposedent sur une table leurs verres empreints de sang. Au milieu de ce carnage, ils epargnent cependant quelques victimes, et eprouvent en les rendant a la vie une joie inconcevable. Un jeune homme, reclame par une section, et declare pur d'aristocratie, est acquitte aux cris de *vive la nation,* et porte en triomphe sur les bras sanglans des executeurs. Le venerable Sombreuil, gouverneur des Invalides, est amene a son tour, et condamne a etre transfere a la Force. Sa fille l'a apercu du milieu de la prison; elle s'elance au travers des piques et des sabres, serre son pere dans ses bras, s'attache a lui avec tant de force, supplie les meurtriers avec tant de larmes et un accent si dechirant, que leur fureur etonnee est suspendue. Alors, comme pour mettre a une nouvelle epreuve cette sensibilite qui les touche: *Bois,* disent-ils a cette fille genereuse, *bois du sang des aristocrates,* et ils lui presentent un vase plein de sang: elle boit, et son pere est sauve. La fille de Cazotte est parvenue aussi a envelopper son pere dans ses bras; elle a prie comme la genereuse Sombreuil, a ete irresistible comme elle, et, plus heureuse, a obtenu le salut de son pere, sans qu'un prix horrible ait ete impose a son amour. Des larmes coulent des yeux de ces hommes ferores; et ils reviennent encore demander des victimes! L'un d'entre eux retourne dans la prison pour conduire des prisonniers a la mort; il apprend que les malheureux qu'il venait egorger ont manque d'eau pendant vingt-deux heures, et il veut aller tuer le geolier. Un autre s'interesse a un prisonnier qu'il traduit au guichet, parce qu'il lui a entendu parler la langue de son pays. "Pourquoi es-tu ici? dit-il a M. Journiac de Saint-Meard. Si tu n'es pas un traître, le president, *qui ri est pas un sot,* saura te rendre justice. Ne tremble pas, et reponds bien." M. Journiac est presente a Maillard, qui regarde l'ecrou. "Ah! dit Maillard, c'est vous, monsieur Journiac, qui ecriviez dans le journal de la cour et de la ville?—Non, repond le prisonnier, c'est une calomnie; je n'y ai jamais ecrit.—Prenez garde de nous tromper, reprend Maillard, car tout mensonge est ici puni de mort. Ne vous etes-vous pas recemment absente pour aller a l'armee des emigres?—C'est encore une calomnie; j'ai un certificat attestant que, depuis vingt-trois mois, je n'ai pas quitte Paris.—De qui est le certificat? la signature en est-elle authentique?" Heureusement pour M. de Journiac, il y avait dans le sanguinaire auditoire un homme auquel le signataire du certificat etait personnellement connu. La signature est en effet verifiee et declaree veritable. "Vous le voyez donc, reprend M. de Journiac, on m'a calomnie.—Si le calomniateur etait ici, reprend Maillard, une justice terrible en serait faite. Mais repondez, n'avait-on aucun motif de vous enfermer?—Oui, reprend M. de Journiac, j'etais connu pour aristocrate.—Aristocrate!—Oui, aristocrate; mais vous n'etes pas ici pour juger les opinions; vous ne devez juger que la conduite. La mienne est sans reproche; je n'ai jamais conspire; mes soldats, dans le regiment que je commandais, m'adoraient, et ils me chargerent a Nancy d'aller m'emparer de Malseigne." Frappes de tant de fermete, les juges se regardent, et Maillard donne le signal de grace. Aussitot des cris de *vive la nation!* retentissent de toutes parts. Le prisonnier est embrasse. Deux individus s'emparent de lui, et, le couvrant de leurs bras, le font passer sain et sauf a travers la haie menacante des piques et des sabres. M. de Journiac veut leur donner de l'argent, mais ils refusent, et ne demandent qu'a l'embrasser. Un autre prisonnier, sauve de meme, est reconduit chez lui avec le meme empressement. Les executeurs, tout sanglans, demandent a etre temoins de la joie de sa famille, et immediatement apres ils retournent au carnage. Dans cet etat convulsif, toutes les emotions se succedent dans le coeur de l'homme. Tour a tour animal doux et feroce, il pleure ou egorge. Plonge dans le sang, il est tout a coup touche par un beau devouement, par une noble fermete, il est sensible a l'honneur de paraitre juste, a la vanite de paraitre probe ou desinteresse. Si dans ces deplorables journees de septembre, on vit quelques-uns de ces sauvages devenus meurtriers et voleurs a la fois, on en vit aussi qui venaient deposer sur le bureau du

comite de l'Abbaye les bijoux sanglans trouves sur les prisonniers.

Pendant cette affreuse nuit, la troupe s'etait divisee, et avait porte le ravage dans les autres prisons de Paris. Au Chatelet, a la Force, a la Conciergerie, aux Bernardins, a Saint-Firmin, a la Salpetriere, a Bicetre, les memes massacres avaient ete commis, et des flots de sang avaient coule comme a l'Abbaye. Le lendemain, lundi 3 septembre, le jour eclaira l'affreux carnage de la nuit, et la stupeur regna dans Paris. Billaud-Varennes reparut a l'Abbaye, ou la veille il avait encourage ce qu'on appelait *les travailleurs*. Il leur adressa de nouveau la parole: "Mes amis, leur dit-il, en egorgeant des scelerats, vous avez sauve la patrie. La France vous doit une reconnaissance eternelle, et la municipalite ne sait comment s'acquitter envers vous. Elle vous offre 24 livres a chacun, et vous allez etre payes sur-le-champ." Ces paroles furent couvertes d'applaudissemens, et ceux auxquels elles s'adressaient suivirent alors Billaud-Varennes dans le comite, pour se faire delivrer le paiement qui leur etait promis. "Ou voulez-vous, dit le president a Billaud, que nous trouvions des fonds pour payer?" Billaud, faisant alors un nouvel eloge des massacres repondit au president que le ministre de l'interieur devait en avoir pour cet usage. On courut chez Roland, qui venait d'apprendre avec le jour les crimes de la nuit, et qui repoussa la demande avec indignation. Revenus au comite, les assassins demanderent, sous peine de mort, le salaire de leurs affreux travaux, et chaque membre fut oblige de depouiller ses poches pour les satisfaire. Enfin la commune acheva d'acquitter la dette, et on peut lire au registre de ses depenses la mention de plusieurs sommes payees aux executeurs de septembre. On y verra en outre, a la date du 4 septembre, la somme de 1,463 livres affectee a cet emploi.

Le recit de tant d'horreurs s'etait repandu dans Paris, et y avait produit la plus grande terreur. Les jacobins continuaient a se taire. A la commune on commencait a etre touche; mais on ne manquait pas d'ajouter que le peuple avait ete juste, qu'il n'avait frappe que des criminels, et que dans sa vengeance il n'avait eu que le tort de devancer le glaive des lois. Le conseil general avait envoye de nouveaux commissaires *pour calmer l'effervescence, et ramener aux principes ceux qui etaient egares*. Telles etaient les expressions des autorites publiques. Partout on rencontrait des gens qui, en s'apitoyant sur les souffrances des malheureux immoles, ajoutaient: Si on les eut laisses vivre, ils nous auraient egorges dans quelques jours." D'autres disaient: "Si nous sommes vaincus et massacres par les Prussiens, ils auront du moins succombe avant nous." Telles sont les epouvantables consequences de la peur que les partis s'inspirent et de la haine engendree par la peur.

L'assemblee, au milieu de ces affreux desordres, etait douloureusement affectee. Elle rendait decrets sur decrets pour demander compte a la commune de l'etat de Paris, et la commune repondait qu'elle faisait tous ses efforts pour retablir l'ordre et les lois. Cependant l'assemblee, composee de ces girondins qui poursuivirent si courageusement les assassins de septembre, et moururent si noblement pour les avoir attaques, l'assemblee n'eut pas l'idee de se transporter tout entiere dans les prisons, et de se mettre entre les meurtriers et les victimes. Si cette idee genereuse ne vint pas l'arracher a ses bancs et la porter sur le theatre du carnage, il faut l'attribuer a la surprise, au sentiment de son impuissance, peut-etre aussi a ce devouement insuffisant qu'inspire le danger d'un ennemi, enfin a cette desastreuse opinion, partagee par quelques deputes, que les victimes etaient autant de conjures, desquels on aurait recu la mort, si on ne la leur avait donnee.

Un homme deploya en ce jour un genereux caractere, et s'eleva avec une noble energie contre les assassins. Sous leur regne de trois jours, il reclama le second. Le lundi matin, a l'instant ou il venait d'apprendre les crimes de la nuit, il ecrivit au maire Petion qui ne les connaissait point encore, il ecrivit a Santerre qui n'agissait pas, et leur fit a tous deux les plus pressantes requisitions. Il adressa dans le moment meme a l'assemblee une lettre qui fut couverte d'applaudissemens. Cet homme de bien, si indignement calomnie par les partis, etait Roland. Dans sa lettre il reclama contre tous les genres de desordres, contre les usurpations de la commune, contre les fureurs de la populace, et dit noblement qu'il saurait mourir au poste que la loi lui avait assigne. Cependant, si l'on veut se faire une idee de la disposition des esprits, de la fureur qui regnait contre ceux qu'on appelait les *traitres*, et des menagemens qu'il fallait employer en parlant aux passions delirantes, on peut en juger par le passage suivant. Certes on ne peut pas douter du courage de l'homme qui, seul et publiquement, rendait toutes les autorites responsables des massacres, et cependant voici la maniere



dont il etait oblige de s'exprimer a cet egard.

“Hier fut un jour sur les evenemens duquel il faut peut-etre jeter un voile. Je sais que le peuple, terrible dans sa vengeance, y porte encore une sorte de justice; il ne prend pas pour victime tout ce qui se presente a sa fureur; il la dirige sur ceux qu'il croit avoir ete trop longtemps epargnes par le glaive de la loi, et que le peril des circonstances lui persuade devoir etre immoles sans delai. Mais je sais qu'il est facile a des scelerats, a des traitres, d'abuser de cette effervescence, et qu'il faut l'arreter; je sais que nous devons a la France entiere la declaration, que le pouvoir executif n'a pu prévoir ni empêcher ces exces; je sais qu'il est du devoir des autorites constituees d'y mettre un terme, ou de se regarder comme aneanties. Je sais encore que cette declaration m'expose a la rage de quelques agitateurs. Eh bien! qu'ils prennent ma vie, je ne veux la conserver que pour la liberte, l'egalite. Si elles etaient violees, detruites, soit par le regne des despotes etrangers, ou l'egarement d'un peuple abuse, j'aurais assez vecu; mais jusqu'a mon dernier soupir j'aurai fait mon devoir. C'est le seul bien que j'ambitionne, et que nulle puissance sur la terre ne saurait m'enlever.”

L'assemblee couvrit cette lettre d'applaudissemens, et, sur la motion de Lamourette, ordonna que la commune rendrait compte de l'etat de Paris. La commune repondit encore que le calme etait retabli. En voyant le courage du ministre de l'interieur, Marat et son comite s'irriterent, et oserent lancer contre lui un mandat d'arret. Telle etait leur fureur aveugle, qu'ils osaient attaquer un ministre, et un homme qui dans le moment jouissait encore de toute sa popularite. Danton, a cette nouvelle, se recria fortement contre ces membres du comite, qu'il appela des *enrages*. Quoique contrarie tous les jours par l'inflexibilite de Roland, il etait loin de le hair; d'ailleurs il redoutait, dans sa terrible politique, tout ce qu'il croyait inutile, et il regardait comme une extravagance de saisir au milieu de ses fonctions le premier ministre de l'Etat. Il se rend a la mairie, court au comite, et s'emporte vivement contre Marat. Cependant on l'apaise, on le reconcilie avec Marat, et on lui remet le mandat d'arret, qu'il vient aussitot montrer a Petion, en lui racontant ce qu'il avait fait. “Voyez, dit-il au maire, de quoi sont capables ces *enrages*; mais je saurai les mettre a la raison.—Vous avez eu tort, replique froidement Petion; cet acte n'aurait perdu que ses auteurs.”

De son cote, Petion, quoique plus froid que Roland, n'avait pas montre moins de courage. Il avait ecrit a Santerre, qui, soit impuissance ou complicité, repondait qu'il avait le coeur déchiré, mais qu'il ne pouvait faire executer ses ordres. Il s'etait ensuite rendu de sa personne sur les divers theatres du carnage. A la Force, il avait arrache de leur siege sanglant deux officiers municipaux qui remplissaient, en echarpe, les fonctions que Maillard exerçait a l'Abbaye. Mais a peine etait-il sorti pour se rendre en d'autres lieux, que ces officiers municipaux etaient rentres, et avaient continue leurs executions. Petion, partout impuissant, etait retourne aupres de Roland, que la douleur avait rendu malade. On n'etait parvenu a garantir que le Temple, dont le depot excitait la fureur populaire. Cependant la force armee avait ete ici plus heureuse, et un ruban tricolore, tendu entre les murs et la populace, avait suffi pour l'ecarter, et pour sauver la famille royale.

Les etres monstrueux qui versaient le sang depuis le dimanche, s'etaient acharnes a cette horrible tache, et en avaient contracte une habitude qu'ils ne pouvaient plus interrompre. Ils avaient meme etabli une espece de regularite dans leurs executions; ils les suspendaient pour transporter les cadavres, et pour faire leurs repas. Des femmes meme, portant des alimens, se rendaient aux prisons, pour donner le diner a leurs maris, *qui*, disaient-elles, *etaient occupes a l'Abbaye*.

[Illustration: MORT DE MADAME DE LAMBALLE.]

A la Force, a Bicetre, a l'Abbaye, les massacres se prolongerent plus qu'ailleurs. C'etait a la Force que se trouvait l'infortunee princesse Lamballe, qui avait ete celebre a la cour par sa beaute et par ses liaisons avec la reine. On la conduit mourante au terrible guichet, “Qui etes-vous? lui demandent les bourreaux en echappe.—Louise de Savoie, princesse de Lamballe.—Quel etait votre role a la cour? Connaissez-vous les complots dut chateau?—Je n'ai connu aucun complot.—Faites serment d'aimer la liberte et l'egalite: faites serment de hair le roi, la reine et la royauté.—Je ferai le premier serment; je ne puis faire, le second, il n'est

pas dans mon coeur.”

“Jurez donc, lui dit un des assistans qui voulait la sauver.” Mais l'infortunee ne voyait et n'entendait plus rien. “Qu'on *elargisse* madame, dit le chef du guichet.” Ici, comme a l'Abbaye, on avait imagine un mot pour servir de signal de mort. On emmene cette femme infortunee, qu'on n'avait pas, disent quelques narrateurs, l'intention de livrer a la mort, et qu'on voulait en effet elargir. Cependant elle est recue a la porte par des furieux avides de carnage. Un premier coup de sabre porte sur le derriere de sa tete fait jaillir son sang. Elle s'avance encore soutenue par deux hommes, qui peut-etre voulaient la sauver; mais elle tombe a, quelques pas plus loin sous un dernier coup. Son beau corps est dechire. Les assassins l'outragent, le mutilent, et s'en partagent les lambeaux. Sa tete, son coeur, d'autres parties du cadavre, portees au bout d'une pique, sont promenees dans Paris. Il faut, disent ces hommes dans leur langage atroce, *les porter au pied du trone*. On court au Temple, et on eveille avec des cris affreux les infortunes prisonniers, qui demandent avec effroi ce que c'est. Les officiers municipaux s'opposent a ce qu'ils voient l'horrible cortège passer sous leur fenetre, et la tete sanglante qu'on y elevait au bout d'une pique. Un garde national dit enfin a la reine: “*C'est la tete Lamballe qu'on veut vous empecher de voir.*” A ces mots, la reine s'evanouit. Madame Elisabeth, le roi, le valet-de-chambre Clery, emportent cette princesse infortunee, et les cris de la troupe feroce retentissent long-temps encore autour des murs du Temple.

[Illustration: MME DE LAMBALLE.]

La journee du 3 et la nuit du 3 au 4 continuerent d'etre souillees par ces massacres. A Bicetre surtout le carnage fut plus long et plus terrible qu'ailleurs. Il y avait la quelques mille prisonniers, enfermes, comme on sait, pour toute espece de vices. Ils furent attaques, voulurent se defendre, et on employa le canon pour les reduire. Un membre du conseil general de la commune osa meme venir demander des forces pour reduire les prisonniers qui se defendaient. Il ne fut pas ecoute. Petion se rendit encore a Bicetre, mais il n'obtint rien. Le besoin du sang animait cette multitude; la fureur de combattre et de massacrer avait succede chez elle au fanatisme politique, et elle tuait pour tuer. Le massacre dura la jusqu'au mercredi 5 septembre.

Enfin presque toutes les victimes designees avaient peri; les prisons etaient vides; les furieux demandaient encore du sang, mais les sombres ordonnateurs de tant de meurtres semblaient se montrer accessibles a quelque pitie. Les expressions de la commune commençaient a s'adoucir. Profondement touchee, disait-elle, des rigueurs exercees contre les prisonniers, elle donnait de nouveaux ordres pour les arreter; et cette fois elle etait mieux obeie. Cependant a peine restait-il quelques malheureux auxquels sa pitie put etre utile. L'evaluation du nombre des victimes differe dans tous les rapports du temps; cette evaluation varie de six a douze mille dans les prisons de Paris[3].

Mais si les executions repandirent la stupeur, l'audace qu'on mit a les avouer et a en recommander l'imitation ne surprit pas moins que les executions memes. Le comite de surveillance osa repandre une circulaire a toutes les communes de France, que l'histoire doit conserver avec les sept signatures qui y furent apposees. Voici cette piece monumentale.

“Paris, 2 septembre 1792.

“Freres et amis, un affreux complot trame par la cour pour egorger tous les patriotes de l'empire francais, complot dans lequel un grand nombre de membres de l'assemblee nationale sont compromis, ayant reduit, le 9 du mois dernier, la commune de Paris a la plus cruelle necessite d'user de la puissance du peuple pour sauver la nation, elle n'a rien negligé pour bien meriter de la patrie. Apres les temoignages que l'assemblee nationale venait de lui donner elle-meme, eut-on pense que des lors de nouveaux complots se tramaient dans le silence, et qu'ils eclataient dans le moment meme ou l'assemblee nationale, oubliant qu'elle venait de declarer que la commune de Paris avait sauve la patrie, s'empressait de la destituer pour prix de son brulant civisme? A cette nouvelle, les clameurs publiques elevees de toutes parts ont fait sentir a l'assemblee nationale la necessite

urgente de s'unir au peuple, et de rendre a la commune, par le rapport du decret de destitution, le pouvoir dont elle l'avait investie.

“Fiere de jouir de toute la plenitude de la confiance nationale, qu'elle s'efforcera de meriter de plus en plus, placee au foyer de toutes les conspirations, et determinee a perir pour le salut public, elle ne se glorifiera d'avoir fait son devoir que lorsqu'elle aura obtenu votre approbation, qui est l'objet de tous ses voeux, et dont elle ne sera certaine qu'apres que tous les departemens auront sanctionne ses mesures pour le salut public. Professant les principes de la plus parfaite egalite, n'ambitionnant d'autre privilege que celui de se presenter la premiere a la breche, elle s'empressera de se soumettre au niveau de la commune la moins nombreuse de l'empire, des qu'il n'y aura plus rien a redouter.

“Prevenue que des hordes barbares s'avancaient contre elle, la commune de Paris se hate d'informer ses freres de tous les departemens qu'une partie des conspirateurs feroces detenus dans les prisons a ete mise a mort par le peuple, actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les legions de traitres renfermes dans ses murs, au moment ou il allait marcher a l'ennemi; et sans doute la nation, apres la longue suite de trahisons qui l'a conduite sur les bords de l'abime, s'empressera d'adopter ce moyen si utile et si necessaire; et tous les Francais se diront comme les Parisiens: Nous marchons a l'ennemi, et nous ne laissons pas derriere nous des brigands pour egorger nos femmes et nos enfans.

“*Signe DUPLAIN, PANIS, SERGENT, LENFANT, MARAT, LEFORT, JOURDEUIL, administrateurs du comite de surveillance constitue a la mairie.*”

La lecture de ce document peut faire juger a quel degre de fanatisme l'approche du danger avait pousse les esprits. Mais il est temps de reporter nos regards sur le theatre de la guerre, ou nous ne trouvons que de glorieux souvenirs.

Notes:

[1] Le roi et sa famille furent conduits au Temple dans la soiree du 10 aout. [2] Excepte un seul, l'abbe Sicard, qui fut sauve par miracle. [3] Voyez la note 23 a la fin du volume.

## CHAPITRE VII.

CAMPAGNE DE L'ARGONNE.—PLANS MILITAIRES DE DUMOURIEZ.—PRISE DU CAMP DE GRAND-PRE PAR LES PRUSSIENS.—VICTOIRE DE VALMY.—RETRAITE DES COALISES; BRUITS SUR LES CAUSES DE CETTE RETRAITE.

Deja, comme on l'a vu, Dumouriez avait tenu un conseil de guerre a Sedan, Dillon y avait emis l'opinion de se retirer a Chalons pour mettre la Marne devant nous, et en defendre le passage. Le desordre des vingt-trois mille hommes laisses a Dumouriez, l'impuissance ou ils etaient de resister a quatre-vingt mille Prussiens parfaitement aguerris et organises, le projet attribue a l'ennemi de faire une invasion rapide sans s'arreter aux places fortes, tels etaient les motifs qui portaient Dillon a croire qu'on ne pourrait pas arreter les Prussiens, et qu'il fallait se hater de se retirer devant eux, pour chercher des positions plus fortes, et suppleer ainsi a la faiblesse et au mauvais etat de notre armee. Le conseil fut tellement frappe de ces raisons, qu'il adhera unanimement a l'avis de Dillon, et Dumouriez, a qui appartenait la decision, comme general en chef, repondit qu'il y reflechirait.

C'etait le 28 aout au soir. Ici fut prise une resolution qui sauva la France. Plusieurs s'en disputent l'honneur: tout prouve qu'elle appartient a Dumouriez. L'execution au reste la lui rend tout a fait propre, et doit lui en meriter toute la gloire. La France, comme on sait, est defendue a l'est par le Rhin et les Vosges, au nord par

une suite de places fortes dues au genie de Vauban, et par la Meuse, la Moselle et divers cours d'eau qui, combinees avec les places fortes, composent un ensemble d'obstacles suffisans pour proteger cette frontiere. L'ennemi avait penetre en France par le nord, et il avait trace sa marche entre Sedan et Metz, laissant l'attaque des places fortes des Pays-Bas au duc de Saxe-Teschén, et masquant par un corps de troupes Metz et la Lorraine. D'apres ce projet, il eut fallu marcher rapidement, profiter de la desorganisation des Francais, les frapper de terreur par des coups decisifs, enlever meme les vingt-trois mille hommes de Lafayette, avant qu'un nouveau general leur eut rendu l'ensemble et la confiance. Mais le combat entre la presumption du roi de Prusse et la prudence de Brunswick arretrait toute resolution, et empechait les coalises d'etre serieusement ou audacieux ou prudens. La prise de Verdun excita davantage la vanite de Frederic-Guillaume et l'ardeur des emigres, mais ne donna pas plus d'activite a Brunswick, qui n'approuvait nullement l'invasion, avec les moyens qu'il avait et avec les dispositions du pays envahi. Apres la prise de Verdun, le 2 septembre, l'armee coalisee s'etendit pendant plusieurs jours dans les plaines qui bordent la Meuse, se borna a occuper Stenay, et ne fit pas un seul pas en avant. Dumouriez etait a Sedan, et son armee campait dans les environs.

De Sedan a Passavant s'etend une foret dont le nom doit etre a jamais fameux dans nos annales; c'est celle de l'Argonne, qui couvre un espace de treize a quinze lieues, et qui, par les inegalites du terrain, le melange des bois et des eaux, est tout a fait impenetrable a une armee, excepte dans quelques passages principaux. C'est par cette foret que l'ennemi devait penetrer pour se rendre a Chalons, et prendre ensuite la route de Paris. Avec un projet pareil, il est etonnant qu'il n'eut pas songe encore a en occuper les principaux passages, et a y devancer Dumouriez, qui, a sa position de Sedan, en etait eloigne de toute la longueur de la foret. Le soir, apres la seance du conseil de guerre, le general francais considerait la carte avec un officier dans les talents duquel il avait la plus grande confiance; c'etait Thouvenot. Lui montrant alors du doigt l'Argonne et les clairieres dont elle est traversee: "Ce sont la, lui dit-il, les Thermopyles de la France: si je puis y etre avant les Prussiens, tout est sauve."

Ce mot enflamma le genie de Thouvenot, et tous deux se mirent a detailler ce beau plan. Les avantages en etaient immenses: outre qu'on ne reculait pas, et qu'on ne se reduisait pas a la Marne pour derniere ligne de defense, on faisait perdre a l'ennemi un temps precieux; on l'obligeait a rester dans la Champagne pouilleuse, dont le sol desole, fangeux, sterile, ne pouvait suffire a l'entretien d'une armee; on ne lui cedait pas, comme en se retirant a Chalons, les Trois-Eveches, pays riche et fertile, ou il aurait pu hiverner tres heureusement, dans le cas meme ou il n'aurait pas force la Marne. Si l'ennemi, apres avoir perdu quelque temps devant la foret, voulait la tourner, et se portait vers Sedan, il trouvait devant lui les places fortes des Pays-Bas, et il n'etait pas supposable qu'il put les faire tomber. S'il remontait vers l'autre extremite de la foret, il rencontrait Metz et l'armee du centre; on se mettait alors a sa poursuite, et en se reunissant a l'armee de Kellermann, on pouvait former une masse de cinquante mille hommes, appuyee sur Metz et diverses places fortes. Dans tous les cas, on lui avait fait manquer sa marche et perdre cette campagne; car on etait deja en septembre, et a cette epoque on faisait encore hiverner les armees. Ce projet etait excellent; mais il fallait l'executer, et les Prussiens, ranges le long de l'Argonne, tandis que Dumouriez etait a l'une de ses extremites, pouvaient en avoir occupe les passages. Ainsi donc le sort de ce grand projet et de la France dependait d'un hasard et d'une faute de l'ennemi.

Cinq defiles dits du Chene-Populeux, de la Croix-aux-Bois, de Grand-Pre, de la Chalade, et des Islettes, traversent l'Argonne. Les plus importants etaient ceux de Grand-Pre et des Islettes, et malheureusement c'etaient les plus eloignes de Sedan et les plus rapproches de l'ennemi. Dumouriez resolut de s'y porter lui-meme avec tout son monde. En meme temps il ordonna au general Dubouquet de quitter le departement du Nord pour venir occuper le passage du Chene-Populeux, qui etait fort important, mais tres rapproche de Sedan, et dont l'occupation etait moins urgente. Deux routes s'offraient a Dumouriez pour se rendre a Grand-Pre et aux Islettes: l'une derriere la foret, et l'autre devant, en face de l'ennemi. La premiere, passant derriere la foret, etait plus sure, mais plus longue; elle revelait a l'ennemi nos projets, et lui donnait le temps de les prevenir. La seconde etait plus courte, mais elle trahissait aussi notre but, et exposait notre marche aux coups d'une armee formidable. Il fallait en effet s'avancer le long des bois, et passer devant Stenay, ou se

trouvait Clerfayt avec ses Autrichiens. Dumouriez prefera cependant celle-ci, et concut le plan le plus hardi. Il pensait qu'avec la prudence autrichienne, le general ne manquerait pas, a la vue des Francais, de se retrancher dans l'excellent camp de Brouenne, et que pendant ce temps on lui echapperait pour se porter a Grand-Pre et aux Islettes.

Le 30, en effet, Dillon est mis en mouvement, et part avec huit mille hommes pour Stenay, marchant entre la Meuse et l'Argonne. Il trouve Clerfayt, qui occupait les deux bords de la riviere avec vingt-cinq mille Autrichiens. Le general Miaczinski attaque avec quinze cents hommes les avant-postes de Clerfayt, tandis que Dillon, place en arriere, marche a l'appui avec toute sa division. Le feu s'engage avec vivacite, et Clerfayt repassant aussitot la Meuse, va se placer a Brouenne, comme l'avait tres heureusement prevu Dumouriez. Pendant ce temps, Dillon poursuit hardiment sa route entre la Meuse et l'Argonne. Dumouriez le suit immediatement avec les quinze mille hommes qui composaient son corps de bataille, et ils s'avancent tous deux vers les postes qui leur etaient assignes. Le 2 septembre, Dumouriez etait a Beffu, et n'avait plus qu'une marche a faire pour arriver a Grand-Pre. Dillon etait le meme jour a Pierremont, et s'approchait toujours des Islettes avec une extreme hardiesse. Heureusement pour celui-ci, le general Galbaud, envoye pour renforcer la garnison de Verdun, etait arrive trop tard, et s'etait replie sur les Islettes, qu'il tenait ainsi d'avance. Dillon y arrive le 4 avec ses huit mille hommes, s'y etablit, et fait garder de plus la Chalade, autre passage secondaire qui lui etait confie. En meme temps Dumouriez parvient a Grand-Pre, trouve le poste vacant, et s'en empare le 3. Ainsi, le 3 et le 4, les passages etaient occupes par nos soldats, et le salut de la France etait fort avance.

Ce fut par cette marche audacieuse, et au moins aussi meritoire que l'idee d'occuper l'Argonne, que Dumouriez se mit en etat de resister a l'invasion. Mais ce n'etait pas tout: il fallait rendre ces passages inexpugnables, et pour cela faire encore une foule de dispositions dont le succes dependait de beaucoup de hasards.

Dillon se retrancha aux Islettes, il fit des abatis, eleva d'excellens retranchemens, et, disposant habilement de l'artillerie francaise, qui etait nombreuse et excellente, placa des batteries de maniere a rendre le passage inabordable. Il occupa en meme temps la Chalade, et se rendit ainsi maitre des deux routes qui conduisent a Sainte-Menehould, et de Sainte-Menehould a Chalons. Dumouriez s'etablit a Grand-Pre, dans un camp que la nature et l'art avaient rendu formidable. Des hauteurs, rangees en amphitheatre, formaient le terrain sur lequel se trouvait l'armee. Au pied de ces hauteurs s'etendaient de vastes prairies, devant lesquelles l'Aire coulait en formant la tete du camp. Deux ponts etaient jetes sur l'Aire; deux avant-gardes tres fortes y etaient placees, et devaient en cas d'attaque, se retirer en les brulant. L'ennemi, apres avoir deposte ces troupes avancees, avait a effectuer le passage de l'Aire, sans le secours des ponts, et sous le feu de toute notre artillerie. Apres avoir franchi la riviere, il lui fallait traverser un bassin de prairies ou se croisaient mille feux, et enlever enfin des retranchemens escarpes et presque inaccessibles. Dans le cas ou tant d'obstacles eussent ete vaincus, Dumouriez, se retirant par les hauteurs qu'il occupait, descendait sur leur revers, trouvait a leur pied l'Aisne, autre cours d'eau qui les longeait par derriere, passait deux autres ponts qu'il detruisait, et pouvait mettre encore une riviere entre lui et les Prussiens. Ce camp pouvait etre regarde comme inexpugnable, et la le general francais etait assez en surete pour s'occuper tranquillement de tout le theatre de la guerre.

Le 7, le general Dubouquet occupa avec six mille hommes le passage du Chene-Populeux. Il ne restait plus de libre que le passage beaucoup moins important de la Croix-aux-Bois, situe entre le Chene-Populeux et Grand-Pre. Dumouriez, apres avoir fait rompre la route et abattre les arbres, y posta un colonel avec deux bataillons et deux escadrons. Place ainsi au centre de la foret et dans un camp inexpugnable, il en defendait le principal passage au moyen de quinze mille hommes; il avait a sa droite, et a quatre lieues de distance, Dillon, qui gardait les Islettes et la Chalade avec huit mille; a sa gauche Dubouquet, defendant le Chene-Populeux avec six mille, et, dans l'intervalle du Chene-Populeux a Grand-Pre, un colonel qui surveillait avec quelques compagnies la route de la Croix-aux-Bois, qu'on avait jugee d'une importance tres secondaire.

Toute sa defense se trouvant ainsi etablie, il avait le temps d'attendre les renforts, et il se hata de donner des ordres en consequence. Il enjoignit a Beurnonville de quitter la frontiere des Pays-Bas, ou le duc de Saxe-Teschen ne tentait rien d'important, et d'etre a Reithel le 13 septembre, avec dix mille hommes. Il fixa Chalons pour le depot des vivres et des munitions, pour le rendez-vous des recrues et des renforts qu'on lui envoyait. Il reunissait ainsi derriere lui tous les moyens de composer une resistance suffisante. En meme temps il manda au pouvoir executif qu'il avait occupe l'Argonne. "Grand-Pre et les Islettes, ecrivait-il, sont nos Thermopyles; mais je serai plus heureux que Leonidas." Il demandait qu'on detachat quelques regimens de l'armee du Rhin, qui n'etait pas menacee, et qu'on les joignit a l'armee du centre, confiee desormais a Kellermann. Le projet des Prussiens etant evidemment de marcher sur Paris, puisqu'ils masquaient Montmedy et Thionville sans s'y arreter, il voulait qu'on ordonnat a Kellermann de cotoyer leur gauche par Ligny et Bar-le-Duc, et de les prendre ainsi en flanc et en queue pendant leur marche offensive. D'apres toutes ces dispositions, si les Prussiens, renoncant a forcer l'Argonne, remontaient plus haut, Dumouriez les precedait a Revigny, et la trouvait Kellermann arrivant de Metz avec l'armee du centre. S'ils descendaient vers Sedan, Dumouriez les suivait encore, rencontrait la les dix mille hommes de Beurnonville, et attendait Kellermann sur les bords de l'Aisne; et dans les deux cas, la jonction produisait une masse de soixante mille hommes, capable de se montrer en rase campagne.

Le pouvoir executif n'oublia rien pour seconder Dumouriez dans ses excellentes dispositions. Servan, le ministre de la guerre, quoique maladif, veillait sans relache a l'approvisionnement des armees, au transport des effets et munitions, et a la reunion des nouvelles levees. Il partait tous les jours de Paris de quinze cents a deux mille volontaires. L'entrainement vers l'armee etait general, et on y courait en foule. Les societies patriotiques, les conseils des communes, l'assemblee, etaient continuellement traverses par des compagnies levees spontanement, et marchant vers Chalons, rendez-vous general des volontaires. Il ne manquait a ces jeunes soldats que la discipline et l'habitude du champ de bataille, qu'ils n'avaient point encore, mais qu'ils pouvaient bientot acquerir sous un general habile.

Les girondins etaient ennemis personnels de Dumouriez, et lui accordaient peu de confiance, depuis qu'il les avait chasses du ministere; ils avaient meme voulu lui substituer dans le commandement general un officier nomme Grimoard. Mais ils s'etaient reunis a lui depuis qu'il semblait charge des destinees de la patrie. Roland, le meilleur, le plus desinteresse d'entre eux, lui ecrivit une lettre touchante pour l'assurer que tout etait oublie, et que ses amis ne demandaient tous que d'avoir a celebrer ses victoires.

Dumouriez s'etait donc vigoureusement empare de cette frontiere, et s'etait fait le centre de vastes mouvemens, jusque-la trop lents et trop desunis. Il avait heureusement occupe les defiles de l'Argonne, pris une position qui donnait aux armees le temps de se grouper et de s'organiser derriere lui; il faisait arriver successivement tous les corps pour composer une masse imposante; il mettait Kellermann dans la necessite de venir recevoir ses ordres; il commandait avec vigueur, agissait avec celerite, et soutenait les soldats en se montrant au milieu d'eux, en leur temoignant beaucoup de confiance, et en s'efforçant de leur faire desirer une prochaine rencontre avec l'ennemi.

On etait ainsi arrive au 10 septembre. Les Prussiens parcoururent tous nos postes, escarmoucherent sur le front de tous nos retranchemens, et furent partout repousses. Dumouriez avait pratique de secretes communications dans l'interieur de la foret, et portait sur les points menaces des forces inattendues, qui, dans l'opinion de l'ennemi, doublerent les forces reelles de notre armee. Le 11, il y eut une tentative generale contre Grand-Pre; mais le general Miranda, place a Mortaume, et le general Stengel a Saint-Jouvin, repousserent toutes les attaques avec un plein succes. Sur plusieurs points, les soldats, rassures par leur position et par l'attitude de leurs chefs, sauterent au-dessus de leurs retranchemens, et devancerent a la baionnette l'approche des assaillans. Ces combats occupaient l'armee, qui quelquefois manquait de vivres, a cause du desordre inevitable d'un service improvise. Mais la gaiete du general, qui ne se soignait pas mieux que ses soldats, engageait tout le monde a se resigner; et, malgre un commencement de dysenterie, on se trouvait assez bien dans le camp de Grand-Pre. Les officiers superieurs seulement, qui doutaient de la possibilite d'une longue resistance, le

ministere qui n'y croyait pas davantage, parlaient d'une retraite derriere la Marne, et assiegeaient Dumouriez de leurs conseils; et lui, ecrivait des lettres energiques aux ministres, et imposait silence a ses officiers, en leur disant que, lorsqu'il voudrait des avis, il convoquerait un conseil de guerre.

Il faut toujours qu'un homme ait les inconveniens de ses qualites. L'extreme promptitude du genie de Dumouriez devait souvent l'emporter jusqu'a l'irreflexion. Dans son ardeur a concevoir, il lui etait deja arrive de ne pas bien calculer les obstacles materiels de ses projets, notamment lorsqu'il ordonna a Lafayette de se porter de Metz a Givet. Il commit encore ici une faute capitale, qui, s'il avait eu moins de force d'esprit et de sang-froid, eut entraine la perte de la campagne. Entre le Chene-Populeux et Grand-Pre se trouvait, avons-nous dit, un passage secondaire, dont l'importance avait ete jugee tres mediocre, et qui n'etait defendu que par deux bataillons et deux escadrons. Accable de soins immenses, Dumouriez n'etait pas alle juger par ses propres yeux de ce passage. N'ayant d'ailleurs que peu de monde a y placer, il avait cru trop facilement que quelques cents hommes suffiraient a sa garde. Pour comble de malheur, le colonel qui y commandait lui persuada qu'on pouvait meme retirer une partie des troupes qui s'y trouvaient, et qu'en brisant les routes, quelques volontaires suffiraient a y maintenir la defensive. Dumouriez se laissa tromper par ce colonel, vieux militaire et juge digne de confiance.

Pendant ce temps, Brunswick avait fait examiner nos divers postes, et il avait eu un moment le projet de longer la foret jusqu'a Sedan pour la tourner vers cette extremite. Il parait que, pendant ce mouvement, des espions revelerent la negligence du general francais. La Croix-aux-Bois fut attaquée par des Autrichiens et des emigres commandes par le prince de Ligne. Les abatis avaient a peine ete commences, les routes n'etaient point brisees, et le passage fut occupe sans resistance des le 13 au matin. A peine Dumouriez eut-il appris cette funeste nouvelle, qu'il envoya le general Chasot, homme d'une grande bravoure, avec deux brigades, six escadrons et quatre pieces de 8 pour occuper de nouveau le passage, et en chasser les Autrichiens. Il ordonna de les attaquer a la baionnette avec la plus grande vivacite, et avant qu'ils eussent trouve le temps de se retrancher. La journee du 13 s'ecoula, et celle du 14 se passa encore sans que le general Chasot put executer cet ordre. Le 15 enfin, il attaqua avec vigueur, repoussa l'ennemi, et lui fit perdre le poste et son chef, le prince de Ligne. Mais, deux heures apres, attaque lui-meme par des forces tres superieures, et avant d'avoir pu se retrancher, il fut repousse de nouveau, et entierement depose de la Croix-aux-Bois. Chasot etait en outre coupe de Grand-Pre, et ne pouvait se retirer vers l'armee principale, qui se trouvait ainsi affaiblie. Il se replia aussitot sur Vouziers. Le general Dubouquet, commandant au Chene-Populeux, et heureux jusque-la dans sa resistance, se voyant separe de Grand-Pre, pensa qu'il ne fallait pas s'exposer a etre enveloppe par l'ennemi, qui, ayant coupe la ligne a la Croix-aux-Bois, allait deboucher en masse. Il resolut de decamper, et de se retirer par Attigny et Somme-Puis, sur Chalons. Ainsi, le fruit de tant de combinaisons hardies et de hasards heureux etait perdu; le seul obstacle qu'on put opposer a l'invasion, l'Argonne, etait franchi, et la route de Paris etait ouverte.

Dumouriez, separe de Chasot et de Dubouquet, n'avait plus que quinze mille hommes; et si l'ennemi, debouchant rapidement par la Croix-aux-Bois, tournait la position de Grand-Pre, et venait occuper les passages de l'Aisne, qui, avons-nous dit, servaient d'issue aux derrieres du camp, le general francais etait perdu. Ayant quarante mille Prussiens en tete, vingt-cinq mille Autrichiens sur ses derrieres, enferme ainsi avec quinze mille hommes par soixante-cinq mille, par deux cours d'eau et la foret, il n'avait plus qu'a mettre bas les armes, ou a faire tuer inutilement jusqu'au dernier de ses soldats. La seule armee sur laquelle comptait la France etait alors aneantie, et les coalises pouvaient prendre la route de la capitale.

[Illustration: LA MARSEILLAISE.]

Dans cette situation desesperee, le general ne perdit pas courage, et conserva un sang-froid admirable. Son premier soin fut de songer le jour meme a la retraite, car le plus pressant etait de se soustraire aux fourches Caudines. Il considera que par sa droite il touchait a Dillon, maitre encore des Islettes et de la route de Sainte-Menehould; qu'en se repliant sur les derrieres de celui-ci, et appuyant son dos contre le sien, ils

feraient tous deux face a l'ennemi, l'un aux Islettes, l'autre a Sainte-Menehould, et presenteraient ainsi un double front retranche. La ils pourraient attendre la jonction des deux generaux Chasot et Dubouquet, detaches du corps de bataille, celle de Beurnonville, mande de Flandre pour etre le 13 a Rethel, celle enfin de Kellermann, qui, etant depuis plus de dix jours en marche, ne pouvait tarder d'arriver. Ce plan etait le meilleur et le plus consequent au systeme de Dumouriez, qui consistait a ne pas reculer a l'interieur, vers un pays ouvert, mais a se tenir dans un pays difficile, a y temporiser, et a se mettre en position de faire sa jonction avec l'armee du centre. Si, au contraire, il s'etait replie sur Chalons, il etait poursuivi comme fugitif; il executait avec desavantage une retraite qu'il aurait pu faire plus utilement des l'origine, et surtout il se mettait dans l'impossibilite d'etre rejoint par Kellermann. C'etait une grande hardiesse, apres un accident tel que celui de la Croix-aux-Bois, de persister dans son systeme, et il fallait, dans le moment, autant de genie que de vigueur pour ne pas s'abandonner au conseil, si repete, de se retirer derriere la Marne. Mais que de hasards heureux ne fallait-il pas encore pour reussir dans une retraite si difficile, si surveillee, et faite avec si peu de monde, en presence d'un ennemi si puissant.

Aussitot il ordonna a Beurnonville, deja dirige sur Rethel, a Chasot, dont il venait de recevoir des nouvelles rassurantes, a Dubouquet, retire sur Attigny, de se rendre tous a Sainte-Menehould. En meme temps il manda de nouveau a Kellermann de continuer sa marche; car il pouvait craindre que Kellermann, apprenant la perte des defiles, ne voulut revenir sur Metz. Apres avoir fait toutes ces dispositions, apres avoir recu un officier prussien qui demandait a parlementer, et lui avoir montre le camp dans le plus grand ordre, il fit detendre a minuit, et marcher en silence vers les deux ponts qui servaient d'issue au camp de Grand-Pre. Par bonheur pour lui, l'ennemi n'avait pas encore songe a penetrer par la Croix-aux-Bois, et a deborder les positions francaises. Le ciel etait orageux, et couvrait de ses ombres la retraite des Francais. On marcha toute la nuit par les chemins les plus mauvais, et l'armee, qui heureusement n'avait pas eu le temps de s'alarmer, se retira sans connaitre le motif de ce changement de position. Le lendemain 16, a huit heures du matin, toutes les troupes avaient traverse l'Aisne; Dumouriez s'etait echappe, et il s'arretait en bataille sur les hauteurs d'Autry, a quatre lieues de Grand-Pre. Il n'etait pas suivi, se croyait sauve, et s'avancait a Dammartin-sur-Hans, afin d'y choisir un campement pour la journee, lorsque tout a coup il entend les fuyards accourir et crier que tout est perdu, que l'ennemi, se jetant sur nos derrieres, a mis l'armee en deroute. Dumouriez accourt, retourne a son arriere-garde, et trouve le Peruvien Miranda et le vieux general Duval, arretant les fuyards, retablissant avec beaucoup de fermete les rangs de l'armee, que les hussards prussiens avaient un instant surprise et troublee. L'inexperience de ces jeunes troupes, et la crainte de la trahison, qui alors remplissait tous les esprits, rendaient les terreurs paniques tres faciles et tres frequentes. Cependant tout fut repare, grace aux trois generaux Miranda, Duval et Stengel, places a l'arriere-garde. On bivouaqua a Dammartin avec l'esperance de s'adosser bientot aux Islettes, et de terminer heureusement cette perilleuse retraite.

Dumouriez etait depuis vingt heures a cheval. Il mettait pied a terre a six heures du soir, lorsque tout a coup il entend encore des cris de *sauve qui peut*, des imprecations contre les generaux qui trahissaient, et surtout contre le general en chef, qui venait, dit-on, de passer a l'ennemi. L'artillerie avait attele et voulait se refugier sur une hauteur; toutes les troupes etaient confondues. Il fit allumer de grands feux, et ordonna qu'on restat sur la place toute la nuit. On passa ainsi dix heures dans les boues et l'obscurite. Plus de quinze cents fuyards, s'echappant a travers les campagnes, allerent repandre a Paris et dans toute la France, que l'armee du Nord, le dernier espoir de la patrie, etait perdue, et livree a l'ennemi.

Des le lendemain tout etait repare. Dumouriez ecrivait a l'assemblee nationale avec son assurance ordinaire: " J'ai ete oblige d'abandonner le camp de Grand-Pre. La retraite etait faite, lorsqu'une terreur panique s'est mise dans l'armee; dix mille hommes ont fui devant quinze cents hussards prussiens. La perte ne monte pas a plus de cinquante hommes et quelques bagages. TOUT EST REPARE, ET JE REPONDS DE TOUT. " Il ne fallait pas moins que de telles assurances pour calmer les terreurs de Paris et du conseil executif, qui allait de nouveau presser le general de passer la Marne.



Sainte–Menehould, ou marchait Dumouriez, est place sur l'Aisne, l'une des deux rivieres qui entouraient le camp de Grand–Pre. Dumouriez devait donc en remonter le cours, et, avant d'y parvenir, il avait a franchir trois ruisseaux assez profonds qui viennent s'y confondre, la Tourbe, la Bionne et l'Auve. Au–delà de ces trois ruisseaux se trouvait le camp qu'il allait occuper. Au–devant de Sainte–Menehould s'elevent circulairement des hauteurs de trois quarts de lieue. A leur pied s'etend un fond dans lequel l'Auve forme des marecages avant de se jeter dans l'Aisne. Ce fond est borde a droite par les hauteurs de l'Hyron, en face par celles de la Lune, et a gauche par celles de Gisaucourt. Au centre du bassin se trouvent differentes elevations, inferieures cependant a celles de Sainte–Menehould. Le moulin de Valmy en est une, et il fait immediatement face aux coteaux de la Lune. La grande route de Chalons a Sainte–Menehould passe a travers ce bassin, presque parallelement au cours de l'Auve. C'est a Sainte–Menehould et au–dessus de ce bassin que se placa Dumouriez. Il fit occuper autour de lui les positions les plus importantes, et appuya le dos contre Dillon, en lui recommandant de tenir ferme contre l'ennemi. Il occupait ainsi la grande route de Paris sur trois points: les Islettes, Sainte–Menehould et Chalons.

Cependant les Prussiens pouvaient, en penetrant par Grand–Pre, le laisser a Sainte–Menehould, et courir a Chalons. Dumouriez ordonna donc a Dubouquet, dont il avait appris l'heureuse arrivee a Chalons, de se placer, avec sa division, au camp de l'Epine, d'y reunir tous les volontaires nouvellement arrives, afin de couvrir Chalons contre un coup de main. Il fut rejoint ensuite par Chasot, et enfin par Beurnonville. Celui–ci s'etait porte le 15 a la vue de Sainte–Menehould. Voyant une armee en bon ordre, il avait suppose que c'etait l'ennemi, car il ne pouvait croire que Dumouriez, qu'on disait battu, se fut si tot et si bien tire d'embarras. Dans cette idee, il s'etait replie sur Chalons, et la, informe de la verite, il etait revenu, et avait pris position le 19 a Maffrecourt, sur la droite du camp. Il amenait ces dix mille braves, que Dumouriez avait pendant un mois exercees, dans le camp de Maulde, a une continuelle guerre de postes. Renforce de Beurnonville et de Chasot, Dumouriez pouvait compter trente–cinq mille hommes. Ainsi, grace a sa fermete et a sa presence d'esprit, il se retrouvait place dans une position tres forte, et en etat de temporiser encore assez long–temps. Mais si l'ennemi plus prompt le laissait en arriere, et courait en avant sur Chalons, que devenait son camp de Sainte–Menehould? C'etait toujours la meme crainte; et ses precautions, au camp de l'Epine, etaient loin de pouvoir prevenir un danger pareil.

Deux mouvemens s'operaient tres lentement autour de lui: celui de Brunswick, qui hesitait dans sa marche, et celui de Kellermann, qui, parti le 4 de Metz, n'etait pas encore arrive au point convenu, apres quinze jours de route. Mais si la lenteur de Brunswick servait Dumouriez, celle de Kellermann le compromettait singulierement. Kellermann, prudent et irresolu, quoique tres brave, avait tour a tour avance ou recule, suivant les marches de l'armee prussienne; et le 17 encore, en apprenant la perte des defiles, il avait fait un mouvement en arriere. Cependant, le 19 au soir, il fit avertir Dumouriez qu'il n'etait plus qu'a deux lieues de Sainte–Menehould. Dumouriez lui avait reserve les hauteurs de Gisaucourt, placees a sa gauche, et dominant la route de Chalons et le ruisseau de l'Auve. Il lui avait mande que, dans le cas d'une bataille, il pourrait se deployer sur les hauteurs secondaires, et se porter sur Valmy, au–delà de l'Auve. Dumouriez n'eut pas le temps d'aller placer lui–meme son collegue. Kellermann, passant l'Auve le 19 dans la nuit, se porta a Valmy au centre du bassin, et negligea les hauteurs de Gisaucourt, qui formaient la gauche du camp de Sainte–Menehould, et dominaient celles de la Lune, sur lesquelles arrivaient les Prussiens.

Dans ce moment, en effet, les Prussiens, debouchant par Grand–Pre, etaient arrives en vue de l'armee francaise, et, gravissant les hauteurs de la Lune, decouvraient deja le terrain dont Dumouriez occupait le sommet. Renoncant a une course rapide sur Chalons, ils etaient joyeux, dit–on, de trouver reunis les deux generaux francais, afin de pouvoir les enlever d'un seul coup. Leur but etait de se rendre maitres de la route de Chalons, de se porter a Vitry, de forcer Dillon aux Islettes, d'entourer ainsi Sainte–Menehould de toutes parts, et d'obliger les deux armees a mettre bas les armes.

Le 20 au matin, Kellermann, qui, au lieu d'occuper les hauteurs de Gisaucourt, s'etait porte au centre du bassin, sur le moulin de Valmy, se vit domine en face par les hauteurs de la Lune, occupees par l'ennemi. D'un

cote, il avait l'Hyron, que les Francais tenaient en leur pouvoir, mais pouvaient perdre; de l'autre Gisaucourt, qu'il n'avait pas occupe, et ou les Prussiens allaient s'etablir. Dans le cas d'une defaite, il etait rejete dans les marecages de l'Auve, places derriere le moulin de Valmy, et il pouvait etre ecrase avant d'avoir rejoint Dumouriez, dans le fond de cet amphitheatre. Aussitot il appela son collegue aupres de lui. Mais le roi de Prusse, voyant un grand mouvement dans l'armee francaise, et croyant que le projet des generaux etait de se porter sur Chalons, voulut aussitot en fermer le chemin, et ordonna l'attaque. L'avant-garde prussienne rencontra sur la route de Chalons l'avant-garde de Kellermann, qui se trouvait avec son corps de bataille sur la hauteur de Valmy. On aborda vivement, et les Francais, repousses d'abord, furent ramenes et soutenus ensuite par les carabiniers du general Valence. Des hauteurs de la Lune, la canonnade s'engagea avec le moulin de Valmy, et notre artillerie riposta vivement a celle des Prussiens.

Cependant la position de Kellermann etait tres hasardee; ses troupes etaient toutes entassees confusement sur la hauteur de Valmy, et trop mal a l'aise pour y combattre. Des hauteurs de la Lune, on le canonnait; de celles de Gisaucourt, un feu etabli par les Prussiens maltraitait sa gauche; l'Hyron, qui flanquait sa droite, etait, a la verite, occupe par les Francais; mais Clerfayt, attaquant ce poste avec vingt-cinq mille Autrichiens, pouvait s'en emparer: alors, foudroye de toutes parts, Kellermann pouvait etre rejete de Valmy dans l'Auve, sans que Dumouriez put le secourir. Celui-ci envoya aussitot le general Stengel avec une forte division pour maintenir les Francais sur l'Hyron, et y garantir la droite de Valmy; il enjoignit a Beurnonville d'appuyer Stengel avec seize bataillons; il depecha Chasot avec neuf bataillons et huit escadrons sur la route de Chalons, pour occuper Gisaucourt et flanquer la gauche de Kellermann. Mais Chasot, arrive pres de Valmy, demanda les ordres de Kellermann au lieu de se porter sur Gisaucourt, et laissa aux Prussiens le temps de l'occuper, et d'y etablir un feu meurtrier pour nous. Cependant, appuye de droite et de gauche, Kellermann, pouvait se soutenir sur le moulin de Valmy. Malheureusement un obus tombe sur un caisson le fit sauter, et mit le desordre dans l'infanterie; le canon de la Lune l'augmenta encore, et deja la premiere ligne commencait a plier. Kellermann, apercevant ce mouvement, accourut dans les rangs, les rallia, et retablit l'ordre. Dans cet instant, Brunswick pensa qu'il fallait gravir la hauteur, et culbuter avec la baionnette les troupes francaises.

Il etait midi. Un brouillard epais, qui, jusqu'a ce moment, avait enveloppe les deux armees, etait dissipe; elles s'apercevaient distinctement, et nos jeunes soldats voyaient les Prussiens s'avancer sur trois colonnes, avec l'assurance de troupes vieilles et aguerries. C'etait pour la premiere fois qu'ils se trouvaient au nombre de cent mille hommes, sur le champ de bataille, et qu'ils allaient croiser la baionnette. Ils ne connaissaient encore ni eux ni l'ennemi, et ils se regardaient avec inquietude. Kellermann entre dans les retranchemens, dispose ses troupes par colonnes d'un bataillon de front, et leur ordonne, lorsque les Prussiens seront a une certaine distance, de ne pas les attendre, et de courir au-devant d'eux a la baionnette. Puis il eleve la voix et crie: *Vive la nation!*—On pouvait dans cet instant etre brave ou lache. Le cri de *vive la nation* ne fait que des braves, et nos jeunes soldats, entraines, marchent en repetant le cri de *vive la nation!* A cette vue, Brunswick, qui ne tentait l'attaque qu'avec repugnance, et avec une grande crainte du resultat, hesite, arrete ses colonnes, et finit par ordonner la rentree au camp.

Cette epreuve fut decisive. Des ce moment, on crut a la valeur de ces *savetiers*, de ces *tailleurs*, qui composaient l'armee francaise, d'apres les emigres. On avait vu des hommes equipes, vetus et braves; on avait vu des officiers decores et pleins d'experience, un general Duval, dont la belle taille, les cheveux blanchis inspiraient le respect; Kellermann, Dumouriez enfin, opposant tant de constance et d'habilete en presence d'un ennemi si superieur. Dans ce moment, la revolution francaise fut jugee, et ce chaos, jusque-la ridicule, n'apparut plus que comme un terrible elan d'energie.

A quatre heures, Brunswick essaya une nouvelle attaque. L'assurance de nos troupes le deconcerta encore, et il replia une seconde fois ses colonnes. Marchant de surprise en surprise, trouvant faux tout ce qu'on lui avait annonce, le general prussien n'avancait qu'avec la plus grande circonspection, et, quoiqu'on lui ait reproche de n'avoir pas pousse plus vivement l'attaque et culbute Kellermann, les bons juges pensent qu'il a eu raison. Kellermann, soutenu de droite et de gauche par toute l'armee francaise, pouvait resister; et si Brunswick,

enfonce dans une gorge et dans un pays detestable, eut ete battu une fois, il risquait d'etre entierement detruit, D'ailleurs il avait, par le resultat de la journee, occupe la route de Chalons: les Francais se trouvaient coupes de leur depot, et il esperait les obliger a quitter leur position dans quelques jours. Il ne considerait pas que, maitres de Vitey, ils en etaient quittes pour un detour plus long, et pour quelques delais dans l'arrivee de leurs convois.

Telle fut la celebre journee du 20 septembre 1792, ou furent tires plus de vingt mille coups de canons, et appelee depuis Canonnade de Valmy. La perte fut egale des deux cotes, et s'eleva pour chaque armee a huit ou neuf cents hommes. Mais la gaiete et l'assurance regnaient dans le camp francais, et les reproches, le regret, dans celui des Prussiens. On assure que dans la soiree meme les emigres recurent les plus vives remontrances du roi de Prusse, et qu'on vit diminuer l'influence de Calonne, le plus presumptueux des ministres emigres, et le plus fecond en promesses exagerees et en renseignements dementis.

Dans la nuit meme, Kellermann repassa l'Auve a petit bruit, et vint camper sur les hauteurs de Gisaucourt, qu'il aurait du occuper des l'origine, et dont les Prussiens avaient profite dans la journee. Les Prussiens demeurereent sur les hauteurs de la Lune. Dans le fond oppose se trouvait Dumouriez, et a la gauche de celui-ci Kellermann, sur les hauteurs qu'il venait de reprendre. Dans cette position singuliere, les Francais, faisant face a la France, semblaient l'envahir, et les Prussiens, qui etaient appuyes contre elle, semblaient la defendre. C'est ici que commença, de la part de Dumouriez, une nouvelle suite d'actes pleins d'energie et de fermete, soit contre l'ennemi, soit contre ses propres officiers et contre l'autorite francaise. Avec pres de soixante-dix mille hommes de troupes, dans un bon camp, ne manquant pas de vivres, ou du moins rarement, il pouvait attendre. Les Prussiens, au contraire, manquaient de subsistances; les maladies commençaient a ravager leur armee, et dans cette situation ils perdaient beaucoup a temporiser. Une saison affreuse, au milieu d'un terrain argileux et humide, ne leur permettait pas de sejourner long-temps. Si, reprenant trop tard l'energie et la celerite de l'invasion, ils voulaient marcher sur Paris, Dumouriez etait en force pour les suivre, et les envelopper lorsqu'ils seraient engages plus avant.

Ces vues etaient pleines de justesse et de prudence. Mais dans le camp, ou les officiers s'ennuyaient de privations, et ou Kellermann etait peu satisfait de trouver une autorite superieure; a Paris, ou l'on se sentait separe de la principale armee, et ou l'on n'apercevait rien entre soi et les Prussiens, ou l'on voyait meme les hulans arriver a quinze lieues, depuis que la foret de l'Argonne etait ouverte, on ne pouvait approuver le plan de Dumouriez. L'assemblee, le conseil, se plaignaient de son entetement, lui ecrivaient les lettres les plus imperatives pour lui faire abandonner sa position, et repasser la Marne. Le camp a Montmartre, et une armee entre Chalons et Paris, etaient le double rempart qu'il fallait aux imaginations epouvantees. *Les hulans vous harcelent*, ecrivait Dumouriez, *eh bien! tuez-les; cela ne me regarde pas. Je ne changerai pas mon plan pour des housardailles.* Cependant les instances et les ordres n'en continuaient pas moins. Dans le camp, les officiers ne cessaient pas de faire des observations. Les soldats seuls, soutenus par la gaiete du general, qui avait soin de parcourir leurs rangs, de les encourager, et de leur expliquer la position critique des Prussiens, les soldats supportaient patiemment les pluies et les privations. Une fois Kellermann voulut partir, et il fallut que Dumouriez, comme Colomb demandant encore quelques jours a son equipage, promit de decamper si, dans un nombre de jours donnees, les Prussiens ne battaient pas en retraite.

La belle armee des coalises se trouvait en effet dans un etat deplorable; elle perissait par la disette, et surtout par le cruel effet de la dysenterie. Les dispositions de Dumouriez y avaient contribue puissamment. Les tiraileries sur le front du camp etant jugees inutiles, parce qu'elles n'aboutissaient a aucun resultat, il fut convenu entre les deux armees de les suspendre; mais Dumouriez stipula que ce serait sur le front seulement. Aussitot il detacha toute sa cavalerie, surtout celle de nouvelle levee, dans les pays environnans, afin d'intercepter les convois de l'ennemi, qui, etant arrive par la trouee de Grand-Pre, et ayant remonte l'Aisne pour suivre notre retraite, etait oblige de faire suivre les memes detours a ses approvisionnementens. Nos cavaliers avaient pris gout a cette guerre lucrative, et la poursuivaient avec un grand succes. On etait arrive aux derniers jours de septembre; le mal devenait intolerable dans l'armee prussienne, et des officiers avaient

ete envoyes au camp francais pour parlementer. D'abord il ne fut question que d'echanger des prisonniers; les Prussiens demanderent aussi le benefice de l'echange pour les emigres, mais on le leur refusa. Une grande politesse avait regne de part et d'autre. De l'echange des prisonniers, la conversation s'etait reportee sur les motifs de la guerre, et, du cote des Prussiens, on avait presque avoue que la guerre etait impolitique. Le caractere de Dumouriez reparut ici tout entier. N'ayant plus a combattre, il faisait des memoires pour le roi de Prusse, et lui demontrait combien il lui etait peu avantageux de s'unir a la maison d'Autriche contre la France. En meme temps, il lui envoyait douze livres de cafe, les seules qui restassent dans les deux camps. Ses memoires, qui ne pouvaient manquer d'etre apprecies, furent neanmoins tres mal accueillis, et devaient l'etre. Brunswick repondit au nom du roi de Prusse par une declaration aussi arrogante que le premier manifeste, et toute negociation fut rompue. L'assemblee, consultee par Dumouriez, repondit, comme le senat romain, qu'on ne traiterait avec l'ennemi que lorsqu'il serait sorti de France.

Ces negociations n'eurent d'autre effet que de faire calomnier le general, qu'on soupconna des lors d'avoir des relations secretes avec l'etranger, et de lui attirer quelques dedains affectes de la part d'un monarque orgueilleux et humilie du resultat de la guerre. Mais tel etait Dumouriez: avec tous les genres de courage, avec tous les genres d'esprit, il manquait de cette retenue, de cette dignite qui impose aux hommes, tandis que le genie ne fait que les saisir. Cependant, ainsi que l'avait prevu le general francais, des le 1er octobre les Prussiens, ne pouvant plus resister a la disette et aux maladies, commencerent a decamper. Ce fut en Europe un grand sujet d'etonnement, de conjectures, de fables, que de voir une armee si puissante, si vantee, se retirer humblement devant ces ouvriers et ces bourgeois souleves, qui devaient etre ramenes tambour battant dans leurs villes, et chaties pour en etre sortis. La faiblesse avec laquelle furent poursuivis les Prussiens, l'espece d'impunite dont ils jouirent en repassant les defiles de l'Argonne, firent supposer des stipulations secretes, et meme un marche avec le roi de Prusse. Les faits militaires vont expliquer, mieux que toutes ces suppositions, la retraite des coalises.

Rester dans une position aussi malheureuse n'etait plus possible. Envahir etait devenu intempestif, par une saison aussi avancee et aussi mauvaise. La seule ressource etait donc de se retirer vers le Luxembourg et la Lorraine, et de s'y faire une forte base d'operations, pour recommencer la campagne l'annee suivante. D'ailleurs on a lieu de croire qu'en ce moment Frederic-Guillaume songeait a prendre sa part de la Pologne; car c'est alors que ce prince, apres avoir excite les Polonais contre la Russie et l'Autriche, s'appretait a partager leurs depouilles. Ainsi l'etat de la saison et des lieux, le degout d'une entreprise manquee, le regret de s'etre allie contre la France avec la maison d'Autriche, et enfin de nouveaux interets dans le Nord, etaient chez le roi de Prusse des motifs suffisants pour determiner sa retraite. Elle se fit avec le plus grand ordre, car cet ennemi qui consentait a partir, n'en etait pas moins tres puissant. Vouloir lui fermer tout a fait la retraite, et l'obliger a s'ouvrir un passage par une victoire, eut ete une imprudence que Dumouriez n'aurait pas commise. Il fallait se contenter de la harceler, et c'est ce qu'il fit avec trop peu d'activite, par sa faute et celle de Kellermann.

Le danger etait passe, la campagne finie, et chacun etait rendu a soi et a ses projets. Dumouriez songeait a son entreprise des Pays-Bas, Kellermann a son commandement de Metz, et la poursuite des Prussiens n'obtint plus des deux generaux l'attention qu'elle meritait. Dumouriez envoya le general d'Harville au Chene-Populeux pour chatier les emigres; ordonna au general Miaczinski de les attendre a Stenay, au sortir du passage, pour achever de les detruire; depecha Chasot du meme cote pour occuper la route de Longwy; placa les generaux Beurnonville, Stengel et Valence avec plus de vingt-cinq mille hommes sur les derrieres de la grande armee, pour la poursuivre avec vigueur, et en meme temps enjoignit a Dillon, qui s'etait toujours maintenu aux Islettes avec le plus grand bonheur, de s'avancer par Clermont et Varennes, afin de couper la route de Verdun. Ces dispositions etaient bonnes sans doute, mais elles auraient du etre executees par le general lui-meme; il aurait du, suivant le jugement tres-juste et tres-eleve de M. Jomini, fondre directement sur le Rhin, et le descendre ensuite avec toute son armee. Dans ce moment de succes, renversant tout devant lui, il aurait conquis la Belgique en une marche. Mais il songeait a venir a Paris pour preparer une invasion par Lille. De leur cote, les trois generaux Stengel, Beurnonville et Valence ne s'entendirent pas assez bien, et ne poursuivirent que faiblement les Prussiens. Valence, qui dependait de Kellermann, recut tout a coup l'ordre de

revenir joindre son general a Chalons, afin de reprendre la route de Metz. Il faut convenir que ce mouvement etait singulierement imagine, puisqu'il ramenait Kellermann dans l'interieur, pour reprendre ensuite la route de la frontiere lorraine. La route naturelle etait en avant par Vitry ou Clermont, et elle se conciliait avec la poursuite des Prussiens, telle que l'avait ordonnee Dumouriez. A peine celui-ci connut-il l'ordre donne a Valence, qu'il lui enjoignit de poursuivre sa marche, disant que, tant que durerait la jonction des armees du nord et du centre, le commandement superieur lui appartiendrait a lui seul. Il s'en expliqua tres-vivement avec Kellermann, qui revint sur sa premiere determination, et consentit a prendre sa route par Sainte-Menehould et Clermont. Cependant la poursuite ne s'en fit pas moins avec beaucoup de mollesse. Dillon seul harcela les Prussiens avec une bouillante ardeur, et faillit meme se faire battre en s'elancant trop vivement sur leurs traces.

Le desaccord des generaux, et leurs distractions personnelles apres le danger, furent evidemment la seule cause qui procura une retraite si facile aux Prussiens. On a pretendu que leur depart avait ete achete, qu'il avait ete paye par le produit d'un grand vol dont nous allons parler, qu'il etait convenu avec Dumouriez, et que l'une des stipulations du marche etait la libre sortie des Prussiens; enfin que Louis XVI l'avait demande du fond de sa prison. On vient de voir que cette retraite peut etre suffisamment expliquee par des motifs naturels; mais bien d'autres raisons encore demontrent l'absurdite de ces suppositions. Ainsi il n'est pas croyable qu'un monarque, dont les vices n'etaient pas ceux d'une vile cupidite, se soit laisse acheter: on ne voit pas pourquoi, dans le cas d'une convention, Dumouriez ne se serait pas justifie, aux yeux des militaires, de n'avoir pas poursuivi l'ennemi, en avouant un traite qui n'avait rien de honteux pour lui: enfin le valet de chambre du roi, Clery, assure que rien de semblable a la pretendue lettre adressee par Louis XVI a Frederic-Guillaume, et transmise par le procureur de la commune Manuel, n'a ete ecrit et donne a ce dernier. Tout cela n'est donc que mensonge, et la retraite des coalises ne fut que l'effet naturel de la guerre. Dumouriez, malgre ses fautes, malgre ses distractions a Grand-Pre, malgre sa negligence au moment de la retraite, n'en fut pas moins le sauveur de la France, et d'une revolution qui a peut-etre avance l'Europe de plusieurs siecles. C'est lui qui, s'emparant d'une armee desorganisee, defiante, irritee, lui rendant l'ensemble et la confiance, etablissant sur toute cette frontiere l'unite et la vigueur, ne desesperant jamais au milieu des circonstances les plus desastreuses, donnant apres la perte des defiles un exemple de sang-froid inoui, persistant dans ses premieres idees de temporisation malgre le peril, malgre son armee et son gouvernement, d'une maniere qui prouve la vigueur de son jugement et de son caractere; c'est lui, disons-nous, qui sauva notre patrie de l'etranger et du courroux contre-revolutionnaire, et donna l'exemple si imposant d'un homme sauvant ses concitoyens malgre eux-memes. La conquete, si vaste qu'elle soit, n'est ni plus belle ni plus morale.

FIN DU TOME DEUXIEME.

NOTES ET PIECES JUSTIFICATIVES DU TOME DEUXIEME.

NOTE 1.

Le ministre Bertrand de Molleville a fait connaitre les dispositions du roi et de la reine, au commencement de la premiere legislature, d'une maniere qui laisse peu de doutes sur leur sincerite. Voici comment il raconte sa premiere entrevue avec ces augustes personnages:

“Après avoir repondu a quelques observations generales que j'avais faites sur la difficulte des circonstances; et sur les fautes sans nombre que je pourrais commettre dans un departement que je ne connaissais point, le roi me dit: “Eh bien! vous reste-t-il encore quelque objection?—Non, sire; le desir d'obeir et de plaire a votre majeste est le seul sentiment que j'eprouve; mais pour savoir si je peux me flatter de la servir utilement, il serait necessaire qu'elle eut la bonte de me faire connaitre quel est son plan relativement a la constitution, quelle est la conduite qu'elle desire que tiennent ses ministres.—C'est juste, repondit le roi: je ne regarde pas cette constitution comme un chef-d'oeuvre, a beaucoup pres; je crois qu'il y a de tres grands defauts, et que si j'avais eu la liberte d'adresser des observations a l'assemblee, il en serait resulte des reformes tres

avantageuses; mais aujourd'hui il n'est plus temps; et je l'ai acceptee telle qu'elle est; j'ai jure de la faire executer; je dois etre strictement fidele a mon serment, d'autant plus que je crois que l'execution la plus exacte de la constitution est le moyen le plus sur de la faire connaitre a la nation, et de lui faire apercevoir les changemens qu'il convient d'y faire. Je n'ai ni ne puis avoir d'autre plan que celui-la: je ne m'en ecarterais certainement pas, et je desire que les ministres s'y conforment.—Ce plan me parait infiniment sage, sire; je me sens en etat de le suivre, et j'en prends l'engagement. Je n'ai pas assez etudie la nouvelle constitution dans son ensemble, ni dans ses details, pour en avoir une opinion arretee, et je m'abstiendrai d'en adopter une, quelle qu'elle soit, avant que son execution ait mis la nation a portee de l'apprécier par ses effets. Mais me serait-il permis de demander a votre majeste si l'opinion de la reine, sur ce point, est conforme a celle du roi?—Oui, absolument, elle vous le dira elle-meme.”

“Je descendis chez la reine, qui, apres m'avoir temoigne avec une extreme bonte combien elle partageait l'obligation que le roi m'avait d'accepter le ministere dans des circonstances aussi critiques, ajouta ces mots: “Le roi vous a fait connaitre ses intentions relativement a la constitution; ne pensez-vous pas que le seul plan qu'il y ait a suivre est d'etre fidele a son serment?—Oui, certainement, madame.—Eh bien! soyez sur qu'on ne nous fera pas changer. Allons, M. Bertrand, du courage; j'espere qu'avec de la patience, de la fermete et de la suite, tout n'est pas encore perdu.”

(*Bertrand de Molleville*, tome VI, page 22.)

Au temoignage de Bertrand de Molleville se joint celui de madame Campan, qui, quoique suspect quelquefois, a dans cette occasion un grand air de verite.

“La constitution avait ete, comme j'ai dit, presentee au roi le 3 septembre; je reviens sur cette presentation, parce qu'elle offrait un sujet de deliberation bien important. Tous les ministres, excepte M. de Montmorin, insisterent sur la necessite d'accepter l'acte constitutionnel dans son entier. Ce fut aussi l'avis du prince de Kaunitz. Malouet desirait que le roi s'expliquat avec sincerite sur les vices et les dangers qu'il remarquait dans la constitution. Mais Duport et Barnave, alarmes de l'esprit qui regnait dans la societe des Jacobins, et meme dans l'assemblee ou Robespierre les avait deja denonces comme traitres a la patrie, et craignant de grands malheurs, unirent leurs avis a ceux de la majorite des ministres et de M. de Kaunitz. Ceux qui voulaient franchement maintenir la constitution, conseillaient de ne point l'accepter purement et simplement; de ce nombre etaient, comme je l'ai dit, MM. Montmorin et Malouet. Le roi paraissait gouter leurs avis; et c'est une des plus grandes preuves de la sincerite de l'infortune monarque.”

(*Memoires de madame Campan*, tome II, page 161.)

NOTE 2.

C'est madame Campan qui s'est chargee de nous apprendre que le roi avait une correspondance secrete avec Coblenz.

“Pendant que des courriers portaient les lettres confidentielles du roi aux princes ses freres et aux princes etrangers, l'assemblee fit inviter le roi a ecrire aux princes, pour les engager a rentrer en France. Le roi chargea l'abbe de Montesquiou de lui faire la lettre qu'il voulait envoyer. Cette lettre, parfaitement ecrite, d'un style touchant et simple, analogue au caractere de Louis XVI, et remplie d'argumens tres forts sur l'avantage de se rallier aux principes de la constitution, me fut confiee par le roi, qui me chargea de lui en faire une copie.

“A cette epoque, M. Mor——, un des intendans de la maison de Monsieur, obtint de l'assemblee un passeport pour se rendre pres du prince, a raison d'un travail indispensable sur sa maison. La reine le choisit pour porter cette lettre, elle voulut la lui remettre elle-meme, et lui en fit connaitre le motif. Le choix de ce courier

m'etonnait: la reine m'assura qu'il etait parfait; qu'elle comptait meme sur son indiscretion, et qu'il etait seulement essentiel que l'on eut connaissance de la lettre du roi a ses freres. *Les princes etaient sans doute prevenus par la correspondance particuliere.* Monsieur montra cependant quelque surprise; et le messenger revint plus afflige que satisfait d'une semblable marque de confiance qui pensa lui couter la vie pendant les annees de terreur.”

(*Memoires de madame Campan*, tome II, page 172. )

NOTE 3.

*Lettre du roi a Louis–Stanislas–Xavier, prince francais, frere du roi.*

Paris, le 11 novembre 1791.

“Je vous ai ecrit, mon frere, le 16 octobre dernier, et vous avez du ne pas douter de mes veritables sentimens. Je suis etonne que ma lettre n'ait pas produit l'effet que je devais en attendre. Pour vous rappeler a vos devoirs, j'ai employe tous les motifs qui doivent le plus vous toucher. Votre absence est un pretexte pour tous les malveillans, une sorte d'excuse pour tous les Francais trompes, qui croient me servir en tenant la France entiere dans une inquietude et une agitation qui font le tourment de ma vie. La revolution est finie, la constitution est achevee. La France la veut, je la maintiendrai; c'est de son affermissement que depend aujourd'hui le salut de la monarchie. La constitution vous a donne des droits, elle y a mis une condition que vous devez vous hater de remplir. Croyez–moi, mon frere, repoussez les doutes qu'on voudrait vous donner sur ma liberte. Je vais prouver, par un acte bien solennel, et dans une circonstance qui vous interesse, que je puis agir librement. Prouvez–moi que vous etes mon frere et Francais, en cedant a mes instances. Votre veritable place est aupres de moi; votre interet, vos sentimens vous conseillent egalement de venir la reprendre; je vous y invite, et s'il le faut, je vous l'ordonne.

“*Signe LOUIS.*”

*Reponse de Monsieur au roi.*

Coblentz, le 3 decembre 1791.

“Sire, mon frere et seigneur,

“Le comte de Vergennes m'a remis de la part de votre majeste une lettre dont l'adresse, malgre mes noms de bapteme qui s'y trouvent, est si peu la mienne, que j'ai pense la lui rendre sans l'ouvrir. Cependant, sur son assertion positive qu'elle etait pour moi, je l'ai ouverte, et le nom de frere que j'y ai trouve ne m'ayant plus laisse de doute, je l'ai lue avec le respect que je dois a l'ecriture et au seing de votre majeste. L'ordre qu'elle contient de me rendre aupres de la personne de votre majeste n'est pas l'expression libre de sa volonte; et mon honneur, mon devoir, ma tendresse meme, me defendent egalement d'y obeir. Si votre majeste veut connaitre tous ces motifs plus en detail, je la supplie de se rappeler ma lettre du 10 septembre dernier. Je la supplie aussi de recevoir avec bonte l'hommage des sentimens, aussi tendres que respectueux, avec lesquels je suis, sire, etc., etc., etc.”

*Lettre du roi a Charles–Philippe, prince francais, frere du roi.*

Paris, le 11 novembre 1591.

“Vous avez surement connaissance du decret que l'assemblee nationale a rendu relativement aux Francais eloignes de leur patrie; je ne crois pas devoir y donner mon consentement, aimant a me persuader que les

moyens de douceur rempliront plus efficacement le but qu'on se propose, et que reclame l'interet de l'etat. Les diverses demarches que j'ai faites aupres de vous ne peuvent vous laisser aucun doute sur mes intentions ni sur mes voeux. La tranquillite publique et mon repos personnel sont interesses a votre retour. Vous ne pourriez prolonger une conduite qui inquiete la France et qui m'afflige, sans manquer a vos devoirs les plus essentiels. Epargnez-moi le regret de recourir a des mesures severes contre vous; consultez votre veritable interet; laissez-vous guider par l'attachement que vous devez a votre pays, et cedez enfin au voeu des Francais et a celui de votre roi. Cette demarche, de votre part, sera une preuve de vos sentimens pour moi, et vous assurera la continuation de ceux que j'ai toujours eus pour vous.

“*Signe LOUIS.*”

*Reponse de M. le comte d'Artois au roi.*

Coblentz, 3 decembre 1791.

“Sire, mon frere et seigneur,

“ Le comte de Vergennes m'a remis hier une lettre qu'il m'a assure m'avoir ete adreesee par votre majeste. La suscription, qui me donne un titre que je ne puis admettre, m'a fait croire que cette lettre ne m'etait pas destinee; cependant ayant reconnu le cachet de votre majeste, je l'ai ouverte, j'ai respecte l'ecriture et la signature de mon roi; mais l'omission totale du nom de frere, et, plus que tout, les decisions rappelees dans cette lettre, m'ont donne une nouvelle preuve de la captivite morale et physique ou nos ennemis osent retenir votre majeste. D'apres cet expose, votre majeste trouvera simple que, fidele a mon devoir et aux lois de l'honneur, je n'obeisse pas a des ordres evidemment arraches par la violence.

“Au surplus, la lettre que j'ai eu l'honneur d'ecrire a votre majeste, conjointement avec Monsieur, le 10 septembre dernier, contient les sentimens, les principes et les resolutions dont je ne m'ecarterai jamais; je m'y refere donc absolument: elle sera la base; de ma conduite, et j'en renouvelle ici le serment. Je supplie votre majeste de recevoir l'hommage des sentimens aussi tendres que respectueux, avec lesquels je suis, sire, etc., etc., etc.”

NOTE 4.

Le rapport de MM. Gallois et Gensonne est sans contredit le meilleur historique du commencement des troubles dans la Vendee. L'origine de ces troubles en est la partie la plus interessante, parce qu'elle en fait connaitre les causes. J'ai donc cru necessaire de citer ce rapport. Il me semble qu'il eclaircit l'une des parties les plus curieuses de cette funeste histoire.

*Rapport de MM. Gallois et Gensonne, commissaires civils envoyes dans les departemens de la Vendee et des Deux-Sevres, en vertu des decrets de l'assemblee constituante, fait a l'assemblee legislative le 6 octobre 1791.*

“Messieurs, l'assemblee nationale a decrete le 16 juillet dernier, sur le rapport de son comite des recherches, que des commissaires civils seraient envoyes dans le departement de la Vendee pour y prendre tous les eclaircissemens qu'ils pourraient se procurer sur les causes des derniers troubles de ce pays, et concourir avec les corps administratifs au retablissement de la tranquillite publique.

“Le 28 juillet nous avons ete charges de cette mission, et nous sommes partis deux jours apres pour nous rendre a Fontenay-le-Comte, chef-lieu de ce departement.



“Après avoir confere pendant quelques jours avec les administrateurs du directoire sur la situation des choses et la disposition des esprits; apres avoir arrete avec les trois corps administratifs quelques mesures preliminaires pour le maintien de l'ordre public, nous nous sommes determines a nous transporter dans les differens districts qui composent ce departement, afin d'examiner ce qu'il y avait de vrai ou de faux, de reel ou d'exagere dans les plaintes qui nous etaient deja parvenues, afin de constater en un mot avec le plus d'exactitude possible la situation de ce departement.

“Nous l'avons parcouru presque dans toute son etendue, tantot pour y prendre des renseignemens qui nous etaient necessaires, tantot pour y maintenir la paix, prevenir les troubles publics, ou pour empecher les violences dont quelques citoyens se croyaient menaces.

“Nous avons entendu dans plusieurs directoires de districts toutes les municipalites dont chacun d'eux est compose; nous avons ecoute avec la plus grande attention tous les citoyens, qui avaient soit des faits a nous communiquer, soit des vues a nous proposer; nous avons recueilli avec soin, en les comparant, tous les details qui sont parvenus a notre connaissance; mais comme nos informations ont ete plus nombreuses que variees, comme partout les faits, les plaintes, les observations ont ete semblables, nous allons vous presenter sous un point de vue general et d'une maniere abregee mais exacte, le resultat de cette foule de faits particuliers.

“Nous croyons inutile de mettre sous vos yeux les details que nous nous etions procures concernant les troubles anterieurs: ils ne nous ont pas paru avoir une influence bien directe sur la situation actuelle de ce departement; d'ailleurs la loi de l'amnistie ayant arrete les progres de differentes procedures auxquelles ces troubles avaient donne lieu, nous ne pourrions vous presenter sur ces objets que des conjectures vagues et des resultats incertains.

“L'epoque de la prestation du serment ecclesiastique a ete pour le departement de la Vendee la premiere epoque de ses troubles: jusqu'alors le peuple y avait joui de la plus grande tranquillite. Eloigne du centre commun de toutes les actions et de toutes les resistances, dispose par son caractere naturel a l'amour de la paix, au sentiment de l'ordre, au respect de la loi, il recueillait les bienfaits de la revolution sans en eprouver les orages.

“Dans les campagnes, la difficulte des communications, la simplicité d'une vie purement agricole, les lecons de l'enfance et des emblemes religieux destines a fixer sans cesse nos regards, ont ouvert son ame a une foule d'impressions superstitieuses que dans l'etat actuel des choses nulle espece de lumiere ne peut ni detruire ni moderer.

“Sa religion, c'est—à—dire la religion telle qu'il la concoit, est devenue pour lui la plus forte et pour ainsi dire l'unique habitude morale de sa vie; l'objet le plus essentiel qu'elle lui presente est le culte des images; et le ministre de ce culte, celui que les habitans des campagnes regardent comme le dispensateur des graces celestes, qui peut, par la ferveur de ses prieres, adoucir l'intemperie des saisons, et qui dispose du bonheur d'une vie future, a bientot reuni en sa faveur les plus douces comme les plus vives affections de leurs ames.

“La constance du peuple de ce departement dans l'exercice de ses actions religieuses, et la confiance illimitee dont y jouissent les pretres auxquels il est habitue, sont un des principaux elemens des troubles qui l'ont agite et qui peuvent l'agiter encore.

“Il est aise de concevoir avec quelle activite des pretres, ou egares ou factieux ont pu mettre a profit ces dispositions du peuple a leur egard: on n'a rien neglige pour echauffer le zele, alarmer les consciences, fortifier les caracteres faibles, soutenir les caracteres decides; on a donne aux uns des inquietudes et des remords; on a donne aux autres des esperances de bonheur et de salut; on a essaye sur presque tous, avec succes, l'influence de la seduction et de la crainte.

“Plusieurs d'entre ces ecclesiastiques sont de bonne foi: ils paraissent fortement penetres et des idees qu'ils repandent et des sentimens qu'ils inspirent; d'autres sont accuses de couvrir du zeile de la religion des interets plus chers a leurs coeurs: ceux-ci ont une activite politique qui s'accroit ou se modere selon les circonstances.

“Une coalition puissante s'est formee entre l'ancien eveque de Lucon et une partie de l'ancien clerge de son diocese: on a arrete un plan d'opposition a l'execution des decrets qui devaient se realiser dans toutes les paroisses. Des mandemens, des ecrits incendiaires envoyes de Paris ont ete adresses a tous les cures pour les fortifier dans leur resolution ou les engager dans une confederation qu'on supposait generale. Une lettre circulaire de M. Beauregard, grand-vicaire de M. de Merci, ci-devant eveque de Lucon, deposee au greffe du tribunal de Fontenay, et que cet ecclesiastique a reconnue lors de son interrogatoire, fixera votre opinion, Messieurs, d'une maniere exacte, et sur le secret de cette coalition, et sur la marche tres habilement combinee de ceux qui l'ont formee. La voici:

*Lettre datee de Lucon, du 31 mai 1791, sous enveloppe, a l'adresse du cure de la Reorthie.*

“Un decret de l'assemblee nationale, Monsieur, en date du 7 mai, accorde aux ecclesiastiques qu'elle a pretendu destituer pour refus du serment, l'usage des eglises paroissiales pour y dire la messe seulement; le meme decret autorise les catholiques romains, ainsi que tous les non-conformistes, a s'assembler pour l'exercice de leur culte religieux dans le lieu qu'ils auront choisi a cet effet, a la charge que dans les instructions publiques il ne sera rien dit contre la constitution civile du clerge.

“La liberte accordee aux pasteurs legitimes par le premier article de ce decret doit etre regardee comme un piege d'autant plus dangereux que les fideles ne trouveraient dans les eglises dont les intrus se sont emparés, d'autres instructions que celles de leurs faux pasteurs; qu'ils ne pourraient y recevoir des sacremens que de leurs mains, et qu'ainsi ils auraient avec ces pasteurs schismatiques une communication que les lois de l'Eglise interdisent. Pour eviter un aussi grand mal, messieurs les cures sentiront la necessite de s'assurer au plus tot d'un lieu ou ils puissent, en vertu du second article de ce decret, exercer leurs fonctions et reunir leurs fideles paroissiens, des que leur pretendu successeur se sera empare de leur eglise; sans cette precaution, les catholiques, dans la crainte d'etre privees de la messe et des offices divins, appeles par la voix des faux pasteurs, seraient bientot engages a communiquer avec eux, et exposes aux risques d'une seduction presque inevitable.

“Dans les paroisses ou il y a peu de proprietaires aises, il sera sans doute difficile de trouver un local convenable, de se procurer des vases sacres et des ornemens; alors une simple grange, un autel portatif, une chasuble d'indienne ou de quelque autre etoffe commune, des vases d'etain, suffiront, dans ce cas de necessite, pour celebrer les saints mysteres et l'office divin.

“Cette simplicité, cette pauvreté, en nous rappelant les premiers siecles de l'Eglise et le berceau de notre sainte religion, peut etre un puissant moyen pour exciter le zeile des ministres et la ferveur des fideles. Les premiers chretiens n'avaient d'autres temples que leurs maisons; c'est la que se reunissaient les pasteurs et le troupeau pour y celebrer les saints mysteres, entendre la parole de Dieu et chanter les louanges du Seigneur. Dans les persecutions dont l'Eglise fut affligee, forces d'abandonner leurs basiliques, on en vit se retirer dans les cavernes et jusque dans les tombeaux; et ces temps d'épreuves furent pour les vrais fideles l'époque de la plus grande ferveur. Il est bien peu de paroisses ou messieurs les cures ne puissent se procurer un local et des ornemens tels que je viens de les depeindre; et, en attendant qu'ils se soient pourvus des choses necessaires; ceux de leurs voisins qui ne seront pas deplaces pourront les aider de ce qui sera dans leur eglise a leur disposition. Nous pourrons incessamment fournir des pierres sacrees a ceux qui en auront besoin, et des a present nous pouvons faire consacrer les calices ou les vases qui en tiendront lieu.

“M. l'eveque de Lucon, dans des avis particuliers qu'il nous a transmis pour servir de supplement a l'instruction de M. l'eveque de Langres, et qui seront également communiés dans les differens dioceses,

propose a messieurs les cures:

“1. De tenir un double registre ou seront inscrits les actes de bapteme, mariage et sepulture des catholiques de la paroisse: un de ces registres restera entre leurs mains; l'autre sera par eux depose tous les ans entre les mains d'une personne de confiance.

“2. Independamment de ce registre, messieurs les cures en tiendront, un autre, double aussi, ou seront inscrits les actes de dispenses, concernant les mariages, qu'ils auront accordees en vertu des pouvoirs qui leur seront donnes par l'article 18 de l'instruction: ces actes seront signes de deux temoins surs et fideles, et, pour leur donner plus d'authenticite, les registres destines a les inscrire seront approuves, cotes et paraphees par M. l'evêque, ou, en son absence, par un de ses vicaires generaux; un double de ce registre sera remis, comme il est dit ci-dessus, a une personne de confiance.

“3. Messieurs les cures attendront, s'il est possible, pour se retirer de leur eglise et de leur presbytere, que leur pretendu successeur leur ait notifie l'acte de sa nomination et institution, et ils protesteront contre tout ce qui serait fait en consequence.

“4. Ils dresseront en secret un proces-verbal de l'installation du pretendu cure, et de l'invasion par lui faite de l'eglise paroissiale et du presbytere: dans ce proces-verbal, dont je joins ici le modele, ils protesteront formellement contre tous les actes de juridiction qu'il voudrait exercer comme cure de la paroisse; et pour donner a cet acte toute l'authenticite possible, il sera signe par le cure, son vicaire, s'il y en a un, et un pretre voisin, et meme par deux ou trois laics pieux et discrets, en prenant neanmoins toutes les precautions pour ne pas compromettre le secret.

“5. Ceux de messieurs les cures dont les paroisses seraient declarees supprimees sans l'intervention de l'evêque legitime, useront des memes moyens; ils se regarderont toujours comme seuls legitimes pasteurs de leurs paroisses; et s'il leur etait absolument impossible d'y demeurer, ils tacheront de se procurer un logement dans le voisinage et a la portee de pourvoir aux besoins spirituels de leurs paroissiens, et ils auront grand soin de les prevenir et de les instruire de leurs devoirs a cet egard.

“6. Si la puissance civile s'oppose a ce que les fideles catholiques aient un cimetiere commun, ou si les parens des defunts montrent une trop grande repugnance a ce qu'ils soient enterres dans un lieu particulier, quoique beni specialement, comme il est dit article 19 de l'instruction, apres que le pasteur legitime ou l'un de ses representans aura fait a la maison les prieres prescrites par le rituel et aura dresse l'acte mortuaire, qui sera signe par les parens, on pourra porter le corps du defunt a la porte de l'eglise, et les parens pourront l'accompagner; mais ils seront avertis de se retirer au moment ou le cure et les vicaires intrus viendraient faire la levee du corps, pour ne pas participer aux ceremonies et aux prieres de ces pretres schismatiques.

“7. Dans les actes, lorsque l'on contestera aux cures remplaces leur titre de cure, il signeront ces actes de leur nom de bapteme et de famille, sans prendre aucune qualite.

“Je vous prie, Monsieur, et ceux de messieurs vos confreres a qui vous croirez devoir communiquer ma lettre, de vouloir bien nous informer du moment de votre remplacement, s'il y a lieu, de l'installation de votre pretendu successeur et de ses circonstances les plus remarquables, des dispositions de vos paroissiens a cet egard, des moyens que vous croirez devoir prendre pour le service de votre paroisse et de votre demeure, si vous etes absolument force d'en sortir. Vous ne doutez surement pas que tous ces details ne nous interessent bien vivement; vos peines sont les notres, et notre voeu le plus ardent serait de pouvoir, en les partageant, en adoucir l'amertume.

“J'ai l'honneur d'etre, avec un respectueux et inviolable attachement, votre tres humble et tres obeissant serviteur.”

“Ces manoeuvres ont ete puissamment secondees par des missionnaires etablis dans le bourg de Saint-Laurent, district de Montaigu; c'est meme a l'activite de leur zele, a leurs sourdes menees, a leurs infatigables et secretes predications, que nous croyons devoir principalement attribuer la disposition d'une tres grande partie du peuple dans la presque totalite du departement de la Vendee et dans le district de Chatillon, departement des Deux-Sevres: il importe essentiellement de fixer l'attention de l'assemblee nationale sur la conduite de ces missionnaires et l'esprit de leur institution.

“Cet etablissement fut fonde, il y a environ soixante ans, pour une societe de pretres seculiers vivant d'aumones, et destines, en qualite de missionnaires, a la predication. Ces missionnaires, qui ont acquis la confiance du peuple en distribuant avec art des chapelets, des medailles et des indulgences, et en placant sur les chemins de toute cette partie de la France des calvaires de toutes les formes; ces missionnaires sont devenus depuis assez nombreux pour former de nouveaux etablissements dans d'autres parties du royaume. On les trouve dans les ci-devant provinces de Poitou, d'Anjou, de Bretagne et d'Aunis, voues avec la meme activite au succes, et en quelque sorte a l'eternelle duree de cette espece de pratiques religieuses, devenues, par leurs soins assidus, l'unique religion du peuple. Le bourg de Saint-Laurent est leur chef-lieu; ils y ont bati recemment une vaste et belle maison conventuelle, et y ont acquis, dit-on, d'autres proprietes territoriales.

“Cette congregation est liee par la nature et l'esprit de son institution, a un etablissement de soeurs grises, fonde dans le meme lieu, et connu sous le nom de *filles de la sagesse*. Consacrees dans ce departement et dans plusieurs autres au service des pauvres, et particulierement des hopitaux, elles sont pour ces missionnaires un moyen tres actif de correspondance generale dans le royaume: la maison de Saint-Laurent est devenue le lieu de leur retraite, lorsque la ferveur intolante de leur zele ou d'autres circonstances ont force les administrateurs des hopitaux qu'elles desservaient a se passer de leurs secours.

“Pour determiner votre opinion sur la conduite de ces ardents missionnaires et sur la morale religieuse qu'ils professent, il suffira, Messieurs, de vous presenter un abrege sommaire des maximes contenues dans differens manuscrits saisis chez eux par les, gardes nationales d'Angers et de Cholet.

“Ces manuscrits, rediges en forme d'instruction pour le peuple des campagnes, etablissent en these qu'on ne peut s'adresser aux pretres constitutionnels, qualifies d'intrus, pour l'administration des sacremens; que tous ceux qui y participent, meme par leur seule presence, sont coupables de peche mortel, et qu'il n'y a que l'ignorance ou le defaut d'esprit qui puisse les excuser; que ceux qui auront l'audace de se faire marier par les intrus ne seront pas maries, et qu'ils attireront la malediction divine sur eux et sur leurs enfans; que les choses s'arrangeront de maniere que la validite des mariages faits par les anciens cures ne sera pas contestee, mais qu'en attendant il faut se resoudre a tout; que si les enfans ne passent point pour legitimes, ils le seront neanmoins; qu'au contraire les enfans de ceux qui auront ete maries devant les intrus seront vraiment *batards*, parce que Dieu n'aura point ratifie leur union, et qu'il vaut mieux qu'un mariage soit nul devant les hommes que s'il l'etait devant Dieu; qu'il ne faut point s'adresser aux nouveaux cures pour les enterremens, et que si l'ancien cure ne peut pas les faire sans exposer sa vie et sa liberte, il faut que les parens ou amis du defunt les fassent eux-memes secretement.

“On y observe que l'ancien cure aura soin de tenir un registre exact pour y enregistrer ces differens actes; qu'a la verite il est possible que les tribunaux civils n'y aient aucun egard, mais que c'est un malheur auquel il faut se resoudre; que l'enregistrement civil est un avantage precieux dont il faudra cependant se passer, parce qu'il vaut mieux en etre prive que d'apostasier en s'adressant a un intrus.

“Enfin on y exhorte tous les fideles a n'avoir aucune communication avec l'intrus, aucune part a son intrusion; on y declare que les officiers municipaux qui l'installeront seront apostats comme lui, et qu'a l'instant meme les sacristains, chantres et sonneurs de cloches doivent abdiquer leurs emplois.

“Telle est, Messieurs, la doctrine absurde et seditieuse que renferment ces manuscrits, et dont la voix publique accuse les missionnaires de Saint-Laurent de s'etre rendus les plus ardens propagateurs.

“Ils furent denonces dans le temps au comite des recherches de l'assemblee nationale, et le silence qu'on a garde a leur egard n'a fait qu'ajouter a l'activite de leurs efforts et augmenter leur funeste influence.

“Nous avons cru indispensable de mettre sous vos yeux l'analyse abregee des principes contenus dans ces ecrits, telle qu'elle est exposee dans un arrete du departement de Maine-et-Loire, du 5 juin 1791, parce qu'il suffit de les comparer avec la lettre circulaire du grand-vicaire du ci-devant eveque de Lucon, pour se convaincre qu'ils tiennent a un systeme d'opposition general contre les decrets sur l'organisation civile du clerge; et l'etat actuel de la majorite des paroisses de ce departement ne presente que le developpement de ce systeme et les principes de cette doctrine mis presque partout en action.

“Le remplacement trop tardif des cures a beaucoup contribue au succes de cette coalition: ce retard a ete necessite d'abord par le refus de M. Servant, qui, apres avoir ete nomme a l'evêche du departement et avoir accepte cette place, a declare, le 10 avril, qu'il retirait son acceptation. M. Rodrigue, eveque actuel du departement, que sa moderation et sa fermete soutiennent presque seules sur un siege environne d'orages et d'inquietudes, M. Rodrigue n'a pu etre nomme que dans les premiers jours du mois de mai. A cette epoque, les actes de resistance avaient ete calcules et determines sur un plan uniforme; l'opposition etait ouverte et en pleine activite; les grands-vicaires et les cures s'etaient rapproches et se tenaient fortement unis par le meme lien; les jalousies, les rivalites, les querelles de l'ancienne hierarchie ecclesiastique avaient eu le temps de disparaître, et tous les interets etaient venus se reunir dans un interet commun.

“Le remplacement n'a pu s'effectuer qu'en partie; la tres grande majorite des anciens fonctionnaires publics ecclesiastiques existe encore dans les paroisses, revêtu de ses anciennes fonctions; les dernieres nominations n'ont eu presque aucun succes; et les sujets nouvellement elus, effrayes par la perspective des contradictions et des desagremens sans nombre que leur nomination leur prepare, n'y repondent que par des refus.

“Cette division des pretres assermentes et non assermentes a etabli une veritable scission dans le peuple de leurs paroisses; les familles y sont divisees; on a vu et l'on voit chaque jour des femmes se separer de leurs maris, des enfans abandonner leurs peres; l'etat des citoyens n'est le plus souvent constate que sur des feuilles volantes et le particulier qui les recoit, n'etant revêtu d'aucun caractere public, ne peut donner a ce genre de preuve une authenticite legale.

“Les municipalites se sont desorganisees, et le plus grand nombre d'entre elles pour ne pas concourir au deplacement des cures non assermentes.

“Une grande partie des citoyens a renonce au service de la garde nationale, et celle qui reste ne pourrait etre employee sans dangers dans tous les mouvemens qui auraient pour principe ou pour objet des actes concernant la religion, parce que le peuple verrait alors dans les gardes nationales non les instrumens impassibles de la loi, mais les agens d'un parti contraire au sien.

“Dans plusieurs parties du departement, un administrateur, un juge, un membre du corps electoral, sont vus avec aversion par le peuple, parce qu'ils concourent a l'execution de la loi relative aux fonctionnaires ecclesiastiques.

“Cette disposition des esprits est d'autant plus deplorable, que les moyens d'instruction deviennent chaque jour plus ou moins difficiles. Le peuple, qui confond les lois generales de l'etat et les reglemens particuliers pour l'organisation civile du clerge, en fait la lecture et en rend la publication inutile.

“Les mecontents, les hommes qui n'aiment pas le nouveau regime, et ceux qui dans le nouveau regime n'aiment pas les lois relatives au clerge, entretiennent avec soin cette aversion du peuple, fortifient par tous les moyens qui sont en leur pouvoir le credit des pretres non assermentes, et affaiblissent le credit des autres; l'indigent n'obtient de secours, l'artisan ne peut esperer l'emploi de ses talens et de son industrie, qu'autant qu'il s'engage a ne pas aller a la messe du pretre assermente; et c'est par ce concours de confiance dans les anciens pretres d'une part, et de menaces et de seduction de l'autre, qu'en ce moment les eglises desservies par les pretres assermentes sont desertes, et que l'on court en foule dans celles ou, par default de sujets, les remplacements n'ont pu s'effectuer encore.

“Rien n'est plus commun que de voir dans les paroisses de cinq a six cents personnes, dix ou douze seulement aller a la messe du pretre assermente; la proportion est la meme dans tous les lieux du departement; les jours de dimanche et de fete, on voit des villages et des bourgs entiers dont les habitans desertent leurs foyers pour aller, a une et quelquefois deux lieues, entendre la messe d'un pretre non assermente. Ces deplacements habituels nous ont paru la cause la plus puissante de la fermentation, tantot sourde, tantot ouverte, qui existe dans la presque totalite des paroisses desservies par les pretres assermentes: on conçoit aisement qu'une multitude d'individus qui se croient obliges par leur conscience d'aller au loin chercher les secours spirituels qui leur conviennent, doivent voir avec aversion, lorsqu'ils rentrent chez eux excedes de fatigue, les cinq ou six personnes qui trouvent a leur portee le pretre de leur choix: ils considerent avec envie et traitent avec durete, souvent meme avec violence, des hommes qui leur paraissent avoir un privilege exclusif en matiere de religion. La comparaison qu'ils font entre la facilite qu'ils avaient autrefois de trouver a cote d'eux des pretres qui avaient leur confiance, et l'embarras, la fatigue et la perte de temps qu'occasionnent ces courses repetees, diminue beaucoup leur attachement pour la constitution, a qui ils attribuent tous ces desagremens de leur situation nouvelle.

“C'est a cette cause generale, plus active peut-etre en ce moment que la provocation secrete des pretres non assermentes, que nous croyons devoir attribuer surtout l'etat de discorde interieure ou nous avons trouve la plus grande partie des paroisses: de departement desservies par les pretres assermentes.

“Plusieurs d'entre elles nous ont presente, ainsi qu'aux corps administratifs, des petitions tendant a etre autorisees a louer des edifices particuliers pour l'usage de leur culte religieux, mais comme ces petitions, que nous savions etre provoques avec le plus d'activite par des personnes qui ne les signaient pas, nous paraissaient tenir a un systeme plus general et plus secret, nous n'avons pas cru devoir statuer sur une separation religieuse que nous croyions a cette epoque, et vu la situation de ce departement, renfermer tous les caracteres d'une scission civile entre les citoyens. Nous avons pense et dit publiquement que c'etait a vous, messieurs, a determiner d'une maniere precise comment et par quel concours d'influences morales, de lois et de moyens d'execution, l'exercice de la liberte d'opinions religieuses doit, sur cet objet, dans les circonstances actuelles, s'allier au maintien de la tranquillite publique.

“On sera surpris sans doute que les pretres non assermentes qui demeurent dans les anciennes paroisses, ne profitent pas de la liberte que leur donne la loi d'aller dire la messe dans l'eglise desservie par le nouveau cure, et ne s'empressent pas, en usant de cette faculte, d'epargner a leurs anciens paroissiens, a des hommes qui leur sont restes attaches, la perte de temps et les embarras de ces courses nombreuses et forcees. Pour expliquer cette conduite en apparence si extraordinaire, il importe de se rappeler qu'une des choses qui ont ete le plus fortement recommandees aux pretres non assermentes par les hommes habiles qui ont dirige cette grande entreprise de religion, est de s'abstenir de toute communication avec les pretres qu'ils appellent intrus et usurpateurs, de peur que le peuple, qui n'est frappe que des signes sensibles, ne s'habitue enfin a ne voir aucune difference entre des pretres qui feraient dans la meme eglise l'exercice du meme culte.

“Malheureusement cette division religieuse a produit une separation politique entre les citoyens, et cette separation se fortifie encore par la denomination attribuee a chacun des deux partis; le tres petit nombre de personnes qui vont dans l'eglise des pretres assermentes, s'appellent et sont appelees *patriotes*; ceux qui vont

dans l'eglise des pretres non assermentes sont appeles et s'appellent *aristocrates*. Ainsi, pour ces pauvres habitans des campagnes, l'amour ou la haine de leur patrie consiste aujourd'hui, non point a obeir aux lois, a respecter les autorites legitimes, mais a aller a la messe du pretre assermente; la seduction, l'ignorance et le prejuge ont jete a cet egard de si profondes racines, que nous avons eu beaucoup de peine a leur faire entendre que la constitution de l'etat n'etait point la constitution civile du clerge; que la loi ne tyrannisait point les consciences; que chacun etait le maitre d'aller a la messe qui lui convenait davantage, et vers le pretre qui avait le plus sa confiance; qu'ils etaient tous egaux aux yeux de la loi, et qu'elle ne leur imposait a cet egard d'autre obligation que de vivre en paix et de supporter mutuellement la difference de leurs opinions religieuses. Nous n'avons rien negligé pour effacer de leur esprit et faire disparaître des discours du peuple des campagnes cette absurde denomination, et nous nous en sommes occupés avec d'autant plus d'activite, qu'il nous etait aise de calculer a cette époque toutes les consequences d'une telle demarcation, dans un departement ou ces pretendus *aristocrates* forment plus des deux tiers de la population.

“Tel est, messieurs, le resultat des faits qui sont parvenus a notre connaissance dans le departement de la Vendee, et des reflexions auxquelles ces faits ont donne lieu.

“Nous avons pris sur cet objet toutes les mesures qui etaient en notre pouvoir, soit pour maintenir la tranquillite generale, soit pour prevenir ou pour reprimer les attentats contre l'ordre public; organes de la loi, nous avons fait partout entendre son langage. En meme temps que nous etablissions des moyens d'ordre et de surete, nous nous occupions a expliquer ou eclaircir devant les corps administratifs, les tribunaux ou les particuliers, les difficultes qui naissent soit dans l'intelligence des decrets, soit dans leur mode d'execution; nous avons invite les corps administratifs et les tribunaux a redoubler de vigilance et de zele dans l'execution des lois qui protegent la surete des personnes et la propriete des biens, a user en un mot, avec la fermete qui est un de leurs premiers devoirs, de l'autorite que la loi leur a conferee; nous avons distribue une partie de la force publique qui etait a notre requisition dans les lieux ou l'on nous annonçait des perils plus graves ou plus imminens; nous nous sommes transportes dans tous les lieux aux premieres annonces de trouble; nous avons constate l'etat des choses avec plus de calme et de reflexion, et apres avoir, soit par des paroles de paix et de consolation soit par la ferme et juste expression de la loi, calme ce desordre momentane des volontes particulieres, nous avons cru que la seule presence de la force publique suffirait. C'est a vous, messieurs, et a vous seulement, qu'il appartient de prendre des mesures veritablement efficaces sur un objet qui, par les rapports ou on l'a mis avec la constitution de l'etat, exerce en ce moment sur cette constitution une influence beaucoup plus grande que ne pourraient le faire croire les premieres et plus simples notions de la raison, separee de l'experience des faits.

“Dans toutes nos operations relatives a la distribution de la force publique, nous avons ete secondes de la maniere la plus active par un officier-general bien connu par son patriotisme et ses lumieres. A peine instruit de notre arrivee dans le departement, M. Dumouriez est venu s'associer a nos travaux et concourir avec nous au maintien de la paix publique; nous allions etre totalement depourvus de troupes de ligne dans un moment ou nous avions lieu de croire qu'elles nous etaient plus que jamais necessaires; c'est au zele, c'est a l'activite de M. Dumouriez que nous avons du sur-le-champ un secours qui, vu le retard de l'organisation de la gendarmerie nationale, etait en quelque sorte l'unique garant de la tranquillite du pays.

“Nous venions, Messieurs, de terminer notre mission dans ce departement de la Vendee, lorsque le decret de l'assemblee nationale du 8 aout, qui, sur la demande des administrateurs du departement des Deux-Sevres, nous autorisait a nous transporter dans le district de Chatillon, nous est parvenu, ainsi qu'au directoire de ce departement.

“On nous avait annonce, a notre arrivee a Fontenay-le-Comte, que ce district etait dans le meme etat de trouble religieux que le departement de la Vendee. Quelques jours avant la reception de notre decret de commission, plusieurs citoyens, electeurs et fonctionnaires publics de ce district, vinrent faire au directoire du departement des Deux-Sevres une denonciation par ecrit sur les troubles qu'ils disaient exister en differentes

paroisses; ils annoncerent qu'une insurrection etait pres d'eclater: le moyen qui leur paraissait le plus sur et le plus prompt, et qu'ils proposerent avec beaucoup de force, etait de faire sortir du district, dans trois jours, tous les cures non assermentes et remplaces, et tous les vicaires non assermentes. Le directoire, apres avoir long-temps repugne a adopter une mesure qui lui paraissait contraire aux principes de l'exacte justice, crut enfin que le caractere public des denonciateurs suffisait pour constater et la realite du mal et la pressante necessite du remede. Un arrete fut pris en consequence le 5 septembre; et le directoire, en ordonnant a tous les ecclesiastiques de sortir du district dans trois jours, les invita a se rendre dans le meme delai a Niort, chef-lieu du departement, leur *assurant qu'ils y trouveraient toute protection et surete pour leurs personnes.*

“L'arrete etait deja imprime et allait etre mis a execution, lorsque le directoire recut une expedition du decret de commission qu'il avait sollicite; a l'instant il prit un nouvel arrete par lequel il suspendait l'execution du premier, et abandonnait a notre prudence le soin de le confirmer, modifier ou supprimer.

“Deux administrateurs du directoire furent, par le meme arrete, nommes commissaires pour nous faire part de tout ce qui s'etait passe, se transporter a Chatillon, et y prendre, de concert avec nous, toutes les mesures que nous croirions necessaires.

“Arrives a Chatillon, nous fimes rassembler les cinquante-six municipalites dont ce district est compose; elles furent successivement appelees dans la salle du directoire. Nous consultames chacune d'elles sur l'etat de sa paroisse: toutes les municipalites enonciaient le meme voeu; celles dont les cures avaient ete remplaces nous demandaient le retour de ces pretres; celles dont les cures non assermentes etaient encore en fonctions, nous demandaient de les conserver. Il est encore un autre point sur le quel tous ces habitans des campagnes se reunissaient: c'est la liberte des opinions religieuses, qu'on leur avait, disaient-ils, accordee, et dont ils desiraient jouir. Le meme jour et le jour suivant, les campagnes voisines nous envoyerent de nombreuses deputations de leurs habitans pour reiterer la meme priere. “Nous ne sollicitons d'autre grace, nous disaient-ils unanimement, que d'avoir des pretres en qui nous ayons confiance.” Plusieurs d'entre eux attachaient meme un si grand prix a cette faveur, qu'ils nous assuraient qu'ils paieraient volontiers, pour l'obtenir, le double de leur imposition.

“La tres grande majorite des fonctionnaires publics ecclesiastiques de ce district n'a pas prete serment; et tandis que leurs eglises suffisent a peine a l'affluence des citoyens, les eglises des pretres assermentes sont presque desertes. A cet egard, l'etat de ce district nous a paru le meme que celui du departement de la Vendee: la, comme ailleurs, nous avons trouve la denomination de *patriotes* et *d'aristocrates* completement etablie parmi le peuple, dans le meme sens, et peut-etre d'une maniere plus generale. La disposition des esprits en faveur des pretres non assermentes nous a paru encore plus prononcee que dans le departement de la Vendee; l'attachement qu'on a pour eux, la confiance qu'on leur a vouee, ont tous les caracteres du sentiment le plus vif et le plus profond; dans quelques-unes de ces paroisses, des pretres assermentes ou des citoyens attaches a ces pretres avaient ete exposes a des menaces et a des insultes, et quoique la comme ailleurs ces violences nous aient paru quelquefois exagerees, nous nous sommes assures (et le simple expose de la disposition des esprits suffit pour en convaincre) que la plupart des plaintes etaient fondees sur des droits bien constans.

“En meme temps que nous recommandions aux juges et aux administrateurs la plus grande vigilance sur cet objet, nous ne negligions rien de ce qui pouvait inspirer au peuple des idees et des sentimens plus conformes au respect de la loi et au droit de la liberte individuelle.

Nous devons vous dire, messieurs, que ces memes hommes, qu'on nous avait peints comme des furieux, sourds a toute espece de raison, nous ont quittes l'ame remplie de paix et de bonheur, lorsque nous leur avons fait entendre qu'il etait dans les principes de la constitution nouvelle de respecter la liberte des consciences; ils etaient penetres de repentir et d'affliction pour les fautes que quelques-uns d'entre eux avaient pu commettre; ils nous ont promis, avec attendrissement, de suivre les conseils que nous leurs donnions, de vivre en paix, malgre la difference de leurs opinions religieuses, et de respecter le fonctionnaire public etabli par la loi. On



les entendait, en s'en allant, se feliciter de nous avoir vus, se repeter les uns aux autres tout ce que nous leur avions dit, et se fortifier mutuellement dans leurs resolutions de paix et de bonne intelligence.

“Le meme jour on vint nous annoncer que plusieurs de ces habitans de campagne, de retour chez eux, avaient affiche des placards, par lesquels ils declaraient que chacun d'eux s'engageait a denoncer et a faire arreter la premiere personne qui nuirait a une autre, et surtout aux pretres assermentes.

“Nous devons vous faire remarquer que dans ce meme district, trouble depuis long–temps par la difference des opinions religieuses, les impositions arrierees de 1789 et de 1790, montant a 700,000 livres, ont ete presque entierement payees: nous en avons acquis la preuve au directoire du district.

“Apres avoir observe avec soin l'etat des esprits et la situation des choses, nous pensames que l'arrete du directoire ne devait pas etre mis a execution, et les commissaires du departement, ainsi que les administrateurs du directoire de Chatillon, furent du meme avis.

“Mettant a l'ecart tous les motifs de determination que nous pouvions tirer et des choses et des personnes, nous avons examine si la mesure adoptee par le directoire etait d'abord juste dans sa nature, ensuite si elle serait efficace dans l'execution.

“Nous crumes que des pretres qui ont ete remplaces ne peuvent pas etre consideres comme en etat de revolte contre la loi, parce qu'ils continuent a demeurer dans un lieu de leurs anciennes fonctions, surtout lorsque parmi ces pretres il en est qui, de notoriete publique, se bornent a vivre en hommes charitables et paisibles, loin de toute discussion publique et privee; nous crumes qu'aux yeux de la loi on ne peut etre en etat de revolte qu'en s'y mettant soi–meme par des faits precis, certains et constates; nous crumes enfin que les actes de provocation contre les lois relatives au clerge et contre toutes les lois du royaume, doivent, ainsi que tous les autres delits, etre punis par les formes legales.

“Examinant ensuite l'efficacite de cette mesure, nous vimes que si les fideles n'ont pas de confiance dans les pretres assermentes, ce n'est pas un moyen de leur en inspirer davantage que d'eloigner de cette maniere les pretres de leur choix; nous vimes que dans les districts ou la tres grande majorite des pretres non assermentes continuent l'exercice de leurs fonctions, d'apres la permission de la loi, jusqu'a l'epoque du remplacement, ce ne serait pas certainement, dans un tel systeme de repression, diminuer le mal que d'eloigner un si petit nombre d'individus, lorsqu'on est oblige d'en laisser dans les memes lieux un tres grand nombre dont les opinions sont les memes.

“Voila, messieurs, quelques–unes des idees qui ont dirige notre conduite dans cette circonstance, independamment de toutes les raisons de localite qui seules auraient pu nous obliger a suivre cette marche: telle etait en effet la disposition des esprits, que l'execution de cet arrete fut infailliblement devenue dans ces lieux le signal d'une guerre civile.

“Le directoire du departement des Deux–Sevres, instruit d'abord par ses commissaires, ensuite par nous, de tout ce que nous avons fait a cet egard, a bien voulu nous offrir l'expression de sa reconnaissance, par un arrete du 19 du mois dernier.

“Nous ajouterons, quant a cette mesure d'eloignement des pretres non assermentes qui ont ete remplaces, qu'elle nous a ete constamment proposee par la presque unanimite des citoyens du departement de la Vendee, qui sont attaches aux pretres assermentes, citoyens qui forment eux–memes, comme vous l'avez deja vu, la plus petite portion des habitans: en vous transmettant ce voeu, nous ne faisons que nous acquitter d'un depot qui nous a ete confie.

“Nous ne vous laisserons pas ignorer non plus que quelques–uns des pretres assermentes que nous avons vus, ont ete d'un avis contraire; l'un d'eux, dans une lettre qu'il nous a adreesee le 12 septembre, en nous indiquant les memes causes des troubles, en nous parlant des desagremens auxquels il est chaque jour expose, nous fait observer que le seul moyen de remedier a tous ces maux est (ce sont ses expressions) “de menager l'opinion du peuple, dont il faut guerir les prejuges avec le remede de la lenteur et de la prudence; car, ajoute–t–il, il faut prevenir toute guerre a l'occasion de la religion, dont les plaies saignent encore... Il est a craindre que les mesures rigoureuses, necessaires dans les circonstances contre les perturbateurs du repos public, ne paraissent plutot une persecution qu'un chatiment inflige par la loi... Quelle prudence ne faut–il pas employer! La douceur, l'instruction, sont les armes de la verite!”

“Tel est, messieurs, le resultat general des details que nous avons recueillis, et des observations que nous avons faites dans le cours de la mission qui nous a ete confiee. La plus douce recompense de nos travaux serait de vous avoir facilite les moyens d'etablir sur des bases solides la tranquillite de ces departemens, et d'avoir repondu par l'activite de notre zele a la confiance dont nous avons ete honores.”

NOTE 5.

J'ai deja eu l'occasion de revenir plusieurs fois sur les dispositions de Leopold, de Louis XVI et des emigres; je vais citer plusieurs extraits qui les feront connaitre de la maniere la plus certaine. Bouille, qui etait a l'etranger, et que sa reputation et ses talens avaient fait rechercher par les souverains, a pu mieux que personne connaitre les sentimens des diverses cours; et il ne peut etre suspect dans son temoignage. Voici la maniere dont il s'exprime en divers endroits de ses Memoires:

“On pourra juger, par cette lettre, que le roi de Suede etait tres–incertain sur les veritables projets de l'empereur et de ses co–allies, qui devaient etre alors de ne plus se meler des affaires de France. Sans doute, l'imperatrice en etait instruite, mais elle ne les lui avait pas communiquees. Je savais que dans ce moment elle employait toute son influence sur l'empereur et le roi de Prusse, pour les engager a declarer la guerre a la France. Elle avait meme ecrit une lettre tres–forte au premier de ces souverains, ou elle lui representait que le roi de Prusse, pour une simple impolitesse qu'on avait faite a sa soeur, avait fait entrer une armee en Hollande, tandis que lui–meme souffrait les insultes et les affronts qu'on prodiguait a la reine de France, la degradation de son rang et de sa dignite, et l'aneantissement du trone d'un roi son beau–frere et son allie. L'imperatrice agissait avec la meme force vis–a–vis de l'Espagne, qui avait adopte des principes pacifiques. Cependant l'empereur, apres l'acceptation de la constitution par le roi, avait recu de nouveau l'ambassadeur de France, auquel il avait defendu precedemment de paraitre a sa cour. Il fut meme le premier a admettre dans ses ports le pavillon national. Les cours de Madrid, de Petersbourg et de Stockholm, furent les seules, a cette epoque, qui retirerent leurs ambassadeurs de Paris. Toutes ces circonstances servent donc a prouver que les vues de Leopold etaient dirigees vers la paix, et qu'elles etaient le fruit de l'influence de Louis XVI et de la reine.”

(*Memoires de Bouille*, page 314.)

Ailleurs Bouille dit encore:

“Cependant il s'ecoula plusieurs mois sans que j'aperçusse aucune suite aux projets que l'empereur avait eus d'assembler des armees sur la frontiere, de former un congres, et d'entamer une negociation avec le gouvernement francais. Je presumai que le roi avait espere que son acceptation de la nouvelle constitution lui rendrait sa liberte personnelle, et retablirait le calme dans la nation, qu'une negociation armee aurait pu troubler, et qu'il avait consequemment engage l'empereur et les autres souverains ses allies a ne faire aucune demarche qui put produire des hostilites qu'il avait constamment cherche a eviter. Je fus confirme dans cette opinion par la reticence de la cour d'Espagne, sur la proposition de fournir au roi de Suede les quinze millions de livres tournois qu'elle s'etait engagee a lui donner pour aider aux frais de son expedition. Ce prince m'avait engage a en ecrire de sa part au ministre espagnol, dont je ne recus que des reponses vagues. Je conseillai

alors au roi de Suede d'ouvrir un emprunt en Hollande, ou dans les villes libres maritimes du Nord, sous la garantie de l'Espagne, dont cependant les dispositions me parurent changees a l'egard de la France.

“J'appris que l'anarchie augmentait chaque jour en France, ce qui n'etait que trop prouve par la foule d'emigrans de tous les etats qui se refugiaient sur les frontieres etrangeres. On les armait, on les enrégimentait sur les bords du Rhin, et l'on en formait une petite armee qui menacait les provinces d'Alsace et de Lorraine. Ces mesures reveillaient la fureur du peuple, et servaient les projets destructeurs des jacobins et des anarchistes. Les emigres avaient meme voulu faire une tentative sur Strasbourg, ou ils croyaient avoir des intelligences assurees et des partisans qui leur en auraient livre les portes. Le roi, qui en fut instruit, employa les ordres et meme les prieres pour les arreter et pour les empecher d'exercer aucun acte d'hostilite. Il envoya, a cet effet, aux princes ses freres, M. le baron de Viomenil et le chevalier de Cogny, qui leur temoignerent, de sa part, la desapprobation sur l'armement de la noblesse francaise, auquel l'empereur mit tous les obstacles possibles, mais qui continua d'avoir lieu.”

(*Ibid.*, page 309.)

Enfin Bouille raconte, d'apres Leopold lui-meme, son projet de congres:

“Enfin, le 12 septembre, l'empereur Leopold me fit prevenir de passer chez lui, et de lui porter le plan des dispositions qu'il m'avait demande precedemment. Il me fit entrer dans son cabinet, et me dit qu'il n'avait pas pu me parler plus tot de l'objet pour lequel il m'avait fait venir, parce qu'il attendait des reponses de Russie, d'Espagne, d'Angleterre et des principaux souverains de l'Italie; qu'il les avait recues, qu'elles etaient conformes a ses intentions et a ses projets, qu'il etait assure de leur assistance dans l'execution, et de leur reunion, a l'exception cependant du cabinet de Saint-James, qui avait declare vouloir garder la neutralite la plus scrupuleuse. Il avait pris la resolution d'assembler un congres pour traiter avec le gouvernement francais, non-seulement sur le redressement des griefs du corps germanique dont les droits en Alsace et dans d'autres parties des provinces frontieres avaient ete violes, mais en meme temps sur les moyens de retablir l'ordre dans le royaume de France, dont l'anarchie troublait la tranquillite de l'Europe entiere. Il m'ajouta que cette negociation serait appuyee par des armees formidables, dont la France serait environnee; qu'il esperait que ce moyen reussirait et prevenirait une guerre sanglante, derniere ressource qu'il voulait employer. Je pris la liberte de demander a l'empereur s'il etait instruit des veritables intentions du roi. Il les connaissait; il savait que le prince repugnait a l'emploi des moyens violens. Il me dit qu'il etait d'ailleurs informe que la charte de la nouvelle constitution devait lui etre presentee sous peu de jours, et qu'il jugeait que le roi ne pouvait se dispenser de l'accepter sans aucune restriction, par les risques qu'il courait pour ses jours et ceux de sa famille, s'il faisait la moindre difficulte, et s'il se permettait la plus legere observation; mais que sa sanction, forcee dans la circonstance, n'etait d'aucune importance, etant possible de revenir sur tout ce qu'on aurait fait, et de donner a la France un bon gouvernement qui satisfait les peuples, et qui laissat a l'autorite royale une latitude de pouvoirs suffisans pour maintenir la tranquillite au dedans, et pour assurer la paix au dehors. Il me demanda le plan de disposition des armees, en m'assurant qu'il l'examinerait a loisir. Il m'ajouta que je pouvais m'en retourner a Mayence, ou le comte de Brown, qui devait commander ses troupes, et qui etait alors dans les Pays-Bas, me ferait avertir, ainsi que le prince de Hobenlohe, qui allait en Franconie, pour conferer ensemble, quand il en serait temps.

“Je jugeai que l'empereur ne s'etait arrete a ce plan pacifique et extremement raisonnable, depuis la conference de Pilnitz, qu'apres avoir consulte Louis XVI, dont le voeu avait ete constamment pour un arrangement et pour employer la voie des negociations plutot que le moyen violent des armes.”

(*Ibid.*, page 299.)

NOTE 6.

Voici comment ce fait est rapporte par Bertrand de Molleville:

“Je rendis compte le meme jour au conseil de la visite que le duc d'Orleans m'avait faite, et de notre conversation. Le roi se determina a le recevoir, et eut avec lui le lendemain un entretien de plus d'une demi-heure, dont Sa Majeste nous parut avoir ete tres-contente. “Je crois, comme vous, me dit le roi, qu'il revient de tres bonne foi, et qu'il fera tout ce qui dependra de lui pour reparer le mal qu'il a fait, et auquel il est possible qu'il n'ait pas eu autant de part que nous l'avons cru.

“Le dimanche suivant il vint au lever du roi, ou il recut l'accueil le plus humiliant des courtisans, qui ignoraient ce qui s'etait passe, et des royalistes, qui avaient l'habitude de se rendre en foule au chateau ce jour-la pour faire leur cour a la famille royale. On se pressa autour de lui, on affecta de lui marcher sur les pieds et de le pousser vers la porte, de maniere a l'empêcher de rentrer. Il descendit chez la reine, ou le couvert etait deja mis; aussitot qu'il y parut, on s'ecria de toutes parts: *Messieurs, prenez garde aux plats!* comme ai on eut ete assure qu'il avait les poches pleines de poison.

“Les murmures insultans qu'excitait partout sa presence le forcerent a se retirer sans avoir vu la famille royale. On le pourchassa jusqu'a l'escalier de la reine; et en descendant il recut un crachat sur la tete et quelques autres sur son habit. On voyait la rage et le depot peints sur sa figure; il sortit du chateau, convaincu que les instigateurs des outrages qu'il avait recus etaient le roi et la reine, qui ne s'en doutaient pas, et qui en furent tres faches. Il leur jura une haine implacable, et il ne s'est montre que trop fidele a cet horrible serment. J'etais au chateau ce jour-la, et je fus temoin de tous les faits que je viens de rapporter.”

(*Bertrand de Molleville*, tome VI, page 209.)

NOTE 7.

Madame Campan rapporte autrement l'entretien de Dumouriez:

“Tous les partis s'agitaient, dit-elle, soit pour perdre le roi, soit pour le sauver. Un jour je trouvai la reine extremement troublee; elle me dit qu'elle ne savait plus ou elle en etait, que les chefs des jacobins se faisaient offrir a elle par l'organe de Dumouriez, et que Dumouriez, abandonnant le parti des jacobins, etait venu s'offrir a elle; qu'elle lui avait donne une audience; que, seul avec elle, il s'etait jete a ses pieds, et lui avait dit qu'il avait enfonce le bonnet rouge jusque sur ses oreilles, mais qu'il n'etait ni ne pouvait etre jacobin; qu'on avait laisse rouler la revolution jusqu'a cette canaille de desorganiseurs qui, n'aspirant qu'apres le pillage, etaient capables de tout, et pourraient donner a l'assemblee une armee formidable, prete a saper les restes d'un trone deja trop ebranle. En parlant avec une chaleur extreme, il s'etait jete sur la main de la reine, et la baisait avec transport, lui criant: *Laissez-vous sauver*. La reine me dit que l'on ne pouvait croire aux protestations d'un traître; que toute sa conduite etait si bien connue, que le plus sage etait, sans contredit, de ne point s'y fier; que d'ailleurs les princes recommandaient essentiellement de n'avoir confiance a aucune proposition de l'interieur... etc.”

(Tome II, page 202.)

Le recit de cet entretien est ici, comme on le voit, different a quelques egards, cependant le fond est le meme. Seulement, en passant a travers la bouche de la reine et celle de madame Campan, il a du prendre une couleur peu favorable a Dumouriez. Celui de Dumouriez peint d'une maniere plus vraisemblable les agitations de l'infortunee Marie-Antoinette; et comme il n'a rien d'offensant pour cette princesse, ni rien qui ne s'accorde avec son caractere, je l'ai prefere. Il est possible neanmoins que la presumption de Dumouriez l'ait porte a recueillir de preference les details les plus flatteurs pour lui.

NOTE 8.

CHAPITRE VII.

Bouille, dont j'ai cite les memoires, et qui etait place de maniere a bien juger les intentions reelles des puissances, ne croyait pas du tout au zele et a la sincerite de Catherine. Voici la maniere dont il s'exprime a cet egard:

“On voit que ce prince (Gustave) comptait beaucoup sur les dispositions de l'imperatrice de Russie, et sur la part active qu'elle prendrait dans la confederation, et qui s'est bornee a des demonstrations. Le roi de Suede etait dans l'erreur, et je doute que Catherine lui eut jamais confie les dix-huit mille Russes qu'elle lui avait promis. Je suis persuade, d'ailleurs, que l'empereur et le roi de Prusse ne lui avaient communique ni leurs vues, ni leurs projets. Ils avaient l'un et l'autre personnellement plus que de l'eloignement pour lui, et ils desiraient qu'il ne prit aucune part active dans les affaires de France.”

(*Bouille*, page 319.)

NOTE 9.

Madame Campan nous apprend, dans un meme passage, la construction de l'armoire de fer, et l'existence d'une protestation secrete faite par le roi contre la declaration de guerre. Cette apprehension du roi pour la guerre etait extraordinaire, et il cherchait de toutes les manieres a la rejeter sur le parti populaire.

“Le roi avait une quantite prodigieuse de papiers, et avait eu, malheureusement l'idee de faire construire tres secretement, par un serrurier qui travaillait pres de lui depuis plus de dix ans, une cachette dans un corridor interieur de son appartement. Cette cachette, sans la denonciation de cet homme, eut ete long-temps ignoree. Le mur, dans l'endroit ou elle etait placee, etait peint en larges pierres, et l'ouverture se trouvait parfaitement dissimulee dans les rainures brunes qui formaient la partie ombree de ces pierres peintes. Mais avant que ce serrurier eut denonce a l'assemblee ce que l'on a depuis appele *l'armoire de fer*, la reine avait su qu'il en avait parle a quelques gens de ses amis; et que cet homme, auquel le roi, par habitude, accordait une trop grande confiance, etait un jacobin. Elle en avertit le roi, et le decida a remplir un tres grand portefeuille de tous les papiers qu'il avait le plus d'interet a conserver, et a me le confier. Elle l'invita en ma presence a ne rien laisser dans cette armoire; et le roi, pour la tranquilliser, lui repondit qu'il n'y avait rien laisse. Je voulus prendre le portefeuille et l'emporter dans mon appartement; il etait trop lourd pour que je pusse le soulever. Le roi me dit qu'il allait le porter lui-meme; je le precedai pour lui ouvrir les portes. Quand il eut depose ce portefeuille dans mon cabinet interieur, il me dit seulement: “La reine vous dira ce que cela contient.” Rentre chez la reine, je le lui demandai, jugeant par les paroles du roi qu'il etait necessaire que j'en fusse instruite; “Ce sont, me repondit la reine, des pieces qui seraient des plus funestes pour le roi, si on allait jusqu'a lui faire son proces. Mais ce qu'il veut surement que je vous dise, c'est qu'il y a dans ce portefeuille le proces-verbal d'un conseil-d'etat dans lequel le roi a donne son avis contre la guerre. Il l'a fait signer par tous les ministres, et, dans le cas meme de ce proces, il compte que cette “piece serait tres utile.” Je demandai a qui la reine croyait que je devais confier ce portefeuille. “A qui vous voudrez, me repondit-elle; vous en etes *seule responsable*: ne vous eloignez pas du palais, meme dans vos mois de repos; il y a des circonstances ou il nous serait tres utile de le trouver a l'instant meme.”

(*Madame Campan*, tom. II, page 222.)

NOTE 10.

*Exposition des motifs qui ont determine l'assemblee nationale a declarer, sur la proposition formelle du roi, qu'il y a lieu de declarer la guerre au roi de Boheme et de Hongrie, par M. Condorcet. (Seance du 22 avril 1792.)*

“Force de consentir a la guerre par la plus imperieuse necessite, l'assemblee nationale n'ignore pas qu'on l'accusera de l'avoir volontairement acceleree ou provoquee.

“Elle sait que la marche insidieuse de la cour de Vienne n'a eu d'autre objet que de donner une ombre de vraisemblance a cette imputation, dont les puissances etrangeres ont besoin pour cacher a leurs peuples les motifs reels de l'attaque injuste preparee contre la France; elle sait que ce reproche sera repete par les ennemis interieurs de notre constitution et de nos lois, dans l'esperance criminelle de ravir la bienveillance publique aux representans de la nation.

“Une exposition simple de leur conduite est leur unique reponse, et ils l'adressent avec une confiance egale aux etrangers et aux Francais, puisque la nature a mis au fond du coeur de tous les hommes les sentimens de la meme justice.

“Chaque nation a seule le pouvoir de se donner des lois, et le droit inalienable de les changer. Ce droit n'appartient a aucune, ou leur appartient a toutes avec une entiere egalite: l'attaquer dans une seule, c'est declarer qu'on ne le reconnait dans aucune autre; vouloir le ravir par la force a un peuple etranger, c'est annoncer qu'on ne le respecte pas dans celui dont on est le citoyen ou le chef; c'est trahir sa patrie; c'est se proclamer l'ennemi du genre humain! La nation francaise devait croire que des verites si simples seraient senties par tous les princes, et que, dans le dix–huitieme siecle, personne n'oserait leur opposer les vieilles maximes de la tyrannie: son esperance a ete trompee; une ligue a ete formee contre son independance, et elle n'a eu que le choix d'eclairer ses ennemis sur la justice de sa cause, ou de leur opposer la force des armes.

“Instruite de cette ligue menacante, mais jalouse de conserver la paix, l'assemblee nationale a d'abord demande quel etait l'objet de ce concert entre des puissances si long–temps rivales, et on lui a repondu qu'il avait pour motif le maintien de la tranquillite generale, la surete et l'honneur des couronnes, la crainte de voir se renouveler les evenemens qu'ont presentes quelques epoques de la revolution francaise.

“Mais comment la France menacerait–elle la tranquillite generale, puisqu'elle a pris la resolution solennelle de n'entreprendre aucune conquete, de n'attaquer la liberte d'aucun peuple; puisqu'au milieu de cette lutte longue et sanglante qui s'est elevee dans les Pays–Bas et dans les etats de Liege, entre les gouvernemens et les citoyens, elle a garde la neutralite la plus rigoureuse?

“Sans doute la nation francaise a prononce hautement que la souverainete n'appartient qu'au peuple, qui, borne dans l'exercice de sa volonte supreme par les droits de la posterite, ne peut deleguer de pouvoir irrevocable; sans doute elle a hautement reconnu qu'aucun usage, aucune loi expresse, aucun consentement, aucune convention, ne peuvent soumettre une societe d'hommes a une autorite qu'ils n'auraient pas le droit de reprendre: mais quelle idee les princes se feraient–ils donc de la legitimité de leur pouvoir, ou de la justice avec laquelle ils l'exercent, s'ils regardaient l'enonciation de ces maximes comme une entreprise contre la tranquillite de leurs etats?

Diront–ils que cette tranquillite pourrait etre troublee par les ouvrages, par les discours de quelques Francais? ce serait encore exiger a main armee une loi contre la liberte de la presse, ce serait declarer la guerre aux progres de la raison, et quand on sait que partout la nation francaise a ete impunement outragee; que les presses des pays voisins n'ont cesse d'inonder nos departemens d'ouvrages destines a solliciter la trahison, a conseiller la revolte; quand on se rappelle les marques de protection ou d'interet prodigees a leurs auteurs, croira–t–on qu'un amour sincere de la paix, et non la haine de la liberte, ait dicte ces hypocrites reproches?

“On a parle de tentatives faites par les Francais pour exciter les peuples voisins a briser leurs fers, a reclamer leurs droits... Mais les ministres qui ont repete ces imputations, sans oser citer un seul fait qui les appuyat, savaient combien elles etaient chimeriques; et, ces tentatives eussent–elles ete reelles, les puissances qui ont souffert les rassemblemens de nos emigres, qui leur ont donne des secours, qui ont recu leurs ambassadeurs, qui les ont publiquement admis dans leurs conferences, qui ne rougissent point d'appeler les Francais a la guerre civile, n'auraient pas conserve le droit de se plaindre; ou bien il faudrait dire qu'il est permis d'etendre la servitude, et criminel de propager la liberte, que tout est legitime contre les peuples, que les rois seuls ont

de veritables droits. Jamais l'orgueil du trone n'aurait insulte avec plus d'audace a la majeste des nations!

“Le peuple francais, libre de fixer la forme de sa constitution, n'a pu blesser, en usant de ce pouvoir, ni la surete ni l'honneur des couronnes etrangeres. Les chefs des autres pays mettraient-ils donc au nombre de leurs prerogatives le droit d'obliger la nation francaise a donner au chef de son gouvernement un pouvoir egal a celui qu'eux-memes exercent dans leurs etats? Voudraient-ils, parce qu'ils ont des sujets, empecher qu'il existat ailleurs des hommes libres? Et comment n'apercevraient-ils pas qu'en permettant tout pour ce qu'ils appellent la surete des couronnes, ils declarent legitime tout ce qu'une nation pourrait entreprendre en faveur de la liberte des peuples?

“Si des violences, si des crimes ont accompagne quelques epoques de la revolution francaise, c'etait aux seuls depositaires de la volonte nationale qu'appartenait le pouvoir de les punir ou de les ensevelir dans l'oubli: tout citoyen, tout magistrat, quel que soit son titre, ne doit demander justice qu'aux lois de son pays, ne peut l'attendre que d'elles. Les puissances etrangeres, tant que leurs sujets n'ont pas souffert de ces evenemens, ne peuvent avoir un juste motif ni de s'en plaindre, ni de prendre des mesures hostiles pour en empecher le retour. La parente, l'alliance personnelle entre les rois, ne sont rien pour les nations; esclaves ou libres, des interets communs les unissent: la nature a place leur bonheur dans la paix, dans les secours mutuels d'une douce fraternite; elle s'indignerait qu'on osat mettre dans une meme balance le sort de vingt millions d'hommes, et les affections ou l'orgueil de quelques individus. Sommes-nous donc condamnes a voir encore la servitude volontaire des peuples entourer de victimes humaines les autels des faux dieux de la terre?

“Ainsi ces pretendus motifs d'une ligue contre la France n'etaient tous qu'un nouvel outrage a son independance. Elle avait droit d'exiger une renonciation a des preparatifs injurieux, et d'en regarder le refus comme une hostilite: tels ont ete les principes qui ont dirige les demarches de l'assemblee nationale. Elle a continue de vouloir la paix, mais elle devait preferer la guerre a une patience dangereuse pour la liberte; elle ne pouvait se dissimuler que des changemens dans la constitution, que des violations de l'egalite, qui en est la base, etaient l'unique but des ennemis de la France; qu'ils voulaient la punir d'avoir reconnu dans toute leur etendue les droits communs a tous les hommes; et c'est alors qu'elle a fait ce serment, repete par tous les Francais, de perir plutot que de souffrir la moindre atteinte ni a la liberte des citoyens, ni a la souverainete du peuple, ni surtout a cette egalite sans laquelle il n'existe pour les societes ni justice ni bonheur.

“Reprocherait-on aux Francais de n'avoir pas assez respecte les droits des autres peuples, en n'offrant que des indemnite pecuniaires, soit aux princes allemands possessionnes en Alsace, soit au pape?

“Les traites avaient reconnu la souverainete de la France sur l'Alsace, et elle y etait paisiblement exercee depuis plus d'un siecle. Les droits que ces traites avaient reserves n'etaient que des privileges; le sens de cette reserve etait donc que les possesseurs des fiefs d'Alsace les conserveraient avec les anciennes prerogatives, tant que les lois generales de la France souffriraient les differentes formes de la feodalite; cette reserve signifiait encore que si les prerogatives feodales etaient enveloppees dans une ruine commune, la nation devrait un dedommagement aux possesseurs, pour les avantages reels qui en etaient la suite; car c'est la tout ce que peut exiger le droit de propriete, quand il se trouve en opposition avec la loi, en contradiction avec l'interet public. Les citoyens de l'Alsace sont Francais, et la nation ne peut sans honte et sans injustice souffrir qu'ils soient prives de la moindre partie des droits communs a tous ceux que ce nom doit egalement proteger. Dira-t-on qu'on peut, pour dedommager ces princes, leur abandonner une portion du territoire? Non; une nation genereuse et libre ne vend point des hommes; elle ne condamne point a l'esclavage, elle ne livre point a des maitres ceux qu'elle a une fois admis au partage de sa liberte.

“Les citoyens du Comtat etaient les maitres de se donner une constitution; ils pouvaient se declarer independans: ils ont prefere etre Francais, et la France ne les abandonnera point apres les avoir adoptes. Eut-elle refuse d'acceder a leur desir, leur pays est enclave dans son territoire, et elle n'aurait pu permettre a leurs oppresseurs de traverser la terre de la liberte pour aller punir des hommes d'avoir ose se rendre

independans et reprendre leurs droits. Ce que le pape possedait dans ce pays etait le salaire des fonctions du gouvernement: le peuple, en lui etant ses fonctions, a fait usage d'un pouvoir qu'une longue servitude avait suspendu, mais n'avait pu lui ravir; et l'indemnité proposee par la France n'etait pas meme exigee par la justice.

“Ainsi, ce sont encore des violations du droit naturel qu'on ose demander au nom du pape et des possessionnes d'Alsace! C'est encore pour les pretentions de quelques hommes qu'on veut faire couler le sang des nations! Et si les ministres de la maison d'Autriche avaient voulu declarer la guerre a la raison au nom des prejuges, aux peuples au nom des rois, ils n'auraient pu tenir un autre langage!

“On a fait entendre que le voeu du peuple francais, pour le maintien de son egalite et de son independance, etait celui d'une faction... Mais la nation francaise a une constitution; cette constitution a ete reconnue, adoptee par la generalite des citoyens; elle ne peut etre changee que par le voeu du peuple, et suivant des formes qu'elle-meme a prescrites: tant qu'elle subsiste, les pouvoirs etablis par elle ont seuls le droit de manifester la volonte nationale, et c'est par eux que cette volonte a ete declaree aux puissances etrangeres. C'est le roi qui, sur l'invitation de l'assemblee nationale, et en remplissant les fonctions que la constitution lui attribue, s'est plaint de la protection accordee aux emigres, a demande inutilement qu'elle leur fut retiree; c'est lui qui a sollicite des explications sur la ligue formee contre la France; c'est lui qui a exige que cette ligue fut dissoute; et l'on doit s'etonner sans doute d'entendre annoncer comme le cri de quelques factieux le voeu solennel du peuple, publiquement exprime par ses representans legitimes. Quel titre aussi respectable pourraient donc invoquer ces rois qui forcent des nations egarees a combattre contre les interets de leur propre liberte, et a s'armer contre des droits qui sont aussi les leurs, a etouffer sous les debris de la constitution francaise les germes de leur propre felicite, et les communes esperances du genre humain!

“Et d'ailleurs qu'est-ce qu'une faction qu'on accuserait d'avoir conspire la liberte universelle du genre humain? C'est donc l'humanite tout entiere que des ministres esclaves osent fletrir de ce nom odieux!

“Mais, disent-ils, le roi des Francais n'est pas libre... Eh! n'est-ce donc pas etre libre que de dependre des lois de son pays? La liberte de les contrarier, de s'y soustraire, d'y opposer une force etrangere, ne serait pas un droit, mais un crime!

“Ainsi, en rejetant toutes ces propositions insidieuses, en meprisant ces indecentes declamations, l'assemblee nationale s'etait montree, dans toutes les relations exterieures, aussi amie de la paix que jalouse de la liberte du peuple; ainsi, la continuation d'une tolerance hostile pour les emigres, la violation ouverte des promesses d'en disperser les rassemblemens, le refus de renoncer a une ligue evidemment offensive, les motifs injurieux de ces refus, qui annoncaient le desir de detruire la constitution francaise, suffisaient pour autoriser des hostilites qui n'auraient jamais ete que des actes d'une defense legitime; car ce n'est pas attaquer que de ne pas donner a notre ennemi le temps d'epuiser nos ressources en longs preparatifs, de tendre tous ses pieges, de rassembler toutes ses forces, de resserrer ses premieres alliances, d'en chercher de nouvelles, de pratiquer encore des intelligences au milieu de nous, de multiplier dans nos provinces les conjurations et les complots. Merite-t-on le nom d'agresseur lorsque, menace, provoque par un ennemi injuste et perfide, on lui enleve l'avantage de porter les premiers coups?—Ainsi, loin d'appeler la guerre, l'assemblee nationale a tout fait pour la prevenir. En demandant des explications nouvelles sur des intentions qui ne pouvaient etre douteuses, elle a montre qu'elle renoncait avec douleur a l'espoir d'un retour vers la justice, et que si l'orgueil des rois est prodigue du sang de leurs sujets, l'humanite des representans d'une nation libre est avare meme du sang de ses ennemis. Insensible a toutes les provocations, a toutes les injures, au mepris des anciens engagemens, aux violations des nouvelles promesses, a la dissimulation honteuse des trames ourdies contre la France, a cette condescendance perfide sous laquelle on cachait les secours, les encouragemens prodigues aux Francais qui ont trahi leur patrie, elle aurait encore accepte la paix, si celle qu'on lui offrait avait ete compatible avec le maintien de la constitution, avec l'independance de la souverainete nationale, avec la surete de l'etat.



“Mais le voile qui cachait les intentions de notre ennemi est enfin dechire! Citoyens! qui de vous en effet pourrait souscrire a ces honteuses propositions? La servitude feodale et une humiliante inegalite, la banqueroute et des impots que vous paieriez seuls, les dimes et l'inquisition, vos proprietes achetees sur la foi publique rendues a leurs anciens usurpateurs, les betes fauves retablies dans le droit de ravager vos campagnes, votre sang prodigue pour les projets ambitieux d'une maison ennemie, telles sont les conditions du traite entre le roi de Hongrie et des Francais perfides!

“Telle est la paix qui vous est offerte! Non, vous ne l'accepterez jamais! Les laches sont a Coblenz, et la France ne renferme plus dans son sein que des hommes dignes de la liberte!

“Il annonce en son nom, au nom de ses allies, le projet d'exiger de la nation francaise un abandon de ses droits; il fait entendre qu'il lui commandera des sacrifices que la crainte seule de sa destruction pourrait lui arracher... Eh bien! elle ne s'y soumettra jamais! Cet insultant orgueil, loin de l'intimider, ne peut qu'exciter son courage. Il faut du temps pour discipliner les esclaves du despotisme; mais tout homme est soldat quand il combat la tyrannie; l'or sortira de ses obscures retraites au nom de la patrie en danger; ces hommes ambitieux et vils, ces esclaves de la corruption et de l'intrigue, ces laches calomniateurs du peuple, dont nos ennemis osaient se promettre de honteux secours, perdront l'appui des citoyens aveugles ou pusillanimes qu'ils avaient trompes par leurs hypocrites declamations; et l'empire francais, dans sa vaste etendue, n'offrira plus a nos ennemis qu'une volonte unique, celle de vaincre ou de perir tout entier avec la constitution et les lois!”

NOTE 11.

Madame Campan explique comme il suit le secret des papiers brules a Sevres:

“Au commencement de 1792, un pretre fort estimable me fit demander un entretien particulier. Il avait connaissance du manuscrit d'un nouveau libelle de madame Lamotte. Il me dit qu'il n'avait remarque, dans les gens qui venaient de Londres pour le faire imprimer a Paris, que le seul appat du gain, et qu'ils etaient prêts a lui livrer ce manuscrit pour mille louis, s'il pouvait trouver quelque amie de la reine disposee a faire ce sacrifice a sa tranquillite; qu'il avait pense a moi, et que si Sa Majeste voulait lui donner les vingt-quatre mille francs, il me remettrait le manuscrit en les touchant.

“Je communiquai cette proposition a la reine, qui la refusa, et m'ordonna de repondre que, dans les temps ou il eut ete possible de punir les colporteurs de ces libelles, elle les avait juges si atroces et si invraisemblables, qu'elle avait dedaigne les moyens d'en arreter le cours; que, si elle avait l'imprudence et la faiblesse d'en acheter un seul, l'actif espionnage des jacobins pourrait le decouvrir; que ce libelle achete n'en serait pas moins imprime, et deviendrait bien plus dangereux quand ils apprendraient au public le moyen qu'elle avait employe pour lui en oter la connaissance.

“Le baron d'Aubier, gentilhomme ordinaire du roi et mon ami particulier, avait une memoire facile et une maniere precise et nette de me transmettre le sens des deliberations, des debats, des decrets de l'assemblee nationale. J'entrais chaque jour chez la reine, pour en rendre compte au roi, qui disait en me voyant: “Ah! voila le postillon par Calais.”

“Un jour M. d'Aubier vint me dire: “L'assemblee a ete tres occupee d'une denonciation faite par les ouvriers de la manufacture de Sevres. Ils ont apporte sur le bureau du president une liasse de brochures qu'ils ont dit etre la vie de Marie-Antoinette. Le directeur de la manufacture a ete mande a la barre, et il a declare avoir recu l'ordre de bruler ces imprimes dans les fours qui servent a la cuisson des pates de ses porcelaines.”

“Pendant que je rendais ce compte a la reine, le roi rougit et baissa la tete sur son assiette. La reine lui dit: “Monsieur, avez-vous connaissance de cela?” Le roi ne repondit rien. Madame Elisabeth lui demanda de lui expliquer ce que cela signifiait; meme silence. Je me retirai promptement. Peu d'instans apres, la reine vint

chez moi et m'apprit que c'etait le roi qui, par interet pour elle, avait fait acheter la totalite de l'edition imprimee d'apres le manuscrit que je lui avais propose, et que M. de Laporte n'avait pas trouve de maniere plus mysterieuse d'aneantir la totalite de l'ouvrage, qu'en le faisant bruler a Sevres parmi deux cents ouvriers, dont cent quatre-vingts devaient etre jacobins. Elle me dit qu'elle avait cache sa douleur au roi, qu'il etait consterne, et qu'elle n'avait rien a dire quand sa tendresse et sa bonne volonte pour elle etaient cause de cet accident."

(*Madame Campan*, tome II, page 196.)

NOTE 12.

La mission donnee par le roi a Mallet-du-Pan est un des faits les plus importants a constater, et il ne peut etre revoque en doute, d'apres les memoires de Bertrand de Molleville. Ministre a cette epoque, Bertrand de Molleville devait etre parfaitement instruit; et, ministre contre-revolutionnaire, il aurait plutot cache qu'avoue un fait pareil. Cette mission prouve la moderation de Louis XVI, mais aussi ses communications avec l'etranger.

"Loin de partager cette securite patriotique, le roi voyait avec la plus profonde douleur la France engagee dans une guerre injuste et sanglante, que la desorganisation de ses armees semblait mettre dans l'impossibilite de soutenir, et qui exposait plus que jamais nos provinces frontieres a etre envahies. Sa Majeste redoutait pardessus tout la guerre civile; et ne doutait pas qu'elle n'eclatât a la nouvelle du premier avantage remporte sur les troupes francaises par les corps d'emigres qui faisaient partie de l'armee autrichienne. Il n'etait que trop a craindre, en effet, que les jacobins et le peuple en fureur n'exercassent les plus sanglantes represailles contre les pretres et les nobles restes en France. Ces inquietudes, que le roi me temoigna dans la correspondance journaliere que j'avais avec Sa Majeste, me determinerent a lui proposer de charger une personne de confiance de se rendre aupres de l'empereur et du roi de Prusse, pour tacher d'en obtenir que leurs majestes n'agissent offensivement qu'a la derniere extremite, et qu'elles fissent precéder l'entree de leurs armees dans le royaume d'un manifeste bien redige, dans lequel il serait declare, "que l'empereur et le roi de Prusse, forces de prendre les armes par l'agression injuste qui leur avait ete faite, n'attribuaient ni au roi ni a la nation, mais a la faction criminelle qui les opprimait l'un et l'autre, la declaration de guerre qui leur avait ete notifiee; qu'en consequence, loin de se departir des sentimens d'amitie qui les unissaient au roi et a la France, leurs majestes ne combattraient que pour les delivrer du joug de la tyrannie la plus atroce qui eut jamais existe, et pour les aider a retablir l'autorite legitime violemment usurpee, l'ordre et la tranquillite, le tout sans entendre s'immiscer en aucune maniere dans la forme du gouvernement, mais pour assurer a la nation la liberte de choisir celui qui lui conviendrait le mieux; que toute idee de conquete etait bien loin de la pensee de leurs majestes; que les proprietes particulieres ne seraient pas moins respectees que les proprietes nationales; que leurs majestes prenaient sous leur sauvegarde speciale tous les citoyens paisibles et fideles; que leurs seuls ennemis, comme ceux de la France, etaient les factieux et leurs adherens, et que leurs majestes ne voulaient connaitre et combattre qu'eux, etc., etc." Mallet-du-Pan, dont le roi estimait les talens et l'honnetete, fut charge de cette mission. Il y etait d'autant plus propre qu'on ne l'avait jamais vu au chateau, qu'il n'avait aucune liaison avec des personnes attachees a la cour, et qu'en prenant la roule de Geneve, ou on etait accoutume a lui voir faire de frequens voyages, son depart ne pouvait faire naitre aucun soupcon." Le roi donna a Mallet-du-Pan des instructions redigees de sa main, et rapportees par Bertrand de Molleville.

"1. Le roi joint ses prieres et ses exhortations, pour engager les princes et les Francais emigres a ne point faire perdre a la guerre actuelle, par un concours hostile et offensif de leur part, le caractere de guerre etrangere faite de puissance a puissance;

"2. Il leur recommande expressement de s'en remettre a lui et aux cours intervenantes de la discussion et de la surete de leurs interets, lorsque le moment d'en traiter sera venu;

“3. Il faut qu'ils paraissent seulement parties et non arbitres dans le differend, cet arbitrage devant etre reserve a sa majeste, lorsque la liberte lui sera rendue, et aux puissances qui l'exigeront;

“4. Toute autre conduite produirait une guerre civile dans l'interieur, mettrait en danger les jours du roi et de sa famille, renverserait le trone, ferait egorger les royalistes, rallierait aux jacobins tous les revolutionnaires qui s'en sont detaches et qui s'en detachent chaque jour, ranimerait une exaltation qui tend a s'eteindre, et rendrait plus opiniatre une resistance qui flechira devant les premiers succes, lorsque le sort de la revolution ne paraitra pas exclusivement remis a ceux contre qui elle a ete dirigee, et qui en ont ete les victimes;

“5. Représenter aux cours de Vienne et de Berlin l'utilite d'un manifeste qui leur serait commun avec les autres etats qui ont forme le concert; l'importance de rediger ce manifeste de maniere a separer les jacobins du reste de la nation, a rassurer tous ceux qui sont susceptibles de revenir de leur egarement, ou qui, sans vouloir la constitution actuelle, desirent la suppression des abus et le regne de la liberte moderee, sous un monarque a l'autorite duquel la loi mette des limites; “6. Faire entrer dans cette redaction la verite fondamentale, qu'on fait la guerre a une faction anti–sociale, et non pas a la nation francaise; que l'on prend la defense des gouvernemens legitimes et des peuples contre une anarchie furieuse qui brise parmi les hommes tous les liens de la sociabilite, toutes les conventions a l'abri desquelles reposent la liberte, la paix, la surete publique au dedans et au dehors; rassurer contre toute crainte de demembrement, ne point imposer des lois, mais declarer energiquement a l'assemblee, aux corps administratifs, aux municipalites, aux ministres, qu'on les rendra personnellement et individuellement responsables, dans leurs corps et biens, de tous attentats commis contre la personne sacree du roi, contre celle de la reine et de la famille, contre les personnes ou les proprietes de tous citoyens quelconques;

“7. Exprimer le voeu du roi, qu'en entrant dans le royaume, les puissances declarent qu'elles sont pretes a donner la paix, mais qu'elles ne traiteront ni ne peuvent traiter qu'avec le roi; qu'en consequence elles requierent que la plus entiere liberte lui soit rendue, et qu'ensuite on assemble un congres ou les divers interets seront discutes sur les bases deja arretees, ou les emigres seront admis comme parties plaignantes, et ou le plan general de reclamation sera negocie sous les auspices et sous la garantie des puissances.”

(*Bertrand de Molleville*, tome VIII, page 39.)

NOTE 13.

Bertrand de Molleville, auquel j'ai emprunte les faits relatifs a Mallet–du–Pan, s'exprime ainsi sur l'accueil qui lui fut fait, et sur les dispositions qu'il rencontra:

“Mallet–du–Pan avait eu, les 15 et 16 juillet, de longues conferences avec le comte de Cobentzel, le comte de Haugwitz et M. Heyman, ministres de l'empereur et du roi de Prusse. Apres avoir examine le titre de sa mission et ecoute avec une attention extreme la lecture de ses instructions et de son memoire, ces ministres avaient reconnu que les vues qu'il proposait s'accordaient parfaitement avec celles que le roi avait anterieurement manifestees aux cours de Vienne et de Berlin, qui les avaient respectivement adoptees. Ils lui avaient temoigne en consequence une confiance entiere, et avaient approuve en tout point le projet de manifeste qu'il leur avait propose. Ils lui avaient declare, dans les termes les plus positifs, qu'aucune vue d'ambition, d'interet personnel ou de demembrement, n'entrait dans le plan de la guerre, et que les puissances n'avaient d'autre vue, d'autre interet que celui du retablissement de l'ordre en France, parce qu'aucune paix ne pouvait exister entre elle et ses voisins, tant qu'elle serait livree a l'anarchie qui y regnait, et qui les obligeait a entretenir des cordons de troupes sur toutes les frontieres, et a des precautions extraordinaires de surete tres dispendieuses; mais que, loin de pretendre imposer aux Francais aucune forme quelconque de gouvernement, on laisserait le roi absolument le maitre de se concerter a cet egard avec la nation. On lui avait demande les eclaircissemens les plus detailles sur les dispositions de l'interieur, sur l'opinion publique relativement a l'ancien regime, aux parlemens, a la noblesse, etc., etc. On lui avait confie qu'on destinait les emigres a former

une armee a donner au roi lorsqu'il serait mis en liberte. On lui avait parle avec humeur et prevention des princes francais, auxquels on supposait des intentions entierement opposees a celles du roi, et notamment celle d'agir independans et de creer un regent. (*Mallet-du-Pan combattit fortement cette supposition, et observa qu'on ne devait pas juger des intentions des princes par les propos legers ou exaltes de quelques-unes des personnes qui les entouraient.*) Enfin, apres avoir discute a fond les differentes demandes et propositions sur lesquelles Mallet-du-Pan etait charge d'insister, les trois ministres en avaient unanimement reconnu la sagesse et la justice, en avaient demande chacun une note ou resume, et avaient donne les assurances les plus formelles que les vues du roi, etant parfaitement concordantes avec celles des puissances, seraient exactement suivies."

(*Bertrand de Molleville*, tome VIII, page 320.)

NOTE 14.

"Le parti des princes, dit madame Campan, ayant ete instruit du rapprochement des debris du parti constitutionnel avec la reine, en fut tres alarme. De son cote, la reine redoutait toujours le parti des princes, et les pretentions des Francais qui le formaient. Elle rendait justice au comte d'Artois, et disait souvent que son parti agirait dans un sens oppose a ses propres sentimens pour le roi son frere et pour elle, mais qu'il serait entraine par des gens sur lesquels Calonne avait le plus funeste ascendant. Elle reprochait au comte d'Esterharzy, qu'elle avait fait combler de graces, de s'etre range du parti de Calonne, au point qu'elle pouvait meme le regarder comme un ennemi."

(*Memoires de madame Campan*, tome II, page 193.)

NOTE 15.

Cependant les emigres faisaient entrevoir une grande crainte sur tout ce qui pouvait se faire dans l'interieur, par le rapprochement avec les constitutionnels qu'ils peignaient comme n'existant plus qu'en idee, et comme nuls dans les moyens de reparer leurs fautes. Les jacobins leur etaient preferes, parce que, disait-on, il n'y aurait a traiter avec personne au moment ou l'on retirerait le roi et sa famille de l'abime ou ils etaient plonges."

(*Memoires de madame Campan*, tome II, page 194.)

NOTE 16.

Au nombre des depositions que renferme la procedure instruite contre les auteurs du 20 juin, il s'en trouve une extremement curieuse par les details, c'est celle du temoin Lareynie. Elle contient a elle seule presque tout ce que repetent les autres, et c'est pourquoi nous la citons de preference. Cette procedure a ete imprimee in-4 deg..

"Par devant nous... est compare le sieur Jean-Baptiste-Marie-Louis Lareynie, soldat volontaire du bataillon de l'Ile-Saint-Louis, decore de la croix militaire, demeurant a Paris, quai Bourbon, no. 1;

"Lequel, profondement afflige des desordres qui viennent d'avoir lieu dans la capitale, et croyant qu'il est du devoir d'un bon citoyen de donner a la justice les lumieres dont elle peut avoir besoin dans ces circonstances, pour punir les fauteurs et les instigateurs de toutes manoeuvres contre la tranquillite publique et l'integrite de la constitution francaise, a declare que depuis environ huit jours il savait, par les correspondances qu'il a dans le faubourg Saint-Antoine, que les citoyens de ce faubourg etaient travailles par le sieur Santerre, commandant du bataillon des Enfans-Trouves, et par d'autres personnages, au nombre desquels etaient le sieur Fournier, se disant Americain et electeur de 1791 du departement de Paris; le sieur Rotondo, se disant Italien; le sieur Legendre, boucher, demeurant rue des Boucheries, faubourg Saint-Germain; le sieur Cuirette

Verrieres, demeurant au-dessus du cafe du Rendez-Vous, rue du Theatre-Francais, lesquels tenaient nuitamment des conciliabules chez le sieur Santerre, et quelquefois dans la salle du comite de la section des Enfants-Trouves; que la on deliberait en presence d'un tres petit nombre d'affides du faubourg, tels que le sieur Rossignol, ci-devant compagnon orfevre; le sieur Nicolas, sapeur du susdit bataillon des Enfants-Trouves; le sieur Briere, marchand de vin; le sieur Gonor, se disant vainqueur de la Bastille, et autres qu'il pourra citer; qu'on y arretait les motions qui devaient etre agitees dans les groupes des Tuileries, du Palais-Royal, de la place de Greve, et surtout de la porte Saint-Antoine, place de la Bastille; qu'on y redigeait les placards incendiaires affiches par intervalle dans les faubourgs, les petitions destinees a etre portees par des deputations dans les societes patriotiques de Paris; et en fin que c'est la que s'est forgee la fameuse petition, et trame le complot de la journee du 20 de ce mois. Que la veille de cette journee, il se tint un comite secret chez le sieur Santerre, qui commença vers minuit, auquel des temoins, qu'il pourra faire entendre lorsqu'ils seront revenus de la mission a eux donnee par le sieur Santerre pour les campagnes voisines, assurent avoir vu assister MM. Petion, maire de Paris; Robespierre; Manuel, procureur de la commune; Alexandre, commandant du bataillon de Saint-Michel; et Sillery, ex-depute de l'assemblee nationale. Que lors de la journee du 20, le sieur Santerre, voyant que plusieurs des siens, et surtout les chefs de son parti, effrayes par l'arrete du directoire du departement, refusaient de descendre armes, sous pretexte qu'on tirerait sur eux, les assura qu'ils n'avaient rien a craindre, *que la garde nationale n'aurait pas d'ordre, et que M. Petion serait la*. Que sur les onze heures du matin dudit jour, le rassemblement ne s'elevait pas au-dessus de quinze cents personnes, y compris les curieux, et que ce ne fut que lorsque le sieur Santerre se fut mis a la tete d'un detachement d'invalides, sortant de chez lui, et avec lequel il est arrive sur la place, et qu'il eut excite dans sa marche les spectateurs a se joindre a lui, que la multitude s'est grossie considerablement jusqu'a son arrivee au passage des Feuillans; que la, n'ayant point ose forcer le poste, il se relegua dans la cour des Capucins, ou il fit planter le mai qu'il avait destine pour le chateau des Tuileries; qu'alors lui, declarant, demanda a plusieurs des gens de la suite dudit sieur Santerre, pourquoi le mai n'etait pas plante sur la terrasse du chateau, ainsi que cela avait ete arrete, et que ces gens lui repondirent *qu'ils s'en garderaient bien, que c'etait la le piege dans lequel voulaient les faire tomber les feuillantins, parce qu'il y avait du canon braque dans le jardin, mais qu'ils ne donnaient pas dans le panneau*. Le declarant observe que dans ce moment l'attroupement etait presque entierement dissipe, et que ce ne fut que lorsque les tambours et la musique se firent entendre dans l'enceinte de l'assemblee nationale, que les attroupes, alors epars ca et la, se rallierent, se reunirent aux autres spectateurs, et defilerent avec decence sur trois de hauteur devant le corps legislatif; que lui, declarant, remarqua que ces gens-la, en passant dans les Tuileries, ne se permirent rien de scandaleux, et ne tenterent point d'entrer dans le chateau; que rassembles meme sur la place du Carrousel, ou ils etaient parvenus en faisant le tour par le quai du Louvre, ils ne manifesterent aucune intention de penetrer dans les cours, jusqu'a l'arrivee du sieur Santerre, qui etait a l'assemblee nationale, et qui n'en sortit qu'a la levee de la seance. Qu'alors le sieur Santerre, accompagne de plusieurs personnes, parmi lesquelles lui, declarant, a remarque le sieur de Saint-Hurugue, s'adressa a sa troupe, pour lors tres tranquille; et lui demanda *pourquoi ils n'etaient pas entres dans le chateau; qu'il fallait y aller, et qu'ils n'etaient descendus que pour cela*. Qu'aussitot il commanda aux canonniers de son bataillon de le suivre avec une piece de canon, et dit que si on lui refusait la porte, il fallait la briser a coups de boulet; qu'ensuite il s'est presente dans cet appareil a la porte du chateau, ou il a eprouve une faible resistance de la part de la gendarmerie a cheval, mais une ferme opposition de la part de la garde nationale; que cela a occasionne beaucoup de bruit et d'agitation, et qu'on allait peut-etre en venir a des voies de fait, lorsque deux hommes en echarpe aux couleurs nationales, dont lui, declarant, en reconnait un pour etre le sieur Bouche-Rene, et l'autre qui a ete nomme par les spectateurs pour etre le sieur Sergent, sont arrives par les cours, *et ont ordonne*, il faut le dire, d'un ton tres imperieux, pour ne pas dire insolent, en prostituant le nom sacre de la loi, *d'ouvrir les portes*, ajoutant *que personne n'avait le droit de les fermer, et que tout citoyen avait celui d'entrer*; que les portes ont ete effectivement ouvertes par la garde nationale, et qu'alors Santerre et sa troupe se sont precipites en desordre dans les cours; que le sieur Santerre, qui faisait trainer du canon pour briser les portes de l'appartement du roi, s'il les trouvait fermees, et tirer sur la garde nationale qui s'opposerait a son incursion, a ete arrete dans sa marche dans une derniere cour a gauche au bas de l'escalier du pavillon, par un groupe de citoyens qui lui ont tenu les discours les plus raisonnables pour apaiser sa fureur, l'ont menace de le rendre responsable de tout ce qui arriverait de mal dans cette fatale journee, parce que, lui

ont-ils dit, *vous etes seul l'auteur de ce rassemblement inconstitutionnel, vous avez seul egare ces braves gens, et vous seul parmi eux etes un scelerat.* Que le ton avec lequel ces honnetes citoyens parlaient au sieur Santerre le fit palir; mais qu'encourage par un coup d'oeil du sieur Legendre, boucher ci-dessus nomme, il eut recours a un subterfuge hypocrite, en s'adressant a sa troupe et en lui disant: *Messieurs, dressez proces-verbal du refus que je fais de marcher a votre tete dans les appartemens du roi;* que pour toute reponse, la foule, accoutumee a deviner le sieur Santerre, culbuta le groupe des honnetes citoyens, entra avec son canon et son commandant, le sieur Santerre, et penetra dans les appartemens par toutes les issues, apres en avoir brise les portes et les fenetres.”

NOTE 17.

Voici ce que raconte madame Campan sur les craintes de la famille royale:

“La police de M. de Laporte, intendant de la liste civile, le fit prevenir, des la fin de 1791, qu'un homme des offices du roi, qui s'etait etabli patissier au Palais-Royal, allait rentrer dans les fonctions de sa charge que lui rendait la mort d'un survivancier; que c'etait un jacobin si effrene, qu'il avait ose dire que l'on ferait un grand bien a la France en abregeant les jours du roi. Ses fonctions se bornaient aux seuls details de la patisserie, il etait tres observe par les chefs de la bouche, gens devoues a sa majeste; mais un poison subtil peut etre si aisement introduit dans les mets, qu'il fut decide que le roi et la reine ne mangeraient plus que du roti; que leur pain serait apporte par M. Thierry de Ville-d'Avray, intendant des petits appartemens, et qu'il se chargerait de meme de fournir le vin. Le roi aimait les patisseries; j'eus ordre d'en commander, comme pour moi, tantot chez un patissier, tantot chez un autre. Le sucre rape etait de meme dans ma chambre. Le roi, la reine, madame Elisabeth, mangeaient ensemble, et il ne restait personne du service. Ils avaient chacun une servante d'acajou et une sonnette pour faire entrer quand ils le desiraient. M. Thierry venait lui-meme m'apporter le pain et le vin de leurs majestes, et je serrais tous ces objets dans une armoire particuliere du cabinet du roi, au rez-de-chaussee. Aussitot que le roi etait a table, j'apportais la patisserie et le pain. Tout se cachait sous la table, dans la crainte que l'on eut besoin de faire entrer le service. Le roi pensait qu'il etait aussi dangereux qu'affligeant de montrer cette crainte d'attentats contre sa personne, et cette defiance du service de sa bouche. Comme il ne buvait jamais une bouteille de vin entiere a ses repas (les princesses ne buvaient que de l'eau), il remplissait celle dont il avait bu a peu pres la moitie, avec la bouteille servie par les officiers de son gobelet. Je l'emportais apres le diner. Quoiqu'on ne mangeat d'autre patisserie que celle que j'avais apportee, on observait de meme de paraitre avoir mange de celle qui etait servie sur la table. La dame qui me remplaça trouva ce service secret organise, et l'executa de meme; jamais on ne sut dans le public ces details, ni les craintes qui y avaient donne lieu. Au bout de trois ou quatre mois, les avis de la meme police furent que l'on n'avait plus a redouter ce genre de complot contre les jours du roi; que le plan etait entierement change; que les coups que l'on voulait porter seraient autant diriges contre le trone que contre la personne du souverain.”

(*Memoires de madame Campan*, tome II, pag. 188.)

NOTE 18.

Lorsque M. de Lafayette fut enferme a Olmulz, M. de Lally-Tolendal ecrivit en sa faveur une lettre, tres eloquente au roi de Prusse. Il y enumerait tout ce que le general avait fait pour sauver Louis XVI, et en donnait les preuves a l'appui. Dans le nombre de ces pieces se trouvent les lettres suivantes, qui font connaitre les projets et les efforts des constitutionnels a cette epoque.

*Copie d'une lettre de M. de Lally-Tolendal au roi.*

Paris, 9 juillet 1792.

“Je suis charge par M. de Lafayette de faire proposer directement a S. M., pour le 15 de ce mois, le meme projet qu'il avait propose pour le 12, et qui ne peut plus s'executer a cette epoque, depuis l'engagement pris par S. M. de se trouver a la ceremonie du 14.

“S. M. a du voir le plan du projet envoye par M. de Lafayette, car M. Duport a du le porter a M. de Montciel, pour qu'il le montrat a S. M.

“M. de Lafayette veut etre ici le 15; il y sera avec le vieux general Luckner. Tous deux viennent de se voir, tous deux se le sont promis, tous deux ont un meme sentiment et un meme projet.

“Ils proposent que S. M. sorte publiquement de la ville, entre eux deux, en l'ecrivant a l'assemblee nationale, en lui annoncant qu'elle ne depassera pas la ligne constitutionnelle; et qu'elle se rende a Compiegne.

“S. M. et toute la famille royale seront dans une seule voiture. Il est aise de trouver cent bons cavaliers qui l'escorteront. Les Suisses, au besoin, et une partie de la garde nationale, protegeront le depart. Les deux generaux resteront pres de S. M.—Arrivee a Compiegne, elle aura pour garde un detachement de l'endroit, qui est tres bon, un de la capitale, qui sera choisi, et un de l'armee.

“M. de Lafayette, toutes ses places garnies, ainsi que son camp de retraite, a de disponible pour cet objet, dans son armee, dix escadrons et l'artillerie a cheval. Deux marches forcees peuvent amener toute cette division a Compiegne.

“Si, contre toute vraisemblance, S. M. ne pouvait sortir de la ville, les lois etant bien evidentement violees, les deux generaux marcheraient sur la capitale avec une armee.

“Les suites de ce projet se montrent d'elles-memes:

“La paix avec toute l'Europe, par la mediation du roi;

“Le roi retabli dans tout son pouvoir legal;

“Une large et necessaire extension de ses prerogatives sacrees;

“Une veritable monarchie, un veritable monarque, une veritable liberte;

“Une veritable representation nationale, dont le roi sera chef et partie integrante;

“Un veritable pouvoir executif;

“Une veritable representation nationale, choisie parmi les proprietaires;

“La constitution revisee, abolie en partie, en partie amelioree et retablie sur une meilleure base;

“Le nouveau corps legislatif tenant ses seances seulement trois mois par an;

“L'ancienne noblesse retablie dans ses anciens privileges, non pas politiques, mais civils, dependans de l'opinion, comme titres, armes, livrees, etc.

“Je remplis ma commission sans oser me permettre ni un conseil, ni une reflexion. J'ai l'imagination trop frappee de la rage qui va s'emparer de toutes ces tetes perdues a la premiere ville qui va nous etre prise, pour ne pas me recuser moi-meme; j'en suis au point que cette scene de samedi, qui parait tranquilliser beaucoup

de gens, a double mon inquietude. Tous ces baisers m'ont rappele celui de Judas.

“Je demande seulement a etre un des quatre-vingts ou cent cavaliers qui escorteront S. M., si elle agree le projet; et je me flatte que je n'ai pas besoin de l'assurer qu'on n'arriverait pas a elle, ni a aucun membre de sa royale famille, qu'apres avoir passe sur mon cadavre.

“J'ajouterai un mot: j'ai ete l'ami de M. de Lafayette avant la revolution. J'avais rompu tout commerce avec lui depuis le 22 mars de la seconde annee: a cette epoque, je voulais qu'il fut ce qu'il est aujourd'hui; je lui ecrivis que son devoir, son honneur, son interet, tout lui prescrivait cette conduite; je lui traçais longuement le plan tel que ma conscience me le suggerait. Il me promit; je ne vis point d'effet a sa promesse. Je n'examinerai pas si c'etait impuissance ou mauvaise volonte; je lui devins etranger; je le lui declarai, et personne ne lui avait encore fait entendre des verites plus severes que moi et mes amis, qui etaient aussi les siens. Aujourd'hui ces memes amis ont rouvert ma correspondance avec lui. S. M. sait quel a ete le but et le genre de cette correspondance. J'ai vu ses lettres, j'ai eu deux heures de conference avec lui dans la nuit du jour ou il est parti. Il reconnait ses erreurs; il est pret a se devouer pour la liberte, mais en meme temps pour la monarchie; il s'immolera, s'il le faut, pour son pays et son roi, qu'il ne separe plus; il est enfin dans les principes que j'ai exposes dans cette note; il y est tout entier, avec candeur, conviction, sensibilite, fidelite au roi, abandon de lui-meme: j'en reponds sur ma probite.

“J'oubliais de dire qu'il demande qu'on ne traite rien de ceci avec ceux des officiers qui peuvent etre dans la capitale en ce moment. Tous peuvent soupconner qu'il y a quelques projets; mais aucun n'est instruit de celui qu'il y a. Il suffira qu'ils le sachent le matin pour agir; il craint l'indiscretion si on leur en parlait d'avance, et aucun d'eux n'est excepte de cette observation.”

“P.S. Oserais-je dire que cette note me parait devoir etre meditee par celui-la seul, dans une journee a jamais memorable, a vaincu par son courage heroique une armee entiere d'assassins; par celui-la qui, le lendemain de ce triomphe sans exemple, a dicte lui-meme une proclamation aussi sublime que ses actions l'avaient ete la veille, et non par les conseils qui ont minute la lettre ecrite en son nom au corps legislatif, pour annoncer qu'il se trouverait a la ceremonie du 14; non par les conseils qui ont fait sanctionner le decret des droits feodaux, decret equivalent a un vol fait dans la poche et sur les grands chemins.

“M. de Lafayette n'admet pas l'idee que le roi, une fois sorti de la capitale, ait d'autre direction a suivre que celle de sa conscience et de sa libre volonte. Il croit que la premiere operation de S. M. devait etre de se creer une garde; il croit aussi que son projet peut se modifier de vingt differentes manieres; il prefere la retraite dans le Nord a celle du Midi, comme etant plus a la portee de secourir de ce cote, et redoutant la faction meridionale. En un mot, *la liberte du roi et la destruction des factieux*, voila son but dans toute la sincerite de son coeur. Ce qui doit suivre suivra.”

*Copie d'une lettre de M. de Lafayette.*

Le 8 juillet 1790.

“J'avais dispose mon armee de maniere que les meilleurs escadrons de grenadiers, l'artillerie a cheval, etaient sous les ordres de M——, a la quatrieme division, et si ma proposition eut ete acceptee, j'emmenais en deux jours a Compiègne quinze escadrons et huit pieces de canon, le reste de l'armee etant place en echelons a une marche d'intervalle; et tel regiment qui n'eut pas fait le premier passerait venu a mon secours, si mes camarades et moi avions ete engages.

“J'avais conquis Lukner au point de lui faire promettre de marcher sur la capitale avec moi, si la surete du roi l'exigeait, et pourvu qu'il en donnat l'ordre; et j'ai cinq escadrons de cette armee, dont je dispose absolument, Languedoc et ——; le commandant de l'artillerie a cheval est aussi exclusivement a moi. Je comptais que



ceux-la marcheraient aussi a Compiègne.

“Le roi a pris l'engagement de se rendre a la fete federale. Je regrette que mon plan n'ait pas ete adopte; mais il faut tirer parti de celui qu'on a prefere.

“Les demarches que j'ai faites, l'adhesion de beaucoup de departemens et de communes, celle de M. Lukner, mon credit sur mon armee et meme sur les autres troupes, ma popularite dans le royaume, qui est plutot augmentee que diminuee, quoique fort restreinte dans la capitale, toutes ces circonstances, jointes a plusieurs autres, ont donne a penser aux factieux, en donnant l'eveil aux honnetes gens; et j'espere que les dangers physiques du 14 juillet sont fort diminuees. Je pense meme qu'ils sont nuls, si le roi est accompagne de Lukner et de moi, et entoure des bataillons choisis que je lui fais preparer.

“Mais si le roi et sa famille restent dans la capitale, ne sont-ils pas toujours dans les mains des factieux? Nous perdrons la premiere bataille; il est impossible d'en douter. Le contre-coup s'en fera ressentir dans la capitale. Je dis plus, il suffira d'une supposition de correspondance entre la reine et les ennemis pour occasionner les plus grands exces. Du moins voudra-t-on emmener le roi dans le midi, et cette idee, qui revolte, aujourd'hui, paraîtra simple lorsque les rois ligues approcheront. Je vois donc, immediatement apres le 14, commencer une suite de dangers.

“Je le repete encore, il faut que le roi sorte de Paris. Je sais que, s'il n'etait pas de bonne foi, il y aurait des inconveniens; mais quand il s'agit de se confier au roi, qui est un honnete homme, peut-on balancer un instant? Je suis presse de voir le roi a Compiègne.

“Voici donc les deux objets sur lesquels porte mon projet actuel: 1. Si le roi n'a pas encore mande Lukner et moi, il faut qu'il le fasse sur-le-champ. *Nous avons Lukner!* Il faut l'engager de plus en plus. Il dira que nous sommes ensemble; je dirai le reste. Lukner peut venir me prendre, de maniere que nous soyons le 12 au soir dans la capitale. Le 13 et le 14 peuvent fournir des chances offensives; du moins la defensive sera assuree par votre presence; et qui sait ce que peut faire la mienne sur la garde nationale?

“Nous accompagnerons le roi a l'autel de la patrie. Les deux generaux, representant deux armees qu'on sait leur etre tres attachees, empecheront les atteintes qu'on voudrait porter a la dignite du roi. Quant a moi, je puis retrouver l'habitude que les uns ont eue long-temps, d'obeir a ma voix; la terreur que j'ai toujours inspiree aux autres des qu'ils sont devenus factieux, et peut-etre quelques moyens personnels de tirer parti d'une crise, peuvent me rendre utile, du moins pour eloigner les dangers. Ma demande est, d'autant plus desinteressee que ma situation sera desagreceable par comparaison avec la grande federation; mais je regarde comme un devoir sacre d'etre aupres du roi dans cette circonstance, et ma tete est tellement montee a cet egard, que *j'exige absolument* du ministre de la guerre qu'il me mande, et que cette premiere partie de ma proposition soit adoptee, et je vous prie de le faire savoir par des amis communs au roi, a sa famille et a son conseil.

“2. Quant a ma seconde proposition, je la crois egalement indispensable, et voici comme je l'entends: le serment du roi, le notre, auront tranquillise les gens qui ne sont que faibles, et par consequent les coquins seront pendant quelques jours prives de cet appui. Je voudrais que le roi ecrivit sous le secret, a M. Lukner et a moi, une lettre commune a nous deux, et qui nous trouverait en route dans la soiree du 11 ou dans la journee du 12. Le roi y dira: “Qu'apres avoir prete notre serment, il fallait s'occuper de prouver aux etrangers sa sincerite; que le meilleur moyen serait qu'il passat quelques jours a Compiègne; qu'il nous charge d'y faire trouver quelques escadrons pour joindre a la garde nationale du lieu, et a un detachement de la capitale; que nous l'accompagnerons jusqu'a Compiègne, d'ou nous rejoindrons chacun notre armee; qu'il desire que nous prenions des escadrons dont les chefs soient connus par leur attachement a la constitution, et un officier-general qui ne puisse laisser aucun doute a cet egard.”

“D'apres cette lettre, Lukner et moi chargerons M——de cette expedition; il prendra avec lui quatre pieces d'artillerie; a cheval; huit, si l'on veut; mais il ne faut pas que le roi en parle, parce que l'odieux du canon doit tomber sur nous.—Le 15, a dix heures du matin, le roi irait a l'assemblee, accompagne de Lukner et de moi; et, soit que nous eussions un bataillon, soit que nous eussions cinquante hommes a cheval de gens devoues au roi, ou de mes amis, nous verrions si le roi, la famille royale, Lukner et moi, serions arretes.

“Je suppose que nous le fussions, Lukner et moi rentrerions a l'assemblee pour nous plaindre et la menacer de nos armees. Lorsque le roi serait rentre, sa position ne serait pas plus mauvaise, car il ne serait pas sorti de la constitution; il n'aurait contre lui que les ennemis de la constitution, et Lukner et moi amenerions facilement des detachemens de Compiegne. Remarquez que ceci ne compromet pas autant le roi qu'il le sera necessairement par les evenemens qui se preparent.

“On a tellement gaspille, dans des niaiseries aristocratiques, les fonds dont le roi peut disposer, qu'il doit lui rester peu de disponible. Il n'y a pas de doute qu'il ne faille emprunter, s'il est necessaire, pour s'emparer des trois jours de la federation.

“Il y a encore une chose a prevoir, celle ou l'assemblee decreterait que les generaux ne doivent pas venir dans la capitale. Il suffit que le roi y refuse immediatement sa sanction.

“Si, par une fatalite inconcevable, le roi avait deja donne sa sanction, qu'il nous donne rendez-vous a Compiegne, dut-il etre arrete en partant. Nous lui ouvrirons les moyens d'y venir *libre et triomphant*. Il est inutile d'observer que dans tous les cas, arrive a Compiegne, il y etablira sa garde personnelle, telle que la lui donne la constitution.

“En verite, quand je me vois entoure d'habitans de la campagne qui, viennent de dix lieues et plus pour me voir et pour me jurer qu'ils n'ont confiance qu'en moi, que mes amis et mes ennemis sont les leurs; quand je me vois cheri de mon armee, sur laquelle les efforts des jacobins n'ont aucune influence; quand je vois de toutes les parties du royaume arriver des temoignages d'adhesion a mes opinions, je ne puis croire que tout est perdu, et que je n'ai aucun moyen d'etre utile.”

NOTE 19.

La reponse suivante est extraite du meme recueil de pieces, cite dans la note precedente.

*Reponse de la main du roi.*

“Il faut lui repondre que je suis infiniment sensible a l'attachement pour moi qui le porterait a se mettre aussi en avant, mais que la maniere me parait impraticable. Ce n'est pas par crainte personnelle, mais tout serait mis enjeu a la fois, et, quoi qu'il en dise, ce projet manque ferait retomber tout pire que jamais, et de plus en plus, sous la ferule des factieux. Fontainebleau n'est qu'un cul-de-sac, ce serait une mauvaise retraite, et du cote du Midi: du cote du Nord, cela aurait l'air d'aller au-devant des Autrichiens. On lui repond sur son mande, ainsi je n'ai rien a dire ici. La presence des generaux a la federation pourrait etre utile; elle pourrait d'ailleurs avoir pour motif de voir le nouveau ministre, et de convenir avec lui des besoins de l'armee. Le meilleur conseil a donner a M. de Lafayette est de servir toujours d'epouvantail aux factieux, en remplissant bien son metier de general. Par la, il s'assurera de plus en plus la confiance de son armee, et pourra s'en servir comme il voudra au besoin.”

NOTE 20.

*Details des evenemens du 10 aout.*

(Ils sont tires d'un ecrit signe *Carra*, et intitule: *Precis historique et tres exact sur l'origine et les veritables auteurs de la celebre insurrection du 10 aout, qui a sauve la republique. L'auteur assure que le maire n'eut pas la moindre part au succes, mais qu'il s'est trouve en place, dans cette occasion, comme une veritable providence pour les patriotes. Ce morceau est tire des Annales politiques du 30 novembre dernier.*)

“Les hommes, dit Jerome Petion, dans son excellent discours sur l'accusation intentee contre Maximilien Robespierre, qui se sont attribue la gloire de cette journee, sont les hommes a qui elle appartient le moins. Elle est due a ceux qui l'ont preparee; elle est due a la nature imperieuse des choses; elle est due aux braves federes, et a leur directoire secret qui concertait depuis long-temps le plan de l'insurrection; elle est due enfin au genie tutelair qui preside constamment aux destins de la France, depuis la premiere assemblee de ses representans.”

“C'est de ce directoire secret, dont parle Jerome Petion, que je vais parler a mon tour, et comme membre de ce directoire, et comme acteur dans toutes ses operations. Ce directoire secret fut forme par le comite central des federes etabli dans la salle de correspondance aux Jacobins Saint-Honore. Ce fut des quarante-trois membres qui s'assemblaient journallement depuis le commencement de juillet dans cette salle, qu'on en tira cinq pour le directoire d'insurrection. Ces cinq membres etaient Vaugeois, grand-vicaire de l'eveque de Blois; Debesse, du departement de la Drome; Guillaume, professeur a Caen; Simon, journaliste de Strasbourg; et Galissot, de Langres. Je fus adjoint a ces cinq membres, a l'instant meme de la formation du directoire, et quelques jours apres on y invita Fournier l'Americain; Westermann; Kienlin, de Strasbourg; Santerre; Alexandre, commandant du faubourg Saint-Marceau; Lazouski, capitaine des canonniers de Saint-Marceau; Antoine, de Metz, l'ex-constituant; Lagrey; et Carin, electeur de 1789.

“La premiere seance de ce directoire se tint dans un petit cabaret, au Soleil d'Or, rue Saint-Antoine, pres la Bastille, dans la nuit du jeudi au vendredi 26 juillet, apres la fete civique donnee aux federes sur l'emplacement de la Bastille. Le patriote Gorsas parut dans le cabaret d'ou nous sortimes a deux heures du matin, pour nous porter pres de la colonne de la liberte, sur l'emplacement de la Bastille, et y mourir s'il fallait pour la patrie. Ce fut dans ce cabaret du Soleil-d'Or que Fournier l'Americain nous apporta le drapeau rouge, dont j'avais propose l'invention, et sur lequel j'avais fait ecrire ces mots: *Loi martiale du peuple souverain contre la rebellion du pouvoir executif*. Ce fut aussi dans ce meme cabaret que j'apportai cinq cents exemplaires d'une affiche ou etaient ces mots: *Ceux qui tireront sur les colonnes du peuple seront mis a mort sur-le-champ*. Cette affiche, imprimee chez le libraire Buisson, avait ete apportee chez Santerre, ou j'allai la chercher a minuit. Notre projet manqua cette fois par la prudence du maire, qui sentit vraisemblablement que nous n'etions pas assez en mesure dans ce moment; et la seconde seance active du directoire fut renvoyee au 4 aout suivant.

“Les memes personnes a peu pres se trouverent dans cette seance, et en outre Camille Desmoulins: elle se tint au Cadran-Bleu, sur le boulevard; et sur les huit heures du soir, elle se transporta dans la chambre d'Antoine, l'ex-constituant, rue Saint-Honore, vis-a-vis l'Assomption, juste dans la maison ou demeure Robespierre. L'hotesse de Robespierre fut tellement effrayee de ce conciliabule, qu'elle vint, sur les onze heures du soir, demander a Antoine s'il voulait faire egorger Robespierre: *Si quelqu'un doit etre egorge*, dit Antoine, *ce sera nous sans doute; il ne s'agit pas de Robespierre, il n'a qu'a se cacher*.

“Ce fut dans cette seconde seance active que j'ecrivis de ma main tout le plan de l'insurrection, la marche des colonnes et l'attaque du chateau. Simon fit une copie de ce plan, et nous l'envoyames a Santerre et a Alexandre, vers minuit; mais une seconde fois notre projet manqua, parce qu'Alexandre et Santerre n'etaient pas encore assez en mesure, et plusieurs voulaient attendre la discussion renvoyee au 10 aout, sur la suspension du roi.

“Enfin la troisieme seance active de ce directoire se tint dans la nuit du 9 au 10 aout dernier au moment ou le tocsin sonna, et dans trois endroits differents en meme temps; savoir: Fournier l'Americain avec quelques

autres au faubourg Saint-Marceau; Westermann, Santerre et deux autres, au faubourg Saint-Antoine; Carin, journaliste de Strasbourg, et moi, dans la caserne des Marseillais, et dans la chambre meme du commandant, ou nous avons ete vus par tout le bataillon...

“Dans ce precis, qui est de la plus exacte verite, et que je defie qui que ce soit de revoquer en doute dans ses moindres details, on voit qu'il ne s'agit ni de Marat, ni de Robespierre, ni de tant d'autres qui veulent passer pour acteurs dans cette affaire; et que ceux-la qui peuvent s'attribuer directement la gloire de la fameuse journee du 10 aout, sont ceux que je viens de nommer, et qui ont forme le directoire secret des federes.”

NOTE 21.

*Copie de la lettre ecrite au citoyen Boze, par Guadet, Vergniaud et Gensonne.*

“Vous nous demandez, monsieur, quelle est notre opinion sur la situation actuelle de la France, et le choix des mesures qui pourraient garantir la chose publique des dangers pressans dont elle est menacee; c'est la le sujet des inquietudes des bons citoyens, et l'objet de leurs plus profondes meditations.

“Lorsque vous nous interrogez sur d'aussi grands interets, nous ne balancerons pas a nous expliquer avec franchise.

“On ne doit pas le dissimuler, la conduite du pouvoir executif est la cause immediate de tous les maux qui affligent la France et des dangers qui environnent le trone. On trompe le roi, si on cherche a lui persuader que des opinions exagerees, l'effervescente des clubs, les manoeuvres de quelques agitateurs; et des factions puissantes ont fait naitre et entretiennent ces mouvemens desordonnes dont chaque jour peut accroitre la violence, et dont peut-etre on ne pourra plus calculer les suites; c'est placer la cause du mal dans ses symptomes.

“Si le peuple etait tranquille sur le succes d'une revolution si cherement achete, si la liberte publique n'etait plus en danger, si la conduite du roi n'excitait aucune mefiance, le niveau des opinions s'etablirait de lui-meme; la grande masse des citoyens ne songerait qu'a jouir des bienfaits que la constitution lui assure; et si, dans cet etat de choses, il existait encore des factions, elles cesseraient d'etre dangereuses, elles n'auraient plus ni pretexte ni objet.

“Mais tout autant que la liberte publique sera en peril, tout autant que les alarmes des citoyens seront entretenues par la conduite du pouvoir executif, et que les conspirations qui se trament dans l'interieur et a l'exterieur du royaume paraîtront plus ou moins ouvertement favorisees par le roi, cet etat de choses appelle necessairement les troubles, le desordre et les factions. Dans les etats les mieux constitues, et constitues depuis des siecles, les revolutions n'ont pas d'autre principe, et l'effet en doit etre pour nous d'autant plus prompt, qu'il n'y a point eu d'intervalle entre les mouvemens qui ont entraine la premiere et ceux qui semblent aujourd'hui nous annoncer une seconde revolution.

“Il n'est donc que trop evident que l'etat actuel des choses doit amener une crise dont presque toutes les chances seront contre la royaute. En effet on separe les interets du roi de ceux de la nation; on fait du premier fonctionnaire public d'une nation libre un chef de parti, et, par cette affreuse politique, on fait rejaillir sur lui l'odieux de tous les maux dont la France est affligee.

“Eh! quel peut etre le succes des puissances etrangeres, quand bien meme on parviendrait, par leur intervention, a augmenter l'autorite du roi et a donner au gouvernement une forme nouvelle? N'est-il pas evident que les hommes qui ont eu l'idee de ce congres ont sacrifie a leurs prejuges, a leur interet personnel, l'interet meme du monarque; que le succes de ces manoeuvres donnerait un caractere d'usurpation a des pouvoirs que la nation seule delegue, et que sa seule confiance peut soutenir? Comment n'a-t-on pas vu que

la force qui entrainerait ce changement serait long-temps necessaire a la conservation, et qu'on semerait par la dans le sein du royaume un germe de division et de discordes que le laps de plusieurs siecles aurait peine a etouffer?

“Aussi sincerement qu’invariablement attaches aux interets de la nation, dont nous ne separerons jamais ceux du roi qu'autant qu'il les separera lui-meme, nous pensons que le seul moyen de prevenir les maux dont l'empire est menace, et de retablir le calme, serait que le roi, par sa conduite, fit cesser tous les sujets de mefiance, se pronocat par le fait de la maniere la plus franche et la moins equivoque, et s'entourat enfin de la confiance du peuple, qui seule fait sa force et peut faire son bonheur.

“Ce n'est pas aujourd'hui par des protestations nouvelles qu'il peut y parvenir; elles seraient derisoiress, et, dans les circonstances actuelles, elles prendraient un caractere d'ironie qui, bien loin de dissiper les alarmes, ne ferait qu'en accroitre le danger.

“Il n'en est qu'une dont on put attendre, quelque effet; ce serait la declaration la plus solennelle qu'en aucun cas le roi n'accepterait une augmentation de pouvoir qui ne lui fut volontairement accordee par les Francais, sans le concours et l'intervention d'aucune puissance etrangere, et librement deliberee dans les formes constitutionnelles.

“On observe meme a cet egard que plusieurs membres de l'assemblee nationale savent que cette declaration a ete proposee au roi, lorsqu'il fit la proposition de la guerre au roi de Hongrie, et qu'il ne jugea pas a propos de la faire.

“Mais ce qui suffirait peut-etre pour retablir la confiance, ce serait que le roi parvint a faire reconnaitre aux puissances coalisees l'indpendance de la nation francaise, a faire cesser toutes hostilites, et rentrer les cordons de troupes qui menacent nos frontieres.

“Il est impossible qu'une tres grande partie de la nation ne soit convaincue que le roi ne soit le maitre de faire cesser cette coalition; et tant qu'elle mettra la liberte publique en peril, on ne doit pas se flatter que la confiance renaisse.

“Si les efforts du roi pour cet objet etaient impuissans, au moins devrait-il aider la nation, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, a repousser l'attaque exterieure, et ne rien negliger pour eloigner de lui le soupcon de la favoriser.

“Dans cette supposition, il est aise de concevoir que les soupcons et la confiance tiennent a des circonstances malheureuses qu'il est impossible de changer.

“En faire un crime lorsque le danger est reel et ne peut etre meconnu, c'est le plus sur moyen d'augmenter les soupcons; se plaindre de l'exageration, attaquer les clubs, supposer des agitateurs lorsque l'effervescence et l'agitation sont l'effet naturel des circonstances, c'est leur donner une force nouvelle, c'est accroitre le mouvement du peuple par les moyens memes qu'on emploie pour les calmer.

“Tant qu'il y aura contre la liberte une action subsistante et connue, la reaction est inevitable, et le developpement de l'une et de l'autre aura les memes progres.

“Dans une situation aussi penible, le calme ne peut se retablir que par l'absence de tous les dangers; et jusqu'a ce que cette heureuse epoque soit arrivee, ce qui importe le plus a la nation et au roi, c'est que ces circonstances malheureuses ne soient pas continuellement envenimees par une conduite, au moins equivoque, de la part des agents du pouvoir.

“1. Pourquoi le roi ne choisit-il pas ses ministres parmi les hommes les plus prononcés pour la révolution? Pourquoi, dans les moments les plus critiques, n'est-il entouré que d'hommes inconnus ou suspects? S'il pouvait être utile au roi d'augmenter la méfiance et d'exciter le peuple à des mouvements, s'y prendrait-on autrement pour les fomenter?”

“Le choix du ministère a été dans tous les temps l'une des fonctions les plus importantes du pouvoir dont le roi est revêtu: c'est le thermomètre d'après lequel l'opinion publique a toujours jugé les dispositions de la cour, et on conçoit quel peut être aujourd'hui l'effet de ces choix, qui, dans tout autre temps, auraient excité les plus violents murmures.

“Un ministère bien patriote serait donc un des grands moyens que le roi peut employer pour rappeler la confiance. Mais ce serait étrangement s'abuser que de croire que, par une seule démarche de ce genre, elle puisse être facilement regagnée. Ce n'est que par du temps et par des efforts continus qu'on peut se flatter d'effacer des impressions trop profondément gravées pour en dissiper à l'instant jusqu'au moindre vestige.

“2. Dans un moment où tous les moyens de défense doivent être employés, où la France ne peut pas armer tous ses défenseurs, pourquoi le roi n'a-t-il pas offert les fusils et les chevaux de sa garde?”

“3. Pourquoi le roi ne sollicite-t-il pas lui-même une loi qui assujettisse la liste civile à une forme de comptabilité qui puisse garantir à la nation qu'elle n'est pas détournée de son légitime emploi, et divertie à d'autres usages?”

“4. Un des grands moyens de tranquilliser le peuple sur les dispositions personnelles du roi, serait qu'il sollicitât lui-même la loi sur l'éducation du prince royal, et qu'il accélérât ainsi l'instant où la garde de ce jeune prince sera remise à un gouverneur revêtu de la confiance de la nation.

“5. On se plaint encore de ce que le décret sur un licenciement de l'état-major de la garde nationale n'est pas sanctionné. Ces refus multipliés de sanction sur des dispositions législatives que l'opinion publique réclame avec instance, et dont l'urgence ne peut être méconnue, provoquent l'examen de la question constitutionnelle sur l'application du *veto* aux lois de circonstances, et ne sont pas de nature à dissiper les alarmes et le mécontentement.

“6. Il serait bien important que le roi retirât des mains de M. de Lafayette le commandement de l'armée. Il est au moins évident qu'il ne peut plus y servir utilement la chose publique.

“Nous terminerons ce simple aperçu par une observation générale: c'est que tout ce qui peut éloigner les soupçons et ranimer la confiance, ne peut, ni ne doit être négligé. La constitution est sauvée si le roi prend cette résolution avec courage, et s'il y persiste avec fermeté.

“Nous sommes, etc.”

*Copie de la lettre écrite à Boze, par Thierry.*

“Je viens d'être querelle pour la seconde fois d'avoir reçu la lettre que, par zèle, je me suis déterminé à remettre.

“Cependant le roi m'a permis de répondre:

“1. Qu'il n'avait garde de négliger le choix des ministres;

“2. Qu'on ne devait la déclaration de guerre qu'à des ministres soi-disant patriotes;

“3. Qu'il avait mis tout en oeuvre dans le temps pour empecher la coalition des puissances, et qu'aujourd'hui, pour eloigner les armees de nos frontieres, il n'y avait que les moyens generaux.

“4. Que, depuis son acceptation, il avait tres scrupuleusement observe les lois de la constitution, mais que beaucoup d'autres gens travaillaient maintenant en sens contraire.”

NOTE 22.

La piece suivante est du nombre de celles citees par M. de Lally–Tolendal dans sa lettre au roi de Prusse.

*Copie de la minute d'une seance tenue le 4 aout 1792, ecrite de la main de Lally–Tolendal.*

Le 4 aout.

M. de Montmorin, ancien ministre des affaires etrangeres.—M. Bertrand, ancien ministre de la marine.—M. de Clermont–Tonnerre.—M. de Lally–Tolendal.—M. Malouet.—M. de Gouvernet.—M. de Gilliers.

“Trois heures de deliberation dans un endroit retire du jardin de M. de Montmorin. Chacun rendit compte de ce qu'il avait decouvert. J'avais recu une lettre anonyme dans laquelle on me denoncait une conversation chez Santerre, annoncant le projet de marcher sur les Tuileries, de tuer le roi dans la melee; et de s'emparer du prince royal pour en faire ce que les circonstances exigeraient; ou, si le roi n'etait pas tue, de faire toute la famille royale prisonniere. Nous resolumes tous qu'il fallait que le roi sortit de Paris, a quelque prix que ce fut, escorte par les Suisses, par nous et par nos amis, qui etaient en bon nombre. Nous comptons sur M. de Liancourt, qui avait offert de venir de Rouen au–devant du roi, et ensuite sur M. de Lafayette. Comme nous finissions de deliberer, arriva M. de Malesherbes, qui vint presser madame de Montmorin et madame de Beaumont, sa fille, de se retirer, en disant que la crise approchait, et que Paris n'etait plus la place des femmes. Sur ce que nous dit de nouveau M. de Malesherbes, nous arretames que M. de Montmorin allait sur–le–champ partir pour le chateau, pour informer le roi de ce que nous avons su et resolu. Le roi parut consentir le soir, et dit a M. de Montmorin de causer avec M. de Sainte–Croix, qui, avec M. de Montciel, s'occupait aussi d'un projet de sortie du roi. Nous allames le lendemain au chateau; je causai longuement avec le duc de Choiseul, qui etait entierement de notre avis, et voulait que le roi partit, a quelque prix que ce fut. Mais Louis XVI fit repondre qu'il ne partirait point, et qu'il aimait mieux *s'exposer a tous les dangers que de commencer la guerre civile*. On annoncait que la decheance serait prononcee le jeudi suivant. Je ne connus plus d'autres ressources que l'armee de Lafayette. Je fis partir le 8 un projet de lettre que je lui conseillais d'ecrire au duc de Brunswick, aussitot qu'il aurait la premiere nouvelle de la decheance, etc.”

NOTE 23.

Voici quelques details precieux sur les journees de septembre, qui font connaitre sous leur veritable aspect ces scenes affreuses. C'est aux Jacobins que furent faites les revelations les plus importantes, par suite des disputes qui s'etaient elevees dans la convention.

*(Seance du lundi 29 octobre 1792.)*

*Chabot*: “Ce matin, Louvet a annonce un fait qu'il est essentiel de relever. Il nous a dit que ce n'etaient pas les hommes du 10 aout qui avaient fait la journee du 2 septembre, et moi, comme temoin oculaire, je vous dirai que ce sont les memes hommes. Il nous a dit qu'il n'y avait pas deux cents personnes agissantes, et moi, je vous dirai que j'ai passe sous une voute d'acier de dix mille sabres, j'en appelle a Bazire, Colon et autres deputes qui etaient avec moi: depuis la cour des Moines jusqu'a la prison de l'Abbaye, on etait oblige de se serrer pour nous faire passage. J'ai reconnu pour mon compte cent cinquante federes. Il est possible que Louvet et ses adherens n'aient pas ete a ces executions populaires. Cependant, lorsqu'on a prononce avec

sang-froid un discours tel que celui de Louvet, on n'a pas beaucoup d'humanite; je sais bien que, depuis son discours, je ne voudrais pas coucher a cote de lui, dans la crainte d'etre assassine. Je somme Petion de declarer s'il est vrai qu'il n'y avait pas plus de deux cents hommes a cette execution; mais il est juste que les intrigans se raccrochent a cette journee, sur laquelle toute la France n'est pas eclairee... Ils veulent detruire en detail les patriotes; ils vont decreter d'accusation Robespierre, Marat, Danton, Santerre. Bientot ils accoleront Bazire, Merlin, Chabot, Montaut, meme Grangeneuve, s'il n'etait pas raccroche a eux; ils proposeront ensuite le decret contre tout le faubourg Saint-Antoine, contre les quarante-huit sections, et nous serons huit cent mille hommes decretes d'accusation; il faut cependant qu'ils se defient un peu de leurs forces, puisqu'ils demandent l'ostracisme.”

(Seance du lundi 5 novembre.)

“Fabre-d'Eglantine fait des observations sur la journee du 2 septembre; il assure que ce sont les hommes du 10 aout qui ont enfonce les prisons de l'Abbaye, celles d'Orleans et celles de Versailles. Il dit que, dans ces momens de crise, il a vu les memes hommes venir chez Danton, et exprimer leur contentement en se frottant les mains; que l'un d'entre eux meme desirait bien que Morande fut immole: il ajoute qu'il a vu, dans le jardin du ministre des affaires etrangeres, le ministre Roland, pale, abattu, la tete appuyee contre un arbre, et demandant la translation de la convention a Tours ou a Blois. L'opinant ajoute que Danton seul montra la plus grande energie de caractere dans cette journee; que Danton ne desespera pas du salut de la patrie; qu'en frappant la terre du pied il en fit sortir des milliers de defenseurs; et qu'il eut assez de moderation pour ne pas abuser de l'espece de dictature dont l'assemblee nationale l'avait revetu, en decretant que ceux qui contrarieraient les operations ministerielles seraient punis de mort. Fabre declare ensuite qu'il a recu une lettre de madame Roland, dans laquelle l'epouse du ministre de l'interieur le prie de donner les mains a une tactique imaginee pour emporter quelques decrets de la convention. L'opinant demande que la societe arrete la redaction d'une adresse qui contiendrait tous les details historiques des evenemens depuis l'epoque de l'absolution de Lafayette jusqu'a ce jour.”

*Chabot*: “Voici des faits qu'il importe de connaitre. Le 10 aout, le peuple en insurrection voulait immoler les Suisses; a cette epoque, les brissotins ne se croyaient pas les hommes du 10, car ils venaient nous conjurer d'avoir pitie d'eux: c'etaient les expressions de Lasource. Je fus un dieu dans cette journee; je sauvai cent cinquante Suisses; j'arretai moi seul a la porte des Feuillans le peuple qui voulait penetrer dans la salle pour sacrifier a sa vengeance ces malheureux Suisses; les brissotins craignaient alors que le massacre ne s'etendit jusqu'a eux. D'apres ce que j'avais fait a la journee du 10 aout, je m'attendais que le 2 septembre on me deputerait pres du peuple: eh bien! la commission extraordinaire, presidee alors par le supreme Brissot, ne me choisit pas! qui choisit-on? Dusaulx, auquel, a la verite, on adjoignit Bazire. On n'ignorait pas cependant quels hommes etaient propres a influencer le peuple et arreter l'effusion du sang. Je me trouvai sur le passage de la deputation; Bazire m'engagea a me joindre a lui, il m'emmena... Dusaulx avait-il des instructions particulieres? je l'ignore; mais, ce que je sais, c'est que Dusaulx ne voulut ceder la parole a personne. Au milieu d'un rassemblement de dix mille hommes, parmi lesquels etaient cent cinquante Marseillais; Dusaulx monta sur une chaise; il fut tres maladroit: il avait a parler a des hommes armes de poignards. Comme il obtenait enfin du silence, je lui adressai promptement ces paroles: “Si vous etes adroit, vous arretez l'effusion du sang; dites aux Parisiens qu'il est de leur interet que les massacres cessent, afin que les departemens ne concoivent pas des alarmes relativement a la surete de la convention nationale, qui va s'assembler a Paris...” Dusaulx m'entendit: soit mauvaise foi, soit orgueil de la vieillesse, il ne fit pas ce que je lui avais dit; et c'est ce M. Dusaulx que l'on proclame comme le seul homme digne de la deputation de Paris...! Un second fait non moins essentiel, c'est que le massacre des prisonniers d'Orleans n'a pas ete fait par les Parisiens. Ce massacre devait paraître bien plus odieux, puisqu'il etait plus eloigne du 10 aout, et qu'il a ete commis par un moindre nombre d'hommes. Cependant les intrigans n'en ont pas parle; ils n'en ont pas dit un mot, c'est qu'il y a peri un ennemi de Brissot, le ministre des affaires etrangeres, qui avait chasse son protege Narbonne... Si moi seul, a la porte des Feuillans, j'ai arrete le peuple qui voulait immoler les Suisses, a plus forte raison l'assemblee legislative eut pu empecher l'effusion du sang. Si donc il y a un crime, c'est a



l'assemblee legislative qu'il faut l'imputer, ou plutot a Brissot qui la menait alors.

FIN DES NOTES DU TOME DEUXIEME.